LA FAMILLE D'AILLEBOUT

ETUDE GÉNÉALOGIQUE ET HISTORIQUE

PAR

AEGIDIUS FAUTEUX

Bibliothécaire de Saint-Sulpice



G. DUCHARME, LIBRAIRE-ÉDITEUR
36 & 36a, rue Notre-Dame ouest
MONTREAL

1917

LA FAMILLE D'AILLEBOUT

ETUDE GÉNÉALOGIQUE ET HISTORIQUE

PAR

AEGIDIUS FAUTEUX

Bibliothécaire de Saint-Sulpice



G. DUCHARME, LIBRAIRE-EDITEUR
36 & 36a, rue Notre-Dame ouest
MONTREAL

1917

Enregistré par l'éditeur, au Ministère de l'Agriculture et de la statistique, à Ottawa, en l'année 1917, *conformément aux dispositions de l'Acte du Parlement du Canada, concernant la propriété littéraire et artistique.*

28562

La Cie d'Imprimerie Godin Limitée, 41, rue Bonsecours, Montréal, Can.

LA FAMILLE D'AILLEBOUT

marquée
Lycée Français A-B.C. de
Lycée canadienne I, II III

Avant-propos

Ce travail qui n'a aucunement la prétention d'être définitif, a été entrepris par un simple plaisir de chercheur, et si l'Auteur a consenti à le livrer à l'impression, ce n'a été que sur les instances de quelques confrères et amis qui lui ont représenté que, même sous sa forme imparfaite, il pouvait être de quelque utilité à ceux qui s'occupent de notre histoire canadienne.

Cette nouvelle généalogie de la famille d'Aillebout a été édifiée en bonne partie à l'aide de documents inédits, de papiers de famille surtout qui appartiennent à la collection Baby, déposée par l'Université Laval de Montréal à la Bibliothèque Saint-Sulpice. Ces précieux manuscrits ont permis de rectifier plusieurs erreurs courantes et principalement de faire mieux connaître certains des personnages les plus intéressants de la famille d'Aillebout.

L'on remarquera sans doute que le système adopté pour la distribution des personnages dans leur ordre généalogique est un peu différent de celui qui est généralement suivi. C'est une innovation peut-être heureuse, peut-être malheureuse; le lecteur seul pourra l'apprécier.

La famille d'Aillebout a été partagée en deux sections, la française et la canadienne. Dans la première section, l'ordre généalogique est marqué par le moyen d'une lettre majuscule seule ou suivie d'un chiffre selon le cas. Dans la deuxième section, l'ordre généalogique est marqué au moyen d'un chiffre romain seul ou suivi d'une ou deux lettres minuscules selon le cas.

Dans la section française, chacune des lettres majuscules marque une génération différente dans l'ordre descendant de l'alphabet. Les chiffres différents qui suivent une même lettre majuscule marquent l'ordre de naissance dans une même génération. Ainsi B représente le continuateur de la lignée en deuxième génération, B 1 le premier enfant de B continuateur de la lignée, et ainsi de suite.

Dans la section canadienne, chacun des chiffres romains seuls, de I à XIV, est attribué, d'après leur ordre de naissance, à chacun des 14 enfants de l'unique souche canadienne. Chacun des enfants

issus de l'un quelconque de ces 14 premiers d'Aillebout canadiens, est marqué du même chiffre que son auteur mais modifié par une lettre minuscule, suivant son rang. Les enfants de la 3e génération à leur tour, sont marqués du même chiffre romain et de la même minuscule que leur auteur immédiat, mais avec l'adjonction d'une deuxième minuscule suivant leur rang. Ainsi IV représente le quatrième enfant de la première génération canadienne, IV b, le deuxième enfant de IV, et IV ca, le premier enfant de IV c, c'est-à-dire du 3e enfant de IV. Ce système a paru avantageux en ce sens qu'il permet d'épuiser toute la descendance généalogique d'une même branche avant de passer à une autre et indique surtout du premier coup-d'oeil le rapport de chacun des membres de la famille avec son auteur premier.

En terminant, l'Auteur désire exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont bien voulu l'aider, particulièrement à MM. Pierre-Georges Roy et Placide Gaudet qui, avec une obligeance inlassable, ont fréquemment placé à sa disposition d'abondantes notes personnelles.

LA FAMILLE D'AILLEBOUT

La famille d'Aillebout occupe dans nos annales une place aussi large qu'honorable. Quoique éteinte aujourd'hui, elle reste sans contredit une des plus importantes du Canada français. Son association avec cette colonie date des premiers temps. Elle a donné à la Nouvelle France un gouverneur et quelques-uns de ses guerriers les plus glorieux. Peu de familles canadiennes peuvent d'ailleurs se vanter d'une origine aussi ancienne. Avant même de s'établir au Canada, la famille d'Aillebout s'était assuré en France un rang distingué et, dès le commencement du XVIe siècle, plusieurs de ses membres y occupaient déjà de hautes situations.

L'intendant Talon, dans son Mémoire sur l'état du Canada, adressé à Colbert, non pas en 1667, comme il est dit en marge, mais en 1669, dit qu'à cette date la noblesse de la colonie n'était composée que de quatre anciens nobles, et de quatre autres chefs de famille récemment honorés de ses lettres par le Roi.

Francis Parkman, interprétant ce passage de Talon, range sans hésiter les d'Aillebout parmi les quatre familles nobles qui remontent aux origines de la colonie. (*Old Regime, Frontenac edition, II, p.* 55). Le même historien attribue les trois autres places aux Repentigny, aux Tilly et aux Le Neuf. Cela ne fait en réalité que trois familles, de Repentigny et de Tilly étant deux frères LeGardeur.

Or, ces trois ou ces quatre familles ont commencé d'avoir ensemble les relations les plus étroites dès les débuts de la colonie, l'auteur de tous les d'Aillebout canadiens, Charles d'Aillebout des Musseaux ayant épousé en 1652 une fille du premier de Repentigny, l'amiral, et deux de ses fils, Pierre et Nicolas, ayant épousé chacun en 1687 et en 1696 une fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine Le Neuf de la Potherie.

Nous allons essayer de retracer aussi brièvement que possible l'histoire de cette famille remarquable entre toutes.

A

PIERRE D'AILLEBOUT

Le plus ancien d'Aillebout connu jusqu'ici. Nous ne savons sur quelle autorité l'on est convenu de dire que sa famille était d'origine allemande. Ce qui paraît certain, c'est qu'après avoir été médecin ordinaire du roi François 1er, il mourut en 1531. D'après les pièces justificatives qui accompagnent l'ordonnance du conseil d'Etat maintenant en noblesse les fils d'Argenteuil en 1720, il serait mort le 21 août 1531, mais un correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* qui signe P. le j. (vol. 69, 30 juin 1909, col. 967), veut qu'il soit mort le 3 septembre 1531 et qu'il ait été enterré à Autun dans le monument de sa famille, qui était placé dans la Chapelle de Saint-Cosme et Saint Damien de l'Eglise Saint-Jean-de-la-Grotte. On y lisait, paraît-il, son épitaphe jusqu'en 1783, année où cette crypte et la basilique de Saint-Nazaire qui tombaient en ruines furent démolies.

Tandis que l'arrêt de maintien en noblesse de 1720 ne fait pas connaître le nom de sa femme et ne nomme que deux de ses enfants, Charles, l'évêque d'Autun, et Jean, le médecin de Henri IV, nous voyons que d'une part le *Gallia Christiana, (IV,* 426) lui donne pour épouse une demoiselle de Messey et que d'autre part le correspondant de l'*Intermédiaire,* sur nous ne savons quelle autorité, le fait marier avec Pierrette de Seez et lui attribue sept enfants, six garçons et une fille.

Il se peut très bien que Pierre d'Aillebout, médecin de François 1er, ait convolé deux fois, la première avec une demoiselle de Messey et la seconde avec Pierrette de Seez ou *vice versâ.* Quoiqu'il en soit, il paraît suffisamment confirmé que les sept enfants qui suivent sont issus de lui.

A 1 — JEAN D'AILLEBOUT

L'aîné de sept enfants, il n'a pu naître beaucoup plus tard qu'en 1518, son père étant mort en 1531. On l'a souvent confondu avec son frère plus jeune, appelé aussi Jean et médecin comme lui. Après avoir pratiqué la médecine à Autun, il s'établit à Sens. Il s'est acquis une certaine notoriété par la publication d'une observation curieuse

d'enfant resté dans la matrice pendant vingt ans et complètement pétrifié.

Voici en effet comment le *Catalogue de la Bibliothèque Nationale* enregistre cette thèse latine et sa traduction française:

AILLEBOUT (Jean). — Portentosum lithopaedion, sive embryon petrefactum urbis senonensis; adjecta... exercitatione... de hujus indurations caussis naturalibus (auctore Joanne Albosio).— Senonis, apud J. Savine, 1582. In-8o. Pièce.

—Le Prodigieux Enfant pétrifié de la ville de Sens, avec une legère et briefve question problematique des causes naturelles de l'induration d'iceluy. (Par Jean Aillebоust). Le tout traduit de latin en français par M. Siméon de Provanchères, médecin en ladicte ville, et accru de son opinion sur ledit problème... — A Sens, par J. Savine, 1582. In-8o. Pièce.

D'après une réponse d'A. Cordes à un certain Dr Maxime dans l'*Intermédiaire* de 1909, (col. 967), des informations plus complètes peuvent être obtenues en recourant à Witkowski, Histoire des Accouchements, p. 272, ou à Dechambre, Dictionnaire des Sciences médicales, t. 1, p. 229, article d'Aillebout, et p. 417, article Albosius.

Jean d'Aillebout l'aîné était depuis 1578 le médecin du duc d'Alençon, le plus jeune fils de Catherine de Médicis. Ayant perdu son protecteur en 1584 et craignant pour sa tranquillité en France, car il appartenait à la religion réformée, il dut émigrer à Bâle, en Suisse, vers 1586, et il ne cessa d'y être un ardent propagandiste des doctrines calvinistes jusqu'à sa mort dans les dernières années du XVIe siècle.

De son mariage avec Marguerite Mesnager, il eut au moins deux enfants, un fils du nom de Jean, et une fille, nommée Suzanne, qui, après être devenue veuve de Christophe LeBoullanger, sieur du Clos, était remariée en 1602 au sieur de Faye.

A 2 — ANDRE D'AILLEBOUT

Seigneur de Collonge-la Madeleine, il vit ses biens vendus en justice vers 1602, et cette saisie donna lieu à un procès de famille dont nous aurons occasion de reparler plus loin. L'examen de la procédure en cette affaire nous permet de penser qu'il n'avait pas ou n'avait plus d'enfant à cette époque de son mariage avec Odette Rollet.

A 3 — CHARLES D'AILLEBOUT

Evêque d'Autun, et non pas d'Auxerre, comme l'ont écrit l'abbé Daniel dans son *"Histoire des Grandes Familles"*, et M. Ernest Gagnon, dans *"Feuilles volantes et Pages d'histoire"* (*p.* 174, *note*). Il mourut le 29 avril 1535 et fut inhumé à Saint-Jean de la Grotte. Voici la courte mais louangeuse biographie qu'en fait le *Gallia Christiana, édition de* 1720, *t. IV, p.* 426:

"Carolus d'Aillebout, Petri medici Francisci regis et..... de Messey filius, prophanis ac sacris studiis continuam navavit operam ....Juris utriusque, philosophiae ac mathesis peritissimus evasit, fuit primum canonicus Eduensis et capituli procurator, abbas Septemfontium hujus dioecesis ordinis Cisterciensis, cleri Gallicani procurator generalis, demum Augustoduni patriae suae antistes designatus 1572, mittitur in possessionem 24 januarii 1577, comitiis regni Blesis habitis interfuit anno 1577.... e vitâ migravit 29 aprilis 1585."

Sur deux points au moins le savant auteur du *Gallia Christiana* n'est pas d'accord avec l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* de juin 1909. Tandis que le premier fait de Charles d'Aillebout un fils d'une demoiselle de Messey et place la date de sa mort au 29 avril 1585, le second en fait un fils de Pierrette de Seez et place la date de sa mort au 29 décembre 1585.

Dans le même numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, un autre correspondant qui signe Nolliacus, après avoir référé, pour de plus amples renseignements, les chercheurs à un ouvrage du Dr Guyton, publié à Autun, chez de Jussieu: "Les Médecins à Autun", ajoute: "La famille d'Aillebout a joué un rôle important à Autun, à l'époque de la Ligue. L'un de ses membres, chanoine dans cette ville, est connu des bibliophiles comme titulaire de l'un des premiers ex-libris français."

Cet ancêtre des bibliophiles français n'est autre que Charles d'Aillebout qui, avant de devenir évêque d'Autun, avait été chanoine de la même ville. Son célèbre ex-libris a été reproduit par M. Rouveyre dans ses "Connaissances nécessaires à un bibliophile" (vol. VI, p. 157).

Ex Bibliotheca
Caroli Albosij, E. Eduensis
Ex labore Quies
1574.

L'ex-libris ci-haut n'est pas armorié, mais on retrouve figuré dans les manuscrits de Pierre Palliot un sceau aux armes de l'évêque d'Autun. Ce sont les mêmes armes que nous retrouvons sur tous les cachets des d'Aillebout, jusqu'au 19e siècle, et qui sont consignées dans l'*Armorial général* de Rietstap: *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe,* avec cette seule différence que le sceau de l'évêque d'Autun porte l'étoile de la pointe soutenue d'un coeur, avec cette devise: Ex labore quies.

A 4 — ANATOLE D'AILLEBOUT

Chanoine de Saint-Lazare d'Autun.

A 5 — HUGUES D'AILLEBOUT

Chanoine de Saint-Lazare d'Autun, comme le précédent.

A 6 — FRANCOISE D'AILLEBOUT

Femme du calviniste Jean Lallemant, médecin d'Autun, qui se rendit célèbre dans le XVIe siècle par ses livres, surtout de mathématiques (*Moreri, Dictionnaire,* 1704, *III,* 439). Elle mourut entre 1585 et 1590.

A 7 — JEAN D'AILLEBOUT (B)

Le plus jeune et continuateur de la lignée.

B

JEAN D'AILLEBOUT (A 7)

Naquit au plus tard en 1531, son père, le médecin de François 1er, étant mort en août ou septembre de cette année. Il embrassa la carrière de son père et devint premier médecin de Henri IV.

Le Dr Cabanès (*Indiscrétions de l'histoire, t. I, p.* 84, *note*) nous dit que "durant un règne relativement court, Henri IV n'eut

pas moins de cinq premiers médecins: Dailleboust, plus connu sous le nom de Dalibour, Ribbitz de la Rivière, André de Laurens, Antoine Petit et Pierre Milon."

D'autre part, d'après les Archives Nationales, (*Comptes de la maison du roi, K K,* 150), Jehan d'Aillebout aurait succédé en 1593 à Marc Miron comme premier médecin du roi.

Si Jean d'Aillebout ne devint premier médelin qu'en 1593, il était déjà depuis quelques années l'un des médecins de Henri IV. Voici en effet ce qu'écrit Sully dans ses *Mémoires,* (*Liège* 1738, *II, p.* 13) au sujet du premier siège de Paris en 1590:

"Le roi se retira sur la montagne de Montmartre, pour être à portée de donner du secours à ceux qui en auraient besoin. Il se plaça dans l'abbaye, où il fut suivi non seulement des blessés, qui ne pouvaient partager la gloire de cette nuit, mais encore de tous les vieillards et des gens de robe et de plume. Il me donna place à la fenêtre, par laquelle il regardait l'action, et il s'entretint, pendant qu'elle dura, avec du Plessis, Rusé, de Fresne, d'Alibour et moi."

S'il faut en croire le bon chroniqueur Pierre de l'Estoile, Jean d'Aillebout eut l'honneur, à l'occasion de la naissance de César de Vendôme, d'encourir la disgrâce de la célèbre maîtresse de Henri IV, Gabrielle d'Estrées et mourut même empoisonné par son ordre.

Voici comment Pierre de L'Estoile raconte cette aventure dans ses *Mémoires et Journaux* (édition Lemerre, 1888, t. 6, p. 218-219):

"24 juillet 1594. — Ce jour même, on eut des nouvelles à Paris de la mort de M. Daliboust, premier médecin du Roy, auquel on disait qu'une parole libre qu'il avait dite à Sa Majesté touchant son petit Caesar, avait cousté la vie, non de la part du Roy qui ne cognoit point ces bestes et monstres de poisons, mais de la part de celle, (comme tout le monde tenoit) qui s'y sentoit intéressée: à laquelle le Roy contre sa promesse l'avoit redit, ne pensant qu'il en deust couster la vie à ce bon homme de médecin, fidèle serviteur de Sa Majesté."

Sully, qui n'aimait guère Gabrielle d'Estrées, alors Mme de Liancourt, s'étend un peu plus longuement sur cette affaire, dans ses *Mémoires,* mais il a la précaution de se retrancher derrière Harlay de Sancy:

"Je ne sais si le conte que je vais rapporter, a jamais été, en effet, autre chose qu'un conte: En ce cas, Sancy n'en auroit que plus de tort de lui avoir donné cours: Quoi qu'il en soit, voici comme il

courut, dans Paris. Alibour, premier médecin du roi, ayant été envoyé, par S. M., visiter Madame de Liancourt, qui avait mal passé la nuit (c'était au commencement de ses poursuites amoureuses près de cette dame), vint lui redire qu'à la vérité, il avoit trouvé un peu d'émotion à la malade, mais que S. M. ne devoit point s'en mettre en peine, et qu'assurément, la fin en seroit bonne. "Mais, ne la vou-"lez-vous pas saigner et purger, lui dit le roi?—Je m'en donnerai "bien de garde, répondit le bon vieillard, avec la même candeur, avant "qu'elle soit à mi-terme.—Comment, reprit le roi, surpris et ému au "dernier point, que voulez-vous dire, bon-homme? je crois que vous "rêvez, et n'êtes pas en votre bon sens". Alibour appuya son sentiment de bonnes preuves, que le prince crut bien détruire, en lui apprenant, plus particulièrement, en quels termes il en étoit avec la dame. "Je ne sais, répartit le vieux médecin avec beaucoup de "phlegme, ce que vous avez fait ou point fait"; & il le remit, pour la preuve complette, à six ou sept mois de là. Le roi quitta Alibour extrèmement en colère, & s'en alla, de ce pas, gronder la belle malade, qui sut bien rhabiller tout ce qu'avoit dit, ignoramment, le bon-homme; car on ne vit aucune mésintelligence entre le roi & sa maîtresse. Il est bien vrai que l'effet fut, de tout point, conforme à la prédiction d'Alibour."

..... Sancy trouva à parler jusque sur la mort du bonhomme Alibour et il l'aurait trouvée plus naturelle, si elle ne fut point arrivée avant l'accomplissement de sa prédiction." (*Sully: Mémoires, Liège,* 1788, *t. II, pp.* 341-342).

L'insinuation est ici aussi claire que dans le récit de Pierre de l'Estoile.

M. Desclozeaux consacre tout un chapitre de son ouvrage sur Gabrielle d'Estrées à réfuter cette légende. Ce fervent panégyriste de la trop célèbre Gabrielle ne veut pas croire que son héroïne eût l'âme aussi noire et traite de conte ridicule l'histoire du médecin d'Aillebout. (*Desclozeaux, Gabrielle d'Estrées,* 1889, *p.* 196).

Tallemant des Reaux, dans ses *Historiettes* (édition Paulin Paris, I, p. 79) donne une autre version du même conte, mais elle est encore moins vraisemblable, puisqu'elle fait vivre encore Jean d'Aillebout en 1598.

Ce qui est certain, c'est que le premier médecin, "faute de bon appareil, ou autrement", comme dit Sully, mourut en juillet 1594. Presque tous ceux qui en ont parlé à cette date l'appellent "le vieux monsieur Ailleboust ou Alibour.' Il devait donc être d'un âge assez

avancé. Nous en avons fait le dernier fils de Pierre d'Aillebout pour nous conformer à l'ordre établi par le correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* plus haut cité, mais dans ce cas il n'aurait eu à sa mort que 64 ou 65 ans. Peut-être est-ce lui qu'il faut placer comme l'aîné de la famille à la place de l'autre Jean, le médecin calviniste de Sens qui lui a d'ailleurs survécu.

Jean, médecin de Henri IV, fut-il lui aussi calviniste? On peut le présumer puisque nous l'avons vu un des familiers de ce prince dès 1580, en même temps que Sully et que Duplessis-Mornay, deux réformés impénitents. Henri IV n'abjura qu'en juillet 1593. Son médecin a pu suivre alors son exemple. Quoiqu'il en soit, ses enfants furent de la religion catholique. Et, d'après l'ordonnance du Conseil d'Etat maintenant en noblesse les fils d'Argenteuil en 1720, il eut au moins les deux suivants:

B 1 — HENRI D'AILLEBOUT

Il était sieur de Mivoisin, dans l'élection de Montargis, généralité d'Orléans. Mivoisin est aujourd'hui dans le département du Loiret. Ses enfants furent déclarés maintenus en noblesse en 1667, par M. de Machault, intendant de la généralité d'Orléans.

B 2 — ANTOINE D'AILLEBOUT

Continuateur de la lignée (C.)

C

ANTOINE D'AILLEBOUT (B 2)

C'est le père de notre troisième gouverneur, Louis d'Aillebout de Coulonge, et le grand'père de Charles d'Aillebout des Musseaux, qui le premier fit souche en Canada. Il touche donc d'assez près à nos d'Aillebout canadiens pour que nous lui consacrions quelque attention.

Un vieux document, le plus ancien que nous ayons trouvé parmi les papiers de la famille d'Aillebout, nous apprend qu'il eut, en 1602, à propos de la terre familiale de Coulonge, un procès avec ses cousins, les enfants du médecin calviniste Jean d'Aillebout. Nous re-

produisons quelques extraits de cet antique et presque indéchiffrable grimoire, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des d'Aillebout:

"Maistre Anthoine Daillebоust cydevant Conseiller au Bailliage d'Auxois, Intymé, contre Maistre Jean Daillebоust & consorts, en la qualité qu'ils procèdent appelants d'une sentence donnée par le lieutenant de la Chancellerie d'Austun, le 22esme jour du moys de janvier mil six cents & deux dict par devant tous nos seigneurs du Parlement en la Chambre de l'Edict.

"Pour response aux prétendus griefs fournis par lesdits appellants et pour monstrer qu'il a esté bien jugé, mal et sans grief appellé, que la sentence dont est appel sera confirmée s'il plaist à la Cour, les appellants condamnés à l'amende et aux despens de la cause d'appel envers ledict Intymé qui dict à ses fins:

"Que les parties sont tous créanciers de André Daillebout et opposants aux criées faictes sur ses biens lesquels par la sentence dont est appel ont été colloqués suyvant leur ordre de priorité ou posteriorité.

"Les appelants ayant esté mis en ordre suyvant la datte de leur contract ont interjeté appel de la sentence sur ce qu'ils prétendent qu'ils sont privilégiés et qu'au default d'avoir esté colloqués advant tous aultres créanciers, distraction leur debvait être faicte de la moytié de la terre de Collonges qu'ils disent avoir esté vendue audit André d'Aillebout par defunct Maistre Jean Daillebоust son frère duquel les appellants sont héritiers.

"La cour remarquera s'il luy plaist que pendant la poursuite des criées il n'y eu que Demoiselle Marguerite Mesnager qui s'est rendue opposante au décret qui se faisait de la dicte terre de Collonges tant a fin de distraction que colloquation, ayant soustenu que la moystié de la dicte terre luy appartenoit et à ses enfants à cause de defunct Maistre Jean d'Aillebоust son mari, auroit partant conclud à la dicte distraction si mieulx les aultres créanciers opposants n'aymoient qu'elle fust colloquée advant tous pour la somme de 1200 livres et intérêsts.

"Le jugé dont est appel par la sentence d'ordre sans s'arrester à la distraction prétendue par la dicte Mesnager l'aurait seulement mis en ordre du jour et datte de son contract par la sentence d'ordre du 22e janvier 1602, dont est l'appel qui se présente à juger, auquel sous correction de la cour les appellants se trouveront non recevables et subordinément très mal fondés.

"Car tous les moyens sur lesquels ils fondent leurs prétendus griefs se résolvent en troys points principaulx auxquels il est fort aysé de respondre.

"Le premier, que le contract de vente passé par Maistre Jean Daillebоust le 7esme May quatre vingts et cinq audict André Daillebоust son frère ne porte pas une vente expresse mais une promesse de vendre dont l'on veult tirer une conséquence que ce contract n'estoit qu'une fiction pour conserver la moystié de ladicte terre & seigneurie de Collonges audict Maistre Jean d'Aillebоust qui estoit de la religion prétendue réformée.

"L'on allègue pour second moyen que à l'instant du contract re dit Maistre Jean Daillebоust se retira à Basle sans accomplir ny aultrement parfaire le dict contract qui est demeuré tousjours ès termes d'une simple promesse dont l'on veult inférer que la distraction a deu être adjugée ainsi qu'elle a esté demandée.

"Puis passant oultre et sans s'arrester davantage à la dicte distraction, adjoustent les opposants pour troysiesme et dernier moyen que quand le contract de vente serait entier et parfaict par disposition de droict, ils doibvent être préférés sur le prix de la vente à tous aultres créanciers comme estant privilégiés.

"Quant au premier et second moyens des dicts appellants, la seule lecture du contract faict foy du contraire, joinct ce qui s'est passé en exécution d'iceluy qui faict voir clairement que c'est une vente pure et parfaicte par le moyen de laquelle ledict André Daillebоust a esté faict seigneur et propriétaire de la chose vendue.

"La terre de Collonges estant de la maison Daillebоust fut partagée en troys entre troys frères qui estoient le sieur evesque d'Austun, Jean et André.

"Jean, père des appellants, faisait sa demeure en la ville de Sens distante de quarante lieues dudit Collonges, qui fust l'occasion que pour sa commodité il vendit purement et simplement son tiers à André son frère, le contract en faict foy.

"Après le décès du sieur evesque d'Autun qui avoit institué ses deux frères ses héritiers, le dict Jean Daillebоust eust moytié au tiers qui appartenoit audict sieur evesque et c'est cette moitié audict frère qu'il promet de vendre, d'aultant que lors du contract il estoit incertain s'il accepteroit ou repudieroit la succession dudit sieur evesque décédé le penultiesme avril quatre vingts et cinq, qui sont environ huict jours auparavant le dict contract.

"Donc d'avoir escript par les appellants que ce contract n'estoit que fiction pour conserver les biens au defunct à l'occasion de la rigueur des édicts, cela est sans apparence, car le contract a esté faict en pleine paix, quoique ce soit auparavant l'edict de Juillet depuis lequel le dict defunlt Maistre Jean d'Aillebоust a sejourné plus d'ung an entier en sa maison.

"La verite du dict contract (est) d'ailleurs justifiée par le payement faict par ledict André Daillebоust de partie du prix de la vente dont il a acquité la somme de 900 livres d'une part, oultre plusieurs meubles que ledict defunct et la demoiselle sa femme prindrent lors de la vente des meubles de la succession dudit defunct sieur Evesque d'Austun duquel ledict André fut seul héritier, et du partage des biens de damoiselle Françoise Daillebоust leur soeur, en prix desquels meubles ils promirent tenir compte audict André pour sa part et portion et lui desduire et précompter sur ce qu'il leur pouvoit debvoir a cause de ladicte vente de la terre de Colonges.

"Ainsi la Cour voit que le contract de vente est parfait pour le dict tiers et que ce que les appellants ont voullu allèguer de la rigueur des edicts est un moyen trop général destitué de raison au faict particulier qui se présente. Ensuite de quoy il est sans doubte que les appellants ne sont aulcunement recevables en la distraction par eux prétendue.....

"....Le defunct par le contrat a donné terme à André Daillebоust pour payer le prix de son acquisition, mais à condition aussi de luy payer l'interest, ce qui rend le contract tellement parfaict que le vendeur n'a plus qu'une simple action pour poursuivre son prix, laquelle estant despendante de son contract ne peut avoir aultre privilege particulier et se doit prendre par la datte dudict contract. ..... Ainsi les appellants ne seroient aucunement fondés, ny leur prétendue distraction, ny leur préséance, pour ce que defunct Maistre Jean Daillebоust a renoncé à l'hypothèque de droict quoiqu'il soit, ne s'est réservé qu'un action personnelle, ayant stipulé l'interest de son denier, et qu'il pourroit faire exécuter l'acheteur quand bon luy sembleroit.....

"Dict davantage ledict Intymé que c'est chose usitée et de pratique ordinaire au parlement de Bourgongue où la sentence dont est appel a esté donnée, que le si vendeur ne s'est réservé une hypothèque spéciale sur l'héritage vendu il ne se peut prévalloir de la tacité que le droict luy pourroit donner.

"A ce que dessus l'Intimé adjouste pour fin de non recepvoir trop apparente à sçavoir que le défunct mon sieur Jehan Daillebоust, père des appellants, non seulement fut present lorsque le mariage du dict intymé fut accordé et que en faveur d'icelluy la tierce partie de ladicte terre et seigneurie de Colonges luy fut donnée, mais que icelluy sieur Mr Jehan Daillebоust fut le motif de telle donation, la proposa et signa les articles qui en furent dressés, ce qui monstre que son intention n'estoit pas seullement de renoncer au privilège prétendu de son hypothèque, mais de quitter entièrement tout le droict et action qu'il eust peu avoir.

"Ce qu'il affirma davantage du despuis en ce qu'il permit et désira que deffunct Christophe LeBoullanger, Sieur du Clos, mari de Damoiselle Suzanne d'Aillebоust de present femme du sieur de Faye, l'un des appellants, fut présent à ce mariage et signast le contract d'icelluy.

"Par ces moyens et aultres qu'il plaira à la Cour de suppléer par sa prudence conclud le dit Inthimé comme dessus.

Daillebоust".

Ce plaidoyer incident d'Antoine d'Aillebout, détaché qu'il est de toutes autres procédures, ne jette malheureusement pas sur le litige lui-même une lumière assez grande pour qu'il soit possible de le parfaitement démêler. L'on remarquera seulement que le procès se poursuit devant la Chambre de l'Edit, ce tribunal spécial institué par l'Edit de Nantes pour connaître des affaires entres catholiques et protestants, et c'est ce qui rend surtout intéressante la pièce que nous venons de citer. En effet, lorsque l'on sait combien profondément catholique fut notre troisième gouverneur, Louis d'Aillebout de Coulonge, il est assez curieux de voir comme sa famille, dans la génération qui le précède immédiatement, était douloureusement partagée entre le calvinisme et le catholicisme. Sa mère même, ainsi que nous le verrons plus loin, était la fille d'un des plus fameux calvinistes du XVIe siècle, François Hotman.

Quoiqu'il en soit de l'issue du procès de 1602, il semble certain que la terre de Coulonge finit par retomber en la possession d'Antoine d'Aillebout, puisque, dans le contrat de mariage de son fils Louis, en 1638, on le dit, "vivant Seigneur de Coulonge et conseiller ordinaire au Conseil de M. le prince de Condé."

D'après ce même contrat de mariage, Louis d'Aillebout était le fils d'Antoine d'Aillebout et de Suzanne Hotman. Mais nous verrons plus loin (D) qu'Antoine d'Aillebout, avant d'épouser Suzanne Hotman, avait contracté, avec une femme dont le nom ne nous est pas connu, un premier mariage, probablement celui auquel il est fait allusion dans le plaidoyer plus haut cité.

Antoine d'Aillebout mourut après 1612 et avant 1620. De ses deux mariages, il eut au moins trois enfants.

C 1 — NICOLAS D'AILLEBOUT, SIEUR DE COULONGE

L'aîné, fils d'Antoine et de sa première femme inconnue. Continuateur de la lignée. (D)

C 2 — CATHERINE D'AILLEBOUT

Fille d'Antoine et peut-être de sa deuxième femme Suzanne Hotman. Elle devint religieuse de l'Abbaye de Saint-Pierre de Reims. L'on conserve encore, je crois, à l'archevêché de Québec, un certificat daté du 18 septembre 1656 et signé par Françoise de Lorraine, coadjutrice du royal monastère de Montmartre, attestant l'envoi à la mère Catherine d'Aillebout, dite de Ste-Gertrude, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de partie des reliques des Saints Martyrs, compagnons de Saint-Denis, de sainte Ursule, etc. Ces reliques furent remises par la mère Sainte-Gertrude à son frère Louis d'Aillebout lors de son passage en France avec M. de Maisonneuve en 1656, et apportées par lui au Canada, l'année suivante.

C 3 — LOUIS D'AILLEBOUT DE COULONGE

Né en 1612 à Ancy-le-Franc, en Champagne. Fils d'Antoine d'Aillebout et de sa seconde femme, Suzanne Hotman.

A l'âge de 26 ans, le 6 septembre 1638, devant Mtre Philippe Perrier, à Paris, il signe son contrat de mariage avec Marie Barbe de Boullongne, âgée de 20 ans, fille de feu Florentin de Boullongne et d'honorable femme Eustache Quéan ou Quen, du village de Ravière, en Champagne.

Voici le préambule et la conclusion du contrat de mariage de Louis d'Aillebout, d'après une copie authentique délivrée sur la minute le 20 janvier 1672 :

"Furent présents en leurs personnes Honnorable Femme Eustache Quéan, veusve de feu Florentin de Boulogne, vivant habitant du lieu de Ravières au comté de Tonnerre demeurant au dict Ravières, tant en son nom que comme stipullante en ceste partie pour Barbe de Boulogne, fille du dict deffunct et d'elle, à ce présente de son voulloir et consentement estant de présent en ceste ville de Paris logée aux deux anges place Maubert paroisse Sainct Estienne du Mont d'une part, et Louis daillibоust, fils de deffunct Anthoine daillibоust et Suzanne de Hotman ses père et mère, natif d'Ancy-le-franc, aagé de vingt six ans, demeurant à Paris rue de Bievre paroisse susdicte, pour luy et en son nom d'autre part,

"Lesquelles parties en la présence de l'advis de leurs parents et amis cy après nommé, sçavoir de la part du dict sieur dallibоust, de vénérable et discrette personne Maistre Jean Sauldin, principal du collège de Cambray dict les Trois Evêques et Maistre Louis Saudin son frère, procureur du dict collège, amis, et de la part de la dicte fille avecq sa dicte mère, de Maistre Nicolas Boivin, commis au bureau du clergé de France, cousin germain maternel, damoiselle Françoise despoisse, fille majeure, cousinne maternelle, maistre Frédéricq masson, commis au Controlle général des rentes de la ville de Paris, amy et Maistre Pierre Biercy, bourgeois de cette ville de Paris, aussy amy,

"Recognurent et confessèrent avoir faict entre elles de bonne foy les traictés de mariage, dons, douaire, promesses et conventions qui en suivent.... .....

.....

"Faict et passé en la dicte maison des deux anges où la dicte future espouse et sa mère sont logées dicte place Maubert l'an mil six cent trente huict ce sixième septembre après midy et ont signé,

"Ainsy signé, Daillebоust, Barbe de Boulogne, Eustache Quéan, Boivin, Sauldin, Sauldin, Le Masson, Biercy, Françoise despoisse, Saulnier, Perrier".

Après s'être associé à la Compagnie de Montréal, sur le conseil du père Charles Lalemant, il s'embarqua en 1643, avec sa femme et sa belle-soeur, en destination de Ville-Marie où il se proposait de collaborer à l'oeuvre de son compatriote champenois, M. de Maisonneuve.

Les *Relations des Jésuites* nous apprennent que M. d'Aillebout avait la réputation d'être un habile ingénieur; il rendit en effet de grands services pour la construction des bastions du nouveau fort de Ville-Marie.

M. d'Aillebout devint gouverneur intérimaire de Montréal en octobre 1645 à la place de Maisonneuve, appelé en France. Lui-même partit pour la France en 1647, chargé par les habitants du Canada, avec son compagnon, M. Juchereau des Châtelets, de demander au roi certaines modifications à l'arrêt du 27 mars 1647. Au cours de ce voyage, il fut choisi par Mazarin, sur la recommandation de la Compagnie des Cent-Associés, pour succéder à M. de Montmagny au gouvernement de la Nouvelle-France. Sa commission, retrouvée par M. Ernest Gagnon, dans les Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec, date du 2 mars 1648. (*Feuilles volantes et Pages d'Histoire, p.* 213).

M. d'Aillebout fut de retour à Québec le 20 août 1648. (*Journal des Jésuites*). L'abbé Tanguay (*Dictionnaire, I, p.* 152) cite cette date de façon à faire croire qu'elle est celle de la première arrivée de M. d'Aillebout en ce pays. Nous avons déjà vu qu'il vint au Canada en 1643.

Nous lisons aussi dans Charlevoix (*Hist. de la Nouvelle France, v. I, p.* 282) que M. d'Aillebout devint gouverneur des Trois-Rivières en 1648. C'est une erreur que plusieurs historiens ont reprise à leur compte et qui a été réfutée sans trop de peine par M. Benjamin Sulte. (*B. R. H.*, 1896, *p.* 68). C'est Charles Le Gardeur de Tilly qui fut gouverneur des Trois-Rivières après septembre 1648. M. d'Aillebout n'arriva de son premier voyage en France que le 20 août 1648, pour occuper les fonctions de gouverneur de toute la Nouvelle-France. L'erreur de Charlevoix provient peut-être de ce que M. d'Aillebout, gouverneur, s'intéressa de près à la défense des Trois-Rivières et en fit refaire les fortifications, mais ses instructions à Pierre Boucher, capitaine du bourg, datent de 1650 et non de 1648. (*Huguet-Latour, Annuaire de Ville-Marie,* 1867).

Louis d'Aillebout remplit les fonctions de gouverneur pendant trois ans, aux termes de sa commission, et en 1651, il céda la place à son successeur, Jean de Lauzon, qui arriva à Québec en octobre de la même année.

En 1649, il achète la terre de Coulonge qui, après avoir été agrandie, fut érigée en châtellenie le 9 avril 1657 et porte aujourd'hui le nom de Spencer-Wood. Les lettres patentes érigeant la terre

de Coulonge en châtellenie ont été publiées par M. Ernest Gagnon dans ses *Feuilles volantes* (*p.* 270).

Le 23 juillet 1652, M. d'Aillebout obtint la concession d'un fief dans l'île d'Orléans (paroisse de Saint-François), et il l'appela d'Argentenay, d'après un petit village de la Champagne.

Enfin, l'année suivante, le 4 janvier 1653, le sénéchal de Lauzon lui concédait, dans la seigneurie de Lauzon, l'arrière-fief de Saint-Vilmé, et il agrandissait cette concession le 28 mai 1658 (*cf. J.-E. Roy: Hist. de la Seigneurie de Lauzon, I, pp.* 95-96).

De 1651 à 1658, M. d'Aillebout résida à Québec sur sa terre de Coulonge.

Vers la fin de 1655, M. d'Aillebout partit pour la France avec M. de Maisonneuve et avec son neveu Charles d'Aillebout des Musseaux, afin de discuter avec la Compagnie de Montréal les moyens d'assurer la permanence de Ville-Marie. Après un an passé dans son pays natal, il était de retour à Québec le 29 juillet 1657. Presque aussitôt, en septembre suivant, il est appelé par M. de Charny à le remplacer comme gouverneur intérimaire de la Nouvelle-France. Le 11 juillet 1658 il remet les rênes au nouveau gouverneur, M. d'Argenson, et le 21 août suivant, il part pour Montréal, accompagné de M. de Queylus et de 60 colons.

Entre l'arrivée du nouveau gouverneur, Pierre Voyer, vicomte d'Argenson, et le départ de M. d'Aillebout pour Ville-Marie, il ne s'écoula qu'un peu plus d'un mois. Ce fut assez cependant pour mettre aux prises le nouveau gouverneur et l'ancien. Francis Parkman, (*Old Regime, I, p.* 176), cite à ce propos une lettre piquante de M. d'Argenson qu'il aurait rencontrée dans les Papiers d'Argenson sous l'endos: "Double de la lettre escripte par le Vaisseau du Gaigneur parti le 6 septembre (1658)."

"In a letter, écrit Parkman, d'Argenson complains of d'Ailleboust, who had preceded him in the government....

"He says that, on going out to fight the Iroquois, he left d'Ailleboust at Quebec, to act as his lieutenant; that, instead of doing so, he had assumed to govern by his own right, that he had taken possession of his absent superior's furniture, drawn his pay and, in other respects, behaved as if he had never expected to see him again.

"When I returned, continues the governor, I made him director in the Council, without pay, as there was none to give him. It was this, I think, that made him remove to Montreal, for which I do not care, provided the glory of our master suffer no prejudice thereby."

L'on peut croire cependant que M. d'Aillebout avait d'autres raisons de se diriger vers Montréal. Il suffit de rappeler son étroite association avec la Compagnie de Montréal et sa constante prédilection pour cette colonie naissante.

De la lettre de M. d'Argenson nous ne retiendrons que le passage où il dit avoir fait M. d'Aillebout membre du conseil sans appointements. Il s'agit de l'ancien conseil de Québec qui précéda le Conseil souverain de 1663 et dont nous ne connaissons que peu de chose, ses registres ayant été consumés par l'incendie de 1713. Ce conseil avait été institué par le règlement royal de 1648 qui fut, à vrai dire, la première charte canadienne. M. d'Aillebout en fit partie ex-officio comme gouverneur dès sa création. Après l'expiration de son terme, en 1651, il devait encore en faire partie comme ancien gouverneur, Jean de Lauzon ayant quitté le pays, et il avait encore le même titre à siéger au conseil. (*Ferland, Cours d'histoire*). Il n'est pas étonnant que M. d'Aillebout se soit insurgé contre M. d'Argenson qui ne semblait l'admettre au conseil que par faveur et à titre honoraire.

M. d'Aillebout mourut le 31 mai 1660, à Montréal et non pas à Québec, ainsi qu'il est dit par une singulière distraction dans l'*Histoire du Canada* de M. de Belmont, page 11.

La veuve de M. d'Aillebout, Marie-Barbe de Boullongne, après avoir vécu quelque temps à Ville-Marie, se fixa définitivement à Québec en 1663, entra au noviciat des Ursulines pour en sortir bientôt, se donna aux Religieuses Hospitalières en 1670, et mourut finalement le 7 juin 1685, dans sa maison attenante à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Plusieurs historiens font descendre à tort les d'Aillebout canadiens du troisième gouverneur de la Nouvelle-France. Louis d'Aillebout ne laissa pas de postérité et la tradition veut que sa femme et lui aient fait voeu en contractant mariage de vivre en état de virginité. L'historien Parkman lui en fait même un grief assez sévèrement caractérisé: "He was so insanely pious, écrit-il, that he lived with his wife like monk and nun." (*Old Regime, Frontenac edition I, p.* 165).

A ce sujet, l'on ne lira peut-être pas sans intérêt le passage suivant de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* par la mère Juchereau de Saint Ignace (p. 267):

"(Barbare de Boulogne) était une âme prévenue de la grâce dès le berceau; elle ne se maria que par le conseil de son Confesseur, et à condition que Monsieur d'Aillebout, qu'elle épousa, lui laisserait gar-

der inviolablement le voeu de virginité qu'elle avait fait dès son enfance. Ce confesseur était un Jésuite, grand serviteur de Dieu, qui apparemment n'agissait pas en cela sans l'avoir consulté. Il dit à Monsieur d'Aillebout en lui montrant sa future épouse: "Voici une Vierge que Dieu vous confie pour en être le gardien; si vous oubliez la promesse que vous lui faites, et que vous ayez la hardiesse de donner quelque atteinte à sa pureté, Dieu vous châtiera terriblement." Ces paroles menaçantes confirmèrent Monsieur d'Aillebout dans la résolution où il était de vivre en continence.

"Cependant après quelques années, il fit des grandes peines à son épouse, au sujet de son voeu qu'il voulait rompre; mais sa patience, son courage la firent triompher. Son époux rentra dans les sentiments de fidélité dont il voulait s'écarter; de sorte que, après cette attaque, qui fut longue, il la laissa paisible, et mourut fort chrétiennement en Canada, où il avait été Gouverneur."

Quoiqu'il en soit du voeu de virginité, il est certain que Louis d'Aillebout et Barbe de Boulogne n'eurent pas d'enfants de leur mariage. L'arrêt du conseil d'Etat maintenant en noblesse les fils d'Argenteuil le dit expressément: "Louis d'Aillebout de Coulonges, mort sans enfants de Barbe de Boulongne, son épouse." De son côté, M. de Maisonneuve l'atteste dans un document daté du 12 août 1664.

"Je soussigné, Gouverneur de l'Isle de Montréal en la Nouvelle-France, certifie à tous qu'il appartiendra, que deffunt Messire Louys d'Ailleboust, chevallier, Seigneur de Coulonge, Lieutenant Général pour Sa Majesté en la Nouvelle France, est décédé au dict Montréal le dernier jour de May mil six cent soixante, sans avoir laissé aucuns enfants procréés du mariage d'entre luy et Barbe de Boullongne son épouse. En foy de quoy j'ay signé le présent certificat à Québec, le douziesme jour d'aoust mil six cent soixante quatre.

(Signé), De Maisonneuve."

Dans le premier volume de son *Dictionnaire généalogique,* M. l'abbé Tanguay dit bien, à la page 152, que Louis d'Aillebout eut une fille, Barbe, mariée à Jean de Lauzon, et à la page 172, que Jean de Lauzon eut pour seconde femme Barbe, fille de Louis d'Aillebout, mais c'est une erreur que M. Ernest Myrand a suffisamment réfutée par sa concluante étude: "Mme d'Aillebout et le Dictionnaire généalogique", publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1899 (vol. 5, p. 43). Nous la rencontrons encore cependant jusque dans la grande édition des *Relations des Jésuites,* publiée par Thwaites (t. XXIII, p. 328).

Il y eut une autre Barbe d'Aillebout que Mme de Coulonge. Elle était la fille de Charles d'Aillebout des Musseaux, née en 1650. Jean de Lauzon, qui avait 70 ans lors de sa naissance, fut, non pas son époux, mais son parrain.

D

NICOLAS D'AILLEBOUT, SIEUR DE COULONGE (C 1)

Frère aîné de Louis d'Aillebout, 3e gouverneur de la Nouvelle-France, il ne vint jamais au Canada. Seigneur de Coulonge et de la Madeleine, il était commissaire des poudres et salpêtres pour le Roy à Sedan.

Le 6 mai 1620, il épousa à Paris Dorothée de Manthet, fille de Jean de Manthet, sieur d'Argentenay et de Suzanne Hotman. Nous avons déjà vu que Louis d'Aillebout de Coulonges, 3e gouverneur de la Nouvelle-France, frère de Nicolas, était le fils d'Antoine d'Aillebout et Suzanne Hotman. Est-ce qu'il n'y a pas confusion? Nous sommes simplement en présence d'un cas d'alliance compliquée. Suzanne Hotman, d'un premier mariage avec Jean de Manthet, avait eu une fille, Dorothée. Devenue veuve, elle se remaria avec Antoine d'Aillebout, veuf lui aussi, et en eut notre gouverneur, Louis d'Aillebout. C'est vraisemblablement après son second mariage qu'elle maria sa fille Dorothée avec son beau-fils, Nicolas, né du premier mariage de son second mari.

Par suite d'un étrange lapsus, M. l'abbé Daniel, dans ses *"Notes relatives aux grandes familles du Canada"* (*p.* 42), a cru faire la correction suivante à son *"Histoire des grandes familles"*: "Madame Dorothée de Manthet, épouse de Nicolas d'Aillebout de Coulonge, était dame d'honneur de la duchesse de Vendôme, laquelle assista à son contrat de mariage qui eut lieu, non le 3 septembre 1632, mais le 3 septembre 1652."

Le passage de la duchesse de Vendôme à Québec en 1652 est assez inattendu. C'est le contrat de mariage de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur qui fut passé à Québec, le 3 septembre 1652.

Nous croyons intéressant de reproduire les passages principaux du contrat de mariage de Nicolas d'Aillebout, d'après une copie authentique délivrée sur la minute en 1720 et conservée dans la famille d'Aillebout.

"Furent présents et comparurent personnellement Nicolas d'Ailleboust, escuyer, sieur de Colonges, pays de Tonneroys, demeurant à Ancy-le-Franc, audit pays de Tonneroys, de présent en cette ville de Paris logé au fauxbourg Saint-Germain des Prés sur le fossé d'entre les tailles de Bussy et de Nelle, paroisse Saint-Sulpice d'une part,

"Et Damoiselle Dorothée de Montet, fille de deffunct Sieur de Montet, Escuyer, sieur d'Argentenay et de damoiselle Suzanne de Hotman, ses père et mère, l'une des filles d'honneur de Mesdames les duchesses de Mercoeur et de Vendosme, de present estant avec madite dame de Vendosme à Paris en l'Hostel de Mercoeur, ladite damoiselle assistée de l'autorité de Damoiselle Suzanne de Hotman, sa mère, veuve en dernières noces de deffunt Noble Homme Antoine d'Ailleboust vivant conseiller ordinaire au conseil de Monseigneur le prince de Condé, présente et comparante d'autre part.

"Lesquels Sieur de Colonges et damoiselle de Montet de l'autorité susditte, ont de leur bonne volonté, sans aucune force ny contrainte recognu et confessé, en la présence, de l'avis et du dit consentement tant de mes dittes dames duchesses de Mercoeur et de Vendosme, maditte dame de Vendosme présente et comparante; de Jehan Hotman, escuyer, sieur de Villiers Saint-Paul, oncle maternel de ladite damoiselle de Montet; de noble Homme Maistre Pierre Chaspelain, Conseiller, intendant de maison et affaires de maditte dame duchesse de Mercoeur pour et au nom et comme ayant charge expresse de revérend père en Dieu Messire Daniel Hotman, abbé de Saint-Nicaise de Rheims, aussi oncle maternel d'icelle damoiselle de Montet; de Maistre George Barguenon, conseiller et secrétaire ordinaire de Monseigneur le prince de Condé, chargé de demoiselle Théodore Hotman, tante de ladite future épouse, et Noble Homme Mr Pierre Hotman, conseiller du Roy en son Chastelet de Paris; de Noble Homme Maistre Jacques Hotman, Conseiller du Roy, trésorier de la guerre en la province de Bourgogne et intendant de la maison et affaires de Madame la duchesse de Guise; de Jacob Anjorran, escuyer, sieur de Conthe et Abimelech de Cumont, sieur de Boiscrolier, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement à Paris, tous cousins et et parents proches de ladite future espouse, Avoir fait et accordé entre eux de bonne foy....les accords, dons, douaires promesses et conventions de mariage cy après déclarés,

"C'est a sçavoir que les dits dieur de Colonges et damoiselle de Montet, de l'autorité et consentement susdits, ont promis et promettent se prendre l'un deux l'autre femme et espoux, par foy, loy et

nom de mariage en face de Notre mère Sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine,.....
....

"Fait et passé double en l'Hostel de Mercoeur, fauxbourg Saint-Germain, le mercredi après midy, sixième jour de May mil six cent vingt et ont signé ainsi.

Signé, Françoise de Lorraine, Suzanne Hotman d'aillebousť, Dorothée de Menteth, J. Hotman, Anjorran, Barguenon, Hotman de Saint-Martin, Abimelech de Cumont, Chapellain, et Daniel, avec Dupuy et Nutrat, notaires....."

Ajoutons seulement que, d'après la teneur du contrat, les biens apportés par la future épouse consistent entre autres choses de "trois mille livres tournois en deniers comptant à elle donnés gratuitement en faveur du présent mariage, à savoir quinze cent livres tournois par le sieur révérend abbé de Saint-Nicaise, six cent livres tournois par Madame la duchesse de Mercoeur, trois cent livres tournois par Madame la duchesse de Vendôme, et le surplus montant à six cent livres tournois que ladite demoiselle a en sa possession provenant des dons et gratifications à elle faites par Mesdames duchesses de Mercoeur et de Vendôme."

L'on peut voir par ce contrat peu banal que le père de nos d'Aillebout canadiens entrait dans la carrière du mariage sous les plus brillants auspices. Madame la duchesse de Mercoeur, l'une des hautes protectrices de Dorothée de Manthet, n'était autre que la veuve de Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur qui joua un si grand rôle sous la Ligue et qui entretint un moment l'espoir de devenir roi de France après la mort de Henri III, son beau-frère. Elle était avant son mariage Mlle de Martigue, fille unique de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre. Quant à Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, elle était la fille du duc et de la duchesse de Mercoeur, et réunissait en sa personne deux des plus grandes maisons de France, Lorraine et Penthièvre. En 1609, elle avait épousé César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, légitimé de France en 1595. N'est-il pas assez curieux de voir le duc de Vendôme prêter sa maison à Nicolas d'Aillebout pour son mariage, après avoir été, un quart de siècle plus tôt, s'il faut en croire plusieurs historiens, l'occasion de l'empoisonnement du grand-père, Jean d'Aillebout?

Le contrat dont nous venons de reproduire le préambule est particulièrement intéressant en ce qu'il nous révèle l'étroite parenté des d'Aillebout canadiens avec une famille des plus notables dans l'histoire du protestantisme français Nicolas d'Aillebout, en épousant Dorothée de Manthet, devenait le gendre de sa belle-mère, c'est-à-dire, au sens original du mot, de sa marâtre, Suzanne Hotman, la deuxième femme de son père, Antoine d'Aillebout. Or, Suzanne Hotman était la fille du célèbre jurisconsulte François Hotman.

Au commencement du XVIe siècle, les Hotman passaient déjà pour une des premières familles de robe de Paris. Plusieurs d'entre eux ont joué un rôle important sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Notons entre autres Antoine Hotman qui fut avocat général du Parlement de Paris au temps de la Ligue et risqua courageusement sa vie dans l'accomplissement des devoirs de sa charge. Mais le plus célèbre de tous fut sans contredit François Hotman, le frère du précédent.

François Hotman, né en 1524, fut attiré de bonne heure par la réforme de Calvin et il n'hésita pas à s'aliéner sa famille en se faisant protestant. Professeur de droit à Bourges et rival des Cujas et des Dumoulin, ses contemporains, il échappa à grand peine au massacre de la Saint-Barthélémy. Toute sa vie il lutta par la plume en faveur de la religion réformée. Ses ouvrages étaient répandus par toute l'Europe. C'est lui qui écrivit et publia sous l'anonymat la fameuse" "Epître au tigre de la France" qui valut au libraire Martin Lhomme d'être pendu ... à sa place. A l'exemple de tous les autres savants et lettrés, Montaigne s'arrêta à Bâle en 1580, pour lui rendre visite (*Journal de voyage, t. I, pp.* 41, 171). Il mourut à Bâle en octobre 1590.

M. Dareste lui a consacré une importante étude dans la *Revue Historique* de juillet et décembre 1876.

De son mariage avec Claude Aubelin, la fille d'un autre protestant réfugié, François Hotman eut plusieurs enfants:

1o.—Jean Hotman, sieur de Villiers, l'aîné, et l'héritier des doctrines religieuses de son père. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui ont fait du bruit en leur temps.

2o.—Theagès, un filleul de Pierre Martyr, qui, après avoir été au service des Châtillon, mourut dans le Languedoc en 1582.

3o.—Daniel qui, après avoir été confié au landgrave de Hesse, se mit à mal tourner, suivant l'expression de son père, et finit par être déshérité.

4o.—Marie, née à Strasbourg en 1558.

5o.—Pierre, né en 1563, qui s'adonna au commerce.

6o.—Suzanne qui, après être devenue veuve du sieur de Manthet, devint la deuxième femme d'Antoine d'Aillebout. Elle fut mère de notre troisième gouverneur Louis Antoine d'Aillebout de Coulonge, et la grand'mère maternelle de Charles Joseph d'Aillebout des Musseaux.

7o.—Théodora ou Théodorula, la plus jeune qui était la filleule d'Amerbach.

De ces 7 enfants, six tout au plus survivaient en 1620 et nous en voyons paraître quatre au contrat de mariage de Nicolas d'Aillebout avec Dorothée de Manthet, Suzanne, Théodora, Jean, sieur de Villiers, et le révérend père en Dieu Daniel Hotman, abbé de St-Nicaise qui n'est autre que le Daniel plus haut nommé, celui qui a mal tourné .... en se faisant catholique. (*Gallia Christiana, VIII,* 1678).

Jean Hotman de Villiers quoique présent au mariage de sa nièce catholique, était certainement resté protestant; il pouvait d'ailleurs dificilement refuser son assentiment à un mariage patronné et voulu par très haute et très puissante dame, Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme.

Quant à sa soeur Suzanne, qui avait été élevée protestante elle aussi, il paraît assez clair qu'elle s'est convertie au catholicisme, peut-être même avant son premier mariage avec le sieur de Manthet.

Quoiqu'il en soit, l'on connaît trois enfants à Nicolas d'Aillebout et à Dorothée de Manthet:

D 1 — ROGER ANTOINE D'AILLEBOUT

Resté en France, il fut le père d'Alexandre Antoine d'Aillebout de St-Michel, garde du corps, maintenu dans sa noblesse en 1717. La Chesnaye Desbois prétend que Alexandre Antoine d'Aillebout de St-Michel vint en Canada, mais nous n'en avons rencontré aucune preuve.

D 2 — CHARLES D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Auteur de la lignée canadienne (E).

D 3 — JEANNE D'AILLEBOUT

Elle épousa Abraham Martin, à Ravière en Champagne, et eut pour enfant une fille, Marie, qui, venue au Canada, épousa à Montréal en 1671, Christophe Fevrier. Voici son acte de mariage tel que consigné aux registres de Ville-Marie:

"Le 16 novembre 1671, mariage de Christophe Fevrier, habitant de Boucherville, fils de feu Honorable Homme Eustache Fevrier, vivant marchand de vin à Mantes sur Seine et de Honorable femme Renée le Grand, de la paroisse de Saint-Maclou de Mantes, évêché de Chartres, avec Demoiselle Marie Martin, fille de feu Honorable Homme Abraham Martin, vivant bourgeois de Ravière en Champagne et de Demoiselle Jeanne d'Aillebout, de la paroisse de Saint-Pantaléon de Ravière et maintenant de cette paroisse.

"Présents: Pierre Boucher, Sieur de Grosbois, Pierre Boucher, sieur de Boucherville..... Charles d'Aillebout des Musseaux, oncle maternel de ladite épouse."

De ce mariage descend directement le grand homme d'Etat canadien, Sir Louis Hippolyte Lafontaine.

Marie, fille de Christophe Fevrier et de Marie Martin, épousa à Boucherville, le 12 novembre 1691, Louis Ménard-Lafontaine, le fils du premier Lafontaine venu au Canada et l'ancêtre de Sir Louis Hippolyte.

E

CHARLES D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX (D 2).

Fils de Nicolas d'Aillebout de Coulonge et de Dorothée de Manthet, il naquit en 1624. En 1648, il se décida à venir au Canada, probablement sur les instances de son oncle Louis d'Aillebout qui était alors en France et qui venait d'y être nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Louis d'Aillebout devait avoir une prédilection spéciale pour Charles d'Aillebout des Musseaux qui était doublement son neveu, en tant que fils de son demi-frère Nicolas, fils d'Antoine d'Aillebout, et de sa demi-soeur, Dorothée de Manthet, fille de Suzanne Hotman.

Charles d'Aillebout des Musseaux arriva à Québec le 19 août 1648, sur le même navire que son oncle le gouverneur, "le Cardinal". Presque aussitôt, il part pour Ville-Marie où il est chargé du commandement du camp volant de 40 hommes dont la création avait été

ordonnée par le décret du 5 mars 1648. Ce corps militaire travailla si efficacement à la défense de Montréal, que deux ans plus tard, l'on jugea à propos de porter son effectif à 70 hommes.

C'est à M. des Musseaux que M. de Maisonneuve confia le commandement de Ville-Marie, lorsqu'il partit pour un nouveau voyage en France à l'automne de 1651.

En 1663, il est encore désigné comme lieutenant de la garnison, sous M. de Maisonneuve.

En 1664, M. de Mésy, sans se soucier des prérogatives des Messieurs de Saint-Sulpice, qui venaient d'acquérir les droits de la Compagnie de Montréal et qui, à titre de seigneurs, avaient en mains la justice, créa pour l'île de Montréal une sénéchaussée royale avec M. de Sailly comme juge. Les Messieurs de Saint-Sulpice protestèrent et formèrent de leur côté une autre sénéchaussée avec M. d'Aillebout des Musseaux comme juge. Les deux sénéchaussées fonctionnèrent concurremment, mais, après 3 ans de dispute, la victoire finit par rester à celle du Séminaire.

Cependant, M. d'Aillebout des Musseaux a dû occuper avant cette date les fonctions de juge civil et criminel à Ville-Marie. Une pièce judiciaire produite devant le Conseil Souverain en août 1677, établit qu'à cette date il exerçait sa charge depuis 18 ans et en avait été pourvu par M. de Queylus. Sa première commission émanant de la Compagnie de Montréal daterait donc de 1659, peut-être de 1658, pendant le voyage qu'il entreprit en France avec M. d'Aillebout, son oncle, et M. de Maisonneuve pour conférer avec M. Olier dans l'intérêt de Ville-Marie.

En 1677, nous ne savons pour quels motifs, les Messieurs de St-Sulpice décidèrent de révoquer M. des Musseaux et de nommer à sa place, comme bailif et juge civil et criminel, Jean-Baptiste Migeon de Branssac, licencié ès-loi et advocat au Parlement de Paris. Dans sa requête au Conseil Souverain pour obtenir la confirmation de cette nomination, M. François Lefebvre, supérieur du Séminaire, n'invoque aucun motif au soutien du changement proposé. M. d'Aillebout des Musseaux s'oppose à la requête, alléguant que, suivant l'édit du Roussillon, il ne pouvait être destitué de sa charge parce qu'il en avait joui pendant plus de dix ans. Mais le Conseil, par un arrêt du 20 septembre 1677, confirma la nomination de Migeon de Branssac, les Ecclésiastiques de St-Sulpice ayant le droit de nommer les juges durant bon plaisir dans les limites de leur seigneurie.

M. des Musseaux avait obtenu en 1680 de M. l'intendant Duchesneau et en 1682 de Frontenac lui-même, la promesse d'une concession au-dessus de l'île de Montréal. Il vendit ce fief, connu sous le nom d'Argenteuil, à son fils Pierre, en 1697, mais la concession n'en fut définitivement ratifiée qu'en 1725 par l'intendant Bégon.

M. des Musseaux fut inhumé à Montréal le 20 novembre 1700. Son acte d'inhumation se lit comme suit aux registres de Montréal:

"Le vingtième jour de novembre mil sept cent, sépulture de Charles d'Aillebout, un des messieurs de l'ancienne Compagnie, mort le 19, à l'âge de 76 ans."

Le 3 septembre 1652, devant Guillaume Audouard, notaire royal, à Québec, il signait son contrat de mariage avec Catherine, fille de feu Pierre Le Gardeur de Repentigny et de Marie Favery. Le père de l'épousée était précisément l'amiral de Repentigny dont Charles d'Aillebout avait pu voir la mort si édifiante en pleine mer sur le navire qui le traversait pour la première fois au Canada en 1648.

Catherine Le Gardeur de Repentigny, née en France en 1634, fut inhumée à Montréal le 30 novembre 1709.

M. des Musseaux est le premier d'Aillebout qui ait fait souche au Canada. De son mariage sont issus 14 enfants, savoir:

1.—Barbe
1653-1716

11.—Anonyme
1655-1655

III.—Louis
1656-171...

IV.—Pierre
1660-1711

V.—Paul
1661-1746

VI.—Nicolas
1663-1709

VII.—Jean-Baptiste
1666-1730

VIII.—Anonyme
1668-1668

IX.—Catherine
1669-1755

X.—Elizabeth
1670-1739

XI.—Madeleine
1673-1759

XII.—Marguerite
1675-1734

XIII.—Joseph Charles
1677-1688

XIV.—Louise Angélique 1679-1763

I

BARBE D'AILLEBOUT

Premier enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur; baptisée à Québec le 11 décembre 1653. C'est évidemment elle que l'on a prise pour la prétendue fille de Louis d'Aillebout le gouverneur, qui aurait également porté le nom de Barbe d'Aillebout. Elle ne se maria pas et mourut à Montréal à l'âge de 62 ans, étant inhumée au même endroit, le 3 août 1716.

II

ANONYME

Deuxième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur; baptisé et inhumé à Québec le 8 juillet 1655.

III

LOUIS D'AILLEBOUT, SIEUR DE COULONGE

Troisième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur et l'aîné des garçons. Baptisé à Québec le 19 juillet 1656. Il paraît avoir résidé au Bout de l'Ile (Ste-Anne) pendant la plus grande partie de sa vie. Dans un acte du 4 octobre 1714, où il cède aux Messieurs du Séminaire un emplacement sur la rue St-Paul, il est dit officier de la marine. Soit parce qu'il se retira promptement du service, soit pour d'autres raisons, il ne dépassa pas le grade d'enseigne.

Par une lettre du ministre à M. de Vaudreuil, nous voyons que M. de Coulonge, en août 1707, demandait du service pour trois de ses enfants. Le plus âgé de ses fils n'ayant que 14 ans en 1707, cette demande a pu paraître prématurée.

Tout indique que M. de Coulonge mourut entre 1718 et 1720. Le 5 août 1720, le ministre écrit à M. de Vaudreuil qu'il faudra faire la preuve de l'insolvabilité de M. de Coulonge avant de biffer ce qu'il doit pour monnaie de cartes. L'arrêt de 1720 maintenant en noblesse les fils de son frère Pierre d'Argenteuil et les siens le dit d'ailleurs défunt.

Il avait épousé à Québec, le 19 novembre 1690, Félicité Le Picard, née en 1666, veuve de Noël Leblanc qu'elle avait épousé en 1666, fille de Jean Le Picard et de sa première femme Marie Caron.

Félicité Le Picard mourut à l'âge de 82 ans et fut inhumée à Montréal le 4 janvier 1747.

Outre les 6 enfants qu'il eut de son légitime mariage, M. de Coulonges eut un autre enfant qu'il dut reconnaître avant sa fin. Nous en avons la preuve dans le document suivant qui est reproduit dans les documents manuscrits recueillis par M. Faillon en vue de son Histoire de la colonie française.

"Le 10 juillet 1729, en présence des témoins soussignés, furent présents René de Linctôt, lieutenant ..... stipulant pour Claire de Coulonge, non légitime, fille de feu Louis d'Aillebout de Coulonge, écuier, vivant enseigne dans les troupes de la marine, âgée d'environ 21 ans, d'une part; et Antoine Lalande, habitant de la Pointe Claire, fils de Léonard Lalande et de Gabrielle Beaune d'autre part, et ont fait les conventions matrimoniales suivantes.....

"Outre ce que dessus, Dame Félicité Le Picard, veuve de feu Sieur de Coulonge, le dit Sieur de Linctôt et Marie Catherine d'Aillebout, son épouse, sont convenus de loger, nourrir le dit Antoine Lalande et la dite Claire de Coulonge, sa dite future épouse, après la célébration du mariage, pendant une année entière et accomplie, et de donner en outre à la dite demoiselle Claire un habit, et ils ont signé....."

Cet acte fut passé devant M. Desenclaves, prêtre à Ste-Anne, et ensuite déposé chez le notaire LePailleur, le 20 février 1730.

Du légitime mariage de Louis d'Aillebout de Coulonge et de Félicité Le Picard, sont issus les six enfants qui suivent:

III a

MARIE CATHERINE D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisée à Montréal le 11 septembre 1691. Elle épousa, au Bout de l'Ile, le 13 novembre 1728, René Godefroy de Linctôt, veuf en premières noces de Marie Madeleine Le Moyne. Par une distraction dont il n'est pas coutumier, M. P. G. Roy l'a confondue, dans sa *Généalogie de la famille Godefroy* (*p.* 25) avec Marie Catherine, fille de Jean-Baptiste d'Aillebout des Musseaux et d'Anne Le Picard.

Après avoir été commandant du poste des Sioux de 1731 à 1735, René Godefroy de Linctôt mourut à Montréal le 27 mars 1748.

Sa veuve, Marie Catherine d'Aillebout de Coulonge mourut à son tour à Montréal le 25 mai 1765. Elle était malade depuis plus d'un an à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Un mois avant sa mort, le 27 avril 1765, devant Simonnet, notaire, elle instituait son cousin et filleul Ignace d'Aillebout de Périgny, son légataire universel ou, à son défaut, les pauvres de l'Hôtel-Dieu. En septembre de la même année Ignace d'Aillebout de Périgny renonçait à la succession en faveur des pauvres.

René Godefroy de Linctôt qui avait eu 5 enfants de son premier mariage avec Marie-Madeleine LeMoyne, n'en eut qu'un seul de son second mariage avec Catherine d'Aillebout.

III aa — FRANCOIS GODEFROY DE LINCTOT

Né au Bout de l'Ile le 18 mai 1730 et inhumé au même endroit le 30 mars 1731.

III b

LOUIS HECTOR D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal le 5 août 1693. Monsieur Régis Roy, dans sa *Famille d'Aillebout* (*p.* 7), l'appelle à tort Sieur de Saint-Vilmé. Nous verrons plus loin que le titre de Saint-Vilmé appartient à son cousin Hector-Pierre, troisième fils de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Marie-Louise Denys.

M. Régis Roy fait encore erreur (p. 5) en parlant de Jean d'Argenteuil, lorsqu'il dit que son frère Hector-Pierre fut accusé de complicité avec lui dans l'affaire de la Mollerie. C'est Louis Hector

d'Aillebout de Coulonge qui accompagnait son cousin Jean d'Aillebout d'Argenteuil lors de son duel malheureux avec Louis Hector de la Mollerie.

Le 16 août 1715, Jean Bouillet de la Chassaigne, major de Montréal, après avoir requis en conseil de guerre la sentence de mort contre Jean d'Argenteuil, conclut ainsi: "Quant à Hector d'Aillebout de Coulonge, accusé de complicité, comme il est actuellement dans une expédition contre les Renards, son procès devra être instruit dans trois mois." Rien n'indique que Louis Hector de Coulonge ait été inquiété davantage à la suite de cet incident. A la demande de la famille sans doute, les soeurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal produisirent le 30 octobre 1717 une attestation d'après laquelle le sieur de la Mollerie aurait déclaré sur son lit de mort que le sieur de Coulonge n'avait rien eu à voir dans son duel avec Jean d'Argenteuil et n'en devait pas être tenu responsable. (*Documents manuscrits recueillis par M. Faillon*).

Louis Hector d'Aillebout mourut à Montréal à l'âge de 62 ans et fut inhumé au même endroit, le 2 novembre 1756.

A l'âge de 32 ans, il épousa en premières noces, à Montréal, le 22 octobre 1726, Marguerite, âgée de 21 ans, fille de Henri Jules Le Fournier du Vivier et de Thérèse Gadois.

De ce premier mariage sont issus quatre enfants:

III ba — LOUIS AMABLE D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal le 26 septembre 1728, et inhumé au même endroit le 22 octobre 1729, à l'âge de 13 mois, sous le nom de Henry.

III bb — LOUISE MARGUERITE D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisée à Montréal en 1729. Morte jeune probablement.

III bc — LOUIS D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal le 10 juin 1733 et inhumé à Boucherville le 25 octobre de la même année.

III bd — LOUIS CHARLES D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal le 28 mars 1737. Mort jeune probablement.

Marguerite Le Fournier Du Vivier étant morte à l'âge de 34 ans, le 20 février 1742, à Montréal, Louis Hector d'Aillebout de Coulonge se remaria, le 9 septembre 1743, avec Marie Anne Miré de l'Argenterie, veuve de René Louis Fournier Dufiguier, fille d'Etienne de Miré, sieur de l'Argenterie, capitaine réformé, et de feu Louise Salvaille.

Marie Anne Miré de l'Argenterie, veuve en dernières noces de Louis Hector d'Aillebout, mourut à l'âge de 60 ans et fut inhumée à Montréal le 13 décembre 1762.

De ce second mariage Louis Hector d'Aillebout n'eut pas d'enfant.

III c

CATHERINE FELICITE D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisée à Montréal le 15 janvier 1695.

III d

PAUL JOSEPH D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal le 10 novembre 1696. Comme les autres fils de Louis d'Aillebout de Coulonge et de Félicité Le Picard, ses frères, il s'adonna principalement à la traite et au commerce dans les pays d'en haut.

Vers 1724, il fut accusé, en même temps que son frère Antoine, d'avoir fait la traite avec les sauvages, et tous deux subirent un procès qui eut du retentissement. Voici le texte de la plainte portée contre les deux frères par le procureur Raimbault, le 20 juin 1724:

"Vous remontre le procureur du Roi de la juridiction de Montréal, faisant en cette partie les fonctions de procureur général, qu'il a eu avis que les deux jeunes fils du sieur d'Aillebout de Coulonge, rendus au bout d'en haut de cette ville, se sont absentés du dit lieu deux fois depuis un an, qu'ils ont monté dans la Grande Rivière avec les nommés Lafeuillade, Denis Francoeur et Olivier fils, leurs engagés, et n'en sont de retour que depuis ce printemps ayant hiverné hors de cette île, pourquoi ledit procureur général requiert qu'étant à présumer qu'ils ne se sont absentés un temps si considérable que pour faire la traite avec les sauvages, ce qui est une contravention aux défenses portées par les lettres patentes en forme d'édit de Sa

Majesté du mois de mars 1716, ils soient assignés à comparaître....."

Le lendemain 21 juin, le conseil établi par l'ordonnance de 1716 ordonne qu'il soit informé et procédé contre les accusés par devant M. de la Corne, commis à cet effet.

Ce conseil était composé de M. le Marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général, président, M. de la Chassaigne, lieutenant de roi à Montréal, M. LeVerrier, major de la ville, MM. Bégon, DeGannes, de la Corne, de Montigny, du Vivier et de Budemont, tous capitaines.

Trois autres membres s'étaient retirés à cause de la parenté qu'il y avait entre eux et les sieurs de Coulonge aux degrés de l'ordonnance du côté de leurs femmes. C'étaient M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, dont la femme Marie Charlotte Denis était la soeur des deux tantes des accusés, Mesdames d'Argenteuil et de Manthet ; M. Celoron de Blainville, premier capitaine et commandant des troupes, dont la femme Gertrude LeGardeur de Tilly était alliée aux Coulonges, petits-fils eux-mêmes de Catherine LeGardeur; M. Bouat, lieutenant général, qui était alors remarié à Agathe LeGardeur de Repentigny.

Les jeunes de Coulonge furent arrêtés et mis en prison en attendant le procès.

A l'interrogatoire, devant M. de la Corne, le 8 juillet, Joseph d'Aillebout de Coulonge, l'aîné, âgé de 25 ans, explique ses absences en disant que son père et sa mère étant malades et hors d'état de le faire vivre lui-même, il serait allé à la chasse vers le long Sault, tâchant de tuer quelque chose tant pour sa vie que pour son entretien.

Le plus jeune, Antoine d'Aillebout de Coulonge, sieur de Manthet, âgé de 23 ans, répondit de même façon.

Ces explications n'étaient peut-être pas des plus probantes, mais le conseil parut s'en contenter au moins provisoirement. Le 11 juillet le conseil ordonna qu'il serait plus amplement informé dans un mois et que, entre temps, les accusés seraient élargis des prisons à la charge de se représenter à toutes assignations, élisant à cet effet domicile à Montréal.

L'affaire, croyons-nous, en resta là.

Le 3 août 1730, à Montréal, Jacques Testard, Sieur de Montigny, Joseph d'Aillebout, sieur de Coulonge et Louis Godefroy, sieur de Linctôt, étant tous sur leur départ pour Michilimackinac, font ensemble un acte de société. (*Documents Faillon EE-GG., p.* 275).

A partir de 1740, Paul Joseph d'Aillebout de Coulonge semble s'être établi à demeure dans les pays d'en haut; depuis cette date jusqu'à la fin de 1752, il figure maintes et maintes fois dans les registres de Mackinac comme parrain et comme témoin aux mariages. (*Wisconsin Hist. Coll., t. XIX, passim.*)

En 1753, il contracte lui-même mariage à l'âge de 57 ans, ainsi qu'il appert à l'acte suivant extrait des Registres de Mackinac et reproduit dans *Wisconsin Historical Collections, t. XVIII, p.* 480:

"Le 29 janvier 1753, devant le père Lefranc, de la Compagnie de Jésus, mariage de Joseph d'Aillebout de Coulonge Elnier, fils de Mons. Junis d'Aillebout Elnier et de Félicité Le Picard, d'une part, avec Marianne Parent, fille de Pierre Parent et de Marianne Chabrier, d'autre part, après trois publications.

"Présents: d'Aillebout de la Magdeleine et M. de Langlade."

Cette copie d'acte, telle que transcrite par l'éditeur des *Wisconsin Historical Collections* est évidemment fautive; le copiste a mal lu "d'Aillebout de Coulonge Elnier", au lieu de d'Aillebout de Coulonge, Ecuier, comme il a mal lu "Junis" d'Aillebout" au lieu de Louis d'Aillebout.

Paul Joseph d'Aillebout de Coulonge a dû mourir vers la fin de 1755 ou en 1756, car nous voyons aux mêmes registres de Michilimackinac que, le 25 mai 1757, Marianne Parent, sa veuve, se remarie avec François Brisbé dit la Grandeur, sergent des troupes. (*Wisc. Hist. Coll., t. XVIII, p.* 482.)

III e

ANTOINE D'AILLEBOUT DE COULONGE, SIEUR DE MANTHET

Baptisé à Montréal, le 23 février 1698. Il s'adonna principalement au commerce et à la traite. Nous avons vu plus haut (III d) comment, avec son frère Paul Joseph, il fut poursuivi et mis en prison en 1724 comme coureur des bois.

A fréquenter les sauvages et à courir les forêts, les fils de Coulonge avaient gagné une certaine rudesse de caractère, une certaine violence de tempérament, s'il faut en croire certains extraits des archives du greffe criminel de Montréal que nous trouvons encore parmi les documents Faillon. Il s'agit de trois témoignages attestant que, le 28 juin 1729, le sieur d'Aillebout (Antoine) fut pris de violente

colère contre Louis Charillon dit la Feuillade qui était à faire marché avec le sieur de Villiers pour les pays d'en haut. Le sieur d'Aillebout, qui était assisté de son frère Joseph de Coulonge, battit La Feuillade et le roua de coups jusque dans sa maison en criant: "Où est-il ce bougre-là? Il faut que je lui ôte les tripes du ventre et que je le saccage!"

Ce pauvre La Feuillade est sans doute le même qui accompagnait les frères d'Aillebout dans leur suspecte expédition de chasse de 1724.

Le 13 novembre 1742, à la requête de Pierre Guy, marchand de Montréal, Antoine d'Aillebout est condamné par la prévôté de Québec au remboursement de 8,000 livres pour marchandises reçues. Il était alors en société avec son cousin Paul Alexandre d'Aillebout de Cuisy.

M. de Coulonge de Manthet mourut subitement à Québec, le 28 janvier 1750, âgé de 52 ans, après s'être marié deux fois.

Le 22 janvier 1728, il épousa en premières noces, à Montréal, Marie-Louise, âgée de 30 ans, fille d'Etienne de Villedonné et de Marie Jacquette Damours des Chauffours.

De ce premier mariage sont issus cinq enfants.

III ea — CATHERINE AMABLE D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Baptisée à Montréal le 25 novembre 1729, et inhumée à Laprairie le 30 mars 1730.

III eb — LOUIS ANTOINE D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Baptisé à Montréal le 5 novembre 1730, et inhumé au même endroit le 21 du même mois.

III ec — CATHERINE JOSEPH D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Baptisée à Montréal le 24 octobre 1731.

III ed — LOUIS JOSEPH D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Baptisé à Montréal, le 12 décembre 1732, et inhumé au même endroit le 1er février 1733.

III ee — ANTOINE GABRIEL D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Baptisé à Montréal, le 24 décembre 1733. Vers 1747, Mgr de Pontbriand ayant assumé la distribution entre les élèves du Séminaire de Québec des pensions Laval, Soumande, Saint-Vallier et Duc d'Orléans, nous voyons qu'une des 36 bourses à répartir, au montant de 100 francs, fut accordée à l'élève Manthet. (*Cf. abbé Gosselin: L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand, p.* 150). Cet élève Manthet ne peut être autre qu'Antoine Gabriel qui aurait été alors âgé d'environ 14 ans. Il devait même être un des plus jeunes boursiers, la plupart des autres que nous avons pu retracer étant nés de 1724 à 1729 et par conséquent âgés de 18 à 22 ans. De tous les jeunes d'Aillebout qui pouvaient porter le nom de Manthet, nous n'en voyons aucun autre qui ait eu âge d'élève boursier en 1747.

Il est toutefois certain qu'Antoine Gabriel d'Aillebout vivait encore en 1751. Nous en avons la preuve dans la requête suivante extraite des registres du Conseil Supérieur:

"A Nos Seigneurs du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France

"Supplie humblement Antoine-Gabriel Daillebout Ecuyer mineur de dix-sept ans dix mois comme il appert par l'extrait batistaire cy-joint fils unique issu du mariage qui a esté entre feu Antoine Daillebout Ecuyer et Louise de Villedonné, Disant le supliant qu'il luy serait nécessaire d'obtenir de la Cour des lettres de benefice d'age à l'effect de toucher par luy les revenus des biens des successions écheus de ses feu père et mère et mobilier en dépendants, pourquoy a recours à la Cour.

"Ce considéré, Monseigneur, et veu l'exposé en la présente requeste l'extrait baptistaire cy-dessus datté et cy-joint il vous plaise accorder au supliant les lettres de bénéfice d'aage adressante à M. le lieutenant général civil et criminel de la prévosté de cette ditte ville à l'effect d'y estre enterinée sy faire se doit suivant l'avis des parens du d. suppliant et en la manière accoutumée pour par luy jouir de l'effect d'ycelles. C'est la grace que le suppliant oze attendre de la Cour.

Daillebоust de Manteth.

(Expédié suivant l'arrêt de ce jour 30-8-1751)."

Ajoutons que, le 25 juillet 1753, Antoine Gabriel est parrain à Beauport (*Langevin, Archives de Beauport, p.* 187).

Antoine Gabriel serait-il le même d'Aillebout de Manthet que Carleton enregistre en 1767 comme ancien enseigne du Canada, résí-

dant en Touraine, et que nous retrouvons vers 1774 comme garde du corps et marié à Marie-Louise d'Aillebout de Cerry? Nous verrons plus loin (IV hk) les raisons qui militent en faveur d'une affirmative possible.

Devenu veuf de Marie-Louise de Villedonné qui fut inhumée à Montréal le 10 mars 1741, Antoine d'Aillebout de Coulonge de Manthet se remaria à Beauport, le 5 février 1742, avec Marie-Thérèse Juchereau Duchesnay, née le 9 décembre 1708, fille de Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie Catherine Peuvret.

Marie Thérèse Juchereau Duchesnay était restée veuve sans enfants de Guillaume Emmanuel Théodore Denis de Vitré qui lui-même avait eu d'un premier mariage avec Marie Joseph des Bergères, entre autres enfants, Théodore Mathieu Denis de Vitré qui pilota la flotte anglaise en 1759.

Veuve en dernières noces de M. de Manthet, elle mourut à Beauport le 18 août 1778 et fut inhumée au même endroit le surlendemain, après avoir fait donation de sa partie du fief de Beauport à son neveu Ignace Michel Louis Antoine de Salaberry, le père du héros de Châteauguay (*cf. Rapp. Archives* 1884, *Précis des actes de foi et hommage, p.* 2.)

De ce second mariage d'Antoine d'Aillebout de Coulonge de Manthet avec Marie-Thérèse Juchereau Duchesnay, sont issus 4 enfants, tous morts au berceau, d'après M. P. G. Roy (*Famille Juchereau, p.* 192).

III ef — IGNACE LOUIS D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Né à Beauport le 13 janvier 1743 et décédé au même endroit le 17 mars de la même année.

III eg — PHILIPPE IGNACE D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Né à Beauport le 12 avril 1744 et décédé au même endroit le 18 avril 1745.

III eh — LOUIS IGNACE D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Né à Beauport le 28 août 1746 et décédé au même endroit le 22 juillet 1747.

III ei — CATHERINE FELICITE D'AILLEBOUT DE COULONGE DE MANTHET

Née à Beauport le 28 mars 1749 et décédée au même endroit le 14 mai de la même année.

III f

LOUIS D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal, le 22 novembre 1699. C'est très probablement lui que nous rencontrons en service dans la Louisiane vers 1730. Au cours d'une relation qu'il adresse au ministre en 1731, sur la défaite des Natchez, M. Perier, gouverneur de la Louisiane, raconte que M. de Coulonge, qui commandait une pirogue armée de 20 sauvages et nègres libres, avait été attaqué aux Tonicas, qu'il avait perdu la moitié de son monde, que lui-même avait été grièvement blessé et que MM. de la Touche, Beaulieu et Cochart avaient été tués (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 449). Cette désastreuse aventure de M. de Coulonge aurait été due en partie à son imprudence, et pour l'en punir, M. de Bienville le mit aux arrêts pendant quelque temps.

Ce Sieur de Coulonge, quoiqu'on l'appelle avec insistance M. de Coulanges tout le long des documents recueillis par French dans ses *"Historical Collections of Louisiana"*, était certainement un d'Aillebout du Canada. Voici, en effet, ce que nous lisons, à la date de novembre 1730, dans l'édition anglaise de l'*Histoire de Charlevoix* publiée par John Gilmary Shea (*t. IV, p.* 107): "The first step of Perier de Salvert was to send the sieur de Coulonge, a Canadian, to the Arkansas who were to assemble at the French fort at Natchez."

Le Sieur de Coulonge faisait partie de la troupe de M. Dartaguette qui fut massacrée par les Chicachas en mars 1736, et il fut lui-même une des victimes de cette malheureuse équipée. Fut-il tué en combattant ou fut-il brûlé après avoir été fait prisonnier? Nous avons de la défaite de Dartaguette deux relations qui ne s'accordent pas parfaitement. La première, écrite par un des rares survivants, Drouet de Richardville, en 1739, après 3 ans de captivité chez les Chicachas, veut que M. de Coulonge ait été brûlé avec le père Sénat, jésuite, MM. du Tisné, d'Esgly et plusieurs autres.

L'autre, d'après le récit d'un nommé Parisien, veut que M. de Coulonge ait été l'un des premiers tués dans le combat, en même temps que M. Dartaguette. (*Cf. Rapp. Archives,* 1905, *vol. I,* 6*e partie, pp.* 452-453).

III g

CHARLES D'AILLEBOUT DE COULONGE

Baptisé à Montréal, en 1702. Mortellement blessé par les Iroquois, à l'âge de 16 ans, il succomba peu après et fut inhumé à Ste-Anne du Bout de l'Ile, le 30 avril 1718.

(*Tanguay*: *A travers les Registres, p.* 111).

IV

PIERRE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Né à Québec, le 19 juin 1659, et baptisé au même endroit, le 21 du même mois, par le P. Le Mercier, d'après une copie authentique délivrée sur l'original le 12 octobre 1719; quatrième enfant de Charles Joseph d'Aillebout, sieur des Musseaux et de Catherine Le Gardeur de Repentigny.

Il tire son surnom d'Argenteuil d'un village du même nom, situé dans l'arrondissement de Tonnerre, département de l'Yonne, (en Champagne).

D'après l'abbé Daniel, il était lieutenant dans les troupes en 1691.

En 1693, M. de Frontenac chargea d'Aillebout d'Argenteuil d'un important message pour M. de Louvigny, commandant à Michilimackinac, et, enfin de l'escorter avec ses dix-huit compagnons, il dépêcha Charles Séraphin Margane de la Valtrie avec 20 volontaires et plusieurs sauvages. Tout alla bien jusqu'au retour, en juin 1693, alors que l'escorte fut attaquée par les Iroquois et que M. de Lavaltrie fut tué, ainsi que trois de ses compagnons.

(*Roy* (*P. G.*): *Famille Lavaltrie, dans B. R. H., février* 1917).

M. d'Argenteuil qui, pendant ce temps, était rendu à son poste, n'en réussit pas moins à remplir sa mission. Un des objets principaux de sa dangereuse expédition était d'assurer le transport à Montréal d'un lot considérable de pelleteries qui étaient impatiemment attendues. Le 4 août 1693, l'on vit arriver à Montréal 200 canots chargés de pelleteries sous la direction de M. d'Argenteuil. Il y avait pour 80,000 francs en valeur de castor. Ce fut une grande réjouissance; M. de Frontenac lui-même crut devoir monter de Québec à cette occasion. (*Charlevoix, Hist. of New France, édit. Shea, IV, p.* 241).

Après avoir ramené ce castor de Michilimackinac, M. d'Argenteuil y retourna aussitôt comme lieutenant de M. de Louvigny.

En août 1696, M. de Frontenac rencontre à Montréal M. d'Argenteuil qui arrivait de Mackinac avec 50 Français pour prendre part à l'expédition d'Onondaga. Le brave lieutenant arrivait trop tard, mais il apportait de bonnes nouvelles des dispositions favorables des Sauvages. (*Charlevoix, édition Shea, V, p.* 22).

Le 1er janvier 1709, lors de l'attaque et de la prise de Saint-Jean de Terreneuve, sous les ordres de M. de St-Ovide, d'Aillebout d'Argenteuil et son frère d'Aillebout furent des premiers à entrer dans la place. (*Ibid., V, p.* 213).

Le 30 juin 1707, le ministre écrit à M. d'Argenteuil et lui fait savoir combien il est aise qu'il ait suivi au Détroit M. de Cadillac. (*Rapp. Archives* 1899, *suppl. Richard, p.* 389).

Ce n'est que le 10 mai 1710, peu de temps avant sa mort que M. d'Argenteuil fut promu capitaine d'une compagnie. (*Rapp. Archives* 1899, *Suppl., p.* 422.) Vers le même temps il a dû solliciter un avancement d'autre sorte, car, à la page 389 du rapport des archives précité, nous voyons que le ministre lui écrit qu'il n'a pu le proposer au roi pour le commandement de Michilimakinac et qu'on attend de lui plus d'application. Cette lettre est datée du 7 juillet 1711. Il y avait plus de trois mois que son destinataire était mort et enterré, heureusement sans avoir connu cette demi-rebuffade. M. d'Aillebout d'Argenteuil, en effet, mourut assez inopinément en mars 1711, à l'âge d'environ 50 ans, au moment où il s'apprêtait à repartir pour les pays d'en haut, en mission chez les nations, c'est-à-dire chez les sauvages.

Le 25 avril 1711, M. de Vaudreuil annonce sa mort en ces termes à M. de Pontchartrain: "Le Sieur d'Argenteuil que j'avais choisi, à la suggestion de M. de Ramezay, pour porter mes instructions au Détroit et en ramener les sauvages, est mort d'apoplexie deux jours après que j'eus quitté Montréal. (*Cf. O'Callaghan: Doc. relative to Colonial Hist. of the State of N.-Y. IX, p.* 855).

Voici ce que son fils Jean d'Argenteuil en écrivait, un peu après 1720, au cours d'une requête adressée à M. de Maurepas.

"Pierre d'Aillebout, sieur d'Argenteuil, capitaine, est mort en 1711, lorsqu'il allait dans les pays d'en haut inviter les Outaouais et autres nations de venir se joindre à nous pour s'opposer aux Anglais qui venaient avec une flotte pour faire la conquête du Canada. Il avait été employé plusieurs fois à des négociations de cette nature et

y était très nécessaire, y ayant toujours réussi avec succès pour le bien du service du Roy et du pays par l'ascendant qu'il avait sur l'esprit des sauvages." (*Document inédit*).

Ainsi que son illustre frère Nicolas d'Aillebout de Manthet, il jouissait d'une influence considérable sur les tribus sauvages, influence hautement appréciée par les gouverneurs d'alors qui surent l'utiliser, et même après sa mort. C'est ainsi que le 27 mars 1711, neuf jours après son inhumation qui eut lieu à Montréal, le 16 mars précédent, M. de Vaudreuil lui rend cet hommage dans une lettre à M. de Ramezay: "Il faut dire aux nations que M. d'Argenteuil (Louis d'Aillebout, Sieur d'Argenteuil) va les voir à la place de son père." (*Rapp. Archives* 1899, *Suppl., p.* 111).

M. Philias Gagnon, qui possédait de lui une lettre autographe, (*Essai de bibliographie, II, No* 2532), nous dit que "c'était un garçon instruit et qui écrivait bien." Il s'est trompé cependant, avec beaucoup d'autres d'ailleurs, en le faisant naître en 1669. Cela provient sans doute d'une erreur de M. l'abbé Tanguay qui n'est peut-être qu'une faute d'impression, puisque dans le même article où il fait baptiser Pierre d'Aillebout d'Argenteuil, le 24 juin 1669, il enregistre le baptême de sa soeur Catherine à la date exacte du 27 mai 1669. D'ailleurs le contrat de mariage de Pierre d'Argenteuil passé à Québec, devant Genaple, le 2 novembre 1687, le dit âgé de 27 à 28 ans.

C'est en effet le 4 novembre 1687, que Pierre d'Aillebout d'Argenteuil épousa à Québec, Marie Louise, fille de Pierre Denys, Sr de la Ronde, et de Catherine Le Neuf de La Potherie, baptisée à Québec le 27 janvier 1671. Il devenait ainsi le beau-frère de Denis de Bonaventure, de Thomas de La Naudière, de Charles Aubert de la Chesnaye, de Claude de Ramezay, etc., et il allait l'être de son propre frère, Nicolas d'Aillebout de Manthet.

Marie Louise Denys survécut plus de 35 ans à son mari, et une nombreuse correspondance originale qu'il nous a été donné de parcourir, nous montre que pendant ce temps, elle a su gérer ses affaires avec une rare maîtrise.

L'abbé Daniel nous dit que, devenue veuve, elle obtint une pension de 150 livres. Si elle l'obtint ce ne fut que fort tard. En effet, le 20 juin 1713, le ministre écrit à M. de Ramezay qu'il "ne peut accorder de pension à Mme d'Argenteuil (sa belle-soeur), parce qu'il n'y en a pas de vacante." (*Rapp. Archives* 1899, *Suppl., p.* 457). Qua-

torze ans plus tard, le 23 octobre 1727, M. de Beauharnois sollicitait encore en son nom la faveur d'une pension.

Un peu pour cette raison probablement, Mme d'Argenteuil passa en France. La suscription d'une lettre qui lui est adressée par un de ses fils en 1720, nous apprend que pendant ce voyage, elle fit un séjour chez M. de Subercase, à Cannes, près Montereau-Faut-Yonne. Cannes, (aujourd'hui Cannes-Ecluse, dans le département de Seine et Marne) est précisément l'endroit où mourut en 1732 le célèbre gouverneur de l'Acadie. Mme d'Argenteuil profita sans doute de son passage à Paris pour pousser plus activement devant le Conseil d'Etat l'instance qu'elle avait entreprise, avec l'appui de son beau-frère Louis d'Aillebout de Coulonge, pour obtenir le maintien en noblesse de ses sept fils et elle y réussit parfaitement.

Le 11 juin 1720, en effet, le conseil d'Etat rendait son arrêt ordonnant le maintien en noblesse des fils d'Argenteuil. Cette ordonnance ne fut cependant enregistrée à Québec que le 5 mars 1736.

Voici le texte de cet important document d'après une copie authentique faite en 1736, et que nous retrouvons parmi les papiers de la famille d'Argenteuil, dans la collection de manuscrits Baby:

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT

"SUR LA REQUETE PRESENTEE AU ROY Estant en Conseil par Louis d'Ailleboust, Ecuyer Sr de Coulonges, Delle Marie Louise Denis veuve de pierre d'ailleboust, Ecuyer, sr d'Argenteuil, Capitaine d'Infantrie Entretenu en Canada tant en son nom qu'en celuy de Charles Joseph d'ailleboust, Ecuyer Enseigne d'Infanterie en l'Isle Royale, Louis d'ailleboust Ecuyer sr d'Argenteuil, Pierre hector d'ailleboust Ecuyer sr de Villemer, Jean d'ailleboust Ecuyer Lieutenant d'Infanterie aux isles de l'Amérique, Paul alexandre d'ailleboust Ecuyer sr de Cuisy, Claude Daniel d'ailleboust Ecuyer sr de Lavillon et Philipes d'ailleboust Ecuyer sr de Cerry, ses Enfants; Paul d'ailleboust Ecuyer sr de Perrigny Capitaine d'Infanterie en Canada et Jean baptiste d'ailleboust Ecuyer sr des Musseaux, Les dits Louis, Pierre, Paul et jean baptiste d'ailleboust freres demeurant en Canada; Contenant que sur une requête cy devant presentée à sa Mate par alexandre antoine d'aillebout Ecuyer sr de St Michel d'ailleboust, Election de Beauvais, generalité de Paris, leur Cousin pour estre maintenu dans sa Noblesse, il auroit esté par ordre de sa Majesté Ecrit par le sr Comte de Pontchartrain, Secrétaire d'Estat

au sr Begon intendant le la Nouvelle france ou Canada pour avoir les titres de cette famille qui Si trouve Etablie depuis près de Cent ans que Louis d'ailleboust chevalier seigneur de Coulonges grand oncle des Supplians en avoit esté fait Gouverneur General dès Mil six Cent quarante huit; qu'en Execution des dites ordres il avoit fait perquisition des dits titres, en avoit fait un inventaire qu'il avoit Envoyé avec des copies vidimées aux quels avoient esté jointes ceux mentionnez dans la ditte requête d'alexandre antoine d'ailleboust sr de St Michel, que par ces titres il paroist qu'ils sont descendus de Pierre d'ailleboust Medecin ordinaire de Roy françois premier mort le vingt un aoust mil cinq cens trente un, qu'il eut pour enfants Charles d'ailleboust, Evêque d'Autun, Jean d'ailleboust premier Medecin du Roy henry quatre duquel sont descendus les Srs d'ailleboust de Mivoisin, Election de Montargis, generalité d'Orléans, maintenus dans Leurs noblesse par Le sr de Machaut intendant de cette generalité en mil Six cens Soixante sept et antoine d'ailleboust Conseiller au Conseil de M. Le Prince de Condé, bisayeul et Trisayeul des Suplians; que le d. antoine d'Alleboust avoit eu deux fils, Scavoir Louis d'ailleboust chevalier seigneur de Coulonge, Gouverneur et Lieutenant général de la nouvelle france ou Canada mort sans enfans à Montréal de Barbe de Boulogne sa femme et Nicolas d'ailleboust Ecuyer sr de Coulonge, mary de Delle Dorothée de Montet d'Argentenay sa femme, ayeuls et bisayeuls que de ce mariage Sortirent charles d'ailleboust Ecuyer sr des Musseaux et Roger antoine d'ailleboust Ecuyer Garde du Corps du Roy, père d'Alexandre antoine d'ailleboust Ecuyer sr de St Michel Garde du Corps de sa Majesté qui a esté maintenu dans sa noblesse par arrest du Conseil d'Estat du quatre Juin mil sept cens dix sept; le d. charles d'ailleboust Seigneur des Musseaux Establit en Canada et y rendit à l'Exemple de son oncle des services considérables aussy bien que ses descendans tant a l'Etablissement que pour La deffense de cette Colonie, il s'y maria avec Delle Catherine le Gardeur, Pere et Mere et ayeuls des Suplians, lesquels portent pour armes des gueule au Chevron d'or accompagné de trois Etoilles de même deux en Chef et une en pointe.

"A CES CAUSES ils requierent en consequence de ce que dessus et des titres quils raportent pour Le prouver qu'il plaise à sa Ma^té^ de Les maintenir dans Les privilege de leur noblesse, Veu la declaration du seize Janvier Mil sept cens quatorze et Les arretés du Conseil rendus en Consequence; la Requête; les genealogies et armes des Suplians; un Extrait de Lestat de La Maison du Roy françois premier

dans lequel pierre d'aillebоust est Employé comme son Medecin ordinaire et qu'il estoit mort le vingt vn aoust Mil Cinq cens trente vn; vne Lettre Patente du Roy henry quatre en faveur de jean d'aillebоust son premier Medecin du Douze Mars Mil Cinq Cens quatre vingt treize; Extrait du Deuxiesme Tome Page Cinquante quatre du *Gallia Christiana* dans Lequel il est raporté que Charles d'aillebоust abbé de sept fons fut nommé Eveque d'Autun en Mil Cinq cens soixante douze et qu'il en prit possession l'an Mil Cinq cens Soixante quatorze; Expedition du Contract de Mariage de Nicolas d'aillebоust Ecuyer sr de Coulonges en Tonnerois, fils d'antoine d'aillebоust Conseiller ordinaire au Conseil de M. Le Prince de Condé avec Delle Dorothée de Montet fille de jean de Montet Ecuyer sr d'Argentenay et de Delle Suzanne hotman veuve en dernier Noces du d. Antoine d'Aillebоust, ce contract passé par devant Dupuis et Nurat Nottaires au Chatelet de Paris et delivré sur la minutte le douze avril mil sept Cent vingt signé de Plasses; prouisions de Gouverneur et Lieutenant general dans l'Etendue du fleve St Laurent en la Nouvelle france isles et terre adjacentes en faveur de Louis D'aillebоust Ecuyer du deux Mars mil six cens quarante huit, avec des Lettres d'attaché de La Reine Mere du Roy en qualité de Chef et Surintendante de la Navigation et Commerce de france; Lettre du Roy au d. sr d'aillebоust de Coulonge pour se rendre en france après ses trois années de gouvernement et rendre compte à Sa Ma^té^ de Letat du pays du vingt neuf avril mil Six cens Cinquante; deux Commission de Charles de Lauzon Gouverneur et Lieutenant general de La nouvelle france à Louis d'aillebоust chevalier Seigneur de Coulonges pour L'Etablir et faire reconnaître Gouverneur en son absence du d. pays du vingt-Six aoust mil Six Cent Cinquante sept; Contrat de Mariage passé devant Guillaume Audouart Notaire Royal a Quebec du trois Septembre mil six cent Cinquante deux de charles d'aillebоust Ecuyer sr des Musseaux, fils de Nicolas Ecuyer sr de Coulonges et de Delle Dorothée Montet, avec Delle Catherine Le Gardeur fille de Pierre Le Gardeur Ecuyer sr de Repentigny, et de Marie de favery; Contrat de Mariage passé devant françois Genaple Notaire Royal en La provoté de Quebec le deux novembre mil six cens quatre vingt sept de Pierre d'aillebоust Ecuyer sr d'Argenteuil, agé de vingt sept a vingt huit ans, fils de Charles d'aillebоust Ecuyer sr des Musseaux et de Delle Catherine Le Gardeur, avec Delle Marie Louise fille de Pierre Denis Ecuyer sr de La ronde et de Delle Marie Catherine le Neuf. Le d.

sr des Musseaux (1) assisté de Louis D'Ailleboust Ecuyer sr de Coulonges, de Paul daillebоust Ecuyer sr de Perrigny et de jean baptiste d'ailleboust Ecuyer sr des Musseaux Ses freres; Lettre du sr Compte de Pontchartrin secretaire d'Estat au sr Begon intendant de Canada du Deux aoust 1716; Lettre et memoire du d. sr Begon du quatorze Nouembre mil sept cens dix neuf, contenant l'inventaire des Requête et titres du sr D'ailleboust, et que du mariage de Pierre d'ailleboust Ecuyer sr de Coulonge avec Delle Marie Louise Denis Sont issus sept garçons, Scavoir charles joseph d'ailleboust Ecuyer Enseigne d'une Compagnie d'infanterie Entretenue en l'Isle Royale en Canada, Louis d'ailleboust Ecuyer sr d'argenteuil, Pierre hector d'ailleboust Ecuyer sr de Villemer, jean d'ailleboust Ecuyer dit le chevalier d'ailleboust, Lieutenant d'une Compagnie d'infanterie aux Isles de l'Amerique, Paul alexandre d'ailleboust Ecuyer sr de Cuisy Cadet dans les troupes, Claude Daniel d'ailleboust Ecuyer sr Lavillon et Philipes d'ailleboust Ecuyer sr de Cerry; Arrest du Conseil d'Estat qui maintient dans sa noblesse alexandre Antoine D'ailleboust Ecuyer sr de St Michel Cousin des Suplians du quatre Juin mil sept Cent dix sept signé Philipeaux; Extrait du Jugement rendu par le sr de Machaut Intendant de la generalité d'orleans en faveur d'henry d'ailleboust, sr de Mivoisin de l'an mil Six cens soixante sept.

"OUY Le rapport et tout considéré Le ROY ESTANT EN SON CONSEIL de L'Avis de Monsieur Le Duc d'orleans, Regent, a maintenu et maintient les dits Louis d'ailleboust sr de Coulonge, Paul d'ailleboust sr de Perrigny Capitaine Entretenu en Canada, et jean baptiste d'Ailleboust sr des Musseaux, freres, Charles Joseph d'ailleboust, eneigne d'infanterie en Lisle Royale, Louis d'ailleboust sr dargenteuil, Pierre hector d'ailleboust sr de Villemer, Jean d'ailleboust Lieutenant d'infanterie aux Isles de l'amerique, Paul alexandre d'Ailleboust sr de Cuisy, Claude Daniel d'ailleboust sr de La Villon et Philipes d'Ailleboust sr de Cerry, freres, enfants du dit feu Pierre d'ailleboust sr Dargenteuil et de la d. Delle Marie Louise sa veuve dans leur noblesse et qualité d'Ecuyer, Et la d. marie Louise Denis Dans Les privileges de Veuve d'un Gentilhomme tant qu'elle sera en viduité, A ordonné et ordonne qu'ils jouiront et Leurs posteritez nez et à naître en Légitime mariage de tous les privileges, honneurs, franchises et Exemptions dont jouissent Les gentils hommes du Royaume et pays soumis a Lobeissance de sa Ma^té^, fait deffenses de Les y troubler tant quil viveront noblement et qu'ils ne feront acte dero-

(1) Des Musseaux est évidemment ici un lapsus pour d'Argenteuil.

geant, et que pour cet Effet ils seront inscrits dans le Catalogue des Nobles du Royaume et pays Soumis a sa Ma^té^ conformement aux arrets du Conseil des vingt deux Mars mil six cens soixante Six et vingt six fevrier mil six cens quatre vingt dix sept, fait et arreté au Conseil d'Estat du Roy sa Ma^té^ y estant tenu a Paris le onze Juin mil sept Cens vingt.—signé

Fleurieau.

"Registré Es Registre du Conseil superieur de La Nouvelle france ouy Le Procureur General du Roy Suivant Larrest de ce jour pour jouir par la Dame Veuve D'argenteuil Es noms jouir de Leffet es Contenu au present arrest du Conseil d'Estat du Roy par Nous Conseiller secretaire du Roy Greffier En chef du d. Conseil Soussigné à Québec Le Cinq Mars 1736.

Signé DAINE."

Mais le but principal du voyage de Mme d'Argenteuil était d'obtenir un règlement de la difficulté survenue entre elle et les Messieurs de Saint-Sulpice au sujet de sa concession du Lac des Deux-Montagnes. Il s'agissait du fief d'Argenteuil contigu à celui des Ecclésiastiques du Séminaire, et l'on ne s'entendait pas sur la délimitation des bornes de chacun. Ce qui rendait plus difficile la position de Mme d'Argenteuil, c'est qu'elle ne possédait pas un titre définitif de concession. Son beau-père, Charles d'Aillebout, Sieur des Musseaux n'avait jamais pu obtenir de l'intendant Duchesneau, le 7 juin 1680, et du comte de Frontenac, le 15 juin 1682, qu'une promesse de concession. Quoiqu'il en fût, le 13 février 1697, Charles d'Aillebout des Musseaux et sa femme Catherine Le Gardeur vendaient la seigneurie à leur fils Pierre d'Aillebout d'Argenteuil. Ce dernier, écrit M. P. G. Roy (*Les Noms Géographiques, p.* 39) "prêta le serment de fidélité en 1725 et fit légaliser la promesse de 1682." Nous avons vu que M. d'Argenteuil, en 1725, était mort depuis quatorze ans. C'est sa veuve qui, en 1725, sur production des promesses Duchesneau-Frontenac, obtint de M. Begon une concession et fut admise à prêter le serment de fidélité pour son fief d'Argenteuil. Mais la contestation entre elle et les Messieurs de Saint-Sulpice, qui avait commencé longtemps auparavant, se continua encore longtemps après. Il en est question fréquemment dans la correspondance officielle entre le Président du Conseil de la marine et M. de Beauharnois. L'on cherche à régler l'affaire au moyen d'un com-

promis. Ce n'est que le 6 mai 1732 que le Roi ratifie la concession. M. de Maurepas écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart:

"Sur le compte que j'ai rendu du tout au Roy, S. M. a bien voulu laisser à la dame d'Argenteuil la jouissance de la seigneurie en question conformément au rumb de vent réglé par l'arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 7 octobre 1722, à condition qu'elle l'établira, qu'elle n'y attirera point le commerce des sauvages et qu'elle ne nuira point au progrès de la religion." (*Documents seigneuriaux: Tableau des concessions, No* 382).

Le 5 février 1781, le fils de Mme d'Argenteuil, Paul Alex. d'Aillebout de Cuisy, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de ses co-héritiers, vendait ce même fief d'Argenteuil à Pierre Louis Panet. L'acte de vente le décrit ainsi: "un fief et seigneurie en titre de haute, moyenne et basse justice, sis et situé au-dessus de l'île de Montréal, sur le côté du nord, de deux lieues de front sur quatre de profondeur, la rivière du nord comprise; à prendre la dite seigneurie depuis le bas du Long Sault avec les îles, îlots et battures qui se trouvent à la dite étendue de deux lieues de front, dont l'île Carion fait partie....."

Quoiqu'il en fût du succès ou de l'insuccès de son voyage en France, Mme d'Argenteuil dut repasser au Canada vers la fin de 1720 ou le commencement de 1721. Nous voyons en effet qu'en 1720, le passage pour le Canada est accordé à M. de Ramezay et à Mme d'Argenteuil, sa belle-soeur, sur le navire *"le Chameau"*, probablement le même qui devait périr si tristement trois ans plus tard au large de Louisbourg. Toutefois M. de Ramezay passa seul au Canada en 1720, car à son retour de Québec, le 18 octobre de la même année, il écrivait à Mme d'Argenteuil qui était encore en France.

Mme d'Argenteuil mourut âgée de 77 ans et fut inhumée à Montréal le 5 novembre 1747. Le partage de sa succession se fit par les soins de Danré de Blanzy, notaire, le 1er mars 1749, et les frais communs déduits, il resta à partager entre les sept enfants vivants, 46,646 livres, 10 sols et 5 deniers.

Du mariage de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil avec Marie Louise Denis, sont issus les enfants suivants:

IV a

CHARLES JOSEPH D'AILLEBOUT

Baptisé à Montréal le 5 décembre 1688; il était l'aîné de la famille d'Argenteuil et le premier des petits-fils de Charles d'Aillebout des Musseaux. Il fut toujours connu et désigné sous le nom de d'Aillebout tout court.

La première intention de ses parents fut évidemment de l'envoyer servir en France, puisque en novembre 1707, son oncle, Claude de Ramezay demande pour lui des lettres de garde-marine. Mais il ne paraît pas que la supplique de M. de Ramezay ait été exaucée, car le 6 juin 1708, le ministre écrit à M. de Subercase, gouverneur de l'Acadie, qu'à la prochaine vacance il accordera une enseigne au Sieur d'Aillebout. Et, en effet, le 10 mai 1710, le ministre annonce à M. de Falaise qu'il a accordé à d'Aillebout une des deux enseignes alors vacantes. (*Rapp. Archives* 1899, *Suppl., pp.* 208, 401, 426).

Un peu après 1710, M. d'Aillebout a dû repasser d'Acadie en Canada, puisque, le 19 mars 1714, le ministre donne instruction à MM. de Vaudreuil et Begon de faire passer un vaisseau à l'île Royale avec MM. de Gannes, de la Tour, d'Aillebout .... et 30 soldats. (*Ibidem, p.* 463).

En mars 1714, M. de Subercase, qui était retourné en France mais ne cessait pas de s'intéresser à ses protégés, écrit la lettre suivante à Charles-Joseph d'Aillebout:

"Je suis charmé que vous soyez au Cap Breton. Attaches vous à vostre métier et à vos commandants. C'est le moyen de parvenir à quelque chose, et assures vous que je ne vous seray pas inutile en ce païs icy et que je doneray mes soins pour vostre establissement et avancement, et je me flate que vous ne seres pas longtemps sans en avoir des marques.....

"Comme je ne crois pas que vos affaires soient dans une situation bien avantageuse, demandés de ma part trente pistoles à M. de ramezay pour achepter les choses qui vous seront nécessaires pour le commencement de votre establissement. Faits luy voir ma lettre et donnez-lui votre ressu. Je luy passeray à compte et vous me payerez si tost que vous le pourrez.....

Subercase."

A l'exception de quelques courts congés en Canada et en France, M. d'Aillebout ne cessera depuis lors jusqu'en 1754 de servir à l'Ile Royale. Ce ne fut pas toujours de bon gré cependant, car pendant tout ce temps, nous le voyons souvent solliciter avec la plus vive instance la permission de servir en Canada. Dans une lettre écrite le 4 septembre 1719, à sa mère qui part pour la France, il la supplie de travailler pour qu'il revienne au Canada, car il meurt de chagrin. Il compte beaucoup sur une lieutenance prochaine pour avancer son projet. En effet, il est promu lieutenant, le 7 juillet 1720, mais.... il reste en Acadie. Et huit ans plus tard, à demi résigné sans doute, il s'y marie. Son temps se passe partagé entre le service militaire et le commerce. Comme la plupart des officiers de l'Ile Royale, en effet, M. d'Aillebout cherchait à se faire un pécule en affrétant des navires, de moitié avec d'autres, et en vendant la cargaison.

Lieutenant depuis 1720, M. d'Aillebout fut promu capitaine d'une compagnie le 20 juin 1730. (*Rapp. Archives* 1904, *p.* 133), et en même temps que M. de Gannes, son camarade de promotion, il est chargé de la levée des recrues. (*ibid., p.* 147).

Pendant ce temps l'officier n'a pas cessé de soupirer après son transfert en Canada. Nous lisons en effet, dans une lettre du président du Conseil de Marine à M. de St-Ovide, le 8 mai 1736, que M. d'Aillebout pourra aller servir au Canada s'il trouve un capitaine qui veuille échanger avec lui. Mais il dut chercher vainement ce capitaine bénévole, puisqu'il fut longtemps encore en Acadie.

Le 22 octobre 1736, M. de Brouillan sollicite pour lui la croix de St-Louis. Cette demande est renouvelée avec instance par M. de Forant, le 14 novembre 1739 et le 19 octobre 1741, par M. Duquesnel. (*Rapp. Archives* 1881, *pp.* 289, 292, 302). Mais M. d'Ailleobut, en cette dernière année ne reçoit qu'une assurance du président du Conseil de marine qu'il ne perdra pas l'occasion de lui accorder la croix de Saint-Louis. Cette occasion tant désirée ne devait se présenter qu'en 1745, avec le siège de Louisbuorg.

Dans son ouvrage *"Une Seconde Acadie"*, (*page* 101), M. l'abbé Casgrain raconte en détail, d'après le rapport de M. du Chambon publié au 2e volume de la *"Collection des manuscrits relatifs à la Nouvelle-France"*, la belle défense de l'Ile de l'Entrée qui fut certainement le plus magnifique épisode du premier siège de Louisbourg, et il en attribue la gloire à M. d'Aillebout de Saint-Vilmé. C'est ici le temps de rendre à César ce qui est à César. Le vrai héros de la défense de l'Ile de l'Entrée fut, non pas d'Aillebout de Saint-Vilmé,

mais son frère aîné, Charles Joseph d'Aillebout. Du Chambon, d'ailleurs, parle du capitaine d'Aillebout, et non de M. d'Aillebout de St-Vilmé.

Le capitaine d'Aillebout, avec 180 soldats et 39 pièces d'artillerie, défendait la batterie de l'île de l'Entrée qui fermait le port de Louisbourg, lorsqu'elle fut attaquée par 1,000 Anglais, disent les Français, par 5 à 600, disent les Anglais. L'attaque, commandée par Brooks, se fit la nuit du 6 au 7 juin 1745; elle fut vaillamment repoussée par M. d'Aillebout que, avec M. Eury de la Pérelle, paya bravement de sa personne. On fit 119 prisonniers, et il y eut chez les assiégeants 250 tués, noyés et blessés.

Voici comment le même incident est relaté en termes plus succincts dans la *"Lettre d'un habitant de Louisbourg"*, publiée à Paris, en 1745.

"Les assiégeants tentèrent de nous surprendre la batterie de l'Entrée: un détachement d'environ 500 hommes s'y étant transporté pendant la nuit du 6 au 7, fut taillé en pièces par le Sr Daillebousт, capitaine de compagnie qui y commandait....." (*Edition Wrong, p.* 51).

Cet exploit réjouit fort la population de Louisbourg, mais ne réussit pas à sauver la ville elle-même qui, le 27 juin suivant, dut capituler aux mains des Anglais après 46 jours de siège. La garnison, qui avait obtenu les honneurs de la guerre, fut immédiatement transportée en France, à Rochefort. M. d'Aillebout resta en arrière, chargé d'accompagner un peu plus tard le transport composé d'habitants. Mais la renommée de ses exploits l'avait déjà précédé en France. Le 1er avril 1745, à bord du *"Lainceston"*, M. Bigot écrivait au ministre pour lui rendre compte des derniers événements et il glorifiait hautement la belle conduite de M. d'Aillebout au siège de Louisbourg. (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 488.) Et dès le 14 septembre suivant, le ministre lui-même fait savoir à M. d'Aillebout que "le roi pour lui témoigner sa satisfaction de sa conduite au siège de Louisbourg, particulièrement de la défense qu'il a faite à l'île de l'Entrée, lui accorde la croix de Saint-Louis." (*Ibid., p.* 61). M. d'Aillebout nous apprend par une lettre à son frère datée de Rochefort, le 20 juin 1746, qu'il obtint en plus, à son arrivée, en France, une gratification de 600 livres. Voici enfin ce qu'en écrit, avec un orgueil fraternel, M. d'Aillebout de Saint-Vilmé lui-même, dans une lettre écrite de Bordeaux, le 26 février 1746, et adressée à un autre de ses frères, Jean d'Argenteuil: "Daillebout a eu la croix

de Saint-Louis et c'est celuy de tous les officiers qui a le mieux fait à ce que l'on dit, quoiqu'ils se soient tous bien battus."

Fort heureusement pour lui, ayant été désigné avec sa compagnie pour garder le port de Rochefort, M. d'Aillebout ne s'embarqua pas sur l'escadre du duc d'Anville, partie dans l'été de 1746 à destination de l'Ile Royale et dont faisaient partie M. de la Jonquière, le gouverneur nommé de la Nouvelle-France, et Bigot. On sait quel désastre ruina cette malheureuse expédition. Mais il s'embarqua l'année suivante, en mai 1747, sur une nouvelle escadre aux ordres de M. de la Jonquière, et, dans la rencontre inégale qui eut lieu entre les 9 vaisseaux de la flotte française et les 19 vaisseaux de l'amiral Anson, il faut fait prisonnier avec le détachement des troupes de l'Ile Royale qu'il commandait. Sa famille fut probablement prisonnière en même temps et conduite avec lui en Angleterre. En effet, le 7 mars 1747, avant le départ de l'escadre le président du Conseil de Marine avait décidé qu'il n'y aurait que les sieurs d'Aillebout et Prévost qui embarqueraient leurs familles, et qu'une gratification serait accordée aux autres officiers des troupes de l'Ile Royale laissant leurs femmes en France. Quoiqu'il en soit, dès le 14 septembre 1747, bien avant M. de la Jonquière qui ne fut relâché qu'à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, le 30 avril 1749, M. d'Aillebout était de retour en France, avec les autres officiers de son détachement, et le même jour le Président du Conseil de Marine le félicitait sur son retour d'Angleterre, et lui exprimait sa satisfaction de la valeur déployée par les troupes de l'Ile Royale en cette occasion. (*Rapp. Archives, vol. I, 6e partie, pp.* 89, 91, 94).

Le 21 décembre 1747, M. d'Aillebout est prévenu qu'il devra s'embarquer de bonne heure l'an prochain pour le Canada avec la plupart des officiers des compagnies qui se trouvent en France. Il dut s'embarquer en effet sur les premiers vaisseaux, emportant l'assurance d'un bon avancement en Canada à la prochaine occasion. Mais le sort devait encore décider qu'il retournerait en Acadie, contre sa volonté et à son grand chagrin. L'Ile Royale ayant été restituée à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, ordre est donné, le 28 février 1749, à tous les officiers et soldats de l'ancienne garnison qui sont en Canada de repasser à Louisbourg dans le cours de juin . En effet, le 4 juillet 1749, M. d'Aillebout écrit de Québec à son frère le Chevalier qu'il part le lendemain pour l'Ile Royale, où il espère avoir le commandement des troupes. Mais, dès le 28 février 1749, le président du Conseil de la marine avait avisé M. de la Jonquière encore

en France que M. d'Aillebout avait été choisi pour être lieutenant de roi à Louisbourg. En outre de sa commission de lieutenant de roi datée du 1er mars 1749, M. d'Aillebout reçut en 1750 la bonne nouvelle d'une gratification de 800 livres en considération de ses services pendant le siège et du dommage subi par ses propriétés. (*Ibid., p.* 108, 503).

Après avoir vainement sollicité en 1752 le commandement de l'île Saint-Jean où il eut aimé retrouver son frère le Chevalier, il fut chargé du gouvernement par intérim de la colonie de l'île Royale, depuis le départ du comte de Raymond, en octobre 1753, jusqu'à l'arrivée de M. de Drucourt en août 1754.

M. d'Aillebout, comme commandant intérimaire de la colonie est fort maltraité par les correspondants de Courtois de Surlaville dont M. Du Bosq de Beaumont a publié les lettres dans les "*Derniers Jours de l'Acadie française*". Le Chevalier de la Houssaye surtout, qui mettait au service de Surlaville une si belle haine de tous les officiers canadiens, ne ménage pas à M. d'Aillebout les aménités, ni les injustices. Le 12 juillet 1754, il écrit au sujet de M. d'Aillebout: "Notre commandant attend, avec impatience M. Drucourt pour lui remettre les rênes du commandement, fardeau au-dessus de ses forces; c'est une vraie tête de gélinotte. (*sic.*)" Evidemment, le chevalier de la Houssaye ne savait pas que M. d'Aillebout venait d'être nommé le 20 mai précédent lieutenant de roi aux Trois-Rivières, car alors il eût mieux compris son impatience. L'arrivée de M. de Drucourt allait enfin le libérer de l'Acadie, et lui permettre de retourner au Canada, rêve qu'il chérissait depuis près de quarante ans.

M. d'Aillebout n'occupa son nouveau poste que peu de temps. Le 31 mars 1756, il était remplacé aux Trois-Rivières par M. de Noyan, et lui-même était appelé à remplacer, comme lieutenant de roi à Montréal, M. de Lantagnac trop âgé. En lui annonçant cette nouvelle, le président du Conseil de marine prend soin de faire remarquer "que cette promotion est une marque particulière de confiance, attendu que le gouvernement de Montréal restera sans titulaire cette année (M. de Longueuil étant mort et ne devant pas être immédiatement remplacé.) (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 221.)

M. d'Aillebout fut le dernier lieutenant de roi à Montréal. Vers la fin de 1757 il fut sur le point d'être nommé au gouvernement des Trois-Rivières, à la place de M. Rigaud de Vaudreuil, nommé à Montréal, mais sur la recommandation du marquis de Vaudreuil, la Cour lui préféra le chevalier Paul Joseph Lemoyne de Longueuil.

Voici ce qu'en écrit le président du Conseil de marine à M. de Vaudreuil, le 28 janvier 1759: "M. d'Aillebout, lieutenant de roi à Montréal, représente que M. de Longueuil a été fait gouverneur des Trois-Rivières à son préjudice. Tous deux, il est vrai, sont lieutenant (de roi) depuis 1749, mais M. de Longueuil n'est entré au service en Canada qu'en 1726, lorsque M. d'Aillebout sert depuis 1712, qu'il a rendu des services avant et pendant le siège de Louisbourg en 1745, et depuis en Canada."

Le ministre ajoute qu'il ne "blâme pas M. de Vaudreuil d'avoir préféré M. de Longueuil, mais qu'il tenait à lui faire part des représentations de M. d'Aillebout." (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 280).

Compris dans la capitulation de Montréal, M. d'Aillebout a dû s'embarquer pour la France avec sa famille vers la fin de 1760 ou au commencement de 1761. Mais il ne survécut pas longtemps au désastre du Canada. Le document suivant signé par son peit-fils, Jean Baptiste Phillipe d'Estimauville de Beaumouchel nous apprend la date approximative de sa mort:

"Je certifie et atteste que Monsieur Charles d'Aillebout, mon grand'père, est mort à Rochefort dans le mois de décembre mil sept cent soixante et un, à son retour de Versailles d'où il venait de toucher l'argent des appointements de mon oncle le chevalier d'Aillebout à Montréal. Ce 4 octobre, mil sept cent quatre vingt un.

(Signé) D'Estimauville."

Mais il faut croire qu'à vingt ans de distance les souvenirs de M. d'Estimauville n'étaient pas bien précis. Ce n'est pas en décembre mais le 13 octobre 1761 que M. d'Aillebout mourut à Rochefort. C'est d'Aillebout de Cerry fils qui l'écrivit de La Rochelle à sa tante La Valtrie, le 25 février 1762: "Mon oncle d'Aillebout est mort à Rochefort, le 13 octobre dernier." Il était par conséquent âgé de 73 ans.

M. d'Aillebout s'était marié deux fois. Il épousa d'abord à Port Toulouse, le 15 mai 1728, Dame Josephte Bertrand, veuve de Gabriel Rousseau, Sieur de Villejoin. L'abbé Daniel, dans son *Histoire des grandes familles,* fixe la date de ce mariage à 1728, tandis que La Chesnaye-Desbois, d'après M. Régis Roy, la fixe à 1729. La Chesnaye-Desbois et l'abbé Daniel se trouvent à avoir raison tous les deux, comme on peut le voir par l'acte de mariage suivant qui est extrait des registres de Louisbourg et qui nous a été fort obligeamment communiqué par M. Placide Gaudet:

"Nous, frère Zacharie Caradec, ancien lecteur de théologie, commissaire des récolets missionnaires, vicaire général dans l'Isle Royale, Supérieur curé de Louisbourg, approuvons le mariage qui a été contracté le qunzième may mil sept cent vingt huit en présence du Rd. père Joseph Denis, religieux récolet de la province de Saint-Denis en France, commissaire des dits religieux aux ports Toulouse et autres, entre le sieur Charles Joseph Daillebout, lieutenant de compagnie au détachement de la marine, fils légitime de Pierre Daillebout, écuyer, sieur d'Argenteuil, de son vivant capitaine de compagnie au Canada, et de Dame Louise Denis, ses père et mère, le dit Sieur Daillebout natif de Montréal évêché de Québec d'une part, et dame Marie Joseph Bertrand fille légitime du sieur François Bertrand et de demoiselle Jeanne Giraudet, ses père et mère, la dite dame Marie Joseph Bertrand native de Plaisance, évêché de Québec, veuve de feu Gabriel Rousseau, écuyer, Sieur de Viljoin, de son vivant capitaine de Compagnie au détachement de la marine de cette garnison d'autre part, en présence de parents, amis et plusieurs autres témoins qui ont signé avec moi à Louisbourg, ce 16 janvier 1729.

"Daillebout, Marie Bertrand, Rousseau de Souvigny, St. Ovide De Brouillan, la baronne de l'espérance, née Dangeac, Despiet, témoin, Dangeac, Rousseau de Villejoin, Courtville, le baron de l'espérance, le Jeune, la Rousseau, Dangeac, marie Dangeac, Fr. Zacharie Caradec, missionnaire récolet, commissaire des récolets missionnaires de Bretagne, vicaire général dans l'Isle Royale, supérieur curé de Louisbourg."

Notons en passant que le Père Joseph Denis, récollet, ici nommé, était l'oncle maternel de Charles Joseph d'Aillebout.

De son premier mariage avec Gabriel Rousseau, Marie Joseph Bertrand eut plusieurs enfants dont nous connaissons Rousseau de Villejoin qui fut gouverneur de l'île Saint-Jean, et Marguerite Rousseau qui, le 29 septbmbre 1737, épousa à Louisbourg, Robert Duhaget, lieutenant de compagnie, plus tard capitaine. M. Du Haget devint donc le gendre de Marie Joseph Bertrand après le mariage de cette dernière avec M. d'Aillebout, ce qui explique ce passage d'une lettre de chevalier de la Houssaye à M. de Surlaville où il parle de M. Duhaget, "gendre de M. d'Aillebout, commandant." (*Du Bosq de Beaumont*: *Derniers jours de l'Acadie française, p.* 109).

M. d'Aillebout a dû perdre sa première femme entre 1746 et 1748, durant son séjour forcé en France après la prise de Louisbourg, probablement des suites de la maladie qu'elle avait contractée

à Rochefort en même temps qu'un grand nombre des habitants de l'Ile Royale dont des centaines moururent.

Le 23 janvier 1758, aux Trois-Rivières, il convole en deuxième noce avec Françoise Charlotte, fille du chirurgien Charles Alavoine et de Marie Anne Lefebvre LaSisseraye, avec laquelle il avait probablement lié connaissance durant sa lieutenance des Trois-Rivières. Il y avait une sérieuse disparité d'âge entre les deux conjoints. M. d'Aillebout était entré dans sa 70e année et Charlotte Alavoine, née en 1738, n'avait que 20 ans.

Du premier mariage de M. d'Aillebout avec Marie Joseph Bertrand sont issus les enfants suivants:

IV aa — MARIE CHARLOTTE D'AILLEBOUT

Née et baptisée à Louisbourg, le 22 juin 1731. Parrain, Michel de Gannes, capitaine; marraine, Marie Anne de Villejoin, épouse de François Le Coutre de Bourville.

Elle épousa le 3 août 1749, à Louisbourg, Jean Baptiste Philippe d'Estimauville, seigneur de Beaumouchel, né à Trouville en 1714, venu à l'île Royale en 1748, comme capitaine de brûlot, fait capitaine d'une compagnie de 15 avril 1750, décoré de la croix de Saint-Louis, le 15 avril 1755, retourné en France en 1758 et mort à Palaiseau, près Paris, le 8 fructidor, an VIII (8 septembre 1800), chez son fils le général d'Estimauville des Marres. (*P. G. Roy: Famille d'Estimauville de Beaumouchel*).

M. d'Estimauville repasse en France en 1758, et non en 1761, comme l'a écrit M. P. G. Roy, dans la *Généalogie de la Famille d'Estimauville, p.* 7. Il dut quitter l'Ile Royale comme les autres officiers après le dernier siège de Louisbourg.

Le 9 octobre 1758, le président du Conseil de marine lui écrit qu'il a "reçu sa lettre du 30 du mois dernier lui apprenant son arrivée à Rochefort revenant de Louisbourg et que, fâché du triste état où il est réduit, il lui procurera les grâces du roi."

Le 14 septembre de l'année suivante en 1759, il lui écrit de nouveau à Pont-l'Evêque, dans le Calvados, pour lui annoncer qu'un congé d'un mois lui est accordé et qu'il doit s'adresser au maréchal de Belle-Isle pour placer ses enfants soit à l'Ecole militaire, soit à Saint-Cyr." (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, pp.* 175, 299.) M. d'Estimauville paraît avoir intéressé à son sort un non moindre protecteur que M. le prince de Condé à qui le président du Conseil

de marine écrit le 14 novembre 1766, qu'il est bien vrai que le roi lui a accordé en 1763 une gratification de 400 livres, mais que c'était une grâce extraordinaire pour lui permettre d'attendre l'échéance de sa pension de retraite. (*Ibidem, p.* 378). En 1770, le roi, en considération de ses services, augmente sa pension de 200 livres. (*Ibidem, p.* 394).

Mme d'Estimauville languit valétudinaire en France pendant plusieurs années. Voici ce qu'en écrivait son mari à son oncle, Jean d'Aillebout d'Argenteuil, dans une lettre datée de Palaiseau, près Long Jumeau, le 10 avril 1768: "L'état de ma femme est toujours le même du côté des souffrances; elle est perclue de tout son corps d'un humeur de goutte dont toute la médecine la plus éprouvée de Paris n'a pu arrêter les progrès. Voilà trois ans qu'elle est réduite à ne point sortir de son appartement, et marche avec deux béquilles pour aller de son lit à son fauteuil, et souvent est-on encore obligé de la soutenir par derrière. Elle a été quinze mois au lait froid pour toute nourriture et boisson. Elle supporte toutes ces douleurs avec une constance au-dessus des forces humaines. C'est une mère de douleurs que Dieu éprouve dans ce monde-ci pour la récompenser dans l'autre. Je souhaiterais avoir autant de patience qu'elle, mais je n'ai pas la même vertu ni docilité, car je trouve bien dur de voir souffrir ce que l'on a de plus cher et que l'on aime le plus dans le monde."

Cependant, elle ne mourut certainement pas avant 1771, puisque le 11 novembre de cette même année, dans une lettre datée de Toulon, M. d'Aillebout Careyon écrit à un de ses oncles du Canada que "Mme d'Estimauville est toujours dans un état de souffrance digne de pitié."

De ce mariage sont issus:

1°.—Jean Baptiste Philippe Charles d'Estimauville, né à Louisbourg le 21 mai 1750. Une lettre de son père du 10 avril 1768 nous apprend qu'il vient de partir pour la légion de Saint-Domingue où il a été fait officier. D'autres lettres de son cousin d'Aillebout Careyon nous apprennent qu'en 1771 il est encore à Saint-Domingue sous-lieutenant, mais donne à son père peu de satisfaction; qu'en 1775 il est dans le régiment de l'Ile de France et que son père n'en est pas plus content; qu'en mars 1776 il doit être parti pour le Canada, la seule colonie qu'il lui reste à parcourir.

J. B. Ph. d'Estimauville vient en effet se fixer au Canada, vers ce temps. Nous avons de lui une lettre écrite de Terrebonne, le 13

mai 1777. Il épousa à Montréal, le 13 mai 1782, Marie Josephte Courraud de la Côte. Le 6 novembre 1809, il était nommé grand voyer pour le district de Québec, et, en octobre 1816, le gouverneur Sherbrooke lui accordait la commission de colonel pour les milices de la province du Bas-Canada. C'est de lui que son père écrivait de Louisbourg, le 30 avril 1753, à son oncle d'Aillebout d'Argenteuil : "Mon fils promet tout au monde apprenant tout ce qu'on veut lui apprendre, prières, chansons, vers, et ce qui paraît encore plus fort c'est qu'il connaît toutes ses lettres et épelle son ba be bi bo bu tout seul et couramment, n'ayant pas encore trois ans; je crains qu'un fruit si précoce ne vive pas longtemps." Un autre indice non moins équivoque de précocité, c'est qu'il fut inscrit dès le maillot sur les contrôles de la garnison de Louisbourg comme cadet à l'âge tendre d'un an, s'il faut en croire une note de M. Du Bosq de Beaumont dans les *"Derniers jours de l'Acadie française"*, (*p.* 82). Mais, en dépit de sa précocité compromettante, Jean Baptiste Philippe d'Estimauville n'en vécut pas moins jusqu'à 73 ans, et mourut à Québec, le 12 mai 1823, laissant trois enfants, J. B. Philippe d'Estimauville, continuateur de la lignée canadienne, Marie Joséphine qui épousa en 1807, Antoine Ovide Tarieu de Lanaudière et Marguerite qui épousa en 1821, Jean Roch Rolland, plus tard juge.

2o.—Louise Marguerite Charlotte d'Estimauville, née à Louisbourg, le 4 septembre 1751. Placée à Saint-Cyr après 1763, elle en fut retirée un peu avant 1771 et resta avec ses parents. D'après M. P. G. Roy (*Famille d'Estimauville, p.* 8), elle reçut de l'Assemblée Nationale, le 21 février 1791 une pension annuelle de 250 livres, et elle mourut à Palaiseau.

3o.—Louise Josephte d'Estimauville, née à Louisbourg, le 27 juin 1752. Entrée à Saint-Cyr avec sa soeur aînée, elle y resta jusque vers 1774, et en 1791, elle bénéficia elle aussi d'une pension annuelle de 250 livres, accordée par l'Assemblée Nationale.

4o.—Gabriel Philippe d'Estimauville, né à Louisbourg, le 3 décembre 1753. D'après une lettre de d'Aillebout Careyon, il était, en novembre 1771, garde-marine depuis deux ans. M. P. G. Roy nous apprend qu'il fut tué à Savermach, étant lieutenant de vaisseau. (*Famille d'Estimauville, p.* 8).

N'est-ce pas plutôt Savannah qu'il faut écrire? Dans *l'Histoire de l'infanterie française,* par le général Susane (t. V, p. 175), nous lisons que le régiment de Guadeloupe, dont Louis Le Gardeur de Repentigny était colonel depuis 1775, prit part en 1779 aux expéditions

du comte d'Estaing, se distingua le 9 octobre de la même année à l'attaque des retranchements de Savannah et y eut plusieurs officiers tués.

5o. Robert-Anne d'Estimauville de Beaumouchel, né à Louisbourg, le 3 décembre 1754. Entré dans l'armée française, il servait en 1771 dans le génie. Après avoir servi dans les armées prussiennes pendant la Révolution (*de Gaspé, Mémoires, p.* 330), il passa en Angleterre, puis en Canada. Après avoir été avant 1817 et plus tard en 1821 député de son frère le grand voyer J. Bte. d'Estimauville, il devint en 1823, gentilhomme huissier de la verge noire du Conseil Législatif. Auteur du pamphlet bureaucrate *"Cursory view of the Local, Social, Moral and Political State of the Colony of Lower Canada"*, paru en 1829. Il est le grand'père du célèbre jurisconsulte américain, connu sous le nom de Robert Desty, mais baptisé à Québec, le 16 février 1827, sous les noms de Robert d'Estimauville de Beaumouchel.

6o.—André d'Estimauville, né en 1758 d'après M. P. G. Roy. Ce sixième enfant a dû mourir jeune, avant 1768 en tous les cas. Dans une lettre de cette même année, écrite de Palaiseau, le 10 avril, M. d'Estimauville, père, rend compte à son oncle d'Argenteuil de l'état de sa famille: "Tous les miens sont placés à la réserve des deux derniers; encore j'espère que l'aîné des deux qui aura huit ans le mois prochain va rejoindre deux de ses frères à l'école Royale militaire; l'aîné de tous est parti pour la légion de St-Domingue où il a été fait officier." L'aîné des deux derniers qui doit avoir 8 ans en mai 1768 ne peut être que J. B. Marie d'Estimauville des Marres, né le 8 mai 1760, et le tout dernier, Marie Augustin Dorothée. L'aîné de tous à Saint-Domingue est Jean-Baptiste Philippe, le futur grand voyer canadien, et les deux autres à l'école militaire sont Gabriel Philippe et Robert-Anne. Il n'est pas question d'André. D'Aillebout Careyon n'en parle pas non plus dans ses lettres de 1771 et de 1775 où il rend compte des allées et venues des divers fils d'Estimauville. Dans tous les cas, son nom n'apparaît pas aux registres de Louisbourg.

7o.—Jean Baptiste Marie d'Estimauville des Marres, né à Pont-l'Evêque (Normandie), le 8 mai 1760. Il fut un des nombreux généraux des armées de la République pendant la Révolution française. C'est lui qui fit connaître à la Convention le dévouement du jeune Barra à la cause républicaine et sa mort héroïque. Barra, à qui la France à élevé des statues, était de Palaiseau, du village même qu'ha-

bitait la famille d'Estimauville; il avait suivi le général d'Estimauville des Marres dans la guerre de Vendée et il appartenait à la division même qu'il commandait.

Voici, d'après la *Réimpression de l'Ancien Moniteur, t. XVIII, p.* 678, la lettre que le général écrivit à la Convention au sujet de celui qu'il appelait orgueilleusement "son jeune élève"; elle est signée simplement Desmarres, car il n'y avait plus de d'Estimauville possible en ces temps démocratiques. L'on verra avec quelle aisance ce descendant des d'Aillebout, ce fils d'une Canadienne, s'était transformé en sans-culotte et en avait pris le style truculent:

De Cholet, le 18 frimaire.

"Les brigands commençaient, citoyen ministre, un rassemblement de ces côtés-ci de la Loire. Deux de nos détachements battus successivement, un troisième taillé en pièces, excitaient leur courage et augmentaient leurs prosélytes. Déjà au nombre de quatre mille hommes, ils menaçaient Chollet et Saint-Florent. J'ai été me porter à Jallais, d'où j'ai envoyé incendier leur repaire; ils ont fondu hier matin sur nous; quelques lâches et fuyards ont pensé mettre la déroute dans l'armée; mais la majeure partie s'est montrée telle qu'elle est.

"Nous n'étions sûrement pas la moitié de la force des brigands; cependant, après trois heures de combat, nous les avons mis en pleine déroute, nous les avons poursuivis plus de trois quarts de lieue la baïonnette dans les reins.

"J'implore ta justice, citoyen ministre, et celle de la Convention pour la famille de Joseph Barra: trop jeune pour entrer dans les troupes de la république, mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard : toutes l'armée a vu avec étonnement un enfant de treize ans effronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie; elle a vu, une fois, ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer. Ce généreux enfant, entouré hier par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer; il la laisse avec plusieurs filles et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours.

"Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse

mère dans l'horreur de l'indigence; elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles.

"Sitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau, je t'en instruirai.

Desmares."

Après lecture de cette lettre, la Convention Nationale, en sa séance du 27 frimaire, an II, sur la proposition de Barère, accorda à la famille du jeune Barra une pension de 1,000 livres et 3,000 livres une fois payées.

Un peu plus tard, le général Desmarres qui tient à ce que le nom du jeune héros ne soit pas séparé du sien, écrit de nouveau:

"Convention Nationale.—Séance du 21 Nivose, an II,

(11 Janvier 1794).

"Un secrétaire lit la lettre suivante:

"Le commandant de l'armée de Bressuire au citoyen président de la Convention.

"J'apprends par les journaux que la Convention nationale a ac-"cordé les honneurs du Panthéon à mon jeune élève, à mon fidèle "compagnon d'armes; cependant le corps de ce glorieux jeune homme "est inhumé dans une terre souillée par les brigands; je te prie de "demander à la Convention qu'elle m'autorise à le faire exhumer et "transporter à Paris. Le citoyen David a été de plus invité à "faire son portrait. Comme cet artiste ne pourrait y réussir n'ayant "aucune notion, je crois devoir t'en donner qui le mettent à même de "travailler, je les joins ici sur une feuille particulière.

"Je crois que l'attitude où il devrait être est celle qu'il avait "lorsqu'il a reçu les derniers coups, c'est-à-dire à pied, tenant ses deux "chevaux par la bride, entouré de brigands, et répondant à celui qui "s'étant avancé pour les lui faire rendre: "A toi, foutu brigand.... "les chevaux du commandant et les miens! Eh bien! oui...." Ce "sont ces paroles répétées plusieurs fois qui lui ont valu la mort.....

....

Desmarres."

(*Réimpression de l'Ancien Moniteur, Tome dix-neuvième, p.* 177).

La part prise par le général DesMarres à l'affaire Barra est elle-même peu connue et ce n'est que dans le *"Moniteur"* qu'on en trouve mention.

En effet le général commandant de Bressuire paraît avoir été totalement oublié.

En 1885, un curieux demandait à l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (*p.* 740) "quels étaient les états de service de Jean Baptiste Desmarres, né à Pont-l'Evêque, général commandant l'armée de Bressuire, condamné à mort le 11 nivose, an II, par la commission militaire d'Angers". Cette demande est restée sans réponse.

Vers la fin de 1903, un autre curieux revenait à la charge et demandait au même *Intermédiaire des Chercheurs et curieux* (*p.* 951), "les états de services et la date de la mort de J. B. d'Etimauville de Beaumarchel (*sic*), dit le général des Marres qui combattit pour la République dans la guerre de Vendée et qui habitait Palaiseau, près Paris."

Ce n'est que l'année suivante (*Intermédiaire*, 1904, *p.* 76), qu'un Rat de biliothèque répondit qu'il n'y avait aux Archives administratives de la Guerre, ni dans les listes autographiées, ni dans les fiches, du général J. B. d'Estimauville de Beaumarchel, dit des Marres."

Quoiqu'il en soit, si le général Desmarres fut condamné à mort par la commission militaire d'Angers le 11 nivose, an II (31 décembre 1793), il ne fut certainement pas exécuté immédiatement, car c'est le 22 nivose, an II (11 janvier 1794) qu'il écrivit sa seconde lettre à la Convention nationale, en qualité de commandant de Bressuire.

D'ailleurs, M. P. G. Roy qui a dû s'appuyer sur quelque document, nous dit que c'est chez lui, à Palaiseau, que mourut son père en 1800.

8o.—Marie Augustin Dorothée d'Estimauville, né à Pont-l'Evêque, le 8 août 1761. Elevé à la Flèche. (*P. G. Roy, Famille d'Estimauville, p.* 8).

9o.—Elizabeth d'Etimauville, née en 1762. (*Ibid., p.* 9).

IV ab — LOUISE MARGUERITE D'AILLEBOUT

Née le 9 mai 1733, et baptisée le lendemain à Louisbourg. Parrain: François Le Coutre de Bourville, lieutenant, et chevalier de Saint-Louis; marraine, dame Marguerite Bertrand, épouse de Gabriel Dangeac, capitaine, chevalier de Saint-Louis. La correspondan-

ce de son père nous montre qu'elle vivait encore en 1746, et qu'elle était avec ses parents à Rochefort après le premier siège de Louisbourg. Elle a dû mourir en France un peu avant ou un peu après sa mère, entre 1747 et 1748. A partir de 1749, il n'est plus question dans la correspondance de la famille que d'une seule fille, Mme d'Estimauville.

IV ac — CHARLES MICHEL D'AILLEBOUT

Né et baptisé à Louisbourg, le 1er octobre 1735 (non pas le 18 octobre comme l'écrit M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 9). Parrain: Michel Le Neuf de la Vallière, chevalier de Saint-Louis, commandant au Port-Toulouse; marraine, Helaine Papin, épouse du Sieur Verrier, premier ingénieur de Louisbourg.

Son père a dû le placer au Séminaire de Québec vers la fin de 1748, à son retour de Rochefort pour l'île Royale par voie du Canada, car nous lisons ce qui suit dans une lettre que lui adressa à Louisbourg, le 24 juillet 1750, son frère d'Aillebout de Cerry, capitaine de port de Québec: "J'ai retiré aujourd'hui D'Aillebout du Séminaire un peu contre le gré de M. de Lalanne à qui j'ai promis de l'envoyer à demi-pension. Je vous assure qu'il avait besoin de cette sortie pour le décrasser. Je lui donnerai le moins que je pourrai de neuf, mais seulement le faire raccommoder du mieux que nous pourrons. Il n'est encore point ménager, et je ne vous conseille point de le mettre à la tête de votre maison pour cette année.... Je ne vous cache rien sur cet article, tenez-y la main. Du reste, vous aurez lieu d'être content de lui."

Le document inédit qui suit peut nous aider à préciser ce petit fait.

"Reçu de M. Cerry d'Argenteuil 79 livres 8 sols pour pension du sieur Charles d'Argenteuil et ce pour solde du temps qu'il a été au Petit Séminaire. A Québec, ce 24 septembre 1749.

Jacrau, prêtre."

M. d'Aillebout de Cerry, résidant à Québec, rendait à son frère aîné Charles Joseph le service de s'intéresser à son fils.

Quoiqu'il en soit, le 6 décembre 1750, M. d'Aillebout, appuyé par M. Desherbiers, demande pour son fils des lettres de garde-marine. Le 29 octobre 1751, il écrit à son frère: "J'attends des nouvelles de France ou du Canada pour me déterminer sur le sort de mon fils, je pense cependant que je l'enverrai en France"; et, le 20

septembre 1752, au même: "J'envoie mon fils en France servir dans la compagnie des Gardes de la marine; cela ne m'arrange point mais il ne faut pas, si je puis, l'exposer à des déboires aussi grands qu'ont essuyé tous les officiers de l'Ile Royale cette année." En effet, le 15 mai 1753, M. d'Aillebout reçoit des nouvelles de l'arrivée de son fils en France. Nous ignorons combien de temps Charles Michel d'Aillebout servit en France dans les gardes-marine, mais nous savons qu'il était de retour au Canada dès avant 1759, puisque le 22 janvier de cette même année, nous retrouvons parrain à Montréal, Charles d'Aillebout, enseigne en pied.

N'est-ce pas encore lui qui apparaît sous la mention suivante dans la liste des officiers tués ou blessés à Québec du 27 avril au 15 mai 1760?

"D'Aillebout, sous-lieutenant de grenadiers dans les troupes de la colonie, blessé d'un coup de feu à la jambe légèrement." (*Knox's Journal* (*Champlain Society Edition*), *III, p.* 147).

Quoiqu'il en soit, Charles Michel d'Aillebout quitta le Canada pour la France en 1761, ainsi que l'atteste l'acte de notoriété suivant: "Montréal, le 1er février 1769, Pierre Mézière, notaire, déclare avoir parfaite connaissance que Charles d'Aillebout, alors âgé d'environ 24 ans, est parti pour la France en juin 1761 et que depuis il n'est pas revenu." (*Documents manuscrits recueillis par l'abbé Faillon, B. S. S.*) Enseigne de vaisseau, puis lieutenant, il périt en 1765 à la côte de Saint-Domingue, sur la frégate du roi la *Bayonnaise.* Son beau-frère, M. d'Estimauville, le 3 avril 1768, demande à M. d'Aillebout d'Argenteuil les papiers concernant sa famille "pour servir à placer les enfants de ce pauvre d'Aillebout qui s'est perdu il y a deux ans à St-Domingue sur une frégate où il était armé en second."

D'après M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 9), Charles Michel épousa Françoise Garnier en 1761 et en eut deux enfants: une fille née en 1761 et Pierre-Charles né en 1763. C'est trois enfants qu'il faudrait lire. Mme d'Estimauville, parlant des enfants de son malheureux frère naufragé dans une lettre du 14 mars 1766, écrit: "J'ai un petit neveu et deux nièces."

Du second mariage de Charles Joseph d'Aillebout avec Charlotte Alavoine, en 1758, sont issus:

IV ad — PIERRE ANTOINE D'AILLEBOUT

Baptisé à Montréal, le 17 août 1759. Parrain: Pierre François de Rigaud de Vaudreuil; marraine, Louise Charlotte d'Aillebout d'Argenteuil, femme de M. de Lavaltrie. L'enfant est décédé en France, avant 1763.

IV ae — JEAN CHARLES D'AILLEBOUT

Baptisé à Montréal, le 6 septembre 1760. Parrain, Jean d'Aillebout, lieutenant, oncle de l'enfant. L'enfant est décédé en France, avant 1763.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de consigner ici quelques notes supplémentaires sur la carrière en France de la jeune veuve de M. d'Aillebout, Charlotte Alavoine.

Madame veuve d'Aillebout, peu de temps après son mari, perdit les deux enfants qu'elle avait eus de lui. D'Aillebout de Cerry l'annonce ainsi de La Rochelle, le 1er mai 1763, dans une lettre à sa soeur, Mme de Lavaltrie: "Mme d'Aillebout est seule, elle a perdu ses deux héritiers, elle a 800 livres de pension et va se remarier à un jeune homme qui a 3,000 livres de rente après la mort de sa tante." Et Mme d'Estimauville écrit à son tour en 1766: "Vous savez que les enfants (de M. d'Aillebout) sont morts peu de temps après lui; Dieu leur a fait une belle grâce."

Il est vrai qu'une pension de 800 livres fut accordée en novembre 1761 à la veuve du Sr d'Aillebout (*cf. Rapp. Archives, vol I, 6e partie, p.* 320), mais il ne paraît pas, en revanche, qu'elle ait jamais conclu le roman ébauché avec le jeune homme aux 3000 livres de rente.

Pendant longtemps nous n'entendons pas parler de Mme d'Aillebout qui devait avoir peu de relations avec le reste de la famille, étant probablement considérée par elle comme une sorte d'intruse. parce qu'elle était venue trop tard dans un monde trop vieux. Mais tout indique que Mme d'Aillebout était capable de veiller elle-même à ses propres intérêts. Déjà en Canada, elle passait pour avoir de l'entregent; sa grâce insinuante lui créait facilement des amis et sa présence était toujours fêtée dans la compagnie élégante du temps. Ce passage d'une lettre de Montcalm à M. de Bourlamaque écrite de Montréal le 18 mai 1758, le laisse assez voir: "M. et Mme d'Aillebout arrivés d'avant-hier; la dame bien accueillie de Mme de Vau-

dreuil, sa marraine, et, dès le jour de son arrivée, d'un petit dîner fin chez Péan à porte fermée, car il n'y avait là que le Marquis de Vaudreuil, M. Deschambault, le Chevalier de Lévis et M. Péan (*Collection des Manuscrits de Lévis*: *Lettres Bourlamaque, p.* 254).

Nous ne retrouvons Mme d'Aillebout qu'en 1778, à la mort du dernier gouverneur du Canada-français, le marquis de Vaudreuil, qui l'institue sa légataire universelle. Elle l'annonce elle-même à M. de Lotbinière, agent des Vaudreuil au Canada, dans une lettre datée de Collier, près de St-Dié sur Loire, le 2 mars 1779 et qui a été publiée par M. de Léry Macdonald en 1884, dans un article sur le Château de Vaudreuil (*Revue Canadienne, vol. XX*):

"C'est avec une vive douleur et amertume que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous annoncer la mort de M. le Marquis de Vaudreuil, et, en mourant, il a mis le comble à ses bontés en me faisant sa légataire universelle.

Veuve d'Aillebout."

M. de Vaudreuil Cavagnal étant mort le 4 avril 1778, son titre de marquis revint à son frère Pierre François de Rigaud de Vaudreuil, ancien gouverneur de Montréal, qui mourut à son tour au château de Collier, le 24 août 1779. L'acte de sépulture de ce dernier dont la copie authentique certifiée par le maire de Muides se trouve parmi les manuscrits de la collection Baby, désigne ainsi la veuve d'Aillebout qui était présente: "Françoise Charlotte Alavoine, veuve d'Aillebout, cousine du côté de M. Daillebout, son mari." Nous ne voyons pas comment Charlotte Alavoine pouvait être cousine avec Rigaud de Vaudreuil du côté de M. d'Aillebout son mari. Tout au plus M. d'Aillbout était-il presque cousin, par approximation, du marquis de Vaudreuil Cavagnal lui-même, par l'alliance de ce dernier avec Jeanne Charlotte Fleury. En effet, Jacques-Alexis Fleury Deschambault avait épousé en 1708 la veuve de Thomas de La Naudière, Marguerite Renée Denis qui était la soeur de Mme d'Aillebout d'Argenteuil et la tante par conséquent de Charles Joseph d'Aillebout. Mais Jacques Alexis Fleury avait déjà été marié en premières noces à Marguerite Chavigny de la Chevrotière, et c'est de ce premier mariage qu'était née en 1683 Jeanne Charlotte qui, devenue veuve de François Le Verrier, épousa le marquis de Vaudreuil. Quant à Rigaud de Vaudreuil, il avait épousé Louise Thérèse Fleury de la Gorgendière, la nièce et non pas la soeur de la marquise de Vaudreuil-Cavagnal.

Il convient cependant de rappeler que Charlotte Alavoine, née aux Trois-Rivières en mars 1738, eut pour marraine Jeanne Charlotte Fleury Deschambault, veuve LeVerrier, future femme du marquis de Vaudreuil, qui était alors précisément gouverneur des Trois-Rivières et présent au baptême. Il est possible que cette circonstance ait créé entre la marquise de Vaudreuil et sa filleule un lien d'affection tout particulier, et le marquis a dû partager cette complaisance puisqu'il est mort en faisant de Charlotte Alavoine sa légataire universelle.

Il semble que c'était Mme d'Aillebout qui voyait aux affaires du marquis de Vaudreuil sur ses dernières années. Le 9 novembre 1777, le président du Conseil de marine écrit à Mme d'Aillebout qu'il a reçu des administrateurs de St-Domingue une réponse à sa lettre leur demandant de faciliter à M. de Vaudreuil le paiement de 9000 livres dues par le Sr Fleury de la Gorgendière. (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 426).

Ce fut apparemment une assez forte surprise pour un grand nombre de Canadiens du temps d'apprendre que Mme d'Aillebout était l'héritière du marquis de Vaudreuil. Voici ce que Madame de Germain, née Longueuil, en écrivait de France à Mme de Verchères, le 18 mars 1779: "Le pauvre M. de Vaudreuil est mort; c'est Mme Daibout qui a été son héritière. Vous ne l'auriez pas imaginé."

Quoiqu'il en soit, nous n'entendons plus parler d'elle jusqu'en août 1783, alors que, étant toujours veuve d'Aillebout, elle obtint par son intercession une pension à Mlle de Barante, fille du capitaine de Barante tué au siège de Québec. Mme d'Aillebout payait ainsi en quelque sorte une dette de sa marraine, la marquise de Vaudreuil, dont Mlle de Barante, née d'une Soumande, était en même temps la filleule et l'arrière petite-fille.

IV b

LOUIS D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Baptisé à Montréal le 23 août 1690, ayant pour parrain Louis de Buade, comte de Palluau et Frontenac, gouverneur de la Nouvelle France.

A 19 ans, nous le trouvons à Plaisance, Terre Neuve. Voici comment, dans une lettre écrite de Port-Royal, le 21 avril 1709, Simon Pierre Denys de Bonaventure rend compte à sa soeur Mme

d'Aillebout d'Argenteuil des 4 garçons qu'elle lui a en quelque sorte confiés.

"La Ronde (un autre frère de Mme d'Argenteuil) a gardé à Plaisance d'Aillebout qui doit servir d'enseigne ... et d'Argenteuil qui est très hardi à la mer; on peut dire qu'il est bon matelot. St-Vilmé s'est attaché cet hyver à la navigation et il l'a bien apprise. Janot (Jean d'Aillebout) est grand, bien fait, mais il n'aime pas l'étude. M. de Subercase en prend grand soin."

Ainsi que la lettre de son oncle Bonaventure le fait d'ailleurs présager, Louis d'Argenteuil fut surtout navigateur quoiqu'en 1712 il apparaisse comme enseigne au mariage de René Lemoine Despins à Montréal. Ainsi, en 1719 nous le voyons à Québec où, au sujet de la cargaison du navire *Le Poly* dont il est capitaine, il a un long et difficultueux procès devant le Conseil Supérieur avec un nommé Richard, intéressé dans son navire. L'intendant Begon finit par obtenir que le différend fut soumis à deux arbitres qui prononcèrnt contre Louis d'Argenteuil. Pendant ce temps-là, à l'Ile Royale, nous apprend une lettre de son frère d'Aillebout (7 nov. 1719), M. de St. Ovide et son oncle La Ronde lui font bâtir un navire d'environ 70 tonneaux, pour faire le commerce avec les Iles.

Il était honnête homme, mais peu méthodique, s'il faut en croire un de ses associés, le sieur Faure, de la Martinique, qui, parlant de lui et de son frère Cerry, écrit en 1732 au chevalier d'Aillebout: "Vos frères sont remplis d'honneur et de probité, mais comme ils ne sont pas au fait des affaires, ils ne tiennent pas dans leurs écritures l'ordre qu'ils devraient."

En 1743 cependant il était installé à la Martinique. Dans l'état des nobles dont les titres sont enregistrés au Conseil Souverain de la Martinique, nous trouvons, à la date du 10 mai 1743, Louis d'Aillebout d'Argenteuil. (*Annales du Cons. Souv, de la Martinique, t. II, p. VIII*).

Cette même année, son frère St-Vilmé, qui fait escale à la Martinique, le trouve en train d'y établir une sucrerie. Mais presque aussitôt, vers la fin de 1743, ou au commencement de 1744, il part avec sa femme et ses enfants pour la Grenade où il a acheté une plantation. Aux yeux de sa famille, il est en passe de devenir riche.

Louis d'Argenteuil a dû se marier au plus tard en 1725, puisque dans une lettre à son frère du 16 mai 1735 il parle de son troisième et dernier enfant qui a eu 6 ans le 18 octobre précédent. Nous ignorons qui il épousa. Il est possible qu'il se soit marié à la Martinique

car, tout en naviguant continuellement, il a pu, dès avant 1725, établir sa demeure en cette colonie. En 1735 du moins, il écrit de Saint-Pierre, et il parle de sa famille qui est avec lui en sa maison. Tout ce que nous savons c'est que M. d'Argenteuil vivait encore à la Grenade en 1752. Sa femme était morte entre 1749 et juin 1752.

De leur mariage sont issus les 3 enfants qui suivent:

IV ba — LOUIS D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

A dû naître vers 1726, au plus tard, puisque d'après une lettre de son père du 15 mai 1735, il a, à cette époque, deux soeurs dont la plus jeune a 6 ans, et qu'il est lui-même pensionnaire au collège en Canada.

C'étaient son oncle et sa tante d'Aillebout de Cerry qui, vivant à Québec, veillaient de près à ses petits intérêts. Parmi les papiers inédits de la famille d'Argenteuil nous trouvons cette pièce autographe qui nous apprend que le jeune d'Aillebout était élève du collège des Jésuites, à Québec.

"Reçu de Mme Serry la somme de 139 livres 11 sols pour le restant de la pension de son neveu à Québec, ce 29 mars 1742.

G. de Klasten, S. J."

En 1743, il a quitté le collège de Québec et il est de retour aux Iles. A sa mère qui s'inquiète de l'avenir de son petit-fils, Louis d'Aillebout d'Argenteuil répond, le 16 juin, qu'il se propose de l'envoyer en France. "Il ne peut, écrit-il, faire d'établissement riche qu'il ne soit dans le service, car l'ambition et l'orgueil gouvernent tout ici. Au reste il me coûterait plus ici qu'en France.... C'est pourquoi vous voudrez bien me permettre d'exécuter ce que j'ai projeté sur son compte, d'autant qu'il est si grossier qu'il lui faut un peu de service en France pour se dégoudir... Je l'ai laissé sur l'habitation pendant mon voyage à la Martinique, et j'attends la réponse de M. de Beauharnois pour l'envoyer en France; je vous dirai cependant que si elle ne venait pas, comme je l'attends, je l'enverrais toujours sous d'autres auspices."

Les lettres subséquentes de Louis d'Argenteuil ne nous apprennent pas s'il envoya effectivement son fils en France. Tout ce que nous savons c'est que deux ans plus tard, il était dans le service, et se distinguait avec éclat dans un combat naval. Avec une fierté toute

paternelle, voici ce que Louis d'Argenteuil en écrit de la Grenade à sa vieille mère en Canada, le 23 avril 1745:

"Je pardonne à d'Argenteuil son échaufourrée en considération du témoignage qu'en a rendu M. de La Touche, et je suis persuadé que vos seules prières l'ont garanti d'être tué, puisque de 55 hommes il n'en est revenu que 12 et encore presque tous blessés et estropiés, et lui aussi d'un coup de mitraille à la mâchoire. Enfin, M. de La Touche en fait une louange au-dessus de ce que je puis vous dire."

Malheureusement, les vaisseaux partent et M. d'Argenteuil s'excuse de n'avoir pas le temps de faire le détail de l'affaire.

Quatre ans plus tard, dans une lettre à son frère du 6 avril 1749, M. d'Argenteuil déplore la mort de ce cher fils "qui avait fait paraître, dans le combat de La Touche, une valeur qui faisait tout espérer de lui."

IV bb — LOUISE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

A dû naître aux environs de 1727. Le 5 avril 1732, un Sieur Faure écrit de la Martinique au chevalier d'Aillebout: "J'ai à la maison depuis trois ans la petite du Sieur d'Argenteuil qui est fort jolie et que nous regardons comme notre fille; il n'en coûte n'y pension n'y entretien à M. d'Argenteuil.' Une lettre de son père nous apprend qu'en mai 1735, pendant que ses parents sont à Saint-Pierre de la Martinique, elle est pensionnaire chez les Ursulines de Québec, à 400 francs par an. Elle épousa à la Grenade un M. Dabillon, probablement vers la fin de 1747, puisque, le 30 mai 1749, elle écrit à son oncle du Canada qu'après neuf mois elle n'est pas encore rétablie de ses couches et ne peut quitter la chambre.

IV bc — ..... D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Une fille, née le 18 octobre 1728. En effet, dans sa lettre du 16 mai 1735, le père nous apprend que sa troisième fille, la dernière qu'a eu sa femme, est à la maison et a eu 6 ans le 18 octobre précédent. Epouse en 1752 M. de La Pérouse. "Ma famille a augmenté, écrit Louis d'Argenteuil à son frère Jean, le 2 juin 1752; votre chère nièce a épousé M. de la Pérouse, son frère est venu le voir. M. l'abbé de Savignac a envoyé à M. Dabillon le chevalier de Maubec ; tout cela est à la maison. Vous voyez que la mort de ma chère femme n'a rien diminué pour la dépense."

Ce M. de La Pérouse, gendre de d'Argenteuil, a-t-il quelque lien de parenté avec le célèbre navigateur du même nom? La question est intéressante à éclaircir. Nous croyons qu'elle est restée jusqu'ici sans réponse quoique un correspondant l'ait soulevée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (*vol. II, p.* 64) en disant avoir lu dans un ouvrage publié à Paris en 1888: "Le célèbre navigateur La Pérouse épousa une demoiselle d'Aillebout d'Argenteuil."

Il est regrettable que le correspondant du *Bulletin* n'ait pas cru devoir indiquer l'ouvrage auquel il faisait allusion. Nous présumons qu'il s'agit du numéro spécial du *Bulletin Trimestriel de la Société de Géographie* publié en 1888 à l'occasion du centenaire de la mort de La Pérouse.

Jean François Galaup de la Pérouse épousa le 17 juin 1783, Louise Eléonore Branden, née à Nantes, d'après la *Biographie générale* de Hoefer, ou Mlle Broudou, née à l'Ile de France, d'après la *Biographie universelle* de Michaud. Il mourut sans enfants, ne laissant que deux soeurs. Mais peut-être était-il veuf de Mlle d'Argenteuil lorsqu'il épousa Mlle Branden en 1783. Nous ne croyons pas que cela puisse se soutenir. C'est le 2 juin 1752 que M. d'Argenteuil annonce à son frère le mariage de sa fille avec M. de La Pérouse, et il est permis de penser que le mariage avait été célébré depuis quelques mois déjà. Or, Jean François de Galaup de la Pérouse, le navigateur, n'avait pas encore 11 ans à cette date, étant né à Albi le 22 août 1741. Et ce n'est qu'en 1756, à l'âge encore tendre de 15 ans qu'il entra dans la marine. C'est l'année suivante qu'il vint à Québec au cours de sa première campagne à bord du *"Célèbre"*. (*Bull. Rech. Hist., II, p.* 94). L'identité du mari de Mlle d'Argenteuil reste donc à découvrir.

Il y a cependant lieu de croire que le mari de Mlle d'Argenteuil était apparenté à Jean François Galaup de la Pérouse, le navigateur. Le premier était, comme le second, originaire du Languedoc ainsi qu'en fait foi le passage suivant d'une lettre de M. de Lignery écrite de la Martinique le 20 mars 1752 au chevalier d'Aillebout:

"Vous avez sans doute dans cette saison des nouvelles de M. d'Argenteuil, cependant je vous diray qu'il se portait bien le mois passé que je reçus une de ses lettres. Il a marié depuis peu ma filleule sa seconde fille avec un gentilhomme de Languedoc qui ne luy apporte pas une fortune, mais qui peut se tirer d'affaire à la Grenade et qui convient d'ailleurs."

IV c

HECTOR PIERRE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Baptisé à Montréal le 26 septembre 1691; troisième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Catherine Denis.

Son unique et véritable surnom est St Vilmé. Nous n'ignorons pas que dans l'arrêt du Conseil d'Etat de 1720 qui maintient en noblesse les fils d'Argenteuil, Hector Pierre est dit sieur de Villemer, mais cest évidemment là une erreur de transcription provenant probablement de ce que l'on écrivait quelquefois St. Villemée au lieu de St. Vilmé. Dès 1709, Hector Pierre est appelé St Vilmé dans une lettre de son oncle Denys de Bonaventure, et dans plus de cent lettres inédites de la famille d'Argenteuil que nous avons pu parcourir, couvrant une période de cinquante ans, nous n'avons pas rencontré Hector Pierre désigné d'autre façon que St-Vilmé.

Notons aussi que ce surnom n'appartient qu'à lui seul. L'abbé Tanguay est dans l'erreur (*Dictionnaire, III,* 224) et M. Régis Roy après lui, (*Famille d'Aillebout, p.* 7) en faisant un St-Vilmé de Louis d'Aillebout de Coulonge, cousin-germain du présent Hector-Pierre.

Nous trouvons, dans *l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon,* par J. E. Roy, (*tome I, p.* 96), une intéressante explication de ce surnom de Saint-Vilmé donné au troisième fils de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil:

"En même temps que le seigneur de Lauzon agrandissait le domaine de M. d'Aillebout, il l'élevait au rang de fief et lui donnait, sur la réquisition du propriétaire, le nom de "Saint-Vilmé", avec droit de haute, moyenne et basse justice.

"Madame d'Aillebout, qui s'appelait Barbe de Boulogne, prétendait descendre de la famille des comtes de Boulogne. Or la femme d'Eustache, deuxième comte de Boulogne-sur-mer et de Lens, en Artois, la bienheureuse Ide, fonda après la mort de son mari le monastère de Saint-Villemer, à Boulogne, dans la ville haute, pour des religieuses de Saint-Augustin.

"Le nom donné au fief Saint-Vilmé rappelle donc la pieuse fondation de l'ancêtre de madame d'Aillebout. Saint-Villemer s'est transformé en Saint-Vilmé puis en Villemay.

"Ce nom ancien s'est perpétué parmi les descendants des d'Ailleboust."

Il y a là une légère inexactitude: Le monastère de Saint-Villemer, (*Monasterium Sancti Vulmari*), que dota la bienheureuse Ide en 1108, abritait, non pas des religieuses, mais des religieux de l'ordre de Saint-Augustin. (*Gallia Christiana, tome X, p.* 1611).

Quoiqu'il en soit, nous ne croyons pas que M. d'Aillebout, en donnant à son fief le nom de Saint-Vilmé, ait voulu rappeler la pieuse fondation de l'ancêtre de sa femme. D'abord rien n'indique que Barbe de Boulogne ait jamais prétendu descendre des comtes de Boulogne, et il est certain qu'elle n'y pouvait pas prétendre. De son mariage avec Eustache-aux-Grenons, comte de Boulogne et de Lens, la bienheureuse Ide n'eut que trois enfants: Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem, qui mourut sans enfants, Baudoin de Boulogne qui succéda au précédent sur le trône de Jérusalem et mourut également sans postérité, et l'aîné Eustache III, comte de Boulogne, qui ne laissa qu'une fille, Mathilde, mariée à Etienne de Blois, plus tard roi d'Angleterre.

Pourquoi d'ailleurs M. d'Ailleboust serait-il allé chercher à Boulogne-sur-Mer un nom pour son fief nouveau? Lorsqu'il s'agit de baptiser son premier fief en 1652, il prit le nom d'un village de sa Champagne natale, Coulonge; plus tard lorsqu'il fallut nommer son fief de l'Isle d'Orléans, il prit encore le nom d'un village de Champagne, Argentenay. Il a dû faire de même pour St-Vilmé. Précisément à quelques kilomètres d'Argentenay, de Coulonges, et d'Ancy-le-Franc, le lieu où naquit M. d'Aillebout, dans le Tonnerois,, il existe un petit village du nom de St-Vinnemer qui a bien pu être au XVIIe siècle St-Villemer ou St-Vilmé. Il est à noter d'ailleurs que tous les surnoms des d'Aillebout ont une origine champenoise.

Comme son frère Louis d'Argenteuil, Hector Pierre de St-Vilmé fut surtout marin, mais il le resta jusqu'à la fin. Nous avons vu comment, dès 1709, Denys de Bonaventure s'occupait d'apprendre à l'un et à l'autre l'art de la mer.

En décembre 1720, nous le trouvons à la Rochelle, avec son frère Cuisy. A la grande surprise de leur mère qui était alors en voyage à Paris, ils étaient arrivés tous deux avec une cargaison de castors, de martres et de loups-cerviers dont ils cherchaient à disposer.

Au mois d'août 1722, il est de retour de l'Ile Royale et il continue à faire le commerce principalement entre la Martinique et l'Acadie, ayant établi son domicile au Port-Lajoie dans l'Ile Saint-Jean. Dans le recensement de l'île Saint-Jean pour 1734, nous rencontrons: "d'Aillebout de Saint-Vilmé, habitant et négociant."

En 1745, il fut victime comme tant d'autres de la chute de Louisbourg. Voici comment il raconte ses tribulations à son frère Cerry dans une lettre écrite de Bordeaux le 26 janvier 1746:

"L'année dernière l'Ile Royale fut prise et ma femme et mes enfants mis sur le pavé à Rochefort, tous nos meubles pris en venant de l'Ile St-Jean à Louisbourg, les habitations perdues et dix mille livres qui m'y étaient dues. Et moi pris en venant en France sur un brigantin dans lequel j'avais 13000 livres d'intérêt. Cependant, M. l'Amiral m'ayant remis le fond de la prise que j'avais faite, si j'arrive à bon port à la Martinique je me retrouverai à peu près comme j'étais, et cela veut dire point trop bien. Le pis que j'y trouve est que j'ai ma famille à Bordeaux où il en coûte des sommes pour vivre."

Parlant de Hector Pierre d'Aillebout, sieur de Villemer (*sic*), l'abbé Daniel dit: "Peu d'années après son mariage, il fut fait prisonnier par un corsaire anglais, avec sa femme et ses enfants, et conduit à Gênes d'où il ne parvint à Saint-Domingue qu'avec une peine extrême." (*Nos gloires nationales, vol. I, pp.* 22-23).

C'est très probablement à cette même aventure que Hector Pierre de St-Vilmé fait allusion dans sa lettre plus haut citée, lorsqu'il dit qu'il fut pris sur un brigantin en venant en France. En ce cas, le récit de l'abbé Daniel contiendrait quelques inexactitudes. Il y avait près de vingt ans que St-Vilmé était marié lorsque cet accident lui arriva; il ne fut pas pris avec sa femme et ses enfants qui étaient déjà à Rochefort et il n'eut pas de peine à revenir de Gênes à St-Domingue, puisque c'est de Rochefort qu'il partit pour la Martinique la même année 1746. Ce devait être son dernier voyage aux Antilles françaises. D'après un document publié par O'Callaghan dans ses *"Documents relative to the Colonial History of the State of New York"* (*vol. X, p.* 74), M. de St-Vilmé mourut en mer sur un navire qu'il commandait et qui, parti de St-Pierre de la Martinique le 18 août 1746, arriva au Canada le 25 octobre. Sa famille était encore en France et n'arriva à Louisbourg que le 14 septembre 1749.

Il avait épousé, le 31 octobre 1726, à Louisbourg, devant le frère Benni LeDorz, curé de la place, demoiselle Renée D'Accarette, fille

de Jean D'Accarette, et de Marie Anne Gilbert, de la paroisse de Notre-Dame des Anges de Plaisance en Terreneuve, mais de présent à Louisbourg. Sa femme, restée veuve avec huit enfants et presque sans ressources, vécut au Port Lajoie quelques années; elle dut passer en France après le deuxième siège de Louisbourg en 1758. Nous verrons plus loin combien étrangement sa famille fut ensuite dispersée.

Nous ignorons quand mourut Mme de St-Vilmé. Dans l'état des sommes à payer par la Trésorerie nationale en février de cette année, sur l'ordre de l'Assemblée nationale, on trouve le nom de Dame Renée D'Accarette, de Bordeaux, pour une pension de 200 livres, mais c'est probablement une nièce de celle qui nous occupe. Après la perte de l'Acadie française, Bordeaux avait été le refuge des Daccarette, les anciens négociants de Louisbourg. C'est là que notamment s'était établi Michel Daccarette, lorsqu'il fut arrêté en 1763 et jeté à la Bastille, avec son beau-frère Jean de Laborde, l'ancien trésorier de la marine à Louisbourg, pour complicité avec Prévost dans de prétendus tripotages à l'Ile Royale. Michel Daccarette était, selon toute apparence, le neveu de Mme de St-Vilmé.

Renée Daccarette, femme de M. de St-Vilmé, dut mourir avant 1779, car le 11 janvier de cette même année, dans l'acte de mariage de sa dernière fille Suzanne, à l'Assomption, elle est dite défunte.

Du mariage de Hector Pierre de St-Vilmé avec Renée D'Accarette sont issus les dix enfants suivants:

IV ca — PIERRE-CHARLES D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Né au Port-Lajoie le 4 août 1727 et baptisé à Louisbourg le 6 octobre suivant. Parrain: Charles d'Aillebout; marraine Madame de Villejoin.

Pierre Charles vivait encore en 1742; dans une lettre de son père, datée du 16 mai 1742, nous lisons: "Mon fils d'Aillebout est arrivé de France; on le trouve trop effronté et moi je le trouve fort aimable."

Il ne peut être question que de Pierre Charles qui aurait eu quinze ans en 1742; son frère cadet, Jean Baptiste, n'avait pas encore neuf ans.

Cependant, Pierre Charles dut mourir avant son père, c'est-à-dire avant 1746, car il n'en est point question dans les papiers de Jean d'Aillebout d'Argenteuil concernant la tutelle de ses neveux et nièces de Saint-Vilmé.

IV cb — LOUISE MARGUERITE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Née le 14 octobre 1728 au Port Lajoie où elle fut baptisée le 7 novembre suivant. Parrain: M. de Pensens, chevalier de St-Louis, commandant de l'île Saint-Jean; marraine, Mlle Louise Marguerite Du Buisson. Peu d'années après la mort de son père, elle était à Québec où elle resta jusqu'à la fin de 1764 alors qu'elle passa en France, avec son oncle d'Aillebout de Cerry pour rejoindre ses frères, Une lettre de son frère d'Aillebout Careyon nous apprend qu'en 1771 elle était à Port-au-Prince, chez une dame de ce pays qui l'avait retirée chez elle dans une relâche qu'elle fit en venant de Gorée d'où elle ramenait le fils de son frère St-Vilmé.

L'Assemblée nationale lui accorde en février 1791 une pension de 200 livres. L'"Etat des pensions à payer par la Trésorerie nationale" la désigne: Dlle Marguerite d'Aillebout de St-Vilmé, âgée de 63 ans, née le 4 novembre 1728, résidant à Loches (Indre et Loire).

Cependant elle dut retourner à St-Domingue après 1791, s'il faut en croire une lettre d'un de ses neveux écrite de New-York, le 15 février 1799 à M. de Lavaltrie: "Ma tante passée en France avec notre oncle Cerry est, je crois, celle qui est à St-Domingue chez mon oncle Périgny. Elle se nomme Mlle de Saint-Vilmé; elle existe, mais très vieille, car elle était l'aîné de mon père."

Une lettre de M. de Lacorne écrite de Beaulieu (France) le 21 février 1806, nous apprend que Mlle de Saint-Vilmé mourut en 1805 dans l'île de Cuba où elle s'était réfugiée avec le reste de ses parents pour échapper aux massacres de Saint-Domingue.

IV cc — MARIE ANNE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Née et baptisée le 26 octobre 1730 au Port-Lajoie. Parrain, chevalier de Pensens; marraine, Anne Cormier, femme de Michel Haché-Gallant. Restée célibataire comme sa soeur Louise Marguerite.

Recueillie d'abord, après la mort de son père, par son oncle Charles Joseph d'Aillebout, à Louisbourg, elle passa bientôt, après 1752, dans la famille de son oncle Cerry à Québec. Elle était communément appelée Dargenteuille par tous ses parents.

Après le départ définitif de celui-ci pour la France en 1764, elle entra comme pensionnaire à l'Hôpital général de Québec. Elle y resta jusqu'à la fin de ses jours, mais toujours dans un état de pauvreté presque misérable, touchant assez irrégulièrement une petite rente qui lui permettait à peine de défrayer sa pension.

En 1769, elle écrit à son oncle et ancien tuteur Jean d'Aillebout d'Argenteuil pour en obtenir conseil au sujet d'un parti qui se présente pour elle, un M. Durocher, résidant à Chambly et qui voyage à Québec. Ce rêve de mariage ne se réalisa malheureusement pas, puisque Marianne de St-Vilmé mourut fille à l'Hôpital général de Québec, âgée de 84 ans, le 12 avril 1814.

M. P. G. Roy qui, entre parenthèse, en a fait à tort une fille de Louis Hector d'Aillebout de Coulonge et de Marguerite Le Fournier du Vivier (*Bull. Rech. Hist., vol.* 9 (1903), p. 375), nous apprend qu'"elle avait fait son testament devant Me Plante, notaire, le 22 janvier 1814, et qu'elle avait légué tout son avoir à l'Hôpital Général de Québec, en reconnaissance des services que les dames de cette communauté lui avaient rendus." L'avoir que Marianne de St-Vilmé a pu léguer à l'Hôpital Général ne devait pas être considérable, car elle fut toujours très pauvre et ne dut souvent sa subsistance qu'à la libéralité de M. de Rigauville, le chapelain de la communauté, et de M. Cugnet. Voici ce qu'elle écrivait à sa cousine de Lavaltrie, le 8 mai 1799:

"Sans vous entretenir de la modique pension que l'on me paye dans cette maison charitable, je puis vous dire que je manque absolument de linge, et d'autres choses nécessaires. J'avais tâché par mon ouvrage de m'amasser de quoi payer mon bois, mais, n'ayant pu réussir, la communauté a eu pitié de ma pauvreté....."

Dans un premier testament en date du 18 août 1781, son oncle Jean d'Aillebout d'Argenteuil lui avait légué la moitié de 2,000 livres que lui devait Pierre Paul Margane de la Valtrie, mais à charge de n'exiger le capital que de gré à gré. Mais, trois ans plus tard, le testateur, par un codicille, annula cette clause avec plusieurs autres, en ajoutant cependant que, pour Marianne d'Aillebout, il se réservait. Il est probable que cette réserve ne fut jamais levée, car Jean d'Aillebout croyait avoir à se plaindre du peu de gratitude de sa nièce Marianne.

IV cd — CATHERINE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Née et baptisée à Louisbourg, le 24 février 1732. Parrain : Claude Elizabeth de Bonaventure, lieutenant; marraine: Catherine Goullon, femme de Michel D'Accarette.

Inhumée à Louisbourg, le 8 novembre 1732, à l'âge d'environ 10 mois

IV ce — JEAN BAPTISTE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Né et baptisé au Port Lajoye, le 10 octobre 1733. Parrain: Jean D'Accarette; marraine, Marie Anne Potier Du Buisson.

Le 7 avril 1747, sur proposition de son oncle Charles Joseph d'Aillebout, il est fait cadet à l'aiguillette, quoique âgé de 14 ans seulement, et le 13 juin 1750, il est promu enseigne. (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, pp.* 91, 138).

M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 5), est probablement dans le vrai en écrivant que Jean d'Aillebout de St-Vilmé était à Saint-Domingue en 1761, mais il se trompe certainement en l'appelant Hector Pierre, sieur de Villemer.

Quoiqu'il en soit, St-Vilmé devait être de retour en France en 1763, puisque le 26 décembre, le président du conseil de la marine dans une lettre l'approuve d'aller fonder des établissements à Cayenne. Mais d'après une lettre de son frère Périgny, en décembre 1764, il était encore à Rochefort. Une autre lettre du même nous apprend qu'en novembre 1771 il était "capitaine dans la colonie africaine de Gorée depuis deux ans, et qu'il y avait perdu peu après son arrivée sa grand'mère, sa belle-mère, sa femme et sa fille, ne lui restant plus qu'un garçon qu'il doit faire repasser en France avec sa soeur pour leur éviter le même sort." Nous avons vu en effet que Louise de St-Vilmé quitta Gorée avec son neveu vers ce temps, mais qu'au lieu d'arriver en France, elle s'arrêta à Port au Prince.

En février 1775, d'Aillebout de St-Vilmé devait être remarié, car nous lisons dans une lettre de son frère d'Aillebout Careyon écrite à cette date: "St-Vilmé était dernièrement en France, avec sa femme à Loches chez sa mère pour y faire ses couches." En mars 1776, il est de nouveau en France, mais repart pour Gorée avec sa femme une augmentation de 600 livres et la lieutenance de sa compagnie pour son fils.

Dans une lettre d'Elizabeth de Lacorne écrite de Loches à sa soeur en Canada, Mme de Lavaltrie, le 14 mai 1795, nous lisons ce qui suit: "Je t'ai mandé la mort du cousin de Saint-Vilmé, gendre de M. de Noyelle." Il s'agit très probablement ici de l'aîné des fils Saint-Vilmé, Jean Baptiste. Nous venons de voir qu'en 1775 il avait mené sa seconde femme chez sa mère à Loches. Des deux frères de Noyelle qui étaient au Canada lieutenants avant 1761, l'un, Pierre Philippe de Noyelle Fleurimont, le plus jeune, resta au pays, et l'autre, Charles Joseph de Noyelle, repassa en France pour aller re-

sider en Touraine comme les autres officiers canadiens. C'est sans doute une des filles de ce dernier qu'épousa Jean Baptiste de Saint-Vilmé.

Un de ses fils, Louis d'Aillebout de Saint-Vilmé, habita New-York de 1795 à 1799. Il avait été chassé de St-Domingue par la révolution et il se trouvait dans le plus grand embarras financier. Durant cette période, il engagea une correspondance suivie avec M. de La Valtrie et M. de Lacorne, en Canada. L'objet de cette correspondance était de rentrer en possession de la succession de son grand'père St-Vilmé. Il s'y montre de la plus rare délicatesse, et, malgré sa profonde misère, du plus généreux désintéressement. M. de Lavaltrie lui avait offert l'hospitalité de sa propre maison, mais il ne crut pas devoir accepter. Voici ce qu'il écrit dans une de ses dernières lettres à son cousin du Canada:

"Si par hasard, il me revenait encore quelque chose de mes oncles ou tantes qui sont à Saint-Domingue et que cette somme pût être utile à mes tantes d'Argenteuil de St-Vilmé et Suzanne de St-Vilmé, je vous prie de la leur passer comme si vous ne m'aviez pas connu. Un peu plus de misère, c'est bon pour les jeunes. Ne vous inquiétez pas de moi, si le sort de ma tante d'Argenteuil peut être adouci. Je crois que mon oncle Périgny et ma tante St-Vilmé seront de mon avis; ils sont Canadiens, c'est vous en dire assez."

A ses dernières nouvelles, le 24 mai 1799, il partait pour la Jamaïque où il comptait toucher demi-paye, c'est-à-dire cinquante gourdes par mois du gouvernement anglais, comme ancien capitaine de cavalerie dans la Légion britannique du baron de Montalembert.

Au cours de sa correspondance, il dit avoir laissé à St-Domingue un frère et une soeur sur le sort desquels il est des plus inquiets au milieu des nègres libres déchaînés par la révolte de Toussaint. Sa soeur, Marie, avait été laissée veuve à 24 ans avec un enfant de 4 ans en 1798.

Le d'Aillebout de St-Vilmé échoué à New-York en 1795, serait-il l'ancien lieutenant de Gorée et son frère et sa soeur qui étaient à Port au Prince en même temps seraient-ils les enfants issus du second mariage de Jean Baptiste d'Aillebout de St-Vilmé, c'est ce que nous n'avons pu démêler.

M. P. G. Roy nous apprend que Nicolas Charles Etienne Le Gardeur de Tilly, enseigne de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, fils d'Etienne Simon Le Gardeur de Tilly et de Rose-Agnès Lominé, épousa en 1809 Madeleine Hélène d'Aillebout de St-Vilmé. Il est

possible que cette Madeleine Hélène soit la fille de Jean Baptiste d'Aillebout de St-Vilmé, l'ancien capitaine de Gorée. Nicolas Charles Etienne Le Gardeur de Tilly était comme elle établi à Saint-Domingue.

IV cf — ANTOINE D'AILLEBOUT DE CARILLON

Né le 6 janvier 1735, baptisé le lendemain au Port Lajoye. Parrain: Antoine de La Fitte, enseigne; marraine, Mlle Louise d'Aillebout de St-Vilmé.

Quoiqu'il signât Careyon, par un de ces caprices orthographiques assez fréquents dans sa famille, nous avons vu que c'est correctement Carillon qu'il faut écrire. Il avait relevé le titre de Carillon laissé vacant par la mort de son oncle Claude Daniel d'Aillebout de Carillon en 1723. Que l'épellation vraie soit Carillon, nous n'en voulons d'autre preuve qu'un innocent jeu de mots du père, écrivant à son frère, le 2 mai 1737:

"Elevez vos enfants de même, si vous en avez; sinon, je vous en prêterai, surtout si vous aimez le carillon. J'en ai nommé un de même et j'ai jusqu'ici prophétisé."

D'Aillebout Carillon servit plusieurs années en Acadie et passa en France avec ses frères, probablement aussitôt après la perte de l'Ile Royale. Mais une lettre du ministre à M. Daubenton, écrite le 4 juillet 1762, nous apprend qu'il a été désigné pour servir à Saint-Domingue. (*Cf. Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 327).

C'est dans la seconde moitié de l'année 1762 qu'il partit de Rochefort pour St-Domingue, avec des troupes en destination de cette colonie. Mais, au cours de la traversée, le vaisseau qui le portait fut pris par les Anglais. C'est du moins ce qu'implique une lettre du 31 décembre 1762 où le président du conseil de marine dit au chevalier de Fabry avoir reçu "la liste des soldats sous les ordres de M. d'Aillebout de St-Vilmé, ci-devant officier du Canada, pris par les Anglais." Mais l'aventure est racontée plus en détail dans une lettre du chevalier de la Houssaye à M. de Surlaville, datée du 10 août 1763 et publiée par M. Dubosq de Beaumont, sous forme d'appendice à ses *"Derniers Jours de l'Acadie"* (*p.* 293).

Après avoir écrit qu'il avait reçu ordre de partir pour St-Domingue avec le chevalier du Chambon de Mesiliac, Chabot de Brion et une demi-compagnie commandée par Saint-Vilmé, lieutenant de Louisbourg, il nous apprend que le départ s'effectuera le 1er

septembre 1762 sur des senaulx marchands qui n'étaient pas escortés. Le vaisseau qui portait La Houssaye et probablement St-Vilmé fut pris par le navire anglais "Le Rochester'. Les prisonniers furent débarqués à Antigoa, mis en prison 24 heures, puis relâchés, mais sans aucune facilité de rapatriement.

D'Aillebout Careyon était à St-Domingue en 1764, d'après une lettre de son frère Périgny à sa soeur d'Argenteuil, mais il nous apprend lui-même en 1771 qu'il est revenu de St-Domingue en France depuis quatre ans, c'est-à-dire depuis 1767 et qu'il y a déjà trois ans qu'il est capitaine sans être plus riche. Dans l'intervalle, il était entré dans le régiment de Quercy, et jusqu'en 1778 il tient successivement garnison en Corse et en Alsace. D'après une lettre de son neveu d'Aillebout, écrite de New-York en février 1799, il était mort quelque temps avant cette date.

IV cg — MARGUERITE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Née le 11 octobre 1736 et baptisée du même mois au Port-Lajoye. Parrain: le sieur Robert Du Haget, lieutenant, commandant de l'Ile Saint-Jean; marraine, Louise Marguerite de St-Vilmé, représentant Dlle Marguerite Potier du Buisson.

Elle épousa au Port-Lajoye, le 4 novembre 1757, René Gédéon Potier de Pommeroy, fils de Guillaume Potier, sieur de Pommeroy et de Jeanne Philippe de Catalogne, qui, après avoir été lieutenant d'infanterie en Acadie depuis 1755, était en 1764 capitaine dans les troupes nationales de la Guyane.

Mme de Pommeroy est morte en couches vers la fin de 1764 ou au commencement de 1765, d'après une lettre que nous possédons de sa soeur Marianne.

Dans une lettre de d'Aillebout Carillon du 15 novembre 1771, nous lisons "que Pommeroy qui s'était remarié, est veuf depuis six mois, avec quatre enfants dont deux de son premier mariage, et qu'il s'est retiré à Saintes sur un petit bien qui lui appartient." Du mariage Marguerite de St-Vilmé avec M. de Pommeroy étaient issus un garçon, Jean-Baptiste, et une fille, Marguerite.

D'après une autre lettre de son oncle Careyon, Jean-Baptiste de Pommeroy, le fils, était dans le même régiment que lui à Strasbourg en mars 1776, et y occupait le grade de lieutenant.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de raconter ici l'aventure qui survint à Mme de Pommeroy à l'occasion du siège de Québec. Knox

n'y fait qu'une légère allusion dans son *Historical Journal* (*London*, 1769, p. 316), mais M. A. G. Doughty en a fait le sujet d'une note assez développée dans la belle édition qu'il a donnée lui-même de cet important ouvrage (*Champlain Society edition, vol. I, p.* 401) :

"On the evening of July 3, the Richmond frigate, captain Henderson, anchored at the Point of Orleans with a French Sloop that had been captured by one of the British vessels several months before at or near Miramichi. On board the sloop were about 25 Acadian women and several women of rank, including Madame Pomeray, the wife of a French officer, Madame St. Villemin, Madame Beaumont and others.....

"Madame Pomeray and the other ladies were returned by the General to their homes, but it appears that the Acadians were willing to place themselves under the protection of the Governor of Quebec. On July 4, Isaac Barré, Adjutant-General, was sent in a boat from the Trent, under a flag of truce, to ascertain wether the Marquis of Vaudreuil would receive the Acadian ladies.....

"The French were suspicious of the flag of truce, and when the boat was within gunshot a vessel was sent from the garrison to ask her errand. In the evening a boat came down the river, carrying the British flag in the bow and the French colours astern. A white flag was then hoisted on the bow of the French and a French officer, the Chevalier Lemercier came on board. He delivered a polite message from the Marquis of Vaudreuil, thanking the Admiral for his courteous treatment of the women.... This was the first exchange of a flag of truce between the two armies. On the 5th the women were returned to the town."

M. Doughty n'indique pas la source de ces renseignements, mais ils concordent dans l'ensemble avec ce que nous lisons dans un document français contemporain, un journal manuscrit et inédit du siège de Québec que possède la Bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal.

"4 juillet 1759.—Wolfe demande qu'on lui envoye le lendemain des chaloupes de l'autre côté pour prendre une 20e de femmes françaises qu'ils avaient à leur bord qu'ils remettraient à terre.

"Le 5 juillet.—A 11 heures du matin 4 de nos bateaux ont traversé de l'autre côté sous le pavillon du parlementaire, les Anglais s'y sont rendus aussi, et ont remis 23 femmes qui avaient été prises ce printemps dans un Batteau en venant de Miramichy, Mad. Pommeroy et Mme de St-Vilmé sont du nombre, et les autres sont des Acadiennes."

IV ch — MICHEL D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Né le 12 novembre 1738 et baptisé le lendemain au Port-Lajoye. Parrain: Louis Dupont du Chambon; marrainne, Jeanne d'Entremont, épouse de sieur du Chambon.

Enseigne en pied de l'Ile Royale, avant 1761, il était à Rochefort en 1764. Capitaine dans les troupes de Cayenne, il fut, d'après une lettre de son frère Carillon, réformé en 1771 par la suppression de 4 compagnies et replacé dans la Légion de St-Domingue. En 1776, il était encore à St-Domingue, capitaine dans le régiment de Port au Prince. Nous n'en entendons plus parler après 1799, alors qu'il est menacé d'être déporté avec tous les habitants qui, pendant l'occupation de l'île par les Anglais, avaient servi sous eux dans les emplois civils ou militaires.

IV ci — LOUIS D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Né et baptisé le 29 octobre 1740 au Port-Lajoye. Parrain : Louis Dupont du Chambon, commandant de l'île Saint-Jean; marraine, Dlle Anne Henriette du Chambon.

Connu sous le nom de chevalier d'Aillebout. Enseigne en pied de l'Ile Royale avant 1761, il était à Cayenne en 1764. Il fut ensuite à St-Domingue, car nous lisons dans une lettre de son frère Carillon écrite de Toulon le 15 novembre 1771: "Mon frère le chevalier est de retour de St-Domingue où il s'est marié et il est en ce moment a Paris pour rétablir sa santé."

En 1776, il sert de nouveau à Cayenne.

Pendant les troubles de St-Domingue, en 1798, nous apprennent les lettres de son neveu, il était réfugié à Boston et en proie à la plus affreuse misère.

Il dut retourner à Saint-Domingue et c'est probablement de lui qu'il s'agit dans le passage suivant d'une lettre de M. de Lacorne écrite de Beaulieu (France), le 21 février 1806:

"Le chevalier de Ligneris (Marchand) a été massacré il y a deux ans à Saint-Domingue par les nègres et M. d'Aillebout l'a été aussi en juillet dernier.

"Les Saint-Vilmé, ainsi que Mme de Saint-Vilmé, sa fille et Mlle de St-Vilmé se sont sauvés; ils sont dans l'île de Cuba."

IV cj — SUZANNE D'AILLEBOUT DE ST-VILME

Nous n'avons trouvé son acte de baptême ni dans les registres de Port-Lajoye, ni dans ceux de Louisbourg. Elle naquit probablement en 1742. C'est le dernier enfant de Hector Pierre d'Aillebout de St-Vilmé et de Renée D'Accarette. En 1752, elle fut recueillie par sa tante Mme de Lavaltrie. Après la mort de cette dernière, en 1764, elle demeura à L'Assomption, chez sa cousine Mlle Louise de la Valtrie avec son oncle Jean d'Aillebout d'Argenteuil, son tuteur, qui lui avait voué une affection particulière.

Le 11 janvier 1779, elle épousa, à L'Assomption, Joseph Chaput, habitant du Grand Saint-Esprit, fils de Jacques Chaput et de Geneviève Senécal. Par son testament daté du 18 août 1781, son oncle, Jean d'Aillebout d'Argenteuil lui avait légué 600 livres ou chelins.

Elle décéda avant 1806, car le 4 août de cette même année, son mari, Joseph Chaput, devenu veuf, se remaria avec Elizabeth Méthot, veuve de Jean Ethier.

IV d

JEAN D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Né à Québec le 8 mai 1694 et baptisé le lendemain. Parrain: Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France; marraine, Marie Angélique Denys, femme de Charles Aubert de la Chesnaye.

Quatrième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Catherine Denis, il est connu sous le nom de chevalier d'Aillebout.

En 1709, il est avec ses trois frères en Acadie, et Denys de Bonaventure écrit à sa mère que M. de Subercase en prend le plus grand soin.

Quatre ou cinq ans après, cependant, nous le rencontrons officier dans les troupes du Canada. Le 27 août 1714, le commandant des troupes, le marquis d'Alogny de la Groix lui écrit de Québec à Montréal pour lui apprendre qu'il "a été remplacé dans la compagnie de M. de Chalus qui hyverne à Québec" et pour lui enjoindre de prendre son poste. Cette lettre fut une des dernières du marquis d'Aloigny qui, un mois ou deux plus tard, périssait dans le naufrage du "Saint-Jérôme" sur l'île de Sable. Le chevalier d'Aillebout perdait dans le même naufrage le capitaine de sa compagnie, M. Lechtier de Chalus.

Quoiqu'il en soit, Jean d'Argenteuil était encore enseigne de la garnison de Montréal en décembre 1714, lorsqu'il lui arriva une tragique aventure qui faillit ruiner sa carrière. Il eut le malheur de tuer d'un coup d'épée en duel un de ses camarades officiers, le sieur de la Mollerie, et, s'étant enfui, après avoir été conséquemment accusé d'homicide, il fut condamné par contumace à la décapitation.

Voici ce qu'en écrivent MM. de Ramezay et Begon au ministre, le 15 novembre 1715:

"Le sieur chevalier d'Argenteuil et le sieur de Lamollerie, enseignes en garnison à Montréal, ayant eu querelle le 15 du mois de décembre dernier, ce premier a donné un coup d'épée au sieur de la Mollerie qui en est mort le lendemain, et ledit Sieur d'Argenteuil s'est évadé sur le champ et a passé en la Nouvelle-Angleterre. Comme il n'y a point de portée contre ledit Sieur d'Argenteuil, le major de la place a informé le même jour de ce crime en conséquence de l'ordonnance de 1689, livre 4, titre 1er, art. 21, portant que les officiers de marine connaîtront des crimes qui seront commis entre les officiers, matelots et soldats. Les officiers du siège royal de Montréal en ont informé de leur côté à la requête du Procureur du Roy et en ont instruit le procès par contumace jusques au jugement définitif, à cause de la contention entre les officiers de guerre et eux sur laquelle le Conseil Supérieur a rendu son arrêt le 25 février dernier par lequel, ayant égard au réquisitoire du major et à celui du procureur général, il a ordonné que les officiers de la juridictçion de Montréal se désisteraient de la connaissance de cette affaire et que la procédure par eux faite serait remise au major. Et, en conséquence de cet arrêt, ce procès a été jugé et instruit par le Conseil de guerre. Nous avons l'honneur de vous envoyer copie du jugement qui a été rendu par lequel le dit Sieur d'Argenteuil a été condamné à avoir la tête tranchée."

(*Correspondance générale, Canada, vol.* 35, *c.* 11).

Le 15 août 1715, Jean Bouillet de la Chassaigne, major de Montréal, faisant fonction de procureur du roi, requérait au nom du roi que la coutumace fut déclaré instruite contre Jean d'Aillebout dArgenteuil, qu'il fût déclaré atteint et convaincu du crime d'homicide, et qu'il fût condamné à avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté en effigie vu son absence du pays. Quant à Hector d'Aillebout de Coulonge (voir: III b), accusé de complicité, comme il est actuellement dans une expédition contre les Renards, son procès devra être instruit dans trois mois.

Le Conseil de guerre rendait le même jour sa décision conformément aux conclusions La Chassaigne. Il était composé des capitaines Le Verrier, d'Esgly, de Vaudreuil, de Beaujeu, Du Vivier, Du Buisson, et il était présidé par le baron de Longueuil, qui remplaçait le gouverneur, M. de Ramezay, oncle de l'accusé.

En janvier 1719, Jean d'Aillebout d'Argenteuil obtint des lettres de pardon. Ces lettres ont été publiées dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de juillet 1901. En voici le texte conforme à la copie authentique et officielle qui se trouve dans les papiers d'Aillebout de la collection Baby:

Lettres de pardon accordées à Jean d'Aillebout d'Argenteuil.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous presens et à venir, salut. Nous avons reçu l'humble suplication de Jean Dailleboust Dargenteuil, enseigne dans nos troupes, entretenues pour notre service en Canada, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant, qu'étant pour lors âgé de vingt un ans, il aurait apris que le sieur de l'Amollerie, aussy enseigne dans nos mêmes troupes, aurait tenue contre luy des discours railleurs et tres pisquants en présence de plusieurs officiers de la ville de Montréal, où ils tenaient garnison, il crut que son honneur l'engageait à le prier de ne plus récidiver, c'est ce qu'il fit le quinze décembre mil sept cent quatorze, en accompagnant de la Molerie, jusques à la maison de la dame de la Pipardierre, chez laquelle il mangeoit et lorsque de la Molerie entrait dans l'allée de cette maison le supliant lui dit: il m'est revenu que tu tenais de mauvais discours de moy, je te prie de les cesser, ce qu'ayant dit, il suivit son chemin pour s'en aller, mais ayant entendu que de la Molerie l'insultait de nouveau, et publiquement, en luy criant à haute voix, estant sur le pas de la porte de la d. allée: ce sera pas un petit visage comme toy, qui me feras peur, le supliant revint et aurait rejoint le d. de la Molerie, dans la d. allée, et luy aurait dit: Je te prie ne te sert pas de pareils termes, sur quoy de la Molerie se srait retourné,et luy aurait donné un coup de poing par le menton, luy disant: va au diable, laisse moy en repos et subitement se seroit retiré vers le fond de l'allée ce qui aurait fait croire au d. supliant qu'il prenait du terrain pour soutenir l'épée à la main l'affront qu'il venait de lui faire, et comme il était animé par le coup de poing il aurait mis aussy l'épée à la main pour en tirer vengeance, il poursuivit son aggresseur jusques au fond de la d. allée fort obscure, et le supliant ne pouvant résister à son premier

mouvement, il luy aurait porté un coup d'épée, dans le côté droit, lorsqu'il entrait en reculant dans la chambre de la d. maison, dont il avait ouvert la porte avec la main gauche, duquel il serait décédé dans l'Hôtel-Dieu de Montréal, le chirurgien major de la mesme ville, qui l'aurait pensé, ayant fait son rapport et donné son certificat portant que le coup d'épée, qu'avait reçu le d. de la Molerie, lui avait apparu avoir été reçu, par un homme qui estait en garde, de mesme que le prestre missionnaire qui l'aurait assisté à la mort, et la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal et quatre des principales religieuses attestent que le d. de la Molerie leur aurait dit qu'il avait tort, et qu'il s'était attiré son malheur, les d. trois certificats attachez sous le contrescel de nostre chancellerie, après cet accident le supliant s'étant embarqué, serait revenu en France, mais désirant retourner en Canada, il aurait été conseillé d'avoir recours à nos lettres de grâces, remissions et pardons qu'il nous a très humblement fait suplier de luy vouloir accorder. A ces causes desirans préférer miséricorde à rigueur de justice, de l'avis de nostre très cher et très aimé oncle, le duc d'Orléans Régent, nous avons au d. suppliant quitté, remis, et pardonné et par ces présentes signé de notre main quittons remettons et pardonnons le fait, et cas, tel et tout ainsy qu'il y est cy dessus exprimé avec toute peine et amande corporelle, criminelle et civile enquoy et pour raison de ce, il pourrait estre encouru envers nous et justice en metant an néant, tous appeaux de banc, deffaults, contumaces, sentences, jugements et arrets si aucun sont intervenus, le remetant en sa bone fame et renommé au pays et en ses biens non d'ailleurs confisqués satisfaction préalablement faite à partie civile, si faite n'a esté, et y échet, imposant sur ce silence perpétuel à notre procureur général, ses substituts présents, et à venir et tous autres. Si donnons en mandement à nos amez et feaux con^ers^ les gens tenants notre Conseil Supérieur de Canada, au ressort duquel le fait cy dessus est arrivé que ces présentes ayant à entheriner, et de leur contenu, jouir et user, le d. supliant, pleinement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser, tous troubles, et empeschements, au contraire à la charge qu'elles vous seront présentées dans un an du jour, et datte de l'arrivée du vaisseau, où il se sera embarqué, à peine d'être déchu de l'effet d'icelles car tel est notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable, a toujours nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Paris au mois de janvier l'an de grâce mil sept cent dix-neuf et de notre règne le quatrième. (Signé) Louis."

Dans un article traitant du "Duel sous le régime français" (*B. R. H., v.* 13, *p.* 134), M. P. G. R. écrivait:

"En 1715, Jean d'Aillebout d'Argenteuil tuait en duel un officier du détachement des troupes de la marine, Jacques de Malleray, sieur de la Mollerie. Ce dernir, qui était le fils de la duchesse de la Mollerie, avait mené en France une vie de désordres et de débauches. Il ne fit pas mieux dans la Nouvelle-France. A la suite d'une discussion futile, il tua un homme en plein jour dans une rue de Québec."

Il y a là plusieurs inexactitudes qu'il convient de rectifier.

M. Joseph Marmette n'est guère plus exact lorsque, après avoir rapporté les lettres de grâce du sieur de la Mollerie, meurtrier de Fustel, il ajoute en note (*Rapp. Archives* 1886, *p. LXIV*): "On verra, en référant plus haut, que le père du sieur de la Mollerie avait été tué d'une manière à peu près semblable par le sieur d'Aillebout d'Argenteuil qui finit aussi par obtenir sa grâce."

Mais voici que M. Désiré Girouard dans son "*Supplément au Lake St-Louis*" (*p.* 23), complique encore la situation:

"J'ai mentionné, écrit-il, le nom de Jacques Malleray de Noire, sieur de la Mollerie, enseigne, qui commandait à Lachine en 1690 et 1701. Il appartenait à une famille illustre, étant le fils de la duchesse de la Mollerie, et, pour cette raison, eut moins de difficulté à recevoir le pardon de plusieurs homicides qu'il commit tant en France qu'au Canada. Le 10 octobre 1695, il demandait l'enregistrement au Conseil Supérieur de lettres de grâce du Roi pour l'homicide, en France, de Jean Guillot, sieur de La Forest, dans lesquelles Sa Majesté déclare que La Mollerie "s'est distingué dans "toutes les occasions qui se sont présentées contre les Anglais et les "Iroquois, de même que dans le commandement des forts qui lui ont "été confiés." Plus tard, d'un coup d'épée, il tua en plein jour dans une des rues de Québec, le nommé Charles Justel de Soissons, qui l'avait injurié, mais lui avait fait excuse. Il eut son pardon du Conseil Supérieur de Québec. Une vie de crimes, si indigne d'un gentilhomme, devait avoir une fin tragique. En 1715, il fut tué dans un duel par d'Aillebout d'Argenteuil, aussi enseigne, appartenant à une ancien famille noble d'origine allemande."

Là où M. Girouard n'a vu qu'un seul et même personnage, il y en a trois bien distincts.

L'enseigne La Mollerie qui fut tué par Jean d'Argenteuil ne s'appelait pas Jacques, et il n'était pas le fils d'une duchesse. Décédé à

l'Hôtel-Dieu, le 16 décembre 1714, le lendemain du duel fatal, il fut inhumé à Montréal, le 17 décembre, sous les noms de Louis Hector de Malleray, sr de la Mollerie. Il était né le 3 juillet 1692, à Montréal, du mariage de Jacques de Malleray, Sr de Noiré et de la Mollerie et de Françoise Picoté de Belestre.

Louis Hector de la Mollerie, victime de d'Argenteuil, n'est pas davantage celui "qui tua un homme en plein jour dans une rue de Québec." Nous lisons dans le *Rapport des Archives pour* 1899 (*supplément Richard, p.* 226) que le Conseil d'Etat, et non pas le Conseil Supérieur de Québec, rendit un arrêt en octobre 1720, accordant rémission de sentence au sieur de la Mollerie, enseigne, condamné le 18 juin 1717, à être décapité pour avoir tué d'un coup d'épée un nommé Fustel à l'auberge du Signe de la Croix, rue Saint-Pierre, à Québec, le dit sieur de la Mollerie ayant été provoqué. Mais ce ne peut être Louis Hector tué par d'Argenteuil; ayant été inhumé en décembre 1714, il ne pouvait être condamné à avoir la tête tranchée en juin 1717. Le meurtrier de Fustel était Jacques de Malleray, le frère aîné de Louis Hector, la victime de d'Argenteuil. L'un et l'autre étaient enseignes, ainsi qu'il est dit dans les pièces de leurs procès respectifs. Jacques de Malleray qui tua Fustel est de plus désigné dans la correspondance officielle, comme un neveu de M. de Tonty. En effet, Alphonse de Tonty avait épousé en premières noçes une soeur de sa mère, Marie Anne Picoté de Belestre.

C'est le père des deux précédents, Jacques de Malleray, sieur de Noiré et de la Mollerie, qui tua d'un coup d'épée, vers l'an 1683, à Poitiers, le sieur Guillot de la Forest. S'étant enfui au Canada, il fut condamné par coutumace à avoir la tête tranchée. Il obtint en avril 1695 des lettres de pardon qui furent enregistrées au Conseil Supérieur de Québec, le 8 octobre de la même année (*Jugements et délibérations du Conseil Supérieur, vol. III, p.* 1060). Dans l'ordonnance du Conseil Supérieur de 1695, Jacques de Malleray est dit lieutenant et non pas enseigne; il était d'ailleurs lieutenant en 1687, lors de son mariage avec Françoise Picoté de Belestre. D'après une supplique signée par sa veuve en 1723 et adressée à M. de Maurepas en vue d'une pension, il aurait été tué en 1704 sur le vaisseau "la Seine" qui se rendait au Canada. (*Catalogue Dufossé, VIIe Série,* 5, *No* 47509).

Ajoutons que Jacques Malleray le père, pas plus que ses fils, n'était né d'une duchesse. Il était lui-même le fils d'Isaac Maleray, seigneur de la Périne et de Marie Tessier, de Saint-Cibard, évêché de

Poitiers, d'après son acte de mariage. (*Tanguay, I, p.* 406).

Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il ait jamais existé en France de duché de la Mollerie. C'est évidemment à la duchesse de la Meilleraie que l'on a aussi gratuitement prêté la maternité de nos Malleray, ces Atrides de la Nouvelle-France.

Les lettres de pardon de Jean d'Argenteuil nous disent qu'après son accident il se serait embarqué pour revenir en France, mais tout indique qu'entre 1717 et 1719 il fit un assez long détour par les Antilles. L'ordonnance du Conseil d'Etat maintenant dans leur noblesse les fils d'Argenteuil, en date du 11 juin 1720, désigne Jean d'Aillebout comme lieutenant dans les Iles d'Amérique.

Vers le milieu de 1720, M. de Pas-Feuquières, lieutenant-général pour les Iles, lui octroie la permission de repasser au Canada.

"Le sieur Chevalier d'Alibourg, cy-devant enseigne de la compagnie de Chalus en Canada et depuis Lieutenant de celle de Duclos en l'Isle de Ste Lucie dont tout l'état-major a été retiré par ordre du Conseil de marine, nous ayant demandé la permission de passer en Canada, nous la luy avons accordée et celle de passer à Québec, sur quel bastiment français il luy plaira, pour y attendre sous les ordres de Mr le marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en Canada, ceux qu'il plaira au Conseil luy envoyer sur sa destination.

"Donné au Fort Royal de la Martinique,
le 11 de juin 1720
De pas-Feuquières"

Jean d'Argenteuil ne fut pas long à se servir de cette permission, car son oncle M. de Ramezay, en arrivant de France, le trouve à Québec le 18 octobre 1720 et il l'annonce aussitôt par lettre à Mme d'Argenteuil qui était encore à Paris.

C'est probablement de Montréal, et un peu après 1720, que Jean d'Aillebout adressa au comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'Etat, la requête non datée dont nous publions les quelques extraits qui suivent d'après une copie autographe qu'il a gardée dans ses papiers:

"Jean d'Ailleboust, chevalier d'Argenteuil, a l'honneur de vous représenter qu'il a servy le Roy en qualité de cadet pendant dix ans, soubs les ordres de M. de Subercase, à Plaisance et à l'Acadie, il s'est trouvé aux trois sièges de Port-Royal; qu'après que les Anglais eurent pris cette province, il obtint une enseigne en pied en Canada, son

pays natal où il a servy trois ans, qu'étant ensuitte passé en France, il obtint une lieutenance pour l'isle Ste Lucie. Il y a servy en cette qualité jusqu'en 1720. Il plut à Sa Majesté faire retirer tout l'établissement de cette isle à la sollicitation des Anglais; il espéroit, eu égard à ses services, qu'il obtiendrait la grâce d'estre envoyé en la mesme qualité de lieutenant dans une autre colonie, mais estant resté sans emploi, il prend la liberté de vous représenter ses services et ceux de ses ancêtres.

..."Sur toutes ces considérations le suppliant ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien lui accorder l'une des lieutenances vacantes, soit en Canada, soit aux Isles de l'Amérique."

En 1730, M. de Beauharnois recommande Jean d'Aillebout d'Argenteuil pour une lieutenance d'artillerie à Montréal.

En juin 1732, il était encore à Montréal parrain d'un enfant de son frère de Cuisy, mais peu après il dut entreprendre un voyage des plus mouvementés, à en juger par la lettre suivante que lui écrivait le 19 janvier 1753 sa jeune tante de LaRonde, née Chartier de Lotbinière.

"Rien ne m'a plus flatté que le petit résit que tu me fais de ton voiage; on norois pu le prendre pour un roman. Je t'avoüe que je ne pensois pas quant sy peut de tems il pu ariver de sy belles avanture. Au reste tu est de figure à en avoir de toute fasson...."

Il est regrettable que le récit de ce romanesque voyage qui tant amusa Mme de la Ronde ne nous ait pas été conservé.

Le 6 octobre 1736, MM. de Beauharnois et Hocquart concèdent à Jean d'Aillebout d'Argenteuil un terrain d'une lieue et demie de front sur quatre de profondeur derrière la seigneurie de Lanoraie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, de pêche dans la rivière de l'Assomption et de chasse et traite avec les sauvages. Le 27 février 1756, le chevalier d'Aillebout vend ce même fief au sieur Joseph Gaultier, demeurant à Varennes (*Doc. Faillon, v.* 10, *S. S.*)

Sur la pressante sollicitation de son frère Charles Jos. d'Aillebout, lieutenant de roi à Louisbourg, Jean accepte une lieutenance d'infanterie à l'Ile Royale, avec la promesse d'une compagnie. Le 3 octobre 1750, M. de la Jonquière signe un ordre pour faire passer le chevalier d'Aillebout à Louisbourg sur le senault "le St-Jean", mais ce n'est qu'en 1751 qu'il vient prendre son poste dans la garnison de Port-Lajoye (Ile St-Jean), après avoir passé par les Iles. En 1754, il était à Montréal en congé, sans avoir encore obtenu sa commission

de capitaine, et nous ne croyons pas qu'il soit retourné ensuite en Acadie.

Sur la liste des officiers restés au Canada après la cession, il figure comme lieutenant réformé.

Resté célibataire, il passa les dix-huit ou vingt dernières années de sa vie à l'Assomption, chez sa nièce, Mlle Louise de la Valtrie.

Le 18 août 1781, à l'âge de 87 ans, il fait son testament et établit sa légataire universelle sa nièce Louise Margane de la Valtrie, "n'ayant eu, écrit-il, d'autre demeure que chez elle et elle n'ayant exigé de moi que ce que j'ai bien voulu lui donner." Il vécut encore au moins deux ans, puisque nous avons de lui un codicille à son testament daté du 2 août 1784.

Par le même testament, il léguait:

1o.—A sa nièce Suzanne de St-Vilmé, 600 livres ou chelins.

2o.—A sa nièce Marianne de St-Vilmé, la moitié de 2,000 livres que lui devait son neveu Pierre Paul Margane de La Valtrie, à charge de n'exiger le capital que de gré à gré.

3o.—A son neveu Lavaltrie la moitié de ce qui lui était dû par Joseph Boucher.

4o.—A chacun de ses frères vivants une portugaise de 40 livres.

Deux ans après cependant, le 2 août 1784, "les affaires étant changées", il annulait par un codicille les clauses intéressant Marianne de Saint-Vilmé et Pierre Paul de La Valtrie.

Des lettres de famille nous laissent croire qu'il vivait encore en 1787, à l'âge de près de 93 ans.

IV e

PAUL ALEXANDRE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL, SIEUR DE CUISY

Baptisé à Montréal le 28 novembre 1696. Cinquième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Catherine Denis. Cuisy, d'après le Dr N. E. Dionne (*Origine des familles canadiennes, p.* 147) est le nom d'une seigneurie en Champagne, pays d'origine des d'Aillebout.

En 1717, Paul Alexandre est à Michilimackinac à faire la traite lorsqu'il apprend que Madame de Vaudreuil offre de s'entremettre pour lui faire obtenir une enseigne au Mississippi ou à la Louisiane, et il écrit immédiatement à sa mère pour la presser d'accepter en son

nom. Cependant, il est peu probable qu'il soit allé alors au Mississippi, car, en décembre 1720, nous le trouvons en France, où, de société avec son frère Louis d'Argenteuil, il est allé vendre une cargaison de castors, de martres et de loups-cerviers.

Il ne semble pas qu'il ait pris beaucoup de part aux opérations militaires de son temps, si même il entra dans le service. Négociant ou traiteur, il voyageait entre Montréal et les pays d'en haut, quoiqu'en 1745, il soit dit, dans un acte "demeurant ordinairement à Terrebonne."

Il n'en passait pas moins après la cession pour un des citoyens canadiens les plus importants. En 1767, il était, avec St-Ours, Niverville, Contrecoeur, La Bruère, et d'autres, un des neuf membres français du grand jury chargé de se prononcer sur l'acte d'accusation dans la fameuse affaire Walker. (*Rapp. Archives* 1888, *p.* 14).

Deux ans plus tard, en mars 1769, le gouverneur Carleton recommande comme membres canadiens du Conseil Législatif, d'abord M. Chaussegros de Léry, puis MM. de la Naudière, de Contrecoeur, de Tonnancour, d'Aillebout de Cuisy, etc. (*Ibid., p. XV*). On sait que le choix des autorités tomba sur M. de Léry.

Enfin, en février 1774, nous rencontrons sa signature au bas de la pétition adressée au roi par ses sujets français en faveur du maintien des lois françaises en Canada.

Il décéda à l'âge de 86 ans et fut inhumé à Montréal le 11 février 1782.

Le 1er février 1727, à l'âge de 30 ans, Paul Alexandre d'Aillebout de Cuisy épousa Thérèse, âgée de 25 ans, fille de Henry Jules Le Fournier DuVivier, chevalier de St-Louis, capitaine, et de Thérèse Gadois.

Mme de Cuisy mourut à 78 ans et fut inhumée à Montréal, le 21 juin 1776.

A ce propos signalons l'erreur commise par l'abbé Daniel dans son *Histoire des grandes familles, p.* 218.

"Les deux demoiselles Duvivier, écrit-il, entrèrent dans la famille d'Aillebout. L'une, Thérèse, épousa Paul d'Aillebout, Sr de Cuisy et, après la mort de son mari, se remaria en 1741 avec Alexandre d'Aillebout, Sr d'Argenteuil. L'autre, Marguerite, fit alliance avec Louis d'Aillebout, sieur de Coulonge."

Inutile de dire que Thérèse Duvivier n'eut qu'un seul époux, qui était à la fois d'Argenteuil et de Cuisy, Paul et Alexandre, à savoir: Paul Alexandre d'Aillebout d'Argenteuil, sieur de Cuisy.

De ce mariage sont issus les cinq enfants suivants:

IV ea — ALEXANDRE D'AILLEBOUT DE CUISY

Baptisé à Montréal le 29 octobre 1727 et inhumé au même endroit le 29 juillet 1728.

IV eb — MARIE ANNE AMABLE D'AILLEBOUT DE CUISY

Baptisée à Montréal le 7 décembre 1728.

IV ec — LOUIS GORDIEN D'AILLEBOUT DE CUISY

Baptisé à Montréal le 10 mai 1730.

Le 31 octobre 1749, M. de la Jonquière écrit au ministre qu'il "a fait partir sur le "Prospérant" le sieur de Coissy (*sic*) d'Argenteuil dont il ne peut que louer la conduite." C'est probablement pour l'Acadie que M. de la Jonquière le fait partir, car nous le trouvons en garnison à Louisbourg dans la première moitié de 1750.

Mais si M. de la Jonquière n'avait qu'à se louer de sa conduite en 1749, son oncle Charles Joseph d'Aillebout n'en disait pas autant l'année suivante. Ce dernier nous apprend que Cuisy a été impliqué dans une malheureuse affaire dont il ne donne pas le détail, avec le plus mauvais sujet de la terre, un M. de Baucourt, que l'on a dû envoyer au Mississippi pour des tours de sa façon et avec lequel on l'avait prévenu de ne pas se commettre. Louis Gordien, qui était alors cadet à l'éguillette, dut quitter l'Ile Royale à la suite de cette mystérieuse aventure, car en 1753 son père demande l'assentiment de ses frères pour bâtir un moulin sur la terre familiale, cela devant lui permettre d'employer Cuisy dont il ne sait que faire.

Cependant, en 1755, dans l'ordre de bataille pour le combat du 14 septembre au Portage Saint-Sacrement, nous trouvons son nom parmi ceux des officiers sous Dieskau. Nous avons également des raisons de croire qu'il prit part avec le détachement canadien à la bataille de Carillon. Dans une lettre datée du camp de Carillon, le lendemain de la bataille, le 9 juillet 1758, et adressée au marquis de Vaudreuil, M. de Montcalm écrit ce qui suit:

"MM. de Langy et d'Aillebout allaient aussi en decouverte ; l'armée coucha au bivouac. Le 8 on s'occupa à perfectionner l'abatis" ... (*Collection de Manuscrits, IV, p.* 169).

Malgré nos recherches nous n'avons pas pu nous convaincre que le d'Aillebout auquel fait ici allusion le marquis de Montcalm fût autre que Louis Gordien d'Aillebout de Cuisy, alors enseigne dans les

troupes. Dix ans auparavant, en juin 1748, il avait déjà accompagné Levreau de Langy dans un parti de guerre, en qualité de cadet. (*O'Callaghan, Documents, X,* 166).

Sur la liste des officiers passés en France en 1761, publiée par l'abbé Daniel, nous rencontrons: Cuisy d'Argenteuil, enseigne. Gordien d'Aillebout de Cuisy passa en France en effet, mais il n'y fut guère heureux, s'il faut en croire une lettre de son oncle Cerry écrite de Paris le 25 octobre 1764 à Pierre Paul Margane de la Valtrie alors lieutenant dans le régiment Dauphin: "J'ai trouvé ici Cuisy sur le pavé, qui avait toutes ses hardes engagées à 65 p.c. d'intérêt. Je les ai retirées et je l'ai expédié pour le Canada, plus pour son père, sa mère et sa femme que pour lui qui ne mérite rien, car il m'a trompé au moment où je lui rendais service."

Le 6 mars 1762, le président du Conseil de marine écrit à M. Dumas qu'il a reçu un mémoire du Sieur d'Aillebout de Dauglas, enseigne dans les troupes du Canada, demandant de l'emploi dans les troupes, et il ajoute que le surnom de Dauglas ne se trouve pas dans les notes qui ont été remises au bureau des colonies. (*Cf. Rapp. Archives,* 1905, *I,* 323). Le surnom de Dauglas accolé à d'Aillebout reste aussi nouveau pour nous qu'il l'était pour le ministre en 1767. Il doit pourtant s'agir de Gordien de Cuisy ou d'un de ses trois ou quatre cousins, également enseignes, qui étaient passés en France en 1761.

L'abbé Daniel, et d'autres après lui, ont fait mourir Gordien de Cuisy en 1772, après s'être distingué dans la guerre contre les Américains. C'était d'abord mourir un peu tôt en 1772 pour avoir l'occasion de se distinguer dans la guerre américaine qui ne commença guère qu'en avril 1775. Mais il est vrai que, même à cette époque, Gordien d'Aillebout de Cuisy, loin d'être mort, avait encore près de 40 ans à vivre. Sur sa participation à la défense du Canada contre les soldats d'Arnold et de Montgomery, nous avouons n'avoir rencontré aucun document officiel. Tout ce que nous en savons, c'est par une lettre qu'il écrit le 1er juillet 1780 à l'honorable François Baby, le priant d'appuyer sa requête auprès du Général afin d'obtenir la permission de monter au Détroit et d'y hiverner un canot de marchandises.

"Cela m'a dérangé, écrit-il, de prendre avec chaleur le parti du roi. Prisonnier deux fois en vingt mois, et point payé du Roy depuis deux ans, j'ai pris le parti d'aller à Boucherville, mais l'épargne est petite."

Dans une lettre écrite à Haldimand le même jour, c'est depuis 4 ans qu'il prétend ne pas avoir touché de traitement, sauf environ 100 louis. (*Rapp. Archives,* 1886, *Collection Haldimand, p.* 571).

En 1795, d'après l'Almanach de Québec, il était un des juges à paix pour le district de Montréal, mais c'est à tort que M. l'abbé Couillard-Després, dans son *Histoire des Seigneuries de la Rive Sud,* (*p.* 338) l'inscrit parmi les représentants du même district à la chambre d'Assemblée de 1796.

Louis Gordien d'Aillebout de Cuisy, ancien officier, mourut à l'âge avancé de 83 ans et fut inhumé à Montréal le 23 novembre 1812.

L'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique* (*vol. III*), et M. Régis Roy après lui, dans sa *Famille d'Aillebout* (*p.* 9) donnent deux garçons à Paul Alexandre d'Aillebout de Cuisy: Louis Gordien, baptisé en 1730 et qui aurait successivement épousé Marie Josette Baby-Chenneville et Françoise Boucher, et Louis Charles, baptisé en 1737 et qui aurait successivement épousé Madeleine de Joncaire et Charlotte Alavoine.

Les deux sont un seul et même personnage. Louis Charles de Cuisy n'a jmais existé. En 1737, et ni auparavant, ni plus tard, Paul Alexandre de Cuisy n'a fait baptiser d'enfant à Montréal sous le nom de Louis-Charles.

Louis-Gordien d'Aillebout, de son côté a bel et bien contracté trois mariages successifs avec trois des femmes distribuées par l'abbé Tanguay entre lui et le supposé Louis-Charles. S'il n'a pas épousé également la quatrième, Charlotte Alavoine, cela est dû un peu sans doute à ce qu'elle était devenue sa tante en 1758 par son mariage avec Charles Joseph d'Aillebout, lieutenant de roi à Montréal.

Gordien de Cuisy se maria pour la première fois à 25 ans, le 10 novembre 1755, à Montréal, avec Marie Magdeleine, âgée de 24 ans, fille de Philippe Thomas de Joncaire, capitaine, et de Marie Magdeleine Renaud Du Buisson.

De ce premier mariage, il eut dix enfants.

1o.—Philippe Thomas, baptisé à Montréal, le 18 janvier 1756, et inhumé à St-Laurent, près Montréal, le 2 février suivant, sous les noms de Charles, fils de Louis-Charles de Cuisy. C'est là probablement ce qui a fait accepter à l'abbé Tanguay l'existence d'un Louis Charles de Cuisy. Philippe Thomas, baptisé à Montréal le 18 janvier, est dit fils de Gordien de Cuisy et de Madeleine de Joncaire, et Charles (*sic*) enterré à Saint-Laurent le 2 février, à l'âge de 15 jours, est seulement dit fils d'un Cuisy et de Madeleine de Joncaire.

2o.—Charlotte Madeleine, baptisée à Montréal le 8 décembre 1756, et inhumée à la Rivière des Prairies, le 28 juillet 1757, étant morte à huit mois, probablement en nourrice.

3o.—Thérèse Madeleine, baptisée à Montréal, le 21 décembre 1757.

4o.—Louise, baptisée à Montréal le 22 janvier 1759 et inhumée à la Rivière des Priries le 5 février suivant.

5o.—Marie Madeleine, baptisée à Montreal le 19 décembre 1759 et inhumée au même endroit le 27 février 1762.

6o.—Gordien, baptisé à Montréal le 3 décembre 1760 et inhumé sous le nom de Joseph, à la Rivière des Prairies, le 8 février 1761, âgé de 2 mois.

7o.—Suzanne, baptisée à Montréal, le 28 février 1766. Entra au Couvent pour se faire religieuse, mais en sortit bientôt. D'après les archives de l'Hôpital Général de Montréal, elle entrait dans cette institution le 27 mars 1819 et y décédait, paralytique, le 1er février suivant.

8o.—Pierre, baptisé à Montréal, le 15 janvier 1767, et inhumé à la Pointe-aux-Trembles le 15 mars suivant, âgé de deux mois.

9o.—Claire, baptisée à Montréal le 20 janvier. D'après l'"*Annuaire de Ville Marie," II, 5, p.* 86, elle entrait pensionnaire chez les Soeurs Grises le 16 juin 1778, y mourait non mariée le 2 juin 1820 et était inhumée le 5 du même mois. D'autre part, d'après les Archives de l'Hôpital Général elle serait entrée le 14 novembre 1818 et serait décédée le 3 juin 1820, paralytique comme sa soeur Suzanne.

10o.—Pierre Gordien, baptisé à Montréal, le 8 mars 1769 et inhumé au même endroit le 27 du même mois.

Le 10 avril 1770, Madeleine de Joncaire décédait à l'âge de 39 ans et Gordien d'Aillebout de Cuisy, devenu veuf, se remariait à Montréal, le 15 avril 1771, avec Marie Joseph, âgée de 28 ans, fille de feu Joseph Baby Chenneville et de feu Angélique Robert Ouatson.

De ce second mariage sont issus deux enfants:

11o.—Paul Alexandre, baptisé à Montréal le 3 mars 1772 et inhumé au même endroit le 20 du même mois.

12o.—Pierre Gordien, baptisé à Montréal le 20 janvier 1774 et inhumé au même endroit le 22.

Le 12 février 1774, Marie-Josette Baby-Chenneville décédait à l'âge de 31 ans, et Gordien d'Aillebout de Cuisy, redevenu veuf, se remariait le 13 février 1775, avec Françoise, née le 26 janvier 1734, fille de Pierre Boucher de Boucherville, et de Marguerite Raimbault,

veuve de J. B. Houtelas. L'acte de mariage porte que les parties ont obtenu dispense de consanguinité du 3e au 4e degré, et dispense du 3e degré d'affinité. En effet, Gordien de Cuisy et Françoise de Boucherville avaient eu les deux soeurs pour grand'mères, Marie-Louise et Charlotte Denis. Quant à J. B. Houtelas, l'époux défunt de Françoise de Boucherville, il était également le petit-fils d'une Denis, soeur des précédentes. Il n'y eut pas d'enfant de ce troisième mariage. La troisième femme de Gordien de Cuisy vivait probablement encore après 1800; le 27 septembre 1799, elle apparaît comme marraine à Boucherville.

IV ed — GABRIELLE D'AILLEBOUT DE CUISY

Baptisée à Montréal le 19 juin 1731. Entrée en religion chez les soeurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal, vers 1752, elle devint la dix-septième supérieure de l'institution et l'une des plus remarquables dans les annales de la communauté. Elle fut élue supérieure à trois reprises différentes, de 1778 à 1784, de 1790 à 1796, et de 1799 à 1805. Elle mourut le 30 avril 1811, à l'âge de 80 ans, après 59 ans de religion. (*Annuaire de Ville-Marie II, 1ère livr., p.* 5).

IV ee — ELIZABETH AMABLE D'AILLEBOUT DE CUISY

Baptisée à Montréal, le 18 juin 1732. Entrée comme pensionnaire chez les Soeurs Grises, à l'Hôpital Général de Montréal, le 18 novembre 1763, elle y mourut, âgée de 37 ans, le 6 octobre 1769. (*Annuaire de Ville-Marie, II, 5e livr., p.* 86).

Parmi les documents manuscrits copiés sous la direction de l'abbé Faillon, nous trouvons copie d'un acte notarié du 4 juillet 1780, par lequel Gordien d'Aillebout de Cuisy, fils, demeurant à Boucherville, confesse devoir à son père, Alexandre d'Aillebout de Cuisy, 10,000 chelins ancien cours, laquelle somme il s'oblige à payer, au décès de ce dernier, aux Soeurs Grises "à l'occasion de sa demoiselle qui y est décédée."

IV f

LOUIS D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Sixième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Marie-Louise Denis.

Baptisé à Montréal le 30 juin 1700; décédé et inhumé le même jour.

IV g

CLAUDE DANIEL D'AILLEBOUT DE CARILLON

Septième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Marie-Louise Denis. Baptisé à Montréal, le 18 septembre 1701.

M. Régis Roy, dans sa *"Famille d'Aillebout"* (*p.* 5), le désigne sous le nom de sieur de la Villon. Nous croyons qu'il faut dire plutôt sieur de Carillon. Sans doute, l'ordonnance du Conseil d'état de 1720 qui maintient en noblesse les fils d'Argenteuil et qui fut enregistrée à Québec, le 5 mars 1736, désigne bien Claude Daniel comme Sieur de Lavillon, mais c'est là certainement une erreur du copiste qui a mal lu Lavillon au lieu de Carillon comme il a mal lu Villemer au lieu de St-Vilmé.

La seigneurie d'Aillebout qui était dans la famille d'Argenteuil depuis 1697, quatre ans avant la naissance de Claude Daniel, comprenait l'île Carion ou Carillon, ainsi qu'il appert à l'acte de vente passé en 1781 entre Alexandre d'Aillebout de Cuisy et Pierre Louis Panet. C'est évidemment cette île, quoiqu'elle ait pu être d'abord nommée d'après Philippe de Carion du Fresnoy, qui a fourni son titre de gentilhomme au septième fils de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil.

Il faut croire que l'original de l'ordonnance 1720 qui est aux Archives à Paris n'est pas d'une calligraphie bien nette, puisque le copiste chargé par M. Edouard Richard de le transcrire pour le compte des Archives canadiennes en 1899, s'est également trompé au sujet de Claude Daniel, quoique de différente façon. Se rapprochant un peu plus du nom exact, il a écrit Larillon. (*Cf. Rapp. Archives* 1899, *Suppl. Richard, p.* 226).

D'ailleurs, dans une lettre de Charles Joseph d'Aillebout écrite à sa mère le 4 septembre 1719, nous lisons très nettement ce post-scriptum: "J'embrasse Lolotte et Carillon". L'auteur de la lettre désignait sans aucun doute sa soeur Charlotte et son frère Claude Daniel.

L'année suivante, le 12 décembre 1720, Hector Pierre de St-Vilmé, qui vient d'arriver à la Rochelle, écrit à sa mère qui est elle-même en France, à Paris, et désireux de la rassurer sur le sort de ses plus jeunes enfants qu'elle a laissés en Canada, il lui mande :

"Lolotte et Carillon sont chez ma tante de Manthet à 50 écus de pension."

Claude Daniel, lorsqu'il était ainsi chez sa tante de Manthet à 50 écus de pension, avait déjà 19 ans passés. C'était un âge où tous ses frères avaient déjà pris du service comme cadets ou commencé à naviguer. Il faut croire que ce septième fils de Pierre d'Argenteuil était infirme ou d'une santé débile.

En effet, nous voyons qu'il mourut à Boucherville à l'âge de 22 ans, et qu'il fut inhumé au même endroit le 26 décembre 1723, sous les noms de sieur Claude Daniel Carillon d'Argenteuil, fils de M. d'Argenteuil et de Madame d'Argenteuil.

IV h

PHILIPPE MARIE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL DE CERRY

Huitième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Marie-Louise Denis. Baptisé à Montréal le 20 octobre 1702.

Joanne, dans son *"Dictionnaire géographique de la France"* (*t. VI*), mentionne Sarry et Sery, deux villages de l'Yonne, pays d'origine des d'Aillebout. C'est de l'un ou de l'autre que vient probablement le surnom de Philippe Marie.

Il ne paraît pas qu'il soit jamais entré dans les troupes; tout indique qu'il suivit plutôt l'exemple de ses frères d'Argenteuil et St-Vilmé et qu'il se fit navigateur et négociant. Nous ne rencontrons ses traces pour la première fois qu'en 1734, alors que le 21 octobre, M. de St-Ovide écrit de Louisbourg au ministre: "Le navire du sieur Serry a été requis de laisser à Louisbourg les vivres qu'il emportait à la Martinique."

L'année suivante, en 1735, il se marie à Charlesbourg, et c'est d'alors que datent sans doute ses attaches avec la ville de Québec que la conquête anglaise devait seule dénouer. Il ne continua pas moins de voyager et de poursuivre son commerce avec les Iles. Une lettre de St-Vilmé nous apprend qu'en 1742 et 1743 il était à la Rochelle.

En 1746, cependant, il prend une part active aux opérations militaires et navales des Français pour la reprise de l'Ile Royale. Il commandait le brigantier "la Petite Marguerite", un des six vaisseaux chargés de transporter de Québec à la Baie Verte un détachement de 680 Canadiens. Parti de Québec le 5 juin, M. de Cerry

était de retour au commencement de juillet, et un mois plus tard le 9 août, on le renvoyait sur le même navire avec des provisions et aussi avec des instructions très importantes pour le commandant de l'expédition acadienne, M. de Ramezay.

Il s'agissait de pénétrer dans la Baie Verte et l'entreprise était des plus hasardeuses à cause des navires anglais qui croisaient dans le voisinage. Sur ces entrefaites le sieur Perthuis, qui était au cap des Rosiers, fait parvenir au gouverneur un message lui disant qu'il se propose d'arrêter le sieur Cerry au passage et même de le renvoyer à Québec à cause des trop grands risques qu'il courrait en essayant d'atteindre la Baie Verte. Le gouverneur écrit immédiatement au sieur Perthuis de ne rien faire pour arrêter M. de Cerry parce qu'il est nécessaire que les provisions et les munitions arrivent à M. de Ramezay. Mais, lorsque le gouverneur écrivait, il y avait déjà plusieurs jours que M. de Cerry avait perdu son navire avant d'atteindre son but. Arrivé au cap des Rosiers, le 16 août, il avait à peine jeté l'ancre que deux voiles ennemies se montrent au large. De concert avec le sieur Perthuis, Cerry décide, plutôt que d'être pris, d'échouer son navire et même de le brûler. Il était de retour à Québec, le 5 septembre, dans une barque qu'il avait nolisée. (*Cf. O'Callaghan: Doc. Colon. History of State of New-York, X, p. 55, ss.*)

A la fin de 1747, Charles Joseph d'Aillebout qui était en France et qui, à raison de sa belle conduite au siège de Louisbourg, était bien en cour, sollicite pour de Cerry la place de capitaine de port de Québec, et le 18 décembre le ministre lui répond que son frère ne sera pas oublié si la position devient vacante. En effet, M. de la Galissonnière étant également intervenu, de Cerry est nommé, le 24 février 1748, capitaine de port de Québec à la place du sieur Macarthy.

Peu de temps après, M. de Cerry dut tomber aux mains des Anglais au cours de quelque croisière, car le 30 septembre 1748, M. de la Galissonnière écrit au ministre: "Le sieur La Morille, le jeune, continue de remplir la place de capitaine de port en l'absence du sieur d'Aillebout de Cerry pris sur le navire "le Tourny". (*Rapp. Archives* 1887, *Rapp. Marmette, p. cxxxix*). Nous le retrouvons cependant à Québec en octobre 1749.

Le 25 septembre 1754, d'Aillebout de Cerry rend compte au ministre de la perte du "Caméléon" au saut de la Chaudière. (*Ibid., p. clxvi*).

Au siège de Québec, il est, comme capitaine de port, un des 15 appelés en conseil de guerre pour délibérer sur la reddition de la ville.

Il formula son avis, avec la majorité, de la façon suivante:

"Vu le manque total de vivres, étant sans aucune espérance de secours, mon sentiment est de remettre la place et d'en sortir le plus d'hommes que nous pourrons. A Québec, ce 15 septembre 1759.

(Signé): d'Aillebout Cerry.

En 1761, M. de Cerry passa en France avec ses deux fils. Il y fut gravement malade pendant plus d'un an, et le reste du temps, il s'occupa de trouver de l'emploi pour ses fils et de se caser lui-même. Il parvint à intéresser à son sort le maréchal de Richelieu qui écrivit au ministre en sa faveur, mais sans beacuoup de succès. (*Rapp. Archives Canada,* 1905, *v. I, 6e partie, p.* 326).

Sa correspondance laisse voir qu'il était alors dans de sérieux embarras d'argent. Le 3 mai 1763, il écrit qu'il ne s'est pas habillé depuis quatre ans pour tout donner à ses enfants dont il n'a d'ailleurs qu'à se louer.

Vers la fin de 1763 ou au commencement de 1764, il revient au Canada. Le 12 janvier 1764, en effet, il assiste à Montréal au mariage de Charles François de Lanaudière et de Marie Catherine Lemoyne de Longueuil. La même année il repart et ramène avec lui en France, en même temps que sa nièce Lisette de St-Vilmé, ses deux filles Madeleine et Margurite qui étaient pensionnaires chez les Ursulines de Québec.

M. de Cerry était Français de coeur et d'âme. Il fut longtemps sans pardonner à son neveu Lavaltrie d'avoir renoncé à la France en 1764 pour retourner au Canada anglais. Lui-même se fixa à Tours, paroisse de Saint-Hilaire, et ne cessa d'y résider jusqu'à la fin de ses jours, vivant d'une vie bien modeste et souvent embarrassée,

En 1766, sa nièce de Lavaltrie le charge de s'intéresser au paiement de lettres de change signées par le fameux munitionnaire Cadet, et le 24 décembre, il lui répond: "J'ai écrit ces jours passés à M. Cadet au sujet de sa lettre de change; il m'a répondu qu'il savait qu'il devait cette somme et qu'elle serait payée des premières sitôt qu'il aurait terminé avec le roi et qu'il me préviendrait." Et, en effet, l'honnête Cadet l'assure, en août 1767, que Mlle de Lavaltrie sera payée avant le 15 septembre suivant.

En 1778, il écrit qu'à Tours il n'y a plus que cinq ou six Canadiens, mais qu'à Loches, où il va tous les ans pour 15 ou 20 jours, il en voit 40 au moins.

Sa dernière lettre est datée du 4 mars 1784. "Ma main chancelle, écrit-il, mais le coeur est toujours ferme." Il était alors âgé de 82 ans, mais il ne mourut que quelques années plus tard. Le 28 février 1785, M. de Lacorne écrit de Loches à un parent du Canada : "M. Cérie se porte comme le Pont-Neuf; il a fait maigre et jeûné tout le carême dernier." Une lettre du même, en date du 5 mars 1787, nous apprend que M. Cerry est toujours en bonne santé. L'ancien capitaine de port de Québec mourut vers la fin de 1787 ou au commencement de 1788.

M. de Cerry avait épousé à Charlesbourg, le 27 juin 1735, Marie Madeleine, née le 24 août 1712, fille de Martin Chéron et de sa deuxième femme Marie Josette LeBoulanger. Elle décéda à l'âge de 45 ans et fut inhumée à Québec le 13 janvier 1758. De ce mariage sont issus les 14 enfants suivants:

IV ha — PHILIPPE LOUIS D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 5 avril 1738, et inhumé au même endroit le 13 juin.

IV hb — PHILIPPE ANTOINE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 7 juin 1739. Entré jeune dans le service, il faisait partie comme cadet de l'expédition de M. de Boishébert en Acadie, au cours de l'année 1758. (*Rapp. Archives,* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* D94). D'après la liste publiée par l'abbé Daniel des officiers passés en France en 1761, il était à cette dernière époque enseigne.

En mai 1763, d'Aillebout de Cerry père écrit ce qui suit au sujet de ses fils à sa soeur, Mme de Lavaltrie:

"Mes deux fils m'ont ruiné quoique très sages; l'aîné surtout est plus sage que son âge, il et le mentor de son cadet. L'un et l'autre sont nourris et logés à Montbazon, chez le prince de Rohan qui, tous les jours, joue et chasse avec eux. Où cela les mènera-t-il?"

Cela les mena à St-Domingue. Une autre lettre du 4 septembre 1766 nous apprend que les deux fils Cerry ont reçu une commission pour cette colonie. Ils partirent en effet en décembre de la même année, l'un lieutenant, l'autre sous-lieutenant.

Faut-il croire cependant que l'aîné était lieutenant dès avant cette date? Dans une étude sur le fameux chef de partisans, Josepn Marin de la Malgue, M. Benjamin Sulte cite une attestation en sa

faveur datée de 1765 et signée par Philippe Antoine d'Aillebout de Cerry, lieutenant des troupes servant en Canada, étant à Paris, en l'hôtel de Picardie, rue St-Honoré. (*Mémoires de la Société Royale*, 1904, *I*, 33).

Une lettre de Pierre Paul Margane de la Valtrie, adressée de France à sa mère et datée de Dunkerke le 24 mars 1763, nous apprend que Philippe Antoine fils devait être marié avant son départ pour St-Domingue. Le jeune La Valtrie, qui était alors dans une fâcheuse position, se plaint de n'avoir reçu aucune aide de son cousin, bien qu'il eût été fort en mesure de le secourir, ayant fait peu de temps auparavant un bon mariage.

Philippe Antoine d'Aillebout de Cerry a dû se marier un peu avant 1771, et deux ou trois ans après son frère cadet. D'Aillebout Careyon écrit à son oncle Jean d'Aillebout d'Argenteuil, le 15 septembre 1771: "Vous avez sans doute su que mon oncle Cerry a perdu ses deux garçons qui servaient dans la légion de St-Domingue."

IV hc — JOSEPH LOUIS D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 12 juin 1742 et inhumé au même endroit le 31 août.

IV hd — CHARLES D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 16 juillet 1744 et inhumé au même endroit le 30.

IV he — PIERRE LOUIS D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 9 novembre 1745.

S'embarque pour la France en 1761 avec son père et son frère, aolrs qu'il était âgé d'environ 16 ans. Ayant reçu une commission de sous-lieutenant dans la Légion de St-Domingue, il partit en 1766 pour cette colonie en même temps que Philippe Antoine, lieutenant. Un an plus tard, il n'était déjà plus. Le 9 octobre 1767, d'Aillebout de Cerry venait d'écrire à son frère le chevalier et il lui apprenait, en s'en félicitant, que ses "deux garçons étaient placés pour toujours." Mais sur ces entrefaites la triste nouvelle de la mort de Pierre Louis dut lui parvenir, car il rouvre sa lettre et il ajoute en post-scriptum : "Je viens d'apprendre depuis ma lettre écrite que Dieu avait disposé de mon second fils; je le recommande aux prières de toute la famille."

IV hf — MADELEINE GENEVIEVE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisée à Québec le 27 décembre 1746 et inhumée au même endroit le 19 janvier 1747.

IV hg — MARIE MADELEINE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisée à Québec le 24 avril 1748 et inhumée à l'âge de six mois, au même endroit, le 3 novembre 1748.

IV hh — MADELEINE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisée à Québec le 1er septembre 1750. A dû mourir jeune, avant 1761, puisqu'il est certain qu'après cette date M. de Cerry n'avait plus que deux filles, Marie-Madeleine, née en 1752 et Marie-Louise, née en 1753.

IV hi — ETIENNE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 12 septembre 1751, et inhumé au même endroit le 22 janvier 1752.

IV hj — MADELEINE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisée à Québec le 14 juillet 1752.

En 1764, il y avait au pensionnat des Ursulines de Québec, d'après le catalogue des élèves, deux demoiselles d'Aillebout de Cerry, âgées de 11 ans et de 9 ans, Marie Madeleine et Marie Louise. (*Ursulines de Québec, t. 3, p. 144, p. 110*). C'étaient Madeleine et Marie-Louise de Cerry que leur père vint en effet chercher à Québec en 1764 pour les amener en France.

M. de Cerry écrit à sa nièce La Valtrie le 4 septembre 1766 : "L'aînée de mes filles ne départ pas de sa vocation; elle persiste et compte les mois pour arriver à l'âge de se consacrer à Dieu; ses frères en sont au désespoir et ne cesent de me prier de n'y jamais consentir."

Le 20 août 1767, il écrit à la même: "J'ai mené mes deux filles à l'abbaye de Jouarre à 14 lieues de Paris où elles sont très bien, moyennant 100 livres pour chacune tant pour l'entretien que pour la nourriture jusqu'à l'âge de 20 ans. Cette maison très riche prend des jeunes filles dans l'espoir d'en avoir de temps à autre quelques-unes pour joindre leur communauté. Ces dames sont au nombre de

25 à 26 et jouissent de 80,000 livres de rente. L'abbesse a la nomination de 17 cures qui dépendent d'elle et de 13 chapelains pour son église. Enfin, c'est une maison royale. Autrefois c'était une princesse qui était abbesse; aujourd'hui qu'elles sont moins ferventes, c'est une personne de la haute volée qui est Mme de Montmorin de qui jai reçu mille politesses. Elle n'a jamais voulu que j'aie été ailleurs que chez elle dans une chambre où j'étais servi comme un roi."

Madeleine, pour raison de santé ou autrement, ne se fit jamais religieuse. Nous voyons qu'en 1783 elle figure, sous le nom de Marie Madeleine d'Aillebout de Cerry, dans l'état des augmentations de pension accordées à plusieurs habitants de l'Amérique du Nord. (*Rapp. Archives* 1905, *vol. I, 6e partie, p.* 435).

Elle apparaît encore pour une pension de 200 livres sur l'état des pensions ratifiées par l'Assemblée nationale le 1er février 1791. Nous la perdons dès lors de vue, à la veille de la tourmente révolutionnaire.

IV hk — MARIE-LOUISE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisée à Québec le 14 décembre 1753. En même temps que sa soeur aînée, elle fut pensionnaire aux Ursulines de Québec en 1764, et en 1766 en France à l'abbaye de Jouarre.

M. Régis Roy dans sa *"Famille d'Aillebout", p* 8, reproduit une note du *"Pays Laurentien"* (1916, p. 230) d'après laquelle Guillaume Couillard-Després et sa femme Marie Louise d'Aillebout aurait fait baptiser, le 17 juin 1794, une fille: Julie Amable. Et il ajoute l'observation suivante, d'après M l'abbé Couillard-Després: "Il se peut que ce soit Marie-Louise fille de Philippe d'Aillebout de Cerry qui soit la mère. C'est la seule Marie-Louise qui puisse être considérée."

Nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'il ne s'agit en l'occurrence ni de Marie-Louise d'Aillebout de Cerry ni d'aucune autre d'Aillebout. Pendant quelque temps nous avons cru que la femme de Guillaume Couillard-Després pouvait être une d'Aillebout de la Magedeleine. Dans les registres de la paroisse de Montréal, la mère de Julie Amable, qui fut en effet baptisée le 17 juin 1794, est simplement nommée Marie-Louise La Magdeleine. Depuis, nous avons pu nous convaincre que la femme de Guillaume Couillard-Després appartenait, non pas à la famille d'Aillebout de la Magdeleine, mais à une autre famille La Magdeleine qui n'a rien de commun avec les d'Aillebout. Les registres de Montréal nou apprennent en effet que

Guillaume Couillard-Després a épousé le 22 juillet 1771 Marie-Louise, âgée de 20 ans, fille de Thomas La Magdeleine et de Marie-Louise Cluzeau. L'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire* (*t V, p.* 105), mentionne Guillaume Thomas La Madeleine, charpentier, natif de Coutance, marié en 1751 à Marie Françoise Cluseau, et il lui donne pour fille précisément Marie-Louise baptisée à Québec le 4 avril 1751.

Marie-Louise d'Aillebout ne s'en maria pas moins elle-même, mais avec son cousin, d'Aillebout de Manthet.

Le 15 février 1775, d'Aillebout Careyon écrit à son oncle Jean d'Aillebout d'Argenteuil: "Vous savez peut-être par mon oncle Cerry qu'il a marié sa cadette à d'Aillebout Mantet qui l'a emmenée à St-Domingue où il a du bien."

Le 1er mars 1778, M de Cerry écrit lui-même à son frère Cuisy: "Mes filles sont bien; j'ai souvent des nouvelles de celle qui est à Saint-Domingue et de son fils de 3 ans. Vous savez la perte qu'elle a faite de son mari, il y a deux ans."

D'Aillebout de Manthet a donc dû épouser Marie-Louise d'Aillebout de Cerry vers 1774, et il est mort en 1776.

Mais qui était ce d'Aillebout de Manthet? Il est vraisemblablement le même que celui mentionné par Carleton dans son état de la noblesse canadienne établie en France en 1767: Mantete, enseigne, 25 ans, résidant en Touraine.

Dans les papiers de la famille d'Aillebout, nous trouvons une lettre écrite par un d'Aillebout de Manthet à une parente du Canada, probablement Mlle de LaValtrie. Cette lettre est malheureusement incomplète, et il n'en reste que la dernière feuille, sans date et sans lieu. Elle est signée: d'Ailleboust de Manthete, garde du corps du Roy. L'auteur y a ajouté ces quelques mots en post-scriptum: "Ma chère mère vous embrasse de tout son coeur et ainsi de tous vos neveux et nièces... Je ne vous parle pas de ma soeur ni de monsieur son mari car ils se sont brouillés avec ma mère pour des balivernes."

Enfin, sur l'endos, la destinataire est invitée à adresser sa réponse, non à Madame d'Aillebout, mais à M d'Aillebout de Manthete, garde de corps du Roy à Saint-Michel d'Halicour, par Gournay en Bray (aujourd'hui dans le département de Seine-Inférieure).

Nous pouvons présumer que l'auteur de cette lettre est le même qui épousa Marie-Louise d'Aillebout de Cerry. Mais nous n'avons pu découvrir duquel des d'Aillebout canadiens il pouvait être le fils. D'après ce que nous connaissons jusqu'à ce jour, il n'y a en effet que

deux d'Aillebout de Manthet dont il aurait pu rester un fils âgé d'environ 25 ans vers 1767.

Il y a d'abord Antoine d'Aillebout de Coulonges de Manthet, mais un seul de ses enfants lui a peut-être survécu, Antoine Gabriel, né en 1733, et ce fils unique, qui aurait eu, non pas 25, mais 34 ans en 1767, ne pouvait avoir sa mère auprès de lui en France, après la cession, puisqu'elle était morte dès 1741. La seconde femme d'Antoine d'Aillebout de Coulonges de Manthet, n'eut de ce mariage que quatre enfants tous morts au berceau et inhumés à Beauport. Elle mourut à Québec en 1778.

Il y a ensuite Pierre Joseph de Manthet des Musseaux, dont deux enfants survécurent, une fille, Marie Catherine, mariée en 1765 avec Joseph Guillet de Chaumont, de Terrebonne, et un garçon, Nicolas, qui, en 1779, épousa à Boucherville, Angélique Boucher de la Bruère. Lors même qu'un troisième enfant, ignoré de Tanguay et des autres, lui aurait survécu, ce ne peut être notre garde de corps, puisque ce dernier avait encore sa mère vivante après la cession. Pierre Joseph de Manthet des Musseaux perdit sa femme, Marie Jeanne de Goutins en 1748, et il mourut lui-même en 1768 sans s'être remarié.

La seule solution possible, avec ce que nous connaissons jusqu'ici, serait encore d'identifier le garde du corps de 1774 avec Antoine Gabriel d'Aillebout de Coulonge de Manthet.

L'abbé Daniel nous apprend qu'en 1777 une dame Manthet, veuve, résidait à Paris. Sans doute l'on pourrait croire qu'il entend parler de Marie-Louise d'Aillebout de Cerry qui, en 1777, était veuve depuis un an d'un d'Aillebout de Manthet. Mais les lettres de son père nous laissent entendre que cette dernière ne quitta pas Saint-Domingue après son veuvage. En 1784 même, elle était toujours à Saint-Domingue, tandis que son fils était à Paris au Collège Vendôme.

Nous ne voyons de veuve Manthet qui pouvait être à Paris en 1777, que la veuve d'Antoine d'Aillebout de Coulonge de Manthet, morte à Québec en 1778. Elle n'était que la belle-mère d'Antoine Gabriel, mais celui-ci, qui avait été élevé par elle depuis l'âge de neuf ans, pouvait très bien s'être habitué à la considérer comme sa mère et à lui en donner le nom.

Quant à la soeur du garde-corps qui aurait été mariée et en brouille avec sa belle-mère, rien n'empêche que ce soit la soeur d'Antoine Gabriel, Catherine Josèphe, dont nous connaissons la date de

naissance, 24 octobre 1751, mais dont nous n'avons retrouvé rien de plus.

IV hm — ANNE-JOSEPHE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisée à Québec le 22 décembre 1754, ayant pour parrain Charles François de la Pérade, sieur de Lanaudière, et pour marraine Anne Nicolet.

L'abbé Tanguay (III, p. 224) et, après lui, M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 8) la font remarier à Québec avec André Chandonnet, le 3 octobre 1780, alors qu'elle serait devenue veuve de François Marceau. Nous croyons que c'est une erreur. André Chandonnet a fort bien épousé à Québec, le 3 octobre 1780, la veuve de François Marceau, mais elle s'appelait Anne Serey, et elle appartenait vraisemblablement à la famille Serey (Serré ou Cerré) mentionnée par Tanguay dans son volume VII et qui n'a rien de commun avec les d'Aillebout de Cerry. M. l'abbé Eugène Laflamme, curé de Notre-Dame de Québec, qui s'est fort obligeamment prêté aux recherches nécessaires dans les registres de son église, nous écrit qu'il est lui ausi d'opinion que Anne-Joeph d'Aillebout de Cerry et Anne Serey mariée à André Chandonnet sont deux personnes différentes. Il nous dit aussi n'avoir trouvé aucune trace en ses registres du mariage de François Marceau à Anne Serey ni de la sépulture du même François Marceau.

Il serait d'ailleurs surprenant que, dans toute sa correspondance, d'Aillebout de Cerry, père, n'eût jamais fait mention d'une fille qu'il aurait laissée en Canada mariée à un Marceau, à un Chandonnet ou à qui que ce fût. M. de Cerry écrit toujours comme s'il ne lui était resté, après son départ définitif pour la France, en 1764, que deux garçons et deux filles. Nous sommes donc en droit de conclure que Anne Joseph est morte toute jeune, avant 1764 et même avant 1761.

IV hn — JOSEPH FRANCOIS D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 1er avril 1756 et inhumé à Charlesbourg le 24 novembre 1759.

IV ho — PIERRE D'AILLEBOUT DE CERRY

Baptisé à Québec le 28 novembre 1757. A dû mourir jeune, et avant 1761 pour les raisons déjà données au sujet de sa soeur Anne-Joseph. (IV hm).

M. d'Aillebout de Cerry aurait donc eu quatorze enfants. L'abbé Tanguay et M. Régis Roy, d'après lui, lui en donnent un quinzième: Marie Joseph, baptisée à Québec à une date inconnue et inhumée à Charlesbourg le 21 novembre 1755. Ce quinzième enfant, qui viendrait au 13e rang par ordre chronologique, ne nous paraît pas avoir existé. Il convient de noter en effet qu'entre le 12e enfant de M. de Cerry, Anne Josph, née le 22 décembre 1754, et le 13e, d'après notre computation, Joseph François, né le 11 avril 1756, il ne s'est écoulé que 15 mois, et qu'il y a par conséquent assez peu de place entre les deux pour une autre naissance. D'ailleurs, il n'apparaît pas aux registres de Notre-Dame de Québec qu'aucun enfant de M. de Cerry ait été baptisé en 1755. Il se peut que l'enfant inhumé à Charlesbourg le 11 avril 1756 soit précisément Anne Joseph baptisée à Québec le 22 décembre 1754.

IV i

LOUISE CHARLOTTE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Neuvième enfant de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Marie Louise Denis. Née et ondoyée le 9 octobre 1704, elle fut baptisée à Montréal le 29 décembre suivant.

Fille, elle passait pour une jeune personne fort accomplie, s'il faut en croire le témoignage, un peu intéressé, il est vrai, de son frère de Saint-Vilmé qui, de retour en France, écrit, le 4 août 1722, à sa mère elle-même récemment arrivée du même voyage:

"Quand on a trouvé à son retour une fille aussi aimable que la vôtre, le reste est peu de chose.... Aussi je ne doute point qu'elle ne vous ait distrait dans bien de vos prières, car enfin cela est flatteur, tout le monde en dit tant de bien que je crois qu'il m'est permis d'en dire un peu en passant. Madame de Vaudreuil a écrit que c'était la plus belle fille du Canada. Je sais quelle est d'un bon humeur, ainsi voilà de quoy faire la félicité d'un gros parti."

Louise Charlotte d'Argenteuil fit en effet la félicité d'un gros parti. Le 14 octobre 1732, alors qu'elle était âgée de 27 ans, elle épousa à Montréal, Pierre Margane des Forêts de Lavaltrie, fils de Séraphin Margane de Lavaltrie et de Louise Bissot, qui était lui-même âgé de 51 ans.

M. de La Valtrie, né en 1678, capitaine en 1739, commandant au Sault Saint-Louis en 1747, chevalier de l'ordre de St-Louis en 1749, mourut à Montréal le 1er janvier 1766, âgé de 88 ans.

Sa femme Louise Charlotte d'Argenteuil l'avait précédé de seize mois dans la tombe; elle fut inhumée à Montréal le 25 août 1764.

De leur mariage sont issus quatre enfants.

IV ia — LOUISE JEANNE MARGANE DE LA VALTRIE

Née à Montréal le 8 août 1733. Elle ne se maria pas, et, après avoir vécu à Lavaltrie jusqu'au mariage de son frère Pierre Paul avec Mlle de Lacorne, en 1766, elle se retira à l'Assomption où elle mourut le 27 décembre 1822 à l'âge de 89 ans. Elle fut inhumée à Lavaltrie le 30 du même mois.

IV ib — MARGUERITE CHARLOTTE MARGANE DE LA VALTRIE

Née à Montréal le 28 février 1735, et décédée au même endroit le 7 juin 1735.

IV ic — MARGUERITE CHARLOTTE STANISLAS MARGANE DE LA VALTRIE

Née à Montréal le 13 novembre 1739. M. P. G. Roy (*Famille Lavaltrie, dans B. R. H., mars* 1917, *p* 77) assure qu'elle vivait encore en 1781. Nous croyons qu'il fait erreur. Dans les registres de la paroisse de Saint-Laurent, près Montréal, nous trouvons, à la date du 29 avril 1740, l'acte de sépulture de Charlotte, âgée de 5 mois, fille de Pierre Margane de La Valtrie et de Louise d'Argenteuil.

IV id — PIERRE PAUL MARGANE DE LA VALTRIE

Né à Montréal le 14 août 1743. Après la conquête, en 1761, il passa prendre du service en France, entra dans le régiment Dauphin, fut fait lieutenant, et en 1765, revint au Canada sur les instances de son vieux père. Après avoir pris part à la défense du Canada contre les Américains en 1775, et après avoir été député du comté de Warwick à la Chambre d'Assemblée, du 10 juillet 1792 à mai 1796, il mourut dans sa seigneurie de LaValtrie le 10 septembre 1810 et fut inhumé le surlendemain sous le banc seigneurial dans l'église paroissiale.

Il avait épousé à Terrebonne, le 31 mars 1766, Marie Angélique de La Corne, fille de Louis de Chapt de Lacorne et d'Elizabeth de Ramezay, qui lui survécut quelques années et mourut à LaValtrie le 26 février 1815.

Avec Pierre Paul Margane disparut en 1810 le dernier représentant mâle de la famille de La Valtrie. De son mariage avec Mlle de La Corne, il n'eut en effet qu'un seule fille, Suzette Antoinette, née à Lavaltrie le 4 janvier 1772, mariée en octobre 1792 à Charles Gaspard Tarieu de La Naudière, fils de Charles François Tarieu de Lanaudière et de Marie Catherine Lemoyne de Longueuil, et morte à Lavaltrie le 22 avril 1822.

IV j

ELIZABETH LOUISE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

Née le 25 août 1706, et baptisée à Montréal le 28. Elle a dû mourir au berceau, probablement alors qu'elle était en nourrice aux environs de Montréal. Dans les papiers de la famille il n'est jamais question que d'une seule fille ayant survécu, Louise Charlotte, qui devint Mme de La Valtrie. Et dans une requête pour inventaire présentée en 1711 par Louis d'Aillebout de Coulonge, tuteur des enfants mineurs de M d'Argenteuil, l'on ne mentionne que huit enfants alors vivants.

IV k

MARIE ANNE D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL

M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 5) et avant lui, l'abbé Tanguay (*Dictionnaire, III, p.* 223) la font baptiser et inhumer à Varennes le 28 août 1705, le même jour que sa soeur Jacquette Jacqueline Elizabeth Louise est baptisée à Montréal.

Nous ne trouvons pas aux registres de Varennes l'acte de baptême de Marie-Anne, mais nous y voyons qu'elle fut inhumée en cette paroisse le 28 août 1706, à l'âge de 3 jours. Elle serait donc née le 25 août 1706, et, étant morte presque aussitôt, elle aurait été inhumée à Varennes même, après que sa soeur jumelle Jacqueline eût été transportée à Montréal pour baptême, afin d'atténuer autant que possible le contraste entre la joie de l'une des cérémonies et la tristesse de l'autre.

V

PAUL D'AILLEBOUT, SIEUR DE PERIGNY

Cinquième enfant de Charles Joseph d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur; baptisé à Montréal le 31 mars 1661, ayant pour parrain Paul Chomedy de Maisonneuve, et pour marraine Mlle Jeanne Mance.

Son nom de Périgny vient sans doute du village champenois du même nom situé dans la partie du dépatrement de l'Aube attenante au Tonnerois dans l'Yonne.

En 1690, il accompagne le comte de Frontenac dans son expédition contre les Iroquois. Nous lisons en effet dans *"La Relation de ce qui s'est passé de novembre* 1689 *à novembre* 1690": "Les Sieurs de Mantet, Périgny son frère, St-Pierre de Repentigny .... et M. le Comte partirent aussy accompagnés de 50 hommes pour aller du costé du fort Frontenac essayer de faire quelques prisonniers." (*Collection de Manuscrits, I, p.* 515).

En 1691, il est promu lieutenant et il se prépare à passer en Acadie l'année suivante.

Dans un mémoire adressé au ministre et daté de 1692, les intéressés en la Compagnie de l'Acadie proposent le sieur de Villebon, lieutenant et aide-major en Canada pour commander, avec une commission de capitaine, les soldats envoyés en Acadie, et ils ajoutent qu'on "pourrait lui donner pour lieutenant le Sieur Périgny qui est lieutenant réformé dans les troupes du Canada." (*Coll. de Manuscrits, II, p.* 95).

M. de Périgny se rendit en effet en Acadie, et il ne tarda pas à susciter les mécontentements au moins de qulques-uns, s'il faut en juger par la lettre suivante de l'intendant de Champigny au ministre, en date du 10 novembre 1692:

"Les habitants de l'Acadie imputent au Sieur des Isles, l'un des frères du sieur de Villebon, et au sieur de Périgny, son cousin germain, officier des troupes servant au dit lieu, d'avoir commercé avec le nommé Aldin, Anglais, et lui avoir donné la pelleterie provenant de leur traite pour leur faire venir des marchandises de Boston." (*Coll. de Manuscrits, II,* 9, 93).

Cela n'empêche pas M. de Frontenac et M. de Champigny de lui concéder le 16 avril 1693, l'île du Grand Menane en Acadie, à titre de seigneurie. (*Documents relatifs à la tenure seigneuriale; Tableau des concessions, no* 236).

Notons en passant que dans la plainte ci-dessus M. de Champigny fait de M. de Périgny un cousin germain du Sr de Villebon, gouverneur d- l'Acadie. Ils étaient plus exactement cousins issus de germains. Joseph Robineau, Sr de Villebon, était fils de René Robineau et de Marie Anne Leneuf, le petit-fils du côté maternel de Jacques Le Neuf et de Marguerite LeGardeur, soeur de Pierre LeGardeur de Repentigny, l'amiral.

Paul d'Aillebout de Périgny, de son côté, était fils de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine LeGardeur et le petit-fils du côté maternel de Pierre LeGardeur de Repentigny, frère de la susdite Marguerite LeGardeur, l'épouse de Jacques Leneuf.

Le Sr de Villebon était le cousin germain par alliance de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil, Mme d'Argenteuil et lui étant les enfants des deux soeurs, Catherine et Marie-Anne LeNeuf.

Au baptême de sa fille Marie Thérèse en juin 1704, M. de Périgny est dit "de présent commandant à Chambly". Il fut relevé de ce commandement à sa demande, vers 1709, d'après le passage suivant d'un mémoire pour cette année reproduit dans la *Collection des Manucrits* (*I, p.* 619) :

"Il. de Longueuil eut l'ordre de conserver le fort Chambly où le Sieur de Périgny commandait qui envoya son espouse pour demander d'en estre relevé, ce qui lui fut accordé et M. des Bergères fut nommé à sa place."

Le 3 juillet 1713, M. de Périgny est promu capitaine. Le roi lui accorde la compagnie vacante par la mort de M. de la Pipardière. Dans sa lettre, le ministre fait remarquer que le brevet a été fait sous le nom de d'Aillebout plus connu que celui de Périgny. (*Rapp. Archives* 1899, *Suppl. Richard, p.* 459).

Dans une liste d'officiers datée de 1739 que publie l'abbé Daniel dans son *Histoire des grandes familles,* la note qui suit se trouve inscrite en regard du nom de M. de Périgny: "Homme de beaucoup d'esprit et d'une conduite irréprochable. Il est chevalier de St-Louis".

Sa commission de chevalier date en effet du 20 avril 1734. (*Rapp. Archives* 1904, *p.* 195).

Dans sa Généalogie de la famille LaValtrie (*B. R. H. fév.* 1917, 9,42), M. P. G. Roy fait mourir M. d'Aillebout de Périgny à Montréal le 3 février 1745. D'autre part, dans la Relation de ce qui s'est passé en 1745 et en 1746, publiée par E. B. O'Callaghan dans *Documents relative to the Colonial History of the State of New York,* (*t. X, p.* 39), nous lisons, à la date du 3 février 1746: "Captain de Périgny died at Montreal on the 24th ultimo." Le différend, croyons-nous, est réglé par les registres de Montréal qui disent: "Le 27 janvier 1746, sépulture de Paul d'Aillebout, sieur de Périgny, chevalier, premier capitaine, âgé de 85 ans, mort le 25 janvier."

Le 11 décembre 1698, étant lieutenant et âgé de 36 ans, M. de Périgny avait épousé à Montréal, Madeleine Louise, âgée de 22 ans, fille de Séraphin Margane de La Valtrie et de Louise Bissot.

Mme de Périgny survécut plusieurs années à son mari. Le 22 mai 1761, elle entrait en pension chez les Soeurs Grises de Montréal. (*Huguet-Latour, Annuaire de Ville-Marie, II, p.* 86).

La révérende soeur Fauteux, archiviste de l'Hôpital Général de Montréal, nous apprend qu'il se peut qu'elle soit décédée à l'hôpital, mais que, n'ayant pas été inhumée dans le cimetière de l'institution, la date de sa mort na pas été conservée. Elle a dû mourir peu après 1761, car elle était alors âgée de 85 ans.

De ce mariage sont issus quatre enfants.

V a

HECTOR LOUIS D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisé à Montréal le 31 mars 1700, ayant pour parrain Louis Hector de Callières, gouverneur de la colonie. Cadet dans les troupes, il se noya, à 23 ans, près de Montréal. Son cadavre ayant été trouvé à la pointe de Nicolet, il fut inhumé dans le cimetière de Nicolet, le 1er juillet 1723 L'acte de sépulture est au registre des Trois-Rivières. (*Tanguay: A travers les registres, p.* 118).

V b

LOUISE CATHERINE D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisée à Montréal le 22 janvier 1701, morte à l'âge de 12 ans et inhumée à Montréal le 31 mai 1713.

V c

THERESE JUDITH D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisée à Montréal le 17 février 1702. Nous croyons que l'abbé Tanguay (*Dictionnaire, III, p.* 223) et M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 6) font erreur en faisant marier Thérèse Judith, le 17 novembre 1721, avec Pierre Hertel de Montcour. C'est la dernière fille de M. de Périgny, Marie Thérèse, celle qui suit, qui devint la femme de Hertel de Montcour.

V d

MARIE THERESE D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisée à Boucherville, le 3 juin 1704. A l'âge de 17 ans, comme le mentionne expressément l'acte de mariage, le 17 novembre 1721, à Montréal, elle épousa Pierre Hertel, sieur de Montcour, âgé de 33 ans, officier, fils de François Hertel de Lafrenière et de Marguerite de Thavenet.

En 1732, Pierre Hertel de Montcour, enseigne, commandait, avec son frère Hertel de Rouville, le détachement du fort de la Pointe à la Chevelure (*Rapp. Archives* 1904, *p.* 157). En 1734, il commandait au poste de la Baie des Puants. (*Rapp. Archives,* 1905, *I, p. XLIII*). Il mourut à Montréal en 1739 et fut inhumé au même endroit le 1er mars de la même année.

Sa femme, Marie Thérèse d'Aillebout de Périgny était décédée l'année précédente et avait été inhumée à Montréal le 2 avril 1738.

Nous ne connaissons que deux enfants issus de ce mariage:

V da — LOUISE FRANCOISE HERTEL DE MONTCOUR

Baptisée à Montréal le 30 mai 1731. A l'âge de 16 ans, le 25 août 1474, elle épouse, à Montréal, Paul François Raimbault de Saint-Blin, Sieur Duverger, âgé de 22 ans, fils de Paul Françcois Raimbault de Saint-Blin et de Catherine Duverger d'Aubusson. Le mari signe "Duverger de Saint-Blin". C'est le même qui, pendant les dernières années du régime français, commandait au poste de la Rivière aux Boeufs, et qui, sous le nom de Duverger de Saint-Blin, lieutenant, fut arrêté et jeté à la Bastille en 1761 pour complicité avec Bigot, Cadet et les autres concussionnaires. Il dut sortir de la Bastille en décembre 1763, après le jugement sur l'affaire du Canada qui le blâme sévèrement.

Duverger de St-Blin, après sa pénible aventure en France, ne tarda pas à revenir en Canada. Le 22 août 1764, il est à Montréal et, tant en son nom qu'en celui de sa femme, Louise Hertel de Montcour, il vend un emplacement à sa belle-soeur, la veuve de Pierre Marie Joseph Raimbault de St-Blin. (*Faillon, vol.* 10, *p.* 376).

Nous possédons de lui deux lettres écrites à son parent M. de Verchères, l'une de Montréal, en août 1772 et l'autre d'un poste de traite dans les pays d'en haut en juin 1773. D'ailleurs, nous lisons

aux registres de la paroisse de Montréal, à la date du 25 août 1780, l'acte de sépulture de "Paul François Duverger de St-Blin, lieutenant dans les troupes de la colonie (54 ans)."

Sa femme, Louise Hertel de Montcour mourut à l'Hôetl-Dieu de Montréal le 30 juillet 1814.

L'abbé Tanguay (*Dictionnaire, VI,* 500) attribue aux époux Duverger de St-Blin et Louise Hertel de Montcour, un fils Jean-Baptiste, baptisé en 1751, sans indication de lieu, et inhumé à Verchères, le 6 février 1752.

V db — PIERRE HERTEL DE MONTCOUR

Baptisé à Montréal le 13 février 1738.

Dans la liste des officiers servant en Canada avant la cession, nous trouvons Joseph Hertel de Montcour, enseigne en second depuis 1757. (*Rapp. Archives* 1886, *p. CLXXXVIII*). Est-ce que Pierre Hertel de Montcour fils aurait eu un frère du nom de Joseph ou lui-même s'appelait-il Pierre Joseph?

Nous savons que Pierre Hertel de Montcour vivait encore en 1757 puisque nous le rencontrons parrain à Montréal le 25 août de la même année.

Il prit une part active aux opérations militaires de 1758 et de 1759.

Dans les *Relations et journaux* de la *Collection des Manuscrits de Lévis* (*Vol. XI, p.* 86),nous lisons cette entrée d'un Journal de Niagara à la date du 17 juin 1757:

"De la Rivière aux Boeufs, le retour de Montcourt, cadet; après quatre-vingt-cinq jours qu'il a bien jeûné, il a rapporté deux chevelures. Il avait été en Pensylvanie où différents partis étaient ramassés. Il dit que l'on a fait cinq prisonniers et quatre chevelures."

Le jeune Hertel de Montcour fut tué en 1759 par un sauvage de ses amis peu de temps après avoir été fait prisonnier au cours du combat qui précéda presque immédiatement la capitulation du fort Niagara. Voici comment le capitaine Pouchot raconte cette peu banale variante de la fable de LaFontaine: l'Ours et l'Amateur des Jardins:

"A cette occasion, il arriva une aventure tragique. Montcourt, cadet de la colonie, avait pris en affection un Sauvage avec qui il s'était lié d'amitié. Ce sauvage qui était dans l'armée anglaise, voyant son ami prisonnier, lui témoigna sa sensibilité sur sa situa-

tion. Il lui dit: "Mon frère, je suis au désespoir de te voir mort: mais sois tranquille, je veux empêcher qu'on te fasse souffrir." Il le tua d'un coup de casse-tête, croyant lui éviter les tourments auxquels sont destinés les prisonniers parmi eux." (*Mémoires de Pouchot, t. II, p.* 123).

VI

NICOLAS D'AILLEBOUT DE MANTHET

Sixième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur, baptisé à Montréal le 2 avril 1663.

M. l'abbé Desmazures, dans son ouvrage: *le Chevalier d'Iberville* (*p.* 36), le compte au nombre des enfants destinés à un brillant avenir qui firent leur première communion vers 1674 en même temps que Le Moyne d'Iberville, et il ajoute en note: "D'Aillebout de Manthet parcourut le Nord-Ouest et, dans un mémoire remarquable, fit connaître les richesses de la Louisiane." Nous avouons n'avoir pu découvrir aucune trace de ce mémoire, au sujet duquel M. Desmazures ne nous apprend rien de plus.

M. de Manthet ne fut pas seulement un des plus intrépides guerriers des temps héroïques de la Nouvelle France; il en fut aussi l'un des plus hardis explorateurs, digne d'être rangé à côté des Duluth, des Cadillac et des Tonty. Dès 1684, il accompagne Du Luth dans les pays d'en haut. (*Cf. Wiconsin Hist. Coll. t. XVI, p.* 110). Lieutenant dans les troupes en 1687, il prit part à presque toutes les expéditions organisées peu après par M. de Denonville et par le comte de Frontenac.

Les habitants de la colonie, abattus par l'affreux massacre de Lachine en 1689 et par l'insuccès relatif de plusieurs entreprises de défense, lui durent en grande partie de reprendre courage et confiance. "Personne, écrit l'abbé Ferland, n'osa s'opposer aux Iroquois jusqu'au mois d'octobre (1689) et le premier succès contre eux fut dû à 28 coureurs des bois canadiens conduits par les Sieurs du Luth et Mantet." (*Ferland, Cours d'histoire, II, p.* 186).

Voici comment l'événement est raconté par un contemporain, M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada* (p. 30).

"16 octobre 1689.—MM. Du Luth et Mantet donnèrent le plus beau combat qui se soit donné dans cette guerre. Vingt-sept Tsonnontouans contre environ autant de Français s'étant rencontrés et découverts dans le lac des Deux-Montagnes, M. Du Luth fit mettre ses

canots à la queue l'un de l'autre, et eut l'adresse de mettre le soleil aux yeux des Iroquois et commanda à ses gens d'essuyer le feu ennemi. Ils ne blessèrent personne; alors M. Du Luth commanda de prendre chacun le sien, se mettant en travers et en flanc,—ce qui s'exécuta si heureusement que tous tombèrent dans le lac blessés, hors deux, dont un fut brûlé sur le champ par les Alonquins, et l'autre à la Montagne par ordre de M. Denonville."

L'année suivante, en 1690, il commande une des trois expéditions dirigées par M de Frontenac contre la Nouvelle Angleterre. Son contingent se composait de 210 hommes, dont 80 Iroquois, 16 Algonquins et le reste Français. "Ils étaient commandés, dit une chronique du temps, par les Sieurs Lemoyne (de Sainte-Hélène) et d'Aillebout, lieutenants, qui sont tous deux Canadiens. Les Sieurs Lemoyne d'Ibervlile et Repentigny deMontesson commandaient sous eux.' (*Relation de ce qui s'est passé de novembre* 1689 *à novembre* 1690, *dans Collection de Manuscrits, I, p.* 488).

L'attaque dirigée contre Corlar (aujourd'hui Schenectady) réussit pleinement; la place fut enlevée en deux heures.

"Mantet, écrit Bacqueville de la Potherie, à la tête d'un détachement, attaqua un petit fort où la garnison se trouva sous les armes, il fit mettre le feu à la porte, y entra et fit passer au fil de l'épée toute la garnison." (*Histoire de l'Amérique Septentrionale, III, p.* 68).

Deux ans plus tard, en 1692, M. de Manthet était, avec LaNoue et Courtemanche, un des commandants du grand parti organisé contre les Iroquois par M. de Callières. (*Charlevoix, édition Shea, IV, p.* 234).

Jacques Leber, le père de la célèbre recluse, faisait partie de cette expédition et il en écrivit, à l'intention de son fils qui était alors en France, une relation dont nous extrayons le passage suivant: "Les trois chefs, M. Manthet, M. Courtemanche et M. Lanoue, Canadiens, furent fort unis, et toutes les troupes les imitèrent. Dieu fut servi pendant toute cette campagne, comme si c'avait été une communauté de Religieux." (*Faillon, Vie de Mlle Le Ber, p.* 316).

Enfin en 1693, M. de Manthet envoyé avec M. de Tonty à Michilimackinac, où il était spécialement chargé de voir aux Sauvages et de concilier aux Français leur amitié. C'est une mission qui lui fut souvent confiée. Le 14 novembre 1703, dans une lettre à M. de Pontchartrain, M. de Vaudreuil dit qu'il envoie de Manthet dans les régions d'en haut et il ajoute: "Je puis vous assurer que dans les conjonctures présentes il n'y a peut-être personne dans le pays qui

possède autant d'influence sur les Sauvages et même sur les Français des pays d'en haut." (*Cf. Wisconsin Hist. Coll., t. XVI, p.* 221).

A travers ses expéditions, de Manthet ne négligeait pas de faire un peu de commerce. En 1700 nous le voyons figurer parmi les actionnaires de la Compagnie des Habitants pour le commerce du castor. En juin 1706, le ministre informe le gouverneur que "le prix du castor étant réduit à 40 sols la livre, M. de Manthet devra remettre sur ce qu'il a reçu le surplus de ce prix", et M. de Manthet doit s'exécuter. (*Cf. Rapp. Archives* 1899, *Suppl. Richard, pp.* 97, 201). Ce n'est pas sans peine cependant, car en 1707, Vaudreuil et Randot écrivent au ministre qu'ils ne peuvent rien tirer de Manthet; mais ils ajoutent "qu'il est pauvre et mérite les égards de Sa Majesté pour mille bonnes et braves actions." (*Ibid., p.* 208).

L'on dut même se plaindre en haut lieu qu'il donnait à la traite un peu plus d'attention qu'il n'était permis, puisque, en novembre de la même année 1706, dans une lettre au ministre, MM. de Vaudreuil et Randot s'évertuent à le justifier. Ils expliquent que M. de Manthet ne peut pas se dispenser d'emporter quelques marchandises pour subvenir à ses besoins dans la route. (*Ibid., p.* 205).

En 1702, M. de Manthet fut promu capitaine et obtint la compagnie de Michel Godefroy de Linctôt, nommé major aux Trois-Rivières. (*Rapp. Archives* 1899, *Supp. Richard, p.* 346).

Envoyé à la Baie d'Hudson par M. de Vaudreuil en 1709, pour combattre les Anglais, il y fut tué à l'attaque du fort Sainte-Anne. Voici ce qu'en écrit Charlevoix dans son *Histoire de la Nouvelle France.* (*Edition in-4to, II, p.* 340) :

"La joie qu'on avait ressentie de voir les grands projets du Sieur Vesche déconcertés, fut un peu troublée par la nouvelle qu'on reçut du mauvais succès d'une entreprise du sieur de Manthet sur le fort Sainte-Anne dans la Baie d'Hudson. Cet officier y fut tué et ce fut une perte pour la colonie. Il paraît que le gouverneur général essuya quelques reproches à cette occasion; car voici comment il s'exprime dans une lettre qu'il écrivit l'année suivante à M. de Pontchartrain: "A l'égard de la réussite du parti envoyé dans la Baye "d'Hudson, si cette entreprise n'a pas eu toute celle que j'avais lieu "d'espérer, ce sont des coups du sort dont je ne puis répondre. Les "ordres que j'avais donnés étaient très justes; le fort de Quitchit-"chouens (Sainte-Anne) n'est pas imprenable; le sieur de Manthet "avait de bons hommes, des vivres encore pour quatre mois; il a été "jusqu'à la Palissade sans être découvert, il a échoué où mille autres

"auraient réussi. Ce n'est pas manque de courage ni d'expérience, "mais pour avoir trop compté sur la bravoure de ceux qui étaient avec "lui et pour n'avoir pas assez fait reconnaître le lieu avant de l'atta- "quer."

M. de Vaudreuil fut en effet blâmé de cette expédition. Le 5 avril 1700, probablement même avant d'en connaître le résultat, M. de Pontchartrain lui écrivait qu'il avait "eu tort d'envoyer M. de Manthet avec un parti de 100 hommes à la Baie d'Hudson. C'était priver la colonie de ces hommes en un temps où une attaque était à redouter."

D'après M. P. G. Roy, (*Noms géographiques, p.* 165), le "Fort Coulonge" dans le comté de Pontiac "a été ainsi nommé en souvenir d'un officier français, Nicolas d'Aillebout, sieur de Coulonge, qui hiverna dans ces parages en 1694-1695." Il ne peut s'agir ici que de Nicolas d'Aillebout de Manthet qui, sans porter le surnom de Coulonge, était un petit-fils des seigneurs de Coulonges en Champagne.

Nicolas d'Aillebout de Manthet avait épousé à Québec, le 9 juin 1696, Françoise Denis, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine LeNeuf, et veuve en premières noces de Guillaume Bouthier.

L'abbé Tanguay (*Dictionnaire I, p.* 82) dit que Françoise Denis avait été filleule de Frontenac. Elle était née le 3 juillet 1664, longtemps avant la venue du célèbre gouverneur en la Nouvelle France. Ce qui est vrai, c'est que le comte de Frontenac fut parrain, le 23 décembre 1690, d'une des filles de Guillaume Bouthier et de Françise Denis, Louise Angélique qui devint la 12e supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de 1745 à 1751 et qui y mourut le 17 août 1756, âgée de 65 ans, après 50 ans de vie religieuse, et, le 2 juillet 1697, d'une fille de Nicolas d'Aillebout de Manthet et de la même Françoise Denis, à savoir, Louise Catherine.

Après être devenue veuve en dernières noces de M. de Manthet en 1711, Françoise Denys mourut à Montréal l 13 janvier 1738, âgée de 75 ans, et fut inhumée au même endroit le 15 du même mois.

De son mariage avec Françoise Denys, Nicolas d'Aillebout de Manthet n'eut que des filles. L'abbé Tanguay (*Dictionnaire, I,* 153; *III,* 223) n'en mentionne que six, dont cinq seulement auraient survécu à leur père. Comment concilier cela avec la lettre de Vaudreuil au ministre où il dit, en 1710, que M. de Manthet à sa mort a laissé six filles? Il y aurait donc un septième enfant dont nous ne pouvons retrouver la trace. Cela paraît également ressortir d'un acte de vente du 11 janvier 1727, auquel est partie Françoise Denys qui agit

"en son nom et comme tutrice des enfants mineurs issus du mariage qui a été entre elle et le feu sieur de Mantret, et qui est assistée, entre autres, de ses deux filles Catherine et Madeleine et de leurs maris respectifs, MM. Charly et de Verchères". D'après la liste Tanguay, Mme de Manthet ne pouvait guère avoir qu'un seul enfant non marié de moins de 25 ans, à savoir Charlotte, née en 1706. Puisqu'il est question d'enfants mineurs, et non pas d'un mineur, l'on peut conclure qu'il y avait une septième fille plus jeune que Charlotte, et, l'une des 7 etant morte en 1704, cela ferait le compte des six invoquées par M. de Vaudreuil en 1710 pour obtenir à la veuve de Manthet une pension bien méritée.

Les six enfants de M. de Manthet jusqu'ici connus, sont:

VI a

LOUISE CATHERINE D'AILLEBOUT DE MANTHET

Baptisée à Québec le 2 juillet 1697, et filleule du gouverneur de Frontenac. Elle épousa en premières noces à Montréal, le 18 septembre 1722, Jean Baptiste Charly, né en 1668, fils d'André Charly et de Marie Dumesnil, veuf depuis 1705 de Charlotte Lecompte Dupré.

Jean Baptiste Charly dut mourir en 1728 ou en 1729, comme semble l'établir la requête suivante adressée le 5 juillet 1729 à Monsieur le lieutenant général civil et criminel de Montréal.

"Supplie humblement Louise Catherine d'Aillebout de Manthet, veuve de feu J. B. Charly et vous remontre que presque tous les effets mobiliers de la succession de feu sieur Charly étant entre les mains de MM. Jacques et Louis Charly, frères majeurs issus d'un premier mariage dudit feu Sieur Charly avec feu demoiselle Lecompte-Dupré .... à l'exception des pelleteries qui doivent arriver tant du nord que de Michilimackinac, des Miamis et de Détroit, en échange des marchandises livrées aux commerçants pendant la communauté de ladite suppliante avec le feu Sieur Charly, il est juste que les dites pelleteries soient saisies en arrivant et soient remises entre les mains de ladite dame pour la sûreté des droits d'elle et de son enfant mineur." (*Documents Faillon, EE-GG, p.* 547).

Madame Veuve Charly avait eu de ce mariage quatre enfants dont un seul survivait en 1729:

VI aa — CLAUDE CHARLY

Baptisé à Montréal le 20 mai 1723 et inhumé à Boucherville le 14 décembre de la même année.

VI ab — LOUISE ARCHANGE CHARLY

Baptisée à Montréal le 19 janvier 1725 et inhumée au même endroit le 16 février 1729.

VI ac — CHARLES CHARLY

Baptisé à Montréal le 28 août 1727 et inhumé à Laprairie le 17 septembre de la même année.

VI ad — JEAN-BAPTISTE FRANCOIS CHARLY

Baptisé à Montréal le 5 novembre 1728.

Enseigne dans les troupes en 1755, il servit quelque temps à l'Ile Royale, mais de retour au Canada en février 1758, il était nommé aide-major à Montréal, l'année suivante, le 20 janvier 1759.

En 1761, après la capitulation, il passe en France où il est fait chevalier de Saint-Louis, le 27 mars 1761, et où il est chargé, "à la place des capitaines morts, restés en Canada ou incapables d'y pourvoir, d'arrêter le décompte de la solde revenant aux troupes du Canada." (*Rapp. Archives,* 1905, *v. I, 6e partie, pp.* 315, 506).

Il repasse au Canada vers la fin de 1763, et le 9 janvier 1764, il épouse à Montréal, à l'âge de 35 ans, Marie Louise, âgée de 21 ans, fille de feu Daniel Hyacinthe Liénard de Beaujeu, le héros de la Monongahéla, et de Michelle Elizabeth Foucault.

Jean Baptiste Charly retourna en France presque immédiatement mais pour revenir une dernière fois au Canada en 1765, chercher sa famille. (*Rapp. Archives* 1905, *I,* 262). Le 4 janvier 1766, il était nommé aide-major à Gorée, colonie française de l'Afrique. (*Ibid., p.* 373).

Parmi ceux qui l'accompagnaient à ce poste lointain se trouvait Armand François Maizières de Maisoncelle qui était alors veuf de Charlotte Lemoyne de Longueuil. Voici comment ce dernier en annonce la nouvelle à sa belle-soeur, Mme de Germain, dans une lettre écrite de Bordeaux, le 4 mars 1766:

"Peut-être, ma petite soeur, es-tu instruite que je suis nommé à une des compagnies qui sont entretenues en Afrique. Quoique j'essuie une mortification des plus grandes dans ce nouveau service, je suis nécessité à faire contre fortune bon coeur. Charly qui a dix ans moins d'ancienneté que moi, est nommé à la majorité de cette place, et je le suis."

A la date du 9 avril 1775, le président du conseil de marine écrit à Mme Beaujeu de Charly, à Tours, qu'il ne voit pas d'obstacle à ce qu'elle aille rejoindre son oncle, M. Foucault, à l'île de France. (*Rapp. Archives* 1905, *I, p.* 412).

M. P. G. Roy, dans sa *Généalogie de la Famille Foucault* (*p.* 8), nous dit que Denis Nicolas Foucault, l'ancien commissaire ordonnateur de la Louisiane, fut nommé en 1776 à la même fonction à l'Ile de France, et que, revenu en France, après s'être retiré du service en 1783, il "se maria à Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste François Charly, chevalier de Saint-Louis et major de l'île de Gorée. Bien que canoniquement et même légalement possible, le cas ne serait certes pas banal. Denis Nicolas Foucault était l'oncle de Madame veuve de Charly, la fille de sa soeur Michelle Foucault.

D'après la même autorité, Denis Nicolas Foucault serait mort à Tours, le 3 septembre 1807, et sa veuve Louise Liénard de Beaujeu, décédée au même endroit, en 1823, après avoir laissé ses biens à Amédée Vincent Juchereau de Saint-Denys.

Devenue veuve de J. B. Charly vers 1729, Louise Catherine d'Aillebout de Manthet se remaria le 17 novembre 1731 avec Pierre Jacques Payen de Noyan, né en 1695, fils de Pierre Payen de Noyan et de Catherine Jeanne Lemoyne. Le mariage fut célébré dans l'église des Récollets à Montréal, sans autres témoins que le prêtre officiant et deux Récollets, mais l'acte est inséré au registre de Longueuil.

M. de Noyan, qui était le neveu de Lemoyne d'Iberville et de Lemoyne de Bienville, passait pour un des meilleurs officiers de la colonie. Lors de son mariage, il était à peine de retour d'un voyage en France où il avait soumis au ministre un mémoire fort apprécié pour le bien de la colonie.

En 1734, après qu'on l'eût d'abord destiné à Michilimackinac, il reçoit le commandement de la Pointe à la Chevelure, mais le mauvais

de Noyon

état de sa santé oblige à le relever l'an suivant. Il est nommé commandant de Détroit en 1738, et il occupe ce poste jusqu'en 1743. Après avoir commandé au fort Saint-Frédéric en 1747 et été plusieurs années major de Montréal, il est nommé en 1756 lieutenant de roi aux Trois-Rivières. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en avril 1744.

Pendant qu'il occupait encore cette fonction, il agissait en 1758 comme commandant du fort Frontenac. Privé de tous les secours, il dut rendre le fort après trois jours de siège. L'auteur anonyme des *Mémoires sur les affaires du Canada de* 1749 *à* 1760, le Sieur de C... dit que, lorsqu'il fallut annoncer la prise de Frontenac, M. de Vaudreuil rejeta tout sur M. de Noyan, en faisant entendre que son grand âge avait affaibli son esprit. M. de Noyan, dupe de sa bonne foi, demanda et obtint sa retraite avec une pension.

Passé en France en 1761, il fut impliqué dans l'affaire du Canada avec Bigot et autres, et après avoir séjourné à la Bastille du 21 mars 1762 à décembre 1763, il fut finalement admonesté et condamné à six livres d'aumône.

Sa femme et procuratrice, Catherine d'Aillebout de Manthet, vendait la seigneurie de Noyan à Gabriel Christie et à James Campbell le 27 mars 1764. Après cette date elle alla probablement rejoindre son mari en France.

M. de Noyan vivait encore en 1765. Dans le testament de M. de Bienville, fait à Paris le 18 janvier 1765, il est dit:

"J'ai oublié dans ce présent testament à faire mention de mon neveu Payen de Noyan, fils aîné de ma soeur LeMoyne de Noyan, à qui je donne et lègue un diamant de quinze cents livres." (*Cf. Jodoin et Vincent, Histoire de Longueuil, p.* 137).

Dans les documents manuscrits recueillis par M. Faillon, nous rencontrons l'intéressante pièce qui suit, extraite du greffe Foucher et datée du 28 mai 1751:

"Pierre Payen, sieur de Noyan, major de la place de Montréal et Louise Catherine d'Aillebout de Menthet, son épouse, ayant perdu par cas de naufrage l'original et la minute de leur contrat de mariage fait autrefois devant Le Pailleur notaire et, pour remédier aux contrariétés qui pourraient subvenir en conséquence entre leurs cohéritiers le cas échéant qu'ils vinssent à décéder l'un ou l'autre, ont par ces présentes, de leur plein accord, conséquemment au permis par la coutume, fait et passé les conventions qui suivent....." (*Document Faillon, II, AA-CC.*)

Du deuxième mariage de Catherine d'Aillebout de Manthet avec M. de Noyan naquirent plusieurs enfants:

VI ae — CATHERINE PAYEN DE NOYAN

Religieuse hospitalière, sous le nom de Soeur Catherine de Saint-Alexis, d'après le tableau des religieuses publié à la fin de *"L'Hôpital Général et Mgr de Saint-Valier."* Elle y est dite fille d'Alexis (*sic*) Payen de Noyan et de Catherine d'Aillebout de Manthet. Elle entra à l'Hôpital Général le 11 avril 1745, à l'âge de 15 ans, fit profession le 24 août 1747 et mourut à 83 ans le 9 novembre 1818, après 71 ans de religion. Si la soeur Catherine de St-Alexis avait 15 ans en 1745 et 88 ans en 1818, elle doit être née dans le cours de 1730. Le mariage de M. de Noyan et de Catherine d'Aillebout de Manthet a eu lieu le 17 novembre 1731.

Dans le registre du fort Saint-Frédéric, pour 1747, nous rencontrons comme marraine, quoique absente, Catherine de Noyan, fille du commandant de ce fort. Il doit s'agir de la soeur Saint-Alexis qui était déjà à l'Hôpital Général de Québec, mais n'avait pas encore fait profession.

VI af — PIERRE PAYEN DE NOYAN

Baptisé à Montréal, le 26 juin 1732 et inhumé au même endroit le 30 du même mois.

VI ag — FRANCOISE GABRIELLE PAYEN DE NOYAN

Baptisée à Montréal le 27 septembre 1733, et inhumée à Longueuil le 6 novembre de la même année.

VI ah — CATHERINE ANGELIQUE PAYEN DE NOYAN

Baptisée à Montréal le 30 mai 1735. Le 30 janvier 1753, à l'âge de 19 ans, elle épouse Pierre Jean Baptiste François Xavier Le Gardeur, sieur de Repentigny, âgé de 34 ans, fils de feu J. B. Le Gardeur, seigneur de Repentigny, lieutenant et de feu Catherine Juchereau. C'est le même qui, en janvier 1748, tua d'un coup d'épée Nicolas Jacquin Philibert, négociant de Québec, aventure rendue mémorable, mais historiquement faussée, par le roman: *Le Chien d'Or.*

M. de Repentigny avait obtenu ses lettres de pardon lorsqu'il se maria en 1753. Il se distingua au siège de Québec et dans la campagne de 1760. Après la conquête il passa aux Indes françaises. Devenu brigadier général des armées du roi, il fut nommé gouverneur de Mahé, où il mourut en 1776.

Sir James M. Lemoine, dans ses *"Maple Leaves"* veut qu'il ait été tué aux Indes, par le jeune Philibert, le fils même de sa victime de 1748. Nous croyons que cette histoire de vendetta n'est en somme qu'une légende, comme en a trop souvent et trop facilement accueilli l'aimable chroniqueur de Spencer Grange.

Catherine Angélique de Noyan mourut à Lachenaie le 19 novembre 1757. De son mariage avec M. de Repentigny, elle eut quatre enfants.

1o.—Pierre, baptisé à Montréal, le 14 octobre 1753 et inhumé au même endroit le 28 décembre;

2o.—Victoire Catherine, baptisée à Montréal le 21 janvier 1755;

3o.—Anonyme, né et décédé à St-Henri de Mascouche, le 28 décembre 1755;

4o.—Anonyme, né et décédé à St-Henri de Mascouche, le 7 novembre 1757.

Dans une lettre écrite de Londres le 7 octobre 1797 au colonel de Longueuil, Hugues Payen de Noyan, après avoir raconté les infortunes et la mort tragique de quelques-uns de ses parents, ajoute: "Vous avez su la mort semblable .... de Mlle de Repentigny, petite fille de mon oncle Noyan du Canada."

Cette demoiselle de Repentigny, qui fut assassinée par les nègres révoltés de Saint-Domingue vers 1798, doit être Victoire Catherine, née en janvier 1755.

VI ai — PIERRE-LOUIS PAYEN DE NOYAN

Baptisé au Détroit le 10 février 1741, alors que son père était commandant au fort Pontchartrain. L'abbé Daniel, dans son *"Histoire des grandes familles,"* nous dit qu'un des fils de M. de Noyan, Louis, mourut au champ d'honneur en 1760.

VI b

MARIE D'AILLEBOUT DE MANTHET

Baptisée à Québec, le 5 juillet 1698. A l'âge de 19 ans, le 3 septembre 1717, elle entra chez les Religieuses Hospitalières de Québec, et le 17 décembre 1718, elle y faisait profession sous le nom de soeur Marie de Ste-Clotilde. Elle mourut à 37 ans le 7 avril 1755, après 17 ans de religion. (*Cf. L'Hôpital Général de Québec et Mgr de Saint-Valier*).

VI c

ELIZABETH THERESE D'AILLEBOUT DE MANTHET

Baptisée à Montréal le 6 décembre 1700 et inhumée au même endroit le 26 avril 1704.

VI d

MARIE JOSEPH D'AILLEBOUT DE MANTHET

Baptisée à Montréal le 13 février 1702. Entre chez les Ursulines de Québec vers 1723 et y fait profession sous le nom de mère d'Aillebout de Saint-Nicolas. Désignée dans les Annales de l'institution sous le nom de la "fille du héros."

Elle fut emportée par l'épidémie de 1749 à l'âge de 48 ans environ, dont 27 de religion. Inhumée à Québec le 12 décembre 1749.

L'auteur des "*Ursulines de Québec*" (*t. II, p.* 345) ajoute que la mère Saint-Nicolas eut deux nièces à l'Hôtel-Dieu de Montréal, Marguerite, morte en 1734 et Louise-Gabrielle, morte en 1811. Elle n'était la tante ni de l'une ni de l'autre. La première, Marguerite, morte en 1734, était la fille de Charles-Joseph d'Aillebout des Musseaux et par conséquent la tante de mère Saint-Nicolas. La seconde, Louise-Gabrielle, morte en 1811, était la fille du cousin germain de mère Saint-Nicolas, Paul-Alexandre d'Aillebout de Cuisy.

VI e

MARIE MADELEINE D'AILLEBOUT DE MANTHET

Baptisée à Montréal le 20 mars 1703. Le 24 novembre 1721, à l'âge de 18 ans, elle épousait en premières noces, Jean Baptiste Jar-

ret de Verchères, enseigne, âgé de 35 ans, fils de François Jarret de Verchères et de Marie Perot.

M. de Verchères, lieutenant en 1726, commandait le poste de Michilimackinac en 1736. Il fut promu capitaine le 6 mai 1738.

Le 28 mars 1751, J. B. Jarret de Verchères, commandant au fort Frontenac, en départ pour ledit poste, nomme sa procuratrice Madeleine d'Aillebout de Manthet, son épouse.

Il meurt l'année suivante, ainsi qu'en fait foi l'extrait ci-contre des registres de Montréal:

"Le 3 août 1752, a été inhumé dans la chapelle de Saint-Roch de cette église le corps de J. B. Jarret, écuyer, seigneur de Verchères, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, décédé à minuit de la nuit du premier au second des dits mois et ans, âgé de 65 ans."

Du mariage Verchères-d'Aillebout sont nés six enfants:

VI ea — MARIE MADELEINE JARRET DE VERCHERES

Baptisée à Montréal le 20 avril 1723. L'abbé Tanguay (*Dictionnaire IV, p.* 589) dit qu'elle se maria, en 1750, à Paul Benoît. M. P. G. Roy (*B. R. H., sept.* 1908, *p.* 271) a parfaitement raison de dire qu'il y a là erreur. Marie Madeleine mourut en effet en 1723, âgée de 29 jours. L'acte de sépulture est inséré dans les registres de Saint-Ours, à la date du 19 mai 1723, mais il note que l'inhumation a eu lieu à Verchères.

VI eb — JEAN BAPTISTE PAUL JARRET DE VERCHERES

Né à Montréal le 19 juin 1726, et inhumé au même endroit le 8 juillet suivant.

VI ec — CHARLOTTE ANGELIQUE JARRET DE VERCHERES

Née à Montréal le 2 avril 1729. Morte jeune probablement.

VI ed — CATHERINE MADELEINE JARRET DE VERCHERES

Baptisée à Montréal le 20 décembre 1731. Le 19 avril 1751, à l'âge de 19 ans, elle épouse Pierre Hertel, sieur de Beaubassin, enseigne, âgé de 36 ans, fils de feu Joseph Hertel et de Catherine Philippe.

En 1738, en 1742 et en 1745, Pierre Hertel était cadet à l'aiguillette et interprète pour le roi au fort Saint-Frédéric.

Après la conquête, il devint lieutenant dans la milice de la colonie.

Il mourut âgé de 65 ans et fut inhumé à Montréal le 9 mai 1780. Tout probablement il ne laissait pas à sa mort d'enfant vivant, car nous voyons qu'en 1781, sa soeur Mme Gamelin et ses neveux et nièces qui étaient ses héritiers légaux pour sa part de communauté, renoncent à la succession comme trop onéreuse et abandonnent le tout à Catherine Jarret de Verchères, sa veuve survivante. (*Greffe Foucher*).

M. René Boileau la dit morte sans enfants dans son tableau généalogique de la famlile de Verchères publié par M. Gustave Drolet à la fin de "*Zouaviana.*"

Dans un mémoire sur Montcalm, M. l'abbé Casgrain fait la discrète et bienveillante allusion qui suit aux relations bien connues du célèbre général avec Mme de Beaubassin.

"La petite rue du Parloir était un des principaux centres où se réunissait le beau monde de Québec; deux salons surtout y étaient recherchés: celui de Mme de la Naudière et celui de Mme de Beaubassin, toutes deux renommées pour leur élégance et leur esprit. Montcalm s'y plaisait si bien, qu'il prend la peine d'indiquer l'endroit précis qu'occupait chacune de ces deux maisons: l'une, au tournant de la rue près des Ursulines; l'autre, à l'encoignure de la rue du Parloir et de la rue Saint-Louis. Mme de la Naudière, née Geneviève de Boishébert, était fille du seigneur de la Rivière-Ouelle, et Mme Hertel de Beaubassin, née Catherine Jarret de Verchères, était fille du seigneur de Verchères. Leurs maris servaient tous deux en qualité d'officiers de la milice canadienne.

"Les charmes de la conversation de Mme de Beaubassin semblent avoir eu particulièrement de l'attrait pour Montcalm, car son salon était celui qu'il fréquentait le plus souvent. Ailleurs, comme chez l'Intendant, ou chez Mme Péan, il se désennuyait, quelquefois, il s'étourdissait; chez Mme de la Naudière, il s'intéressait; mais chez Mme de Beaubassin, il s'attachait. La condescendance ou la politesse l'entraînaient ailleurs; ici, c'était l'amitié."

(*L'abbé H.-R. Casgrain, Montcalm peint par lui-même, Mémoires de la Société Royale du Canada,* 1889, *Vol. VII, I,* 14).

M. l'abbé Gosselin se montre autrement sévère lorsque, parlant de Montcalm dans son *Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand* (p. 503), il écrit: "Le principal reproche qu'on peut lui faire, ... c'est d'avoir trop fréquenté la société de femmes légères et plus que frivoles qui faisaient la honte de la société québecoise de l'époque. Dans de telles "fréquentations" on laisse toujours quelque lambeau de réputation et d'honneur."

Et afin que personne ne se trompe sur l'identité de ces femmes légères, M. l'abbé Gosselin reproduit en note ces quelques lignes d'une lettre de Montcalm du 20 février 1757: "Je suis bien aise qu'on parle de moi aux trois dames de la rue du Parloir. Flatté de leur souvenir. Je ne suis véritablement touché que de celui d'une, à qui je trouve, dans certains moments, trop d'esprit et trop de charmes pour ma tranquillité."

Mme de Beaubassin mourut à l'âge de 64 ans, et fut inhumée à Montréal le 7 novembre 1795.

VI ee — MARIE ANNE JARRET DE VERCHERES

Baptisée à Montréal, le 10 mars 1733. A l'âge de 22 ans, le 17 novembre 1755, elle épouse à Montréal Philippe Thomas Dagneau de la Saussaye, enseigne, âgé de 27 ans, fils de feu Philippe Dagneau, sieur de la Saussaye et de Madeleine Raimbault.

M. de la Saussaye fut tué le 15 juin 1757 près du fort Duquesne. Lorsque sa veuve, Marie Anne Jarret de Verchères, voulut se remarier, comme elle ne pouvait prouver la mort de son mari, il fallut l'établir au moyen d'une requête juridique. Un témoin du nom de Paul Lacroix atteste "qu'en juin ou juillet (1757), ayant été détaché avec MM. de la Saussaye, Belestre fils, Saint-Ours le Jeune et plusieurs autres français et sauvages pour aller faire un coup au fort Cumberland, les sauvages, après 3 ou 4 jours qu'ils eurent été aux environs du dit fort, n'ayant pas voulu frapper, voulurent aller plus loin, et que lui, Lacroix, les suivit par ordre; mais que MM. de la Saussaye, Belestre et Saint-Ours furent surpris en s'en retournant par un parti sauvage embusqué qui, vraisemblablement, en tua plusieurs, puisque, repassant peu de jours après et peut-être le même jour, il vit sur la route plusieurs cadavres, et crut reconnaître le corps de M. de la Saussaye à ses cheveux rouges et longs, à son capot tout déchiré qui était à côté de lui, à son casse-tête qu'il a parfaitement reconnu.... Il leur aurait donné la sépulture, si les sauvages eussent voulu rester

plus longtemps. Il s'en retourna au fort Duquesne, mais, quelques jours après, le sieur de Lignery l'ayant renvoyé là pour donner la sépulture à ces cadavres, il ne les trouva plus qu'en morceaux.

"Charles Renaud, sieur DuBuisson, capitaine, assura que La Saussaye fut tué en revenant du fort Cumberland au fort Duquesne et qu'on n'en a jamais douté au fort Duquesne, mais qu'il a su par des prisonniers anglais et même par le commandant d'un des forts anglais que le sieur Belestre avait été fait prisonnier par les Cheraquis.

"Un tambour qui était avec La Saussaye déclara que, retournant avec lui du fort Cumberland, ils furent attaqués par un parti sauvage qui, ayant fait une décharge sur eux, leur tua 5 hommes. Il vit prendre prisonnier Belestre par les sauvages; ... repassant, il vit le sieur La Saussaye qu'il reconnut fort bien, lui ôta un casse-tête de la tête avec lequel ils l'avaient achevé, et rapporta le dit casse-tête au fort Duquesne avec la certitude de la mort de La Saussaye, de Saint-Ours fils et de 3 autres Canadiens. (*Documents Faillon, H H,* 210).

Du mariage de M. de la Saussaye et de Marie Anne de Verchères était né un fils, Charles Philippe, baptisé à Montréal le 19 septembre 1756.

Marie Anne de Verchères, devenue veuve, voulut donc se remarier. Sa mère, Madeleine d'Aillebout de Manthet, qui était alors elle-même remariée avec J. B. Levreau de Langis, lui refusa son consentement.

En conséquence, le 15 avril 1760, elle fit dresser devant Danré de Blanzy, notaire, l'acte qui suit:

"Sommation respectueuse par la dame veuve de la Saussaye à sa mère.

"Dame Marie Anne Jarret de Verchères veuve de Thomas Philippe d'Agneaux écuyer sieur de la Saussaye officier d'infanterie âgée de vingt sept ans le 10 de mars dernier demeurant à Montréal rue S^{t} Jacques s'est transportée au devant dans la maison de dame Magdeleine Daillebout de Manthet sa mère ci devant veuve de Jean Baptiste Jarret écuyer sieur de Verchères capitaine d'infanterie chevalier de l'ordre royale et militaire de S^{t} Louis, et aprésent épouse en seconde noce de Jean Baptiste Levreau écuyer sieur de Langy officier d'infanterie sise rue S^{t} Gabriel au dit lieu étant et parlant après avoir heurté plusieurs fois à la porte de la dite maison sans que per-

sonne se soit présenté pour l'ouvrir la dite dame veuve pour requérir et prier la dite dame sa mère de consentir à son mariage proposé avec Pierre Trottier sieur Desauniers qui est un parti sortable et avantageux pour elle, Laquelle absente et refusée de porte la dite dame veuve la Saussaye a pris pour refus et a protesté que sans se départir du profond respect qu'elle a pour la dite dame sa mère il sera passé outre à la célébration du dit mariage dont elle a requis acte aux dits Notaires.

Veuve la Saussaye, Bouron, Danré de Blanzy."

Elle passa outre en effet car, le 21 avril 1760, avait lieu à Montréal le mariage de Marie Anne Jarret de Verchères, âgée de 27 ans, veuve de Philippe Thomas Dagneau de la Saussaye, avec Pierre Trottier Desauniers, âgé de 28 ans, fils de feu Pierre Trottier, sieur Desauniers, "secrétaire du Roi", et de Marguerite Chéron.

De ce mariage sont issus cinq enfants:

1o.—Pierre, baptisé à Montréal, le 6 avril 1761;

2o.—Pierre-Luc, baptisé à Montréal le 18 octobre 1763;

3o.—Marie Anne, baptisée à Verchères le 23 mars 1765; elle épousa le 22 janvier 1785, dans l'église de Christ Church, à Montréal, James McCumming, enseigne, et en eut plusieurs enfants, dont deux filles qui s'allièrent aux familles Potts et Turner.

4o.—Marie-Adélaïde, baptisée à Montréal le 4 octobre 1767, elle épousa à Montréal, le 22 octobre 1798, Paul Larchevêque, dit Lapromenade, négociant, âgé de 50 ans, veuf de Louise LeVasseur;

5o.—Marie Madeleine, baptisée à Montréal le 28 mars 1769.

6o.—Charles Ovide, baptisé à Montréal, le 22 mai 1770 et inhumé au même endroit le 31.

VI ef — CHARLOTTE GABRIELLE JARRET DE VERCHERES

Baptisée à Montréal le 27 août 1735, ayant pour parrain le marquis de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle France.

A l'âge de 16 ans, le 25 janvier 1751, elle épousa en premières noces à Montréal, Pierre Marie Joseph Raimbault, seigneur de Saint-Blin, officier, âgé de 28 ans, fils de sieur Paul François Raimbault de Saint-Blin et de feu Marie Catherine Duverger d'Aubusson.

M. Raimbault, lieutenant d'infanterie, passait en France, lorsqu'il périt, le 15 novembre 1761, dans le naufrage du paquebot l'"Auguste".

M. Huguet-Latour nous apprend (*Annuaire de Ville-Marie, 11e livr. du suppl., p.* 86), d'après les archives de l'Hôpital Général de Montréal, que, le 13 novembre 1763, Marie-Anne (*sic*) de Verchères, veuve de M. de Saint-Blin, et sa demoiselle, âgée de 10 ans, entraient pensionnaires chez les Soeurs Grises.

De ce mariage était en effet née une fille, Marie Magdeleine, baptisée à Montréal le 8 octobre 1753.

Après avoir obtenu dispense du 2e au 3e degré de parenté, elle épousa à Montréal, le 6 juin 1770, à l'âge de 17 ans, René Amable Boucher, seigneur de Boucherville, fils de feu Pierre Boucher, seigneur de Boucherville et de Marguerite Raimbault. De ce mariage sont nés dix enfants dont Charlotte qui épousa l'hon. Ls René Chaussegros de Léry, Charles qui fut curé de Charlesbourg, Pierre Amable qui fut conseiller législatif, et René Thomas Verchères de Boucherville. Mme René Amable de Boucherville mourut en 1825, âgée d'environ 72 ans.

Charlotte Gabrielle de Verchères se remaria à Montréal, le 5 février 1767, avec René Ovide Hertel, sieur de Rouville, grand-voyer du district de Montréal, âgé de 46 ans, veuf de Louise Catherine André de Leigne, fils de Jean Baptiste Hertel de Rouville et de Marie Anne Beaudoin.

M. de Rouville, plus tard juge, mourut à Montréal le 12 août 1793, et sa veuve, Charlotte Gabrielle de Verchères décéda à Boucherville le 14 mai 1808. Aucun enfant ne paraît être né de leur mariage.

Devenue veuve de Jean Baptiste Jarret de Verchères, en 1752, Madeleine d'Aillebout de Manthet se remaria à l'âge de 53 ans, le 14 février 1756, avec son parent Jean Baptiste Levreau de Langis, enseigne, âgé de 31 ans, "nonobstant empêchement dirimant du 2e au 1er degré." J. B. Levreau de Langis était en effet le fils de Léon Joseph Levreau de Langis et de sa deuxième femme Marguerite Gabrielle Jarret de Verchères, et par conséquent le neveu du premier époux de sa propre femme, Jean Baptiste Jarret de Verchères.

Le second mari de Madeleine d'Aillebout de Manthet est-il le même Levreau de Langy qui s'est rendu célèbre par ses hardis exploits pendant la guerre de sept ans, que l'on appelait communément "le brave Langy", qui fut blessé aux côtés du chevalier de Lévis à la bataille de Carillon, et pour lequel Montcalm et les autres officiers

supérieurs français, peu enclins à flatter les Canadiens, n'eurent jamais que des mots d'éloge dans leur correspondance? Le Dr Doughty, l'éditeur du *"Journal de Knox"* (*Champlain Society edition*) et un grand nombre d'autres, présument que le fameux chef de partisans tant apprécié de Montcalm s'appelait J. B. Levreau de Langy, mais nous ne savons sur quelle autorité ils s'appuient.

Il y avait dans le même temps au moins quatre frères du nom de Langy ou Langis dans les troupes avant 1760, les deux premiers nés d'un premier mariage de Léon Joseph Levreau avec Marguerite Trottier: Jacques Joseph, né en 1708, et Alexis, né en 1712; les deux derniers, nés d'un second mariage de Léon Joseph Levreau avec Marguerite Gabrielle Jarret de Verchères: Antoine Joseph, né en 1720, et Jean Baptiste, né en 1723. Les uns ou les autres sont fréquemment mentionnés dans les pièces militaires et dans les documents de l'époque, mais sans que jamais l'on prenne soin d'ajouter leur prénom. L'on ne parle que de Langy l'aîné, de chevalier de Langy, de Langy Fontenelle et de Langy-Montégron. Ce qui est certain, c'est que Langy-Montégron est bien celui qui fut blessé à Carillon et qui mérita par sa bravoure l'admiration de Montcalm, Lévis et Bourlamaque. Or, dans les quelques rares actes notariés que nous avons pu consulter et qui le concernent, Jean Baptiste est appelé J. B. Levreau, sieur de Langy, et jamais Langy-Montégron.

Nous croyons pouvoir affirmer cependant que J. B. Levreau de Langy et Langy-Montégron sont le même. Il va de soi que Langy l'aîné est Jacques-Joseph; quant au chevalier de Langy, il est certain qu'il s'appelait Alexis, d'après un testament qu'il fit en 1756, avant de se rendre au fort Carillon avec un parti de guerre, et, par une donation qu'il consentit à son frère Jean-Baptiste, le 27 février 1749, nous savons que Antoine-Joseph s'appelait Langy-Fontenelle.

S'il restait quelque doute, il suffirait pour le lever du passage suivant du Journal de M. de Malartic à la date du 18 avril 1760:

"M. de Montégron, fameux partisan fort estimé, s'est noyé en allant à la chasse, un banc de glace ayant fait chavirer le canot qui le portait." (*Malartic et Gaffarel*: *Journal des Campagnes au Canada de M. de Malartic, p.* 313).

Il est connu en effet que l'époux de Madeleine d'Aillebout de Manthet, J. B. Levreau de Langy se noya près de l'île Saint-Paul, dans le printemps de 1760, après Pâques, et fut inhumé à Longueuil, le 1er juin de la même année. (*Tanguay, A travers les registres, p.* 179).

Quelques jours auparavant, le 23 avril 1760, il avait très opportunément fait son testament devant Danré de Blanzy, "étant sur son départ pour combattre les ennemis de l'Etat."

Sa veuve, Madeleine d'Aillebout de Manthet, mourut à l'âge d'environ 80 ans, le 8 avril 1782, et fut inhumée à Montréal le 10 du même mois.

VI f

CHARLOTTE D'AILLEBOUT DE MANTHET

Baptisée à Montréal le 15 octobre 1706. Nous ignorons ce qu'elle est devenue, mais elle ne se maria certainement pas à M. Margane de la Valtrie, comme l'écrit M. Régis Roy sur l'autorité de l'abbé Daniel (*Famille d'Aillebout, p.* 6). Pierre Margane de la Valtrie épousa bien en 1732 une Charlotte d'Aillebout, mais, nous l'avons vu, c'était la fille de Pierre d'Aillebout d'Argenteuil et de Marie-Louise Denis, née en 1704.

VII

JEAN BAPTISTE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Septième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur; baptisé à Montréal le 17 mars 1666. Un village de Champagne porte encore le nom de Musseaux, dans le département de Haute-Marne.

Entré d'abord dans les troupes, J. B. d'Aillebout des Musseaux recevait une commission de lieutenant réformé en 1690, à la place du sieur de la Gimauderie passé en France l'année précédente. Il semble s'être retiré assez tôt du service pour se livrer à la culture et aussi au commerce. Le 2 juillet 1714 il consent à Jacques LeBer de Senneville une obligation de 3244 livres qu'il reconnait devoir pour marchandises fournies à lui et à son fils "pour le bien du commerce de son voyage." (*Documents Faillon, N-N,* 18).

J. B. d'Aillebout des Musseaux fut en 1719 l'objet d'une ordonnance sévère de Mgr de Saint-Valier adressée à M. de la Goudalie, prêtre sulpicien de Montréal. Voici la teneur de ce peu banal document qui ne se trouve pas dans les *"Mandements des évêques de Québec"*, publié par Mgr Têtu, mais qui a été recueilli par l'abbé Faillon (*N.-Y., p.* 477).

"Jean, par la grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique, Evêque de Québec, à M. de la Goudallie, notre grand Vicaire à Montréal, et à tous les prêtres séculiers et réguliers des 3 communautés de la ditte ville, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

"Les différents avis que nous avons eu de la mauvaise conduite que garde M. des Musseaux avec une fille Agueniée qu'il a voulu prendre et qu'on ne saurait le résoudre de mettre dehors de chez lui, malgré tous les motifs divins et humains qu'on lui peut représenter, nous oblige, nos très chers frères, de vous dire que nous lui avons écrit très fortement pour l'y résoudre. Mais comme au lieu d'avancer, nous avons connu par nous-mêmes par tout ce qui nous a été rapporté par personnes considérables, que bien loin de vouloir se soumettre il a engagé sa femme à s'expliquer de manière à ne lui point permettre de la renvoyer malgré les cris du public, grands et petits qui viennent tous les jours à nous pour se plaindre de ce scandale auquel nous nous voyons obligés de remédier par le devoir de notre charge.

"C'est pourquoi avant de jetter nos yeux sur les censures de l'Eglise dont nous craignons avec douleur d'être forcés de nous servir, nous jugeons à propos de recourir aux remèdes plus doux et que Dieu peut rendre, par sa bonté, aussi efficaces que celui de l'excommunication.

"Ce remède consiste à vous défendre de recevoir au Sacrement de Pénitence et encore plus d'accorder le bienfait de l'absolution au dit Sieur des Musseaux et à la dite fille d'Agueniée sa servante.

"Mais l'obstination de l'un et de l'autre nous fesant croire que si cette défense ne regarde que ces deux personnes, elle ne produira point le fruit que nous en attendons, nous y ajoutons la défense de confesser et d'absoudre les deux personnes qui peuvent plus contribuer à faire réussir la chose, Madame des Musseaux, épouse de Mr. des Museaux et Agueniée le père qui doit tout employer pour retirer sa fille du péril où elle se trouve.

"Ne manquez donc pas nos très chers frères de rejetter les deux personnes comme les deux premiers du tribunal de la pénitence, qu'elles n'aient auparavant employé toute l'autorité d'un père sur sa fille pour la faire sortir, et l'amour d'une Epouse sur son Epoux pour le déterminer à ne pas garder dans sa maison celle qui fait tort et préjudice aux âmes, et qui les éloigne, par son scandale, de la voie de leur salut.

Donné à Québec ce 26 mai 1719—Jean, Evêque de Québec."

M. l'abbé Gosselin qui cite cette ordonnance dans son ouvrage: *L'Eglise du Canada, 1ère partie: Mgr de Saint-Valier* (*p.* 394), semble croire qu'il s'agit en l'espèce d'une jeune sauvagesse de la nation des Agniers. C'est une erreur, croyons-nous. Il y avait à Montréal vers ce temps une famille Haguenier ou Aguenier dont une des enfants était même la filleule de Mme d'Aillebout des Musseaux dès 1701.

Jean Baptiste d'Aillebout des Musseaux avait épousé à Québec le 9 avril 1689, Anne Le Picard, veuve de Vital Oriot, fille de Jean Le Picard et de sa première femme Marie Caron. Il mourut âgé de 64 ans et fut inhumé à Montréal le 2 octobre 1730. Sa veuve, Anne Le Picard, décéda six ans plus tard à l'âge de 68 ans et fut inhumée à Montréal le 20 juillet 1736.

De leur mariage sont issus les seize enfants qui suivent:

VII a

LOUIS D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé à Québec le 17 février 1690 et inhumé au même endroit le 20 mars suivant.

VII b

NICOLAS MARIE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé à Québec le 3 avril 1691. Vers 1720 ou 1721, à la suite de nous ne savons quelle aventure, il avait fait le voeu de devenir Récollet, mais il ne tarda pas à s'en répentir si nous en jugeons par le document suivant de Mgr de Saint-Valier, extrait par M. l'abbé Faillon des Archives de Québec:

"Nous, Jean etc. ... sur la supplication faite par Mr. Nicolas d'Ailleboust, fils de Mr. Jean-Baptiste des Musseaux d'Ailleboust et de Dame Anne Le Picard de la paroisse de Ville-Marie, de le dispenser du voeu simple de religion qu'il a fait de se faire Recollet, dans une extrémité pressante où il s'est trouvé, n'examinant pas assez les dispositions et qualités nécessaires à un bon religieux de cet ordre.

"Nous lui avons commué ce voeu, en une obligation perpétuelle de dire tous les jours de sa vie le chapelet de la très sainte Vierge avec un *De profundis* pour les âmes du purgatoire.

"De plus nous l'obligeons de donner tous les ans une somme convenable à ses moyens, quelques mortifications corporelles dont il conviendra avec son confesseur.

"Nous lui ordonnons de donner cette présente année aux pauvres de l'Hôtel Dieu de Ville-Marie la somme de .....

"Québec, 28 avril 1721."

Au lieu de se faire Récollet, Nicolas d'Aillebout des Musseaux entra dans les troupes. Parrain à Montréal, le 21 mai 1737, il est dit enseigne, et dans la liste des officiers de 1739 avec appréciations publiée par l'abbé Daniel nous lisons: "d'Aillebout des Musseaux, enseigne en second, brave." En 1746, il est encore enseigne et "faisant au fort de Détroit les fonctions de major." En 1753, nous le retrouvons commandant au Sault Saint-Luis. Enfin, dans un dernier acte aux registres de Montréal, le 12 juillet 1762, il est dit capitaine réformé. Dans l'état général de la noblesse canadienne que Carleton adresse au ministre en 1767 (*Canadian Archives*, 1886, *p.* 44), il est fait mention d'un des Musseaux capitaine réformé, âgé de 60 ans, demeurant au Sault Saint-Louis. M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 10) croit qu'il s'agit de Pierre d'Aillebout des Musseaux de Manthet, un autre fils de J. B. d'Aillebout, mais il ne paraît pas que ce dernier ait jamais été capitaine, ni même lieutenant. Nous croyons que Carleton parlait de Nicolas d'Ailebout des Musseaux qui demeurait en effet au Sault Saint-Louis et qui, incontestablement, était capitaine réformé. Il est vrai que Nicolas d'Aillebout avait, en 1767, 75 ans et non 60, mais Carleton ne se piquait pas d'être bien précis. D'ailleurs, Pierre des Musseaux de Manthet lui-même était âgé de 71. Nicolas Marie d'Aillebout des Musseaux est décédé au Sault St-Louis le 17 février 1781.

Il avait épousé à l'âge de 48 ans, le 26 août 1739, à Montréal, Marie Louise, âgée de 21 ans, fille de feu Julien Trottier Desrivières et de Marie Catherine Louise Raimbault. De ce mariage sont issus les enfants suivants:

VII ba — LOUISE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 16 août 1740. Dans la *Famille d'Aillebout* (*p.* 10), M. Régis Roy enregistre à cette date la naissance d'un fils, Louis-Etienne, mais d'après les registres de Montréal, c'est bien une fille, Louise, qui fut baptisée à Montréal le 16 août 1740. En 1792, étant encore fille, elle assiste au mariage de sa nièce Louise de Sasquespée avec Ignace Giasson.

VII bb — MARIE CHARLOTTE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Nous trouvons dans les registres de Lachine, à la date du 24 juillet 1742, l'acte de sépulture de Marie Charlotte, âgée de 5 mois, fille de M. d'Aillebout des Musseaux et de Louise Trottier Desrivières. Marie Charlotte a donc dû naître en février 1742.

VII bc — NICOLAS CATHERINE MARIE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé à Montréal le 3 juillet 1743. Aux registres de Lachine, à la date du 7 septembre 1743, nous lisons: Sépulture de François Amable Gabriel, âgé de 2 mois et 8 jours, fils de M. d'Aillebout des Musseaux et de Louise Trottier Desrivières. Cela correspondrait presque exactement avec l'âge de Nicolas Catherine Marie au 7 septembre 1743, mais comment expliquer un changement de prénom aussi radical? François Amable Gabriel pourrait à la rigueur être un frère jumeau de Nicolas Catherine Marie.

VII bd — NICOLAS JOSEPH D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé au Détroit le 9 août 1744 et inhumé le 23 du même mois.

VII be — JOSEPH D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé au Détroit le 18 décembre 1745 et inhumé au même endroit le 22.

VII bf — MARIE JOSEPH ANNE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Soeur jumelle du précédent, baptisée au Détorit le 18 décembre 1745 et inhumée au même endroit le 26 septembre 1746, à l'âge de 9 mois.

VII bg — MARIE-CHARLOTTE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée au Détroit le 20 avril 1747 et inhumée le 6 juillet suivant à l'âge de 2 mois et demi.

VII bh — MARIE ANGELIQUE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée au Détroit, le 29 mai 1748.

Dans le registre de Montréal, à la date du 9 janvier 1792, nous rencontrons le mariage d'Ignace Giasson avec Marie-Louise de Sacquespée, fille de feu Amable Joachim Benoît de Sacquespée, et de Marie Angélique d'Aillebout des Musseaux. Cette Angélique, épouse de M. de Sacquespée, est évidemment la fille de Nicolas Marie des Musseaux et de Marie Louise Trottier des Rivières. Elle a dû contracter mariage vers 1770, sa fille Louise de Sacquespée ayant vingt ans lors de son propre mariage en 1792.

Joachim Amable Benoît, chevalier de Sacquespée, que Marie Angélique d'Aillebout épousa le plus tard vers 1770, était né à Lachine, le 9 mars 1738, le fils de Joachim de Sacquespée, seigneur de Voispreux, et de sa deuxième femme Jeanne de Lorimier.

Sacquespée père était commandant du fort Saint-Jean en 1756, et c'est probablement à son fils Joachim Amable Benoît qu'arriva la singulière aventure racontée dans la lettre suivante de Montcalm à Lévis, datée du Fort Saint-Jean, le 29 octobre 1756:

"M. de Sacquespée fils a failli périr parce qu'un sac de 10 livres de poudre qui était dans la forge pendant qu'on battait un fer rouge, a pris feu. Tout le monde se demande comment un sac de 10 livres de poudre peut se trouver dans une forge, et je réponds: "Parce que c'est au Canada." (*Lettres de Montclam à Lévis, p.* 43).

Dans l'acte de mariage de sa fille Louise, en 1792, M. de Sacquespée est dit défunt, et lieutenant des troupes en son vivant.

Une note manuscrite d'une écriture récente trouvée parmi les papiers de Sir L. H. Lafontaine dit que Joachim Amable Benoît de Sacquespée mourut dans les pays d'en haut en même temps que son frère le plus jeune, Antoine Gabriel François. Ils auraient été tués tous les deux dans une bataille. Malheureusement, l'on ne nous donne ni la date, ni l'endroit.

M. le chevalier de Sacquepsée ne peut guère être mort avant 1770, sa fille Louise ayant dû naître au commencement de 1771, puisqu'elle avait 20 ans, et quelques mois probablement, le 9 janvier 1792. On sait que les registres du Sault Saint-Louis pour toute cette période ont été brûlés dans l'incendie de l'église de Saint Régis où ils avaient été transportés.

L'abbé Tanguay (*v. III, p.* 459) prétend que Joachim de Sacquespée le père mourut dans la région du Mississippi en 1770, tandis

qu'ailleurs, (v. VII), il le fait mourir en 1765. Il est possible que l'abbé, dans son 3e volume, ait pris la date de la mort du fils pour celle de la mort du père. En effet, il est peu probable que M. de Sacquespée père ait pu se promener dans les régions du Mississippi et y prendre part à un combat, vers 1770, alors qu'il aurait été âgé de 69 ans et que, 18 ans auparavant, il avait subi l'amputation de la cuisse. (*V. Rapp. Archives Canada* 1887, *p. CLXI*). Mais la raison la meilleure pour ne pas accepter la solution de l'abbé Tanguay est encore l'acte de sépulture de Joachim de Sacquespée père qui se trouve au registre de Montréal à la date du 5 novembre 1767.

Louise d'Aillebout, veuve Sacquespée, vivait encore en 1782. Le 24 septembre de cette même année, nous la retrouvons marraine à Montréal.

A la date du 18 février 1789, nous lisons au registre protestant de Christ Church, à Montréal, la laconique entrée qui suit: "Marriage between Mr. John Stacey and Mrs Mary Dailboux, widow." Il y a lieu de croire que cette dame d'Aillebout, veuve, n'est autre que la veuve Sacquespée. En effet, le 24 mars 1791, devant Foucher, notaire, Jacques McGill et Pierre Guy, exécuteurs testamentaires de feu Hippolyte Trottier Desrivières, rendent leur compte aux héritiers, et parmi ces héritiers, nous rencontrons: "Angélique d'Aillebout des Musseaux, épouse de J. Stacey." La veuve Sacquespée, fille de Marie-Louise Trottier Desrivières, était la nièce de Hippolyte Trottier Desrivières.

Nous ne connaissons qu'un enfant issu du mariage Sacquespée-d'Aillebout: Louise de Sacquespée qui, à l'âge de 20 ans, épouse à Montréal, le 9 janvier 1792, Ignace Giasson, âgé de 31 ans, fils de feu Jacques Giasson négociant et d'Angélique Hubert-Lacroix. Son cousin, J. B. Charles d'Estimauville, lieutenant-colonel des milices du district des Trois-Rivières lui servait de père, et elle était en outre assistée de sa tante, Marie Louise Catherine d'Aillebout des Musseaux qui doit être celle que nous avons appelée Louise, fille de Nicolas Marie d'Aillebout des Musseaux (VII ba).

Ignace Giasson est le même qui fut mis en prison aux Trois-Rivières en même temps que ses cousins, Jacques et Charles Giasson, en 1780, sous Haldimand, pour avoir fait commerce avec les Indiens dans le haut Saint-Maurice sans permis. (*Report Canadian Archives* 1886, *p.* 928).

Mme Giasson vivait encore en 1821 et était devenue veuve. Le 18 décembre 1821 nous la rencontrons marraine à Montréal d'un enfant d'Edouard Cherrier et de Catherine Giasson, sa fille probablement.

Une autre de ses filles, Marie Louise, épousait le 15 janvier 1816, au Sault Saint-Louis, Antoine Thomas Aubert de Gaspé, frère de l'auteur des *"Anciens Canadiens"*, devenait veuve en 1824 et décédait à Ste-Philomène de Châteauguay le 4 septembre 1883, à l'âge de 89 ans. (*Cf. P. G. Roy, Famille Aubert, p.* 101).

VII bi — MARIE ANNE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 2 octobre 1749 et inhumée au même endroit le 29 du même mois. M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 10) la dit baptisée et inhumée au Détroit, mais les deux actes de baptême et de sépulture se trouvent au registre de Montréal. Dans l'acte de baptême, le 2 octobre 1749, le père est dit absent; il était probablement au Détroit.

VII bj — NICOLAS IGNACE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé le 30 novembre 1750 à Montréal. Décédé à l'âge de 7 mois, alors qu'il était en nourrice, il fut inhumé au Sault au Récollet, le 3 juillet 1751.

VII bk — PIERRE NICOLAS D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé à Châteauguay le 7 février 1753.

VII c

MARIE CATHERINE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 1er septembre 1692. Le 21 août 1730, à l'âge d'environ 38 ans, elle épouse à Montréal Louis Hertel de Chambly, lieutenant, âgé de 56 ans, fils de feu François Hertel de la Fresnière, seigneur de Chambly, et de feu Marguerite du Thavenet.

Louis Hertel mourut en 1757 et fut inhumé à Saint-Antoine de Chambly le 14 octobre de la même année.

De son mariage avec Marie Catherine d'Aillebout, il eut les enfants suivants:

VII ca — LOUIS FRANCOIS HERTEL DE CHAMBLY

Baptisé en juin 1731, et inhumé à Montréal le 21 août 1732.

VII cb — MARIE HUGUES LOUIS HERTEL DE CHAMBLY

Il épouse à Laprairie, le 10 octobre 1757, Marie Hyppolyte, née en 1735, fille de Jean Baptiste Celoron de Blainville et de Suzanne Hyacinthe Piot de Langloiserie.

Madame Hertel mourut à Sainte-Thérèse de Blainville le 7 août 1810. D'après M. P. G. Roy (*Famille Celoron, p.* 17), M. Hertel vivait encore en 1813 et était aveugle.

VII d

ANNE MARGUERITE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 11 septembre 1693 et inhumée à Boucherville le 9 décembre de la même année, sous le nom de Marie Marguerite.

VII e

LOUISE CHARLOTTE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 19 novembre 1694. Entrée dans la Congrégation de Notre-Dame, elle y fit profession sous le nom de Soeur des Séraphins. Elle mourut âgée de 73 ans et fut inhumée à Lachine le 6 mai 1768.

VII f

PIERRE JOSEPH D'AILLEBOUT DE MANTHET DES MUSSEAUX

Baptisé à Montréal le 27 avril 1696. Semble s'être adonné surtout au commerce de la traite. Le 12 septembre 1732, une société est constituée entre Joseph des Musseaux de Manthet, Jean François Daniel d'Aillebout de la Madeleine et Ignace d'Aillebout de Périgny, frères associés depuis plusieurs années pour le commerce qu'ils ont à faire au poste de Michicopton et pour celui qu'ils ont à faire à

Michilimackinack (*Documents Faillon*), et le 16 juillet 1740, le même Joseph d'Aillebout de Manthet transporte à Guillaume Douville Lamotte, moyennant 3000 livres, ses droits de commerce au poste de Michicopton (*Ibidem*).

Pierre Joseph d'Aillebout de Manthet des Musseaux épousa à Montréal, le 19 mai 1739, Marie Jeanne, fille de François-Marie de Goutins et de feu Angélique Aubert de la Chesnaye, de la paroisse de Louisbourg.

Marie Jeanne de Goutins mourut en 1748, en descendant de Détroit et fut inhumée à Montréal le 13 septembre de la même année.

M. de Manthet décéda lui-même à l'âge de 71 ans et fut inhumé à Montréal le 15 janvier 1768.

De son mariage avec Marie-Jeanne De Goutins sont issus les enfants suivants:

VII fa — ANONYME

Né à Montréal le 29 janvier 1740 et décédé le même jour, après avoir été ondoyé par M. du Boisberthelot de Béaucourt, oncle de la mère et gouverneur de Montréal.

VII fb — JEAN JOSEPH D'AILLEBOUT DE MANTHET DES MUSSEAUX

Baptisé à Montréal le 14 août 1741. A la date du 17 janvier 1742, dans le registre de la Rivière des Prairies, nous rencontrons la "sépulture de ..... d'Aillebout, âgé de 5 mois, fils de Joseph d'Aillebout des Musseaux, Sieur de Manthet et de Marie Jeanne De Goutins, de Montréal."

Bien que le nom de l'enfant soit absent, il est évident qu'il s'agit de Jean Joseph, né le 14 août 1741. Jean Joseph ne pourrait donc être comme l'a pensé M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 19), le cadet des Musseaux, âgé de 25 ans, dont parle Carleton dans son état de la noblesse canadienne en 1767.

VII fc — JOSEPH D'AILLEBOUT DE MANTHET DES MUSSEAUX

M. Régis Roy, dans sa "*Famille d'Aillebout*", le fait baptiser au Détroit le 27 octobre 1744 et inhumer au même endroit le 7 novembre 1744.

D'autre part, M. P. G. Roy, dans sa *"Famille Aubert"*, (*p.* 72), le fait baptiser au Détroit le 27 octobre 1744, et inhumer à Montréal le 7 novembre de la même année.

Nous avons ici un frappant exemple de désaccord entre deux registres de l'état civil.

Voici une première copie de l'acte de baptême de Joseph d'Aillebout que M. Placide Gaudet a bien voulu nous communiquer:

"Archives publiques du Canada, registres du fort Pontchartrain du Détroit 1703-1754. Tome I. Concessions, etc.

"L'An de Notre Seigneur Mil Sept Cent quarante quatre, le Vingt Septième d'Octobre Je Soussigné pretre Recollet faisant les fonctions Curialles dans l'église de Ste Anne Du Detroit, Certifie Avoir baptisé Joseph né de ce jour Sur les minuite fils de Monsieur Joseph Deruisseaux et de dame Marie Jeanne de Goutin en légitime mariage.

"Le parain a été Monsieur Joseph Lemoine Chevalier de Longueuil Capitaine des troupes Commandant pour le Roy le poste de Détroit, et la maraine Marie Louise De Rivières epouse de Mr Deruisseaux Enseigne de trouppes qui ont signé avec moi.

"Signé De Rivières
Deruisseaux
Mantett Deruisseaux

"Signé fr Bonaventure
Mre Rt."

Mais voici que nous trouvons annexée au 11ème registre de la paroisse de Montréal, une copie toute différente de l'acte de baptême du même Joseph.

"Extrait des Registres des Baptemes, Mariages et Sépultures de l'église Sainte-Anne du Détroit pour l'année 1744.

"L'an de N. S. J. C. mil sept cent quarante-quatre, je soussigné prêtre récollet faisant les fonctions curiales dans l'église Sainte-Anne du Détroit, certifie avoir baptisé Joseph, né de ce jour vers minuit, fils de Monsieur Manthet de Musseaux et de dame Marie Jeanne de Goutins, ses père et mème en légitime mariage; le parein a esté M. Joseph Lemoine, écuyer, chevalier de Longueuil, capitaine d'infan-

terie et commandant pour le Roy de cedit poste, la maraine a esté dame Marie Louise Desrivières, épouse de M. De Musseaux, enseigne d'infanterie, qui ont tous signé avec moi.

"Ainsi signé: Longueuil, Desrivières de Musseaux, Manthet de Musseau,

fr. Bonaventure, R.M.O.

"Je soussigné, prestre Récollet, faisant les fonctions curiales dans l'église Sainte-Anne du Détroit, certifie que le présent extrait est conforme à l'original.

"Au Détroit, ce 15e 7 bre, 1756.

fr. Bonaventure."

L'on remarquera que la copie qui nous a été fournie par M. Placide Gaudet est extraite du registre du fort Ponchartrain, tandis que celle annexée au registre de Montréal est extraite du registre de l'église Ste-Anne. Il est permis de penser que le registre du fort était tenu avec moins de soin que le registre paroissial. L'extrait annexé au registre de Montréal et certifié par celui-là même qui a fait le baptême, le frère Bonaventure, est beaucoup plus précis et donne au père son vrai nom de Manthet de Musseaux, au lieu de Joseph Deruisseaux comme il est appelé au Fort Ponchartrain.

Quant à l'acte de sépulture de Joseph d'Aillebout des Musseaux, il n'y en a aucune trace à la date du 7 novembre 1744, ni au registre du fort Ponchartrain, à ce que nous assure M. Placide Gaudet, ni au registre de Montréal, à ce que nous avons pu constater nous-mêmes.

Il est certain d'ailleurs qu'avec les moyens de communication d'alors, un enfant né au Détroit, le 7 novembre et même le 27 octobre 1744, ne pouvait être inhumé à Montréal le 7 novembre de la même année.

Nous ne croyons pas davantage que Joseph soit mort au Détroit vers cette date. Il serait surprenant que l'on eut pris la peine en 1756 de faire annexer son acte de baptême au registre de Montréal, sans faire annexer en même temps son acte de sépulture, s'il était effectivement décédé.

Au même registre de Montréal sont annexés les actes de baptême de deux autres enfants de Pierre-Joseph d'Aillebout de Manthet des Musseaux, nés au Détroit, Marie-Catherine et Nicolas. Ces extraits sont certifiés en 1756, à la même date, par le frère Bonaventure.

Marie-Catherine et Nicolas vivaient en 1756 et il y a lieu de croire que Joseph vivait aussi. Le père n'a dû s'occuper de régulariser l'état civil de ses trois enfants à Montréal que parce qu'ils survivaient, et en vue de l'avenir.

Joseph, s'il a survécu après 1756, peut bien être l'enseigne de Manthet, âgé d'environ 25 ans, dont parle Carleton en 1767.

VII fd — MARIE CATHERINE D'AILLEBOUT DE MANTHET DES MUSSEAUX

Baptisée au Détroit le 22 août 1746. Copie de l'acte est également annexée au 11e registre de la paroisse de Montréal.

Marie Catherine épouse à Terrebonne, le 15 avril 1765, son cousin germain, Joseph Guillet de Chaumont, né le 15 avril 1739, fils de Nicolas Auguste Guillet de Chaumont, notaire royal, et de sa deuxième femme, Félicité Josèphe d'Aillebout des Musseaux.

Mme de Chaumont, morte à l'âge de 53 ans, fut inhumée à Terrebonne le 27 décembre 1796 et elle était alors veuve de M. de Chaumont, juge de paix et co-seigneur de Boucherville.

De ce mariage sont issus:

1o.—Joseph Guillet de Chaumont qui épousa à Terrebonne le 5 novembre 1798, demoiselle Victoire Viger et eut pour fils, le 27 juin 1800, Joseph, le grand'père des Révérends Conrad et Donat Chaumont, natifs de Ste-Anne des Plaines.

2o.—Catherine, baptisée en juin 1774, décédée à l'âge d'un mois et inhumée à Terrebonne le 14 juillet 1774.

3o.—Catherine Thérèse, baptisée à Terrebonne le 10 décembre 1777.

4o.—Marie Louise qui épouse à Terrebonne, le 14 novembre 1797, Jean Baptiste Jérémie Testard de Montigny, fils de feu J. B. Testard de Montigny, ancien officier au régiment de Metz en Lorraine et de Marie Josette Madeleine Damours de Clignancourt.

VII fe — NICOLAS D'AILLEBOUT DE MANTHET DES MUSSEAUX

Baptisé au Détroit le 7 décembre 1747, d'après un extrait des registres de Ste-Anne du Détroit, qui est annexé au registre de Montréal et certifié en 1756 par le frère Bonaventure. C'est sans doute cet incident qui a induit M. Régis Roy à penser que Nicolas avait été baptisé à Montréal. (*R. Roy, Famille d'Aillebout, p.* 9). On se sou-

vient que sa mère, Marie Jeanne de Goutins, est morte en revenant du Détroit à Montréal, vers le milieu de l'année 1748.

Il prit part à la défense du Canada contre les Américains en 1775. Très probablement, il est le De Musseaux qui était au fort Saint-Jean lorsqu'il fut rendu à Montgomery. On sait que toute la garnison fut gardée prisonnière, le Congrès ayant refusé l'échange.

Nicolas d'Aillebout de Manthet des Musseaux épousa à Boucherville le 6 octobre 1779, Marie Angélique, fille de feu René Boucher de la Bruère et de Renée Pécaudy de Contrecoeur.

De ce mariage sont nés:

1o.—Renée Angélique, baptisée à Terrebonne le 28 juillet 1780. C'est probablement la même qui, sous les noms de Catherine Angélique, épouse à Terrebonne le 26 novembre 1797, le sieur Alexandre Wilson, seigneur de Grenville, veuf de Sarah Kelly, qui fut percepteur des douanes à Coteau du Lac.

Dans son livre *"Les Grandes Familles"*, l'abbé Daniel, parlant de Thomas Wilson, le riche négociant de Québec, qui fut du Conseil Législatif, dit qu'il était allié avec la famille d'Aillebout. Thomas Wilson avait épousé Catherine Bouchot ou Bouchard qui mourut à Québec le 21 avril 1811. (*B. R. H. XX, p.* 276). C'est d'Alexandre Wilson, et non pas de Thomas, que l'abbé Daniel voulait parler. Alexandre et Thomas étaient d'ailleurs les deux frères, enfants tous deux d'Alexandre Wilson et d'Elizabeth Tyne, de la ville d'Aberdeen, Ecosse. (*Tanguay, VII, p.* 490).

Renée Angélique d'Aillebout des Musseaux eut de son mariage avec Alexandre Wilson plusieurs enfants. Nous ne mentionnerons que son sixième fils, Charles, né à Côteau du Lac en avril 1808, qui devint l'honorable Charles Wilson, maire de Montréal en 1851, 1852, 1853, conseiller législatif de la province du Canada de 1852 à 1867, et sénateur depuis l'établissement de la Confédération jusqu'au 4 mai 1877, date de son décès.

2o.—Angélique Catherine, baptisée à Lachenaie, le 25 octobre 1781.

3o.—Nicolas, baptisé à Terrebonne, le 24 décembre 1785.

VII g

ANNE PAULE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 13 août 1697. Elle mourut fille à l'âge de 57 ans et fut inhumée à Montréal le 28 novembre 1754.

VII h

CHARLOTTE ANGELIQUE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 2 septembre 1698.

A l'âge de 49 ans, le 31 octobre 1747, elle épouse à Montréal Jacques Barsalou, garde-magasin du roi au fort Saint-Frédéric, fils de feu Gérard Barsalou et de feu Catherine Le Gras.

Charlotte d'Aillebout décédait 8 ans plus tard en 1755 et était inhumée à Montréal, le 11 décembre de la même année.

Jacques Barsalou se remaria plus tard, le 13 décembre 1758, à Montréal, avec Marguerite Desnoyers. Il dut mourir dans le cours de 1766, ainsi qu'on peut le conclure d'un acte notarié du 24 septembre 1766 par lequel Louise Catherine d'Aillebout des Musseaux des Séraphins, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame "constitue son procureur général et spécial le sieur d'Aillebout de Manthet son frère pour recevoir de la veuve de Jacques Barsalou (Marguerite Desnoyers) la septième partie plus ou moins de 1,000 livres provenant de la succession de feue dame Charlotte d'Aillebout des Musseaux, première femme de Jacques Barsalou". (*Documents Faillon, N-N,* 134).

VII i

LOUISE ELIZABETH D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 24 janvier 1700 et inhumée à Boucherville le 26 février de la même année.

VII j

THERESE JOSEPHE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 18 mars 1701 et inhumée au même endroit le 20 du même mois.

VII k

FRANCOIS JEAN DANIEL D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisé à Montréal le 8 octobre 1702. Il s'appela de la Magdeleine, en mémoire de son arrière-grand-père, Nicolas d'Aillebout qui, était, en Champagne, seigneur de Colonge et de la Madeleine.

Entré d'abord dans les troupes,—il était cadet à l'aiguillette en 1739,—il ne tarda pas à s'adonner principalement au commerce de la traite comme la plupart de ses frères. De 1744 à 1752, nous le rencontrons plusieurs fois comme parrain ou témoin aux registres de Michilimackinac. Le 9 août 1747, il forme société avec le sieur Gatineau, seigneur de Sainte-Marie, pour l'exploitation du poste de Michicopton concédé au sieur Gatineau par le marquis de Beauharnois.

François Daniel d'Aillebout de la Magdeleine, âgé de 30 ans, épouse à Montréal, le 24 novembre 1732, Charlotte, âgée de 22 ans, fille de René Godefroy de Linctôt et de feu Marie Madeleine Le Moyne.

M. de la Magdeleine mourut âgé de 90 ans et 9 mois et fut inhumé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 25 juillet 1793, et non pas, comme l'a écrit M. R. Roy, le 8 avril 1806, ce qui lui eût donné 104 ans.

C'est Mme de la Magdeleine qui mourut à l'Hôpital Général de Montréal le 6 avril 1806, alors qu'elle était âgée de 94 ans et 3 mois. Elle fut inhumée le surlendemain, 8 avril.

De ce mariage sont nés les enfants suivants:

VII ka — MARIE CHARLOTTE D'AILLEBOUT DE LA MAGADELEINE

Baptisée à Montréal le 29 décembre 1733, et inhumée à Laprairie le 22 juillet 1734.

VII kb — MARIE CHARLOTTE ANGELIQUE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisée à Montréal le 2 décembre 1734 et inhumée à Laprairie le 12 du même mois.

VII kc — MARIE ANGELIQUE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisée à Montréal le 21 mai 1737. A l'âge de 26 ans, elle épouse en août 1763, à la Pointe-aux-Trembles, Ignace de Couagne, âgé de 24 ans, fils de François Marie De Couagne et de Marie Louise Monière. Le contrat fut passé le 23 août 1763 et le mariage fut célébré quelques jours plus tard devant Messire Philippe d'Aillebout, curé de Repentigny et oncle de l'épouse.

Ignace Decouagne mourut à l'âge de 35 ans en 1774 et fut inhumé à Repentigny le 1er juin de la même année.

L'acte de sépulture le dit veuf d'Angélique de la Magdeleine. Cette dernière s'était en effet noyée au Détroit avec son enfant et elle fut inhumée au même endroit le 18 janvier 1768.

VII kd — RENEE CHARLES FRANCOIS D'AILLEBOUT DE LA MAGADDELEINE

Baptisé à Montréal le 9 juin 1739. M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 10) le fait inhumer à Saint-Laurent le 25 juin 1754. Au registre de Saint-Laurent, c'est Charles (VII kk), né le 5 juin 1754, qui est enterré le 25 du même mois, à l'âge de 3 semaines.

VII ke — IGNACE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisé à Montréal le 7 mai 1741. Il prit part à la défense du Canada contre les Américains d'Arnold et de Montgomery en 1775, Mais il avait dû faire du service même avant la conquête, car dans l'état de la noblesse canadienne dressé par Carleton en 1767, il figure comme cadet, âgé de 25 ans. (*Rapp. Archives* 1886, *p.* 44).

Ignace d'Aillebout de la Magdeleine, lieutenant au service britannique, épousa à Québec, le 7 janvier 1779, Marie Amiot, fille de feu Jean Baptiste Amiot et de Marie Louise Bazin.

Le 16 mai 1782, Jacques Perrault, dit Perrault l'aîné, plus tard seigneur de la Rivière Ouelle, qui avait lui-même épousé en premières noces une demoiselle Marianne Amiot, morte quelques mois auparavant, écrit de Québec à sa belle-soeur, Mme de la Magdeleine, restée à la Pointe-aux-Trembles, pour lui donner des détails sur la mort de son mari, décédé à l'Hôpital Général de Québec, le 14 mai.

Voici quelques extraits de la lettre fort touchante de Perrault l'aîné:

"Après le funeste et sensible accident de la perte d'une tendre épouse, rien ne pouvait m'affecter autant que la maladie cruelle et désespérée de votre cher La Magdeleine. On m'avait tout caché et je n'ai su son arrivée, son état et sa fin heureuse qu'au même instant. Je dis sa fin heureuse, car je crois, chère soeur, que vous êtes trop religieuse et trop raisonnable pour ne pas remercier Dieu de tout votre coeur de la grâce qu'il a faite à votre cher époux, en lui rendant le calme d'esprit nécessaire pour passer fermement de cette vie malheureuse à l'éternité bienheureuse dont il jouit certainement, car je puis vous assurer qu'il a fini ses jours comme un prédestiné, invoquant le Seigneur d'une manière qui édifiait et faisait fondre en larmes le prêtre et tous ceux qui l'assistaient au dernier moment. Quelle consolation vous donnerai-je, chère soeur, moi qui en ai autant et je puis dire plus besoin que vous? La seule que je puis vous conseiller est d'offrir au Ciel toutes vos peines. Je vous offre ma maison et tout ce que je possède; ceci est de bon coeur. Vous savez combien naturellement je vous ai toujours aimée. La tendresse que ma chère Marianne avait pour vous doit en outre vous assurer de la mienne. Venez mêler vos larmes avec celles de votre ami et beau-frère. Nos justes pleurs adouciront sans doute un peu les décrets absolus de la Providence qui a voulu nous ôter à l'un et à l'autre ce que nous avions de plus cher au monde.

"Le corps de votre cher mari a reçu hier matin les dernières honneurs avec la décence et le dépense qui convenaient à sa naissance et à son état. Les principaux de la ville ont été invités. Il a été mis dans l'église de l'Hôpital Général du côté de l'épître. Il y avait beaucoup de monde et il y a eu quantité de messes et de prières. Je vous fais tous ces détails, ma chère soeur, parce que je sais que c'est une consolation pour vous d'apprendre que l'on n'a rien négligé.

"Vous avez pris le seul et bon parti en envoyant votre cher mari à l'Hôpital Général. Il a eu tous les soins dans le peu de temps qu'il a été ici, mais il n'a pas été possible de le réchapper...."

VII kf — FELICITE CHARLOTTE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisée à Montréal le 14 septebmre 1744. C'est probablement elle que nous retrouvons marraine à la Pointe-aux-Trembles, le 14 octobre 1766, avec son frère Ignace comme parrain. D'après sa correspondance, Ignace avait certainement une soeur encore vivante en 1782, outre celle qui était religieuse.

VII kg — JEAN BAPTISTE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisé à Montréal le 27 mai 1746.

VII kh — MARIE CLAIRE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisée à Montréal le 7 octobre 1747. M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 11) la fait inhumer à Montréal le 23 octobre de la même année. Dans le registre de la paroisse de Montréal, à la date du 23 octobre 1747, c'est une autre Marie Claire que l'on enterre, la fille d'un nommé Chenevi ou Chénier.

VII ki — MARIE CATHERINE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisée à Montréal le 16 janvier 1749. Elle entra chez les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame le 22 juin 1770, et y prit le nom de Soeur de la Visitation. Nous avons son contrat de réception daté du 15 juillet 1772. La Soeur Véronique Létang de Sainte-Rose, supérieure de la Congrégation, reconnaît avoir reçu pour sa dot la somme de 1,400 livres ou chelins des mains de M. Magon de Terlaye, prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire au Lac des Deux-Montagnes. (*Documents Faillon EE-GG*).

La Soeur de la Visitation mourut à Montréal le 7 juin 1806.

VII kj — PHILIPPE D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisé à Montréal le 28 octobre 1750.

VII kk — CHARLES D'AILLEBOUT DE LA MAGDELEINE

Baptisé à Montréal le 6 juin 1754 et inhumé à Saint-Laurent, le 25 du même mois, âgé de 3 semaines.

VII 1

JEAN BAPTISTE ALPHONSE D'AILLEBOUT DE BOULASSERY

Baptisé à Montréal le 14 octobre 1703. Il entra dans les troupes et servit jusqu'à la conquête. En septembre 1733, il prenait part, avec son frère Nicolas des Musseaux, à un combat contre les sauvages Sakis, près de la Baie Verte, celui-là même où fut tué le sieur de Villiers qui commandait. Dans la liste des officiers de 1739, publiée par l'abbé Daniel, il apparaît comme enseigne en second, avec la note: zélé. De 1741 à 1743, il paraît avoir été en garnison au fort Saint-Frédéric, d'après les registres de la place. En 1748 nous le retrouvons témoin à un mariage au fort Niagara. Une lettre de Charles Joseph d'Ailleboust, lieutenant de roi à Louisbourg, nous apprend le 16 août 1750 que Boulassery vient d'obtenir la première lieutenance de la dernière promotion. Il était destiné aux troupes de l'Acadie. Et, en effet, le 12 juillet 1752, le même Charles-Joseph d'Aillebout écrit de Louisbuorg à son frère Jean d'Argenteuil: "Boulassery est arrivé avec Raimbault et Hertel." D'après le rôle de garde du 18 août 1757, il était encore à Louisbourg à cette date et il dut y rester jusqu'à la la prise de la place.

Voici ses états de service, tels qu'ils nous ont été fournis par M. Placide Gaudet: Enseigne en second au Canada le 13 avril 1734; enseigne en pied, le 10 avril 1742; lieutenant au Canada, le 1er mai 1749; lieutenant à l'Ile Royale, le 15 avril 1750; fait capitaine à l'Ile Royale, le 1er mai 1751.

Il est mort à Rochefort le 2 septembre 1760, probablement célibataire. Une chose certaine, c'est qu'en décembre 1751, dans une liste intitulée: "Etat des officiers des troupes de l'Ile Royale actuellement mariés dans cette colonie," son nom ne figure pas. Au registre de Louisbourg il n'est pas fait mention de son mariage, ni d'aucun enfant issu de lui.

Cependant, nous trouvons l'acte suivant au registre du Sault au Récollet: Le 29 novembre 1751, sépulture de Philippe d'Aillebout Bouracerie (*sic*) des Musseaux, âgé de 15 mois, mort en nourrice chez la veuve Boyard." Il est possible que ce soit un fils de Jean Baptiste Alphonse des Musseaux de Boulassery.

VII m

PHILIPPE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisé à Montréal le 11 décembre 1704. Ordonné prêtre le 21 octobre 1731, il fut vicaire à Boucherville de 1731 à 1732, curé au même endroit de 1732 à 1734, et enfin curé de Repentigny depuis 1734 jusqu'à sa mort en 1769. Il mourut à l'âge de 65 ans et fut inhumé à Montréal le 11 septembre 1769.

Quelques années avant d'être ordonné prêtre, M. des Musseaux avait rempli auprès du gouverneur de Beauharnois les fonctions de secrétaire. Il occupait ce poste en 1728, au plus fort des démêlées entre l'archidiacre de Lotbinière et le vicaire général Boulard. On sait avec quelle ardeur l'intendant Dupuy et le Conseil Supérieur prirent fait et cause pour de Lotbinière contre le Chapitre. M. de Beauharnois jugea enfin que M. Dupuy allait trop loin et qu'il était nécessaire d'intervenir.

"Il se rendit donc au Conseil pour la séance du 8 mars (1728), emmenant avec lui son secrétaire, M. d'Aillebout des Musseaux.... Malgré l'opposition de l'intendant, du grand voyer Lanouiller de Boisclair et de la plupart des conseillers, il réussit à faire admettre le discours écrit qu'il a préparé pour la circonstance. Mais il doit renoncer à le faire lire par son secrétaire: celui-ci est impitoyablement chassé de la salle comme "étranger". (*Abbé Gosselin: L'Eglise du Canada, 1ère partie, Mgr de Saint-Vallier, p.* 467).

VII n

FELICITE JOSEPH D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 7 mars 1706. Le 17 juin 1737, à l'âge de 30 ans, elle épouse à Montréal Nicolas Auguste Guillet de Chaumont, notaire royal et écrivain du roi, âgé de 41 ans, veuf de Catherine Le Gras, fils de Sieur Arseline Guillet de Chaumont et de Marie Esprit, de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, de Paris.

M. Guillet de Chaumont mourut en 1765 et fut inhumé à Terrebonne le 3 avril de la même année.

Mme Guillet de Chaumont mourut âgée de 66 ans et fut inhumée à Terrebonne le 14 mars 1772.

De ce mariage sont nés les enfants suivants:

VII na — MARIE JOSEPH NICOLAS GUILLET DE CHAUMONT

Baptisé à Montréal le 29 avril 1738 et inhumé au même endroit le 28 mai de la même année.

VII nb — JOSEPH GUILLLET DE CHAUMONT

Baptisé à Montréal le 15 avril 1739. Devint juge de paix et co-seigneur de Boucherville. Epousa à Terrebonne, le 15 avril 1765, sa cousine germaine Marie Catherine, fille de Pierre Joseph d'Aillebout de Manthet des Mousseaux et de feu Marie Jeanne De Goutins. Continuateur de la lignée des Chaumont. (VII fd).

VII nc — JEAN BAPTISTE GUILLET DE CHAUMONT

Baptisé à Montréal le 18 mai 1741 et inhumé au même endroit le 11 juillet 1758, à l'âge de 17 ans.

VII nd — FELICITE ANGELIQUE GUILLET DE CHAUMONT

Baptisée à Monréal le 5 mai 1742. Le premier mariage qui ait été célébré à Montréal devant un ministre protestant, après la conquête paraît être celui célébré en novembre 1766 entre deux Canadiens, Pierre Paul Soubeiran et Mlle Félicité Chaumont. (*Register of the Parish of Montreal, dans Report on Canadian Archives,* 1885, *p. LXXX*). Ne serait-ce pas la fille de Nicolas Auguste Guillet de Chaumont, née en 1742?

VII ne — MARIE CHARLOTTE GUILLET DE CHAUMONT

Baptisée à Montréal le 19 avril 1743 et inhumée au même endroit le 27 décembre 1749.

VII nf — ANNE ANTOINE GUILLET DE CHAUMONT

Une fille, baptisée à Montréal le 2 mai 1744. Le 12 mai 1777, elle épouse à Terrebonne le sieur Guillaume Labat, chirurgien, veuf d'Archange Lamoureux.

VII ng — PAUL ALEXANDRE GUILLET DE CHAUMONT

Baptisé à Montréal le 5 mai 1746.

VII nh — JEAN JOSEPH GUILLET DE CHAUMONT

Baptisé à Montréal le 9 mars 1748, et inhumé à Longueuil le 29 juin de la même année.

VII o

THERESE MADELEINE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Baptisée à Montréal le 15 octobre 1707 et inhumée au même endroit le 5 décembre 1727, à l'âge de 20 ans.

VII p

IGNACE RENE D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisé à Montréal le 15 octobre 1710. Bien qu'officier, il semble s'être adonné principalement au commerce, en société avec ses frères de Manthet et de la Magdeleine.

Le 22 août 1745, il épouse à Montréal Marguerite Joseph, âgée d'environ 19 ans, fille de Pierre Couraud LaCoste et de Marguerite Aubuchon.

Le 23 juillet 1763, à Montréal, Marguerite Joseph LaCoste, épouse d'Ignace René d'Aillebout de Périgny, "étant sur le point de s'embarquer pour s'en aller à l'ancienne France", atteste qu'à cause de l'opposition qui lui a été faite, il lui a été impossible de gérer les affaires de M. Guiton de Monrepos qui l'avait nommée sa procuratrice. (*Documents Faillon, N-N, No* 92).

Si Mme d'Aillebout partit alors pour la France, son mari ne la suivit pas immédiatement, car, ayant été institué légataire universel de Catherine d'Aillebout, veuve Linctôt, sa cousine et sa marraine, le 27 juillet 1765, Ignace René de Périgny renonce à la succession, le 17 septembre suivant, à Montréal, en faveur des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Peut-être alla-t-il rejoindre ensuite sa femme en France, car nous n'avons pu retrouver ni la date de sa mort, ni le lieu de sa sépulture.

De son mariage avec Marie Joseph Couraud La Coste sont issus les 4 enfants suivants:

VII pa — MARGUERITE JOSEPHTE D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisée à Montréal le 23 février 1747 et inhumée au même endroit le 22 avril de la même année.

VII pb — PIERRE IGNACE D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisé à Montréal le 20 septembre 1748 et inhumé au Sault-au-Récollet le 10 octobre suivant.

VII pc — PIERRE IGNACE D'AILLEBOUT DE PERIGNY

Baptisé à Montréal le 9 novembre 1749.

Le 20 septembre 1774, il épouse, à Varennes, Josephte Bailly, fille de François Auguste Bailly de Messein et de Marie Anne de Goutins. Neuf mois après, sa jeune femme mourait après avoir donné naissance à une fille qui mourut aussitôt, et elle était inhumée à Varennes, le 27 juin 1775.

M. de Périgny semble s'être transporté aux Trois-Rivières vers la fin du 18e siècle; il résida dans ce district jusque vers 1813. Il était un des principaux personnages de l'endroit. L'Almanach de Québec de 1807 le donne comme juge à paix pour le district des Trois-Rivières. En 1808, il fait partie avec l'hon. L. C. Foucher, juge provincial et Thomas Coffin, greffier, du bureau pour assister les malades et les aliénés du même district. En 1811, il était, conjointement avec le curé des Trois-Rivières, choisi comme exécuteur testamentaire du chapelain Saint-Onge, dont le testament en faveur des Ursulines allait être attaqué par la famille Avrard et déclaré nul.

M. de Périgny n'était pas seulement un citoyen influent, il était pour ainsi dire le centre de la société trifluvienne, s'il faut en croire John Lambert qui visita Trois-Rivières en août 1806. Voici ce qu'en écrit le voyageur anglais dans son ouvrage: "*Travels through Canada and United States*", publié pour la première fois en 1810:

"A French gentleman of the name of d'Aillebout resides in the town whose ancestor was governor of Three Rivers and Montreal nearly a century and a half ago. He possesses a respectable independency which enables him to pass his time agreeably by gallanting the ladies in the morning and playing at whist, cribbage or piquet with them in the evening. He is a pleasant, lively man and is in much request at the Three Rivers routs, tea-parties, conversazioni and petits soupers." (*3e édition*, 1816, *p.* 496).

Dans ses *"Pages d'histoire du Canada,"* 1891, (*p.* 416) M. Benjamin Sulte, parlant de la vie aux Trois-Rivières, il y a un siècle, note d'après John Lambert que "parmi les personnes de la classe aisée se faisait remarquer le vieux M. d'Aillebout, type accompli du gentilhomme de la fin du siècle dernier."

Nous demandons grâce pour M. d'Aillebout qui n'était pas un vieillard en 1806, n'ayant à peine que 56 ans. John Lambert d'ailleurs ne l'appelle pas "le vieux M. d'Aillebout."

Cependant M. Sulte a eu raison de protester dans le même ouvrage contre l'assertion de John Lambert qui veut que M. de Périgny ait été un descendant d'un gouverneur de Trois-Rivières et de Montréal. D'après M. Sulte, c'est Ducreux qui a publié pour la première fois en 1664 que Louis d'Aillebout de Coulonge, notre troisième gouverneur, avait été gouverneur des Trois-Rivières, et cette erreur a été reproduite par Charlevoix et par d'autres. L'on sait d'ailleurs que Louis d'Aillebout de Coulonge n'a pas eu d'enfants et par conséquent pas de descendants.

M. d'Aillebout de Périgny fut étroitement mêlé au fameux incident parlementaire de l'"impeachment" du juge Foucher en 1817; il en fut même l'occasion principale. Tout le détail de l'affaire se trouve dans un volume, aujourd'hui fort rare: "*Proceedings in the House of Assembly of Lower Canada on impeachment against the Hon. L. C. Foucher... Printed by order of the House,* 1817."

M. Austin Cuvillier, député à la Chambre d'Assemblée, n'avait pas été heureux comme plaideur devant le juge Foucher. Non content des 24 heures allouées à tout condamné pour maudire son juge, il proposa contre lui, de son siège en chambre, le 21 janvier 1817, une motion d'"impeachment". Il alléguait que le juge Foucher avait perverti les fins de la justice et préparé lui-même certaines procédures pour le compte d'une des parties dans les causes qu'il devait juger. C'est ainsi qu'il aurait aidé ouvertement son commensal et ami Pierre Ignace d'Aillebout dans plusieurs causes, notamment en 1811 lorsqu'il était poursuivi comme exécuteur testamentaire du grand vicaire Saint-Onge, au nom de la couronne, mais pour le compte de Joseph Boucher de Montarville et de son épouse Marie-Josephte Avrard; et en 1813, lorsqu'il poursuivait lui-même Etienne Duchesnois, de Varennes, en recouvrement de rentes collectées. L'enquête parlementaire qui se fit aussitôt, révèla en effet que le juge Foucher avait montré un souci bien particulier des intérêts de son ami d'Aillebout.

La Chambre décida qu'il y avait lieu à "impeachment" et demanda au pouvoir exécutif la suspension du juge Foucher. Mais le Prince Régent à qui fut laïssé le soin de décider en dernier ressort ne crut pas devoir se rendre au désir de l'Assemblée et maintint en ses fonctions le magistrat discuté.

Cette requête nous apprend qu'après avoir vécu dans le district des Trois-Rivières de 1803 à 1813, M. de Périgny quitta Saint-Jean-Baptiste de Nicolet cette dernière année pour Montréal. Elle nous apprend aussi qu'il avait épousé en secondes noces une demoiselle Beaubien et c'est de ce mariage qu'il tenait ses titres à certaines rentes constituées dans Varennes, l'objet de son procès fameux avec Etienne Duchesnois. Ce second mariage a été célébré au moins en 1803, puisque, à cette date, il nomme Thomas Coffin son procureur pour la perception des dites rentes constituées.

Il est probable que la demoiselle Beaubien en question était Charlotte Marguerite, née en 1766, la fille d'Eustache Ignace Trottier Desrivières Beaubien et de Marguerite Malhiot. Elle était la soeur d'un des beaux-frères de Pierre Ignace d'Aillebout. En effet, Eustache Trottier Desrivières Beaubien fils avait épousé en premières noces, à Varennes, le 7 octobre 1783, Marie Apolline Bailly, fille de François Augustin Bailly de Messein et de Marie Anne De Goutins, de même que Pierre Ignace d'Aillebout avait épousé en premières noces, à Varennes, le 22 septembre 1774, Marie Josephte Bailly, fille des mêmes.

M. d'Aillebout de Périgny mourut en 1822, à l'âge d'environ 74 ans et fut inhumé à Montréal le 27 novembre de la même année.

De son mariage avec Josette Bailly de Messein, il n'eut qu'une fille, Marie Anne, née et morte le 22 juin 1775, quatre jours avant la mère.

VII pd — ANONYME

Né à Montréal le 15 novembre 1751 et mort le même jour après avoir été ondoyé.

VIII

ANONYME

Huitième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur, baptisé le 16 mai 1668 et inhumé le même jour à Montréal.

IX

CATHERINE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Neuvième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur. Baptisée à Montréal le 27 mai 1669.

Le 18 février 1702, à l'âge d'environ 32 ans, elle épouse, à Montréal, Nicolas Daneau de Muy, âgé de 49 ans.

M. de Muy, fils de Jacques Daneau de Muy et de Catherine Driot, de Saint-Martin, ville de Beauvais, était capitaine d'un détachement des troupes de la marine lorsqu'il arriva à Québec le 29 juillet 1685, avec le nouveau gouverneur général de la Nouvelle France, le marquis de Denonville. Il participa à la défense de Québec contre Phips en 1690. Plus tard, en 1695-1696, il fit la campagne de Terre-Neuve sous les ordres de M. de Brouillan et de Lemoyne d'Iberville. M. de Frontenac et M. de Callières lui rendirent successivement le témoignage qu'il était un très bon officier.

Vers 1698 ou 1699 il fut nommé commandant du poste de Chambly.

Le 14 juin 1704, il était appelé aux fonctions de major des troupes à Québec. Il se trouvait en France en 1707, lorsque le Roi lui confia le gouvernement de la Louisiane à la place de M. de Bienville. S'étant immédiatement embarqué pour la Louisiane, il mourut à la Havane avant de pouvoir s'y rendre, probablement vers la fin de 1707, mais certainement avant le 25 février 1708.

L'abbé Tanguay (*Dictionnaire, III, p.* 234), veut que M. de Muy ait été marié une première fois en 1686 avec Geneviève Bissot, veuve de Louis Maheu, fille de François Bissot et de Marie Couillard, et en ait eu un fils, Nicolas, baptisé à Lévis le 6 janvier 1687.

Mais M. J. Edmond Roy paraît avoir clairement établi que l'auteur du Dictionnaire s'est trompé, du moins quant au mariage. Voici ce qu'il en écrit dans son "*Histoire de la Seigneurie de Lauzon, (t. I, pp.* 250-251) :

"Geneviève Bissot qui avait épousé le chirurgien Louis Maheu, devint veuve en 1683. Nicolas Daneau, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et qui devait plus tard être appelé au gouvernement de la Louisiane, lui fit la cour. Il y eut promesse de mariage et les fiançailles furent solennellement arrêtées, lorsqu'un beau jour l'amoureux disparut tout à coup. On apprit au printemps de 1687 qu'il était sur le point d'épouser à Boucherville une petite fille

de Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières. Malgré les protestations de la belle délaissée, M. de Caumont, alors missionnaire à Boucherville, maria l'infidèle à mademoiselle Marguerite Boucher. Un procès fut intenté en cour de prévôté à Québec, on en appela à l'officialité de l'évêque, on fit saisir les gages de l'officier volage, le prêtre qui avait célébré le mariage fut sommé de s'expliquer. La position menaçait de se compliquer encore lorsque pour éviter un plus grand scandale, il fut convenu que M. de Muy payerait un dédommagement de 350 livres à la veuve et que l'affaire serait éteinte. (*Greffe Gilles Rageot*)."

Notons aussi que M. de Muy, ayant certainement épousé à Boucherville, le 17 mai 1687, Marguerite, fille de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier, il n'y aurait eu que le court espace de 19 semaines entre la naissance d'un fils et d'une première union et la célébration d'un second mariage.

De son premier mariage avec Marguerite Boucher, M. de Muy eut trois enfants, deux filles dont l'une épousa René Robineau et l'autre devint la célèbre Urduline, Mère Sainte Hélène, et un fils, Jacques Pierre Daneau de Muy, officier distingué qui mourut commandant au Détroit en 1758.

M. de Muy était veuf depuis le 30 juin 1691, lorsqu'il épousa, en deuxième noces, à Montréal, le 12 février 1702, Catherine d'Aillebout des Musseaux qui, veuve à son tour, mourut âgée de 85 ans et fut inhumée à Montréal le 13 mars 1755.

De ce dernier mariage il eut deux enfants:

IX a— ANONYME

Baptisé le 21 janvier 1703 et inhumé le même jour à Montréal.

IX b — JEAN BAPTISTE DANEAU DE MUY

Baptisé à Montréal le 3 octobre 1704. Officier dans les troupes, il était présent au mariage de son cousin, Ignace René d'Aillebout de Périgny, à Montréal, le 22 août 1745. Il est dit capitaine le 7 janvier 1760, lors du mariage, à Montréal, de sa nièce Madeleine Daneau de Muy avec Jacques Philippe Delisle, sieur de St-Eloi.

C'est peut-être lui que Carleton a voulu désigner dans son Etat de la Noblesse Canadienne résidant en France en 1767, comme Du Muy, capitaine réformé, à Tours, âgé approximativement de 55 ans. (*Cf. Report Can. Archives* 1886, *p.* 46).

X

ELIZABETH D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Dixième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur, baptisée à Montréal le 4 novembre 1670, sous le nom d'Isabelle. Entrée chez les Ursulines de Québec à l'âge de 18 ans, elle y fit profession sous le nom de Mère de la Sainte-Croix et y mourut, âgée de 70 ans, le 4 septembre 1739. (*Ursulines de Québec, T. II, p.* 239).

XI

MADELEINE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Onzième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine LeGardeur, baptisée à Montréal le 9 mars 1673. Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de Sœur de l'Incarnation, elle mourut à Montréal, le 14 novembre 1759, âgée de 86 ans.

XII

MARGUERITE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Douzième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine LeGardeur, baptisée à Montréal, le 8 juin 1675.

Entrée chez les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, elle y fit profession le 29 avril 1695, et y mourut le 14 novembre 1734, âgée de 60 ans, dont 40 de vie religieuse. (*Annuaire de Ville-Marie, II, p.* 15). Elle est une des neufs soeurs de l'Hôtel-Dieu qui moururent en 1734, victimes de leur dévouement, après avoir soigné l'équipage d'un vaisseau du roi récemment arrivé et avoir contracté la maladie maligne dont il était atteint. (*Cf. abbé Faillon: Vie de Mlle Mance, II, p.* 229). Elle fut inhumée avec ses huits compagnes dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal.

XIII

JOSEPH CHARLES D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Treizième enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine Le Gardeur. Baptisé à Montréal le 23 avril 1677 et inhumé au même endroit, à l'âge d'environ 12 ans, le 18 octobre 1688.

XIV

LOUISE ANGELIQUE D'AILLEBOUT DES MUSSEAUX

Quatorzième et dernier enfant de Charles d'Aillebout des Musseaux et de Catherine LeGardeur. Baptisée à Montréal le 25 septembre 1679.

M. Régis Roy (*Famille d'Aillebout, p.* 4) en fait une filleule de Frontenac. Elle ne figure pas à cette date dans la liste qu'a préparée M. N. E. Dionne des filleuls et filleules du célèbre gouverneur. (*Bull. Rech. Hist., vol. IV* (1895), *p.* 34). M. de Frontenac ne semble avoir porté sur les fonds baptismaux qu'une seule d'Aillebout, et c'est une autre Louise, née en 1697, fille de Nicolas d'Aillebout de Manthet.

Louise Angélique entra à 15 ans, en 1695, chez les Soeurs de l'Hôtel-Dieu de Québec et y fit profession le 24 octobre 1697, sous le nom de Soeur Saint-Raphaël. Elle y mourut âgée de 83 ans, le 15 décembre 1763, après 68 ans de vie religieuse. (*Cf. Casgrain*: *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec, p.* 585).

LISTE DES PRINCIPALES FAMILLES ALLIEES AUX D'AILLEBOUT

IV a	Alavoine
VII ke	Amiot
IV ec	Baby Chenneville
VII pc	Bailly de Messein
VII h	Barsalou
IV a	Bertrand
VII fe	Boucher de la Bruère
IV ec	Boucher de Boucherville
IV cj	Chaput
VI a	Charly
VII cb	Celoron de Blainville
IV h	Cheron
VII kc	Couagne (de)
IV aa, VII p	Couraud La Coste
IV bb	Dabillon
IV c	Daccarette
VI ee	Dagneau de la Saussaye
IX	Daneau de Muy
VII f	De Goutins
IV, VI	Denys de la Ronde
V da	Duverger de Saint-Blin
IV aa	Estimauville (d')
III a, VII k	Godefroy de Linctôt
VII fd, VII n	Guillet de Chaumont
VI ed	Hertel de Beaubassin
VII c	Hertel de Chambly
V d	Hertel de Montcour
VI ef	Hertel de Rouville
VI e	Jarret de Verchères
IV ec	Joncaire (de)
III e	Juchereau Duchesnay
VII nf	Labat
IV id	Lacorne de Chapt
IV bc	La Pérouse (de)
III b, IV e	Le Fournier Duvivier
E, VI ah	Le Gardeur de Repentigny

III, VII	Le Picard
VI e	Levreau de Langis
VI ad	Liénard de Beaujeu
IV i, V	Margane de La Valtrie
III b	Miré de l'Argenterie
VI a	Noyelle (de)
IV ce	Payen de Noyan
IV cg	Potier de Pommeroy
VI ef	Raimbault de Saint-Blin
VII bg	Sacquespée (de)
VII fd	Testard de Montigny
VI ee	Trottier Desauniers
VII b	Trottier Desrivières
III e	Villedonné (de)
VII fe	Wilson

Index des noms propres cités

Aguenier (demoiselle) 141, 142
Aillebout (Alexandre-Antoine d'), Sieur de St-Michel, 29, 47, 48, 50
" (Anatole d') 11
" (André d') 9, 15, 16, 17
" (Antoine d') 14, 19, 25, 28, 29, 30, 48, 49
" (Barbe d') 25, 33
" (Catherine d') 19
" (Charles d'), Evêque d'Autun 8, 10, 16, 48, 49
" (Charles-Joseph d') .. 47, 50, 53, 79, 80, 82, 95, 98, 100, 103, 105, 159
" (Charles-Michel d') 67
" (Françoise d') 11
" (Henri d') 14, 48, 50
" (Hugues d') 11
" (Jean d') (1531-94) 11, 48, 50
" (Jean d') 8, 14, 15, 16, 17, 18
" (Jean-Charles d') 69
" (Jeanne d') 30
" (Louise-Marguerite d') 66
" (Marie-Charlotte d') 60, 67, 68, 69
" (Pierre d') 8, 48, 49
" (Pierre-Antoine d') 69
" (Roger d') 29, 48
Aillebout d'Argenteuil (Elizabeth-Louise d') 116
" " (Jean d') .. 35, 36, 45, 47, 50, 55, 58, 62, 63, 69, 72, 75, 79, 81, 88, 108, 111, 159
" " (Louis d') 46, 47, 50, 71, 77, 97, 104
" " (Louis d') fils 73
" " (Louis d') (1700-1700) 102
" " (Louise d') 74
" " (Louise-Charlotte d'), Mme de Lavaltrie, 58, 69, 88, 103, 107, 114, 115, 116
" " (Marie-Anne d') 116
" " (Pierre d') 32, 34, 35, 44, 76, 88, 96, 102, 103, 104, 114, 140

Aillebout de Boulassery (Jean-Baptiste d') 159
" " " (Philippe d') 159
Aillebout de Carillon (Antoine d') . . 61, 62, 63, 80, 82, 84, 85 87, 108, 111
" " " (Claude-Daniel d') 47, 50, 84, 103
Aillebout de Cerry (Anne-Joseph d') 113, 114
" " " (Charles d') 108
" " " (Etienne d') 109
" " " (Joseph-François d') 113, 114
" " " (Joseph-Louis d') 108
" " " (Madeleine d') 109
" " " (Madeleine d') 109
" " " (Madeleine-Geneviève d') 109
" " " (Marie-Louise d') 42, 109, 110
" " " (Marie-Madeleine d') 109
" " " (Philippe d') . . 47, 50, 67, 69, 72, 73, 78, 80, 104, 110, 114
" " " (Philippe-Antoine d') 58, 107, 108
" " " (Philippe-Louis d') 107
" " " (Pierre d') 113
" " " (Pierre-Louis d') 108
Aillebout de Coulonge (Catherine-Félicité d') 37
" " " (Charles d') 44
" " " (Louis d'), gouverneur . . 14, 18, 19, 25, 29, 30, 48, 49, 77, 164
" " " (Louis d') (1656-1711), 33, 37, 47, 49, 50, 76
" " " (Louis d') 36, 39, 116
" " " (Louis d') (1699-1739) 43, 97
" " " (Louis-Amable d') 36
" " " (Louis-Charles d') 36
" " " (Louis-Hector d') 35, 81, 89
" " " (Louise-Marguerite d') 36
" " " (Marie-Catherine d') 34, 35, 162
" " " (Nicolas d') 19, 25, 48, 49, 155
" " " (Paul-Joseph d') 37, 39, 40
Aillebout de Coulonge de Manthet (Antoine d') . . 37, 38, 39, 41, 42, 112
" " " " " (Antoine-Gabriel d') . . 41, 112
" " " " " (Catherine-Amable d') 40
" " " " " (Catherine-Félicité d') 42

Aillebout de Coulonge de Manthet (Catherine-Joseph d') .. 40, 112
" " " " " (Ignace-Louis d') 42
" " " " " (Louis-Antoine d') 40
" " " " " (Louis-Ignace d') 42
" " " " " (Philippe-Ignace d') 42
Aillebout de Cuisy (Alexandre d') 98
" " " (Charlotte-Madeleine d') 101
" " " (Claire d') 101
" " " (Elizabeth-Amable d') 102
" " " (Gabrielle d') 102, 132
" " " (Gordien d') 101
" " " (Louis-Gordien d') 98, 102
" " " (Louise d') 101
" " " (Marie-Anne d') 98
" " " (Marie-Madeleine d') 101
" " " (Paul-Alexandre d') .. 40, 47, 50, 52, 77, 95, 96, 100, 102, 103, 111, 132
" " " (Paul-Alexandre d') 101
" " " (Philippe-Thomas d') 100
" " " (Pierre d') 101
" " " (Pierre-Gordien d') 101
" " " (Suzanne d') 101
" " " (Thérèse-Madeleine d') 101
Aillebout de Dauglas (d') 99
Aillebout de la Magdeleine (Charles d') 158
" " " (Félicité-Charlotte d') 158
" " " (Ignace d') 156, 158
" " " (Jean-Baptiste d') 158
" " " (Jean-François-Daniel d') 39, 148, 155, 162
" " " (Marie-Angélique d') 156
" " " (Marie-Catherine d') 158
" " " (Marie-Charlotte d') 155
" " " (Marie-Charlotte-Angélique d') .. 155
" " " (Marie-Claire d') 158
" " " (Philippe d') 158
" " " (René-Charles-François d') 156
Aillebout de Manthet (d'), garde du corps 111, 112
" " " (Charlotte d') 140
" " " (Elizabeth-Thérèse d') 132

Aillebout de Manthet (Louis d') 169
" " " (Louise-Catherine d') 125, 126
" " " (Marie d'), mère Ste-Clotilde 132
" " " (Marie-Josephte d'), mère St-Nicolas . . 132
" " " (Marie-Madeleine d') 132
" " " (Nicolas d') 46, 117, 122, 169
Aillebout de Manthet des Musseaux (Angélique-Catherine d') . . 153
" " " " " (Jean-Joseph d') 149
" " " " " (Joseph d') 149
" " " " " (Marie-Catherine d') 151, 152, 161
" " " " " (Nicolas d') . . 112, 151, 152
" " " " " (Nicolas d'), fils 153
" " " " " (Pierre-Joseph d') 112, 143, 148, 150, 151, 161, 162
" " " " " (Renée-Angélique d') 153
Aillebout de Périgny (Hector-Louis d') 119
" " " (Ignace d') 38, 148, 162, 167
" " " (Louise-Catherine d') 119
" " " (Marguerite-Joseph d') 163
" " " (Marie-Anne d') 165
" " " (Marie-Thérèse d') 118, 119, 120
" " " (Michel d') 82, 83, 85, 87
" " " (Paul d') 47, 50, 116
" " " (Pierre-Ignace d') 163
" " " (Pierre-Ignace d') 163
" " " (Thérèse-Judith d') 119
Aillebout de St-Vilmé (Catherine d') 81
" " " (Hector-Pierre d') 35, 47, 50, 54, 55, 72, 76, 88, 103, 104, 114
" " " (Jean-Baptiste d') 79, 82
" " " (Louise-Marguerite d') 80, 82, 84, 85
" " " (Louis d') 87
" " " (Louis d') 83
" " " (Madeleine-Hélène d') 83
" " " (Marguerite d') 85, 86
" " " (Marie-Anne d') 80, 83, 96
" " " (Pierre-Charles d') 79
" " " (Suzanne d') 79, 83, 88, 96

Aillebout des Musseaux (Anne-Marguerite d') 148
" " " (Anne-Paule d') 153
" " " (Catherine d') 166
" " " (Charles-Joseph d') . . 7, 14, 22, 25, 29, 30, 33, 44, 49, 51, 53, 116, 118, 122, 132, 140, 165, 166, 168, 169
" " " (Charlotte-Angélique d') 154
" " " (Elizabeth d'), mère Ste-Croix 168
" " " (Félicité-Joseph d') 152, 160
" " " (François-Amable-Gabriel d') 144
" " " (Jean-Baptiste d') 35, 47, 50, 140
" " " (Joseph d') 144
" " " (Joseph-Charles d') 169
" " " (Louis d') 142
" " " (Louise d') 143
" " " (Louise-Angélique d'), soeur St-Raphaël 169
" " " (Louise-Catherine d'), soeur des Séraphins 148, 154
" " " (Louise-Elizabeth d') 154
" " " (Madeleine d'), soeur de l'Incarnation. 168
" " " (Marguerite d') 132, 168
" " " (Marie-Angélique d') 145
" " " (Marie-Anne d') 147
" " " (Marie-Catherine d') 147
" " " (Marie-Charlotte d') 144
" " " (Marie-Joseph-Anne d') 144
" " " (Nicolas d') 159
" " " (Nicolas-Catherine-Marie d') 144
" " " (Nicolas-Ignace d') 147
" " " (Nicolas-Joseph d') 144
" " " (Nicolas-Marie d'), 142, 144, 145, 150, 151
" " " (Pierre-Nicolas d') 147
" " " (abbé Philippe d') 156, 160
" " " (Thérèse-Joseph d') 154
" " " (Thérèse-Madeleine d') 162
Alavoine (Charles) 60
" (Françoise-Charlotte) 60, 68, 69, 70, 71, 100
Alden (sieur) 117
Alençon (duc d') 9
Alogny de la Groix (Mis d') 88

Amiot (Jean-Baptiste) 156
" (Marie 156
" (Marie-Anne) 156
André deLeigne (Louise-Charlotte) 138
Anjorran (Jacob) 26, 27
Anson (amiral) 56
Anville (duc d') 56
Argenson (Pierre-Voyer, Vte d') 22, 23
Arnold (Benedict) 156
Aubelin (Claude) 28
Aubert de Gaspé(Antoine-Thomas) 147
Aubert de la Chesnaye (Angélique) 149
" " " (Charles) 46, 88
Aubuchon (Marguerite) 162
Audouard (Guillaume) 32, 49
Avrard (Marie-Joseph) 164
Baby (Hon. François) 99
Baby Chenneville (Joseph) 101
" " (Marie-Josephe) 100, 101
Bailly de Messein (François-Augustin) 163, 165
" " " (Josephte) 163, 165
" " " (Marie-Appolline) 165
Barante (Mlle de) 71
Barère de Vieuzac (Bertrand) 65
Barguenon (George) 26, 27
Barra (Joseph) 63, 64, 65, 66
Barré (Isaac) 86
Barsalou (Gérard) 154
" (Jacques) 154
Bazin (Marie-Louise) 156
Baucourt (M. de) 98
Beaudoin (Marie-Anne) 138
Beauharnois (Mis de), gouverneur, 47, 51, 52, 73, 95, 137, 155, 160
Beaulieu (sieur) 43
Beaumont (Mme) 86
Beaune (Gabrielle) 34
Begon (intendant Michel) 32, 38, 48, 50, 51, 53
" (Michel-Jérôme) 89
Belle-Isle (maréchal de) 60
Belmont (François Vachon de) 122

Benoît (Paul) 133
Bertrand (François) 59
" (Josephte) 58, 59, 60
" (Marguerite) 66
Biercy (Pierre) 20
Bigot (François) 55, 120
Bissot (François) 166
" (Geneviève) 166
" (Louise) 114, 118
Bochart de Champigny 88, 117
Boileau (René) 134
Boisberthelot de Beaucourt (Josué) 149
Boishébert (Charles Des Champs de) 107
" (Geneviève Des Champs de) 134
Boivin (Nicolas) 20
Bonaventure (le P.) 150, 151, 152
Boucher (Joseph) 96
" (Marguerite) 167
" (Pierre) 21, 30, 167
Boucher de Boucherville (abbé Charles) 138
" " " (Charlotte) 138
" " " (Françoise) 100,101, 102
" " " (Pierre) 101, 138
" " " (René-Amable) 138
Boucher de la Bruère (Angélique) 112, 153
" " " (René) 97, 153
Boucher de Montarville (Joseph) 164
Boucher de Niverville 97
Boucherville (Thomas Verchères de) 138
Bouchot (Catherine) 153
Bouillet de la Chassaigne (Jean) 36, 38, 89
Boulard (Chanoine Etienne) 160
Boulogne (Barbe de) 19, 20, 23, 24, 25, 48, 76, 77
Boulogne (Florentin de) 19
Bourlamaque (M. de) 69
Bouthier (Guillaume) 125
" (Soeur Louise-Angélique) 125
Branden (Eléonore) 75
Brisbé, dit La Grandeur (François) 39
Brooks (Major) 55
Brouillan (M. de) 54
Budemont (de) 38

Cabanès (Dr) 11
Cadet (Joseph) 106, 120
Callières (Louis-Hector de) 119, 123, 166
Campbell (James) 129
Caradec (le P. Zacharie) 59
Carion du Fresnoy (Philippe de) 103
Carleton (Guy), lord Dorchester 11, 143, 149, 152, 156, 167
Caron (Marie) 34, 142
Casgrain (abbé H. R.) 54, 134, 169
Catalogne (Jeanne-Phillipe de) 85
Catherine de Médicis 9
Caumont (abbé de) 167
Cèloron de Blainville (Jean-Baptiste) 38, 148
Chabot de Brion 84
Chabrier (Marie-Anne) 39
Chalus (Lechtier de) 88
Chandonnet (André) 113
Chapelain (Pierre) 26, 27
Chaput (Jacques) 88
" (Joseph) 88
Charlevoix (le Père) 21, 44, 45, 164
Charly (André) 126
" (Charles) 127
" (Claude) 127
" (Jacques) 126
" (Jean-Baptiste) 126, 128
" (Jean-Baptiste-François) 127
" (Louis) 126
" (Louise-Archange) 127
Charny (M. de) 22
Charon dit Lafeuillade 37, 40
Chartier de Lotbinière (abbé Louis-Eustache) 160
" " " (Louise) 95
" " " (Michel) 70
Chaumont (abbé Conrad) 152
" (abbé Donat) 152
Chaussegros de Lery (Joseph-Gaspard) 97
" " " (Louis-René) 138
Chavigny de la Chevrotière (Marguerite) 70
Chénier (Marie-Claire) 158

Chéron (Marguerite) 137
" (Marie-Madeleine) 107
" (Martin) 107
Cherrier (Edouard) 147
Christie (Gabriel) 129
Cluzeau (Marie-Françise) 111
Cochart (sieur) 43
Coffin (Thomas) 163, 165
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de) 60
Condé (Henri II de Bourbon, prince de) 18, 26
Contrecoeur (Pierre Claude Pecaudy de) 97
" (Renée Pécaudy de) 153
Cordes (A) 9
Cormier (Anne) 80
Couillard (Marie) 166
Couillard-Desprès (abbé Azarie) 100
" " (Guillaume) 110, 111
" " (Julie-Amable) 110
Coulon de Villiers (Nicolas-Antoine) 159
Coulonge (Claire de) 34
Couraud La Coste (Marguerite-Joseph) 62, 162
Couraud LaCoste (Pierre) 162
Crevier (Jeanne) 167
Cugnet (François-Joseph) 81
Cumont (Abimelech de) 26 27
Cuvillier (Austin) 164
Dabillon (M.) 74
Daccarette (Jean) 79, 82
" (Michel) 79, 81
" (Renée) 78, 79, 86, 88
Cujas (Jacques) 28
Dagneau de la Saussaye (Charles-Philippe) 136
" " " (Philippe) 135
" " " (Philippe-Thomas) 135, 136, 137
Daine (François) 51
Damours de Clignancourt (Marie-Josette) 152
Damours des Chauffours (Marie-Jacquette) 40
Daneau de Muy (soeur) 167
" " " (Jacques) 166
" " " (Jacques-Pierre) 167

Daneau de Muy (Jean-Baptiste) 167
" " " (Madeleine) 167
" " " (Nicolas) 166, 167
Dangeac (Gabriel) 59
" (Marie) 59
Daniel (abbé François) 10, 25, 44, 46, 58, 97, 99, 107, 118, 143, 153, 159
Danré de Blanzy 52, 140
Dareste (R.) 28
Dartaguette (Diron de) 43
Daubenton (M.) 84
David (Louis) 65
De Couagne (François-Marie) 156
" " (Ignace) 156
De Gannes de Falaise (François) 38
" " " " (Louis) 53
" " " " (Michel) 54, 60
De Goutins (François-Marie) 149
" " (Marie-Anne) 163, 165
" " (Marie-Jeanne) 112, 149, 150, 151, 152, 161
Delisle (Jacques-Philippe), sieur de St-Eloi 167
Denonville (marquis de) 122
Denys (Françoise) 102
" (le P. Jos.) 59
Denys de Bonaventure (Claude-Elizabeth) 81
" " " (Simon-Pierre) 46, 71, 72, 76, 77, 88
Denys de la Ronde (Françoise) 125
" " " (Louis) 72
" " " (Marguerite-Renée) 70
" " " (Marie-Angélique) 88
" " " (Marie-Charlotte) 38, 102
" " " (Marie-Louise), 35, 46, 49, 50, 51, 52, 70, 72, 76, 88, 94, 96, 102, 103, 104, 114, 140
" " " (Pierre) 7, 46, 125
Denys de Vitré (Guillaume-Emmanuel-Théodore) 42
" " " (Théodore-Mathieu) 42
Des Bergères (Nicolas-Blaise des) 118
" " (Marie-Joseph) 42

Desclozeaux (M.) 13
Desenclaves (abbé Jean-Baptiste Gay) 34
DesHerbiers (Charles) 67
Desmazures (abbé Adam-Charles-Gustave) 122
Desnoyers (Marguerite) 154
Despiet (sieur) 59
Despoisse (Françoise) 20
Desty (Robert), (Robert d'Estimauville) 63
Dieskau (baron de) 98
Dionne (N.-E.) 96, 169
Doughty (A.-G.) 86
Douville-Lamothe (Guillaume) 149
Driot (Catherine) 166
Drolet (Gustave) 134
Drouet de Richardville 43
Drucourt (Augustin de) 57
Du Bosq de Beaumont (G.) 57, 59, 62, 84
Du Chambon (Anne-Henriette Dupont) 87
Duchambon (Louis Dupont), sieur de Vergor 55, 87
Du Chambon de Méziliac 84
Duchesneau (intendant Jacques) 32, 51
Duchesnois (Etienne) 164, 165
Ducreux (le P.) 164
Duhaget (Robert) 59, 85
Duluth (Daniel de Greysolon) 122, 123
Dumas (le sieur) 99
Dumesnil (Marie) 126
Dumoulin (Charles) 28
Du Plessis-Mornay (Philippe) 12, 14
Dupuy (notaire) 27
Dupuy (intendant Claude-Thomas) 160
Duquesnel (Jean-Baptiste Le Prévost) 54
Durocher (M.) 81
Du Tisné (M.) 43
Duverger d'Aubusson (Catherine) 120, 137
Duverger de Saint-Blin (Paul-Françcois Raimbault) 120, 121
Entremont (Jeanne de Mius d') 87
Esprit (Marie) 160
Estaing (comte d') 63

Estimauville (André d') 63
" (Elizabeth d') 66
" (Gabriel-Philippe d') 62
" (Jean-Baptiste-Charles d') 58, 61, 62, 63, 146
" (Jean-Baptiste-Philippe d') 60, 63, 68
" (Jean-Baptiste-Philippe d') 62
" (Louise-Josèphe d') 62
" (Louise-MargueriteCharlotte d') 62
" (Marguerite d') 62
" (Marie-Augustin-Dorothée d') 63, 66
" (Marie-Josèphe d') 62
" (Robert d'), (Robert Desty) 63
" (Robert-Anne d') 63
Estimauville des Marres (général d') 60, 63, 64, 65, 66
Estoile (Pierre de l') 12, 13
Estrées (Gabrielle d') 12, 13, 27
Ethier (Jean) 88
Eustache, comte de Boulogne 76, 77
Etienne de Blois 77
Faillon (abbé Etienne-Michel) 34, 102, 123, 168
Faure (sieur) 72, 74
Fauteux (Soeur) 119
Favery (Marie) 32, 49
Faye (sieur de) 9, 18
Ferland (abbé Jean-Baptiste-Antoine) 23, 122
Feuquières (de Pas-) 94
Février (Christophe) 30
" (Eustache) 30
Fleurieau 51
Fleury de la Gorgendière (Louise-Thérèse) 70
Fleury Deschambaut (Jacques-Alexis) 70
" " (Jeanne-Charlotte), marquise de Vaudreuil, 69, 70, 71
Forant (Isaac-Louis de) 54
Foucault (Denis-Nicolas) 128
" (Michelle-Elizabeth) 127, 128
Foucher (Hon. Louis-Charles) 163, 164, 165
Francoeur (Denis) 37
François 1er 8, 11
French (B.-F.) 43

Fresne (de) 12
Frontenac (Louis de Buade, comte de) 44, 51, 71, 117, 122, 123, 125, 126, 166, 169
Fustel (sieur) 92, 93
Gadois (Thérèse) 36, 37
Gagnon (Ernest) 10, 21, 22
Gamelin (Mme Pierre) 134
Gatineau (sieur) 155
Gaudet (Placide) 6, 58, 150, 151 159
Gaultier (Joseph) 95
Genaple (notaire) 46, 49
Germain (baronne de), née Longueuil 71, 127
Giasson (Catherine) 147
" (Charles) 146
" (Ignace) 143,145, 146
" (Jacques) 146
" (Marie-Louise) 147
Gilbert (Marie-Anne) 79
Giraudet (Jeanne) 59
Girouard (Désiré) 92
Godefroy de Linctôt (Charlotte) 155
" " " (François) 35
" " " (Louis) 38
" " " (Michel) 124
" " " (René) 34, 35, 155
Godefroy de Tonnancour (Marie-Joseph) 97
Gosselin (abbé Auguste-Honoré) 41, 135, 160
Goullon (Catherine) 81
Guillet de Chaumont (Anne-Antoine) 161
" " " (Arseline) 160
" " " (Catherine) 152
" " " (Catherine-Thérèse) 152
" " " (Félicité-Angélique) 161
" " " (Jean-Joseph) 162
" " " (Joseph) 112, 152, 161
" " " (Joseph) 152
" " " (Marie-Charlotte) 161
" " " (Marie-Joseph-Nicolas) 161
" " " (Nicolas-Auguste) 152, 160, 161
" " " (Paul-Alexandre) 161

Guillot de la Forest (Jean) 92, 93
Guise (duchesse de) 26
Guiton de Monrepos 162
Guy (Pierre) 40, 146
Guyton (Dr) 10
Haché-Gallant (Michel) 80
Haldimand (général) 100, 146
Henri III 27
Henri IV 11, 12, 13
Hertel (Joseph) 133
Hertel de Beaubassin (Pierre) 133, 134
Hertel de Chambly (Louis) 147
" " " (Louis-François) 148
" " " (Marie-Hugues-Louis) 148
Hertel de Cournoyer 159
Hertel de Lafrenière (François) 120, 147
Hertel de Montcour (Jean-Baptiste) 121
" " " (Louise-Françoise) 120
" " " (Pierre) 119, 120
" " " (Pierre), fils 121
Hertel de Rouville (Jean-Baptiste) 120, 128
" " " (René-Ovide) 138
Hesse (landgrave de) 28
Hocquart (Gilles) 52, 95
Hoefer (M.) 75
Hotman (Antoine) 28
" (Daniel), abbé de St-Nicaise 26, 28, 29
" (François) 18, 28
" (Jacques) 26, 27
" (Jehan), sieur de Villiers 26, 27, 28, 29
" (Marie) 29
" (Pierre) 26
" (Pierre) 29
" (Theagès) 28
" (Théodore) 26, 29
" (Suzanne) 19, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 30
Houtelas (Jean-Baptiste) 102
Hubert-Lacroix (Angélique) 146
Huguet-Latour (L.-A) 138
Ide (Bienheureuse) 76

Jacrau (abbé Andre-Joseph-Mathurin) 67
Joanne (Adolphe) 104
Jodoin (Alexandre) 129
Joncaire (Madeleine de) 100, 101
" (Philippe-Thomas de) 100
Juchereau de St-Denys (Catherine) 130
" " " (Vincent) 128
Juchereau de St-Ignace (mère) 23
Juchereau des Châtelets (Noël) 21
Juchereau Duchesnay (Marie-Thérèse) 42
Knox(capt. John) 68, 85, 139
Kelly (Sarah) 153
Klasten (le P. de) 73
Laborde (Jean de) 79
La Chesnaye-Desbois 58
Lacorne (Angélique de Chapt de) 82, 115
" (François-Josué de Chapt de) 80, 83, 87, 106
" (Jean-Louis de Chapt de) 38
" (Louis de Chapt de) 115
Lacroix (Paul) 135
La Fitte (Antoine de) 84
Laflamme (abbé Eugène) 113
La Fontaine (sir L.-H.) 30, 145
Lafontaine (Louis-Ménard-) 30
La Galissonnière (Roland-Michel-Barrin, comte de) 105
La Gimauderie (sieur de) 140
La Goudalie (abbé Charles de) 140, 141
La Houssaye (Poilvillain, chevalier de) 57, 59, 84, 85
La Jonquière (Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de), 56, 95, 98
Lalande (Antoine) 34
" (Léonard) 34
Lalanne (abbé Augustin de) 67
Lalemant (le Père Charles) 20
Lallemant (Jean) 11
La Magdeleine (Guillaume-Thomas) 111
" " (Marie-Louise) 110, 111
Lambert (John) 163, 164
La Meilleraie (duchesse de) 94
La Mollerie (Jacques de Malleray de) 92, 93
" " (Jacques de Malleray de), fils 93

La Mollerie (Louis-Hector Malleray de) .. 36, 89, 90, 91, 92, 93, 94
Lamothe-Cadillac (Antoine de) 45, 122
Lanaudière (Antoine-Ovide Tarieu de) 62
" (Charles-François Tarieu de) 97, 106, 113, 116
" (Charles-Gaspard Tarieu de) 116
" (Thomas-Xavier Tarieu de) 46, 70
Langevin (Mgr Jean) 41
Langlade (Charles-Michel de) 39
Lanouiller de Boisclair (Jean-Eustache) 160
Lantagnac (Gaspard-Adhémar de) 57
La Pérouse (M. de) 74, 75
" " (Jean-François Galaup de) 75
La Pipardière (M. de) 118
Laporte de Louvigny (Louis de) 44, 45
La Potherie (Bacqueville de) 123
Larchevêque, dit Lapromenade (Paul) 137
La Touche (M. de) 74
La Tour (sieur de) 53
Laurens (André de) 12
Lauzon (Charles de) 49
" (Jean de) 21, 23, 24, 25
" (Jean, senéchal de) 22
Leber (Jacques) 123
" (Jeanne) 123
Le Ber de Senneville (Jacques) 140
Leblanc (Noël) 34
Le Boullanger (Christophe), sieur du Clos 9, 18
" " (Marie-Josèphe) 107
Lecompte-Dupré (Charlotte) 126
Le Coutre de Bourville (François) 60, 66
Le Dorz (le P. Benni) 78
Lefebvre (abbé François) 30
Lefebvre Lasisseraye (Marie-Anne) 60
Le Fournier Du Figuier (René-Louise) 37
Le Fournier Du Vivier (Henri-Jules) 36, 38, 90, 97
" " " " (Marguerite) 36, 37, 81
" " " " (Thérèse) 97
Lefranc (le P.) 39
Le Gardeur de Montesson 123

Le Gardeur de Repentigny (Catherine) 25, 32, 33, 44, 48, 49, 116, 118, 122, 140, 165, 166, 168, 169
" " " " (J.-B.-Frs-Xavier) 130, 131
" " " " (Jean-Baptiste-René) 130
" " " " (Louis) 62
" " " " (Marguerite) 117, 118
Le Gardeur de Courtemanche (Augustin) 123
Le Gardeur de Repentigny (Pierre) 7, 32, 49, 117, 118
" " " " (Pierre) 131
" " " " (Victoire-Catherine) 131
Le Gardeur de St-Pierre (Jean-Paul) 117
Le Gardeur de Tilly (Charles) 21
" " " " (Etienne-Simon) 83
" " " " (Gertrude) 38
" " " " (Nicolas-Charles-Etienne) 83, 84
Le Grand (Renée) 30
Le Gras (Catherine) 154, 160
Lemaître de la Morille 105
Le Mercier (Chevalier) 86
LeMercier (Le P.) 44
Lemoine (Sir James-M.) 131
Lemoine-Monière (Marie-Louise) 156
Lemoyne (Catherine-Jeanne) 128
" (Marie-Madeleine) 35, 155
Lemoyne d'Iberville (Pierre) 122, 123, 128, 166
Lemoyne de Bienville (Jean-Baptiste) 43, 128, 129, 166
Lemoyne de Longueuil (Charles), 2e baron 57, 90, 118
" " " (Dominique-Emmanuel) 131
" " " (Marie-Catherine) 106, 116
" " " (Paul-Joseph) 57, 58, 150
Lemoyne de Ste-Hélène (Jacques) 123
Le Neuf de la Vallière (Michel) 67
Le Neuf de la Potherie (Catherine) 7, 46, 125
" " " " (Jacques) 117, 118
" " " " (Marie-Anne) 117
Le Pailleur (notaire) 34, 129
Le Picard (Anne) 35, 142
" " (Félicité) 34, 37, 39
" " (Jean) 34, 132

L'Espérance (baron de) 59
" (baronne de) 59
Letang (soeur Véronique) 158
LeVasseur (Louise) 137
Le Verrier (François) 38, 70, 90
Lévis (chevalier de) 139, 145
Levreau de Langis (Alexis) 139
" " " (Antoine-Joseph) 139
" " " (Jacques-Joseph) 139
" " " (Jean-Baptiste) 98, 136, 138, 139
" " " (Léon-Joseph) 138
Lhomme (Martin) 28
Liancourt (Mme de) 12
Liénard de Beaujeu (Daniel-Hyacinthe) 127
" " " (Louis) 90
" " " (Marie-Louise) 127, 128
Lominé (Rose-Agnès) 83
Lorimier (Jeanne de) 145
Lorraine (Françoise de) 19
Macarthy (sieur) 105
McCumming (James) 137
Macdonald (A.-C. de Léry) 70
Machaut (M. de) 48, 50
McGill (James) 146
Maheu (Louis) 166
Maisonneuve (Paul de Chomedey de) . . 19, 20, 21, 22, 24, 31, 116
Maizières de Maisoncelle (Armand-François) 127
Malartic (Anne-Joseph-Hippolyte de Maurès, comte de) . . . 139
Malhiot (Marguerite) 165
Malleray (Isaac) 93
Mance (Jeanne) 116
Manthet (Dorothée de) 25, 26, 28, 29, 30, 48, 49
" (Jean de) 25, 29
Marceau (François) 113
Marchand de Lignery (chevalier) 87
" " " (François-Marie) 75, 136
Margane de Lavaltrie (Charles-Séraphin) 44
" " " (Louise-Jeanne), 87, 96, 106, 109, 111, 115
" " " (Madeleine-Louise) 118, 119
" " " (Marguerite-Charlotte) 115

Margane de Lavaltrie (Marguerite-Charlotte-Stanislas) 115
" " " (Pierre) 80, 114, 115, 140
" " " (Pierre-Paul) . . 81, 83, 96, 106, 108, 115
" " " (Pierre-Paul) 115
" " " (Séraphin) 114, 118
" " " (Suzette-Antoinette) 116
Mariauchau d'Esgly (François) 90
" " (François-Louis) 43
Marin de la Malgue (Joseph) 107
Marmette (Joseph) 92
Martigue (Mlle de) 27
Martin (Abraham) 30
" (Marie) 30
Martyr (Pierre) 28
Masson (Frédéricq) 20
Mathilde de Boulogne 77
Maubec (chevalier de) 74
Maurepas (Jean-Frédéric-Philipeaux, comte de) 45, 52, 93
Maxime (Dr) 9
Mazarin (Cardinal) 21
Mercoeur (duchesse de) 26, 27
" (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de) 27
Mesnager (Marguerite) 9
Mésy (Augustin de Saffray de) 31
Méthot (Elizabeth) 88
Mézière (Pierre) 68
Michaud (Joseph-François) 75
Migeon de Branssac (Jean-Baptiste) 31
Milon (Pierre) 12
Miré de l'Argenterie (Etienne) 37
" " " (Marie-Anne) 37
Miron (Marie) 12
Montaigne (Michel de) 28
Montcalm (Louis-Joseph, marquis de) 69, 98, 134, 139, 145
Montgomery (général Richard) 153, 156
Montmagny (Charles-Huault de) 21
Montmorin (Mme de) 110
Myrand (Ernest) 24
Nicolet (Anne) 113

Noyan (Catherine Payen de) 130
" (Catherine-Angélique Payen de) 130
" (Françoise-Gabrielle Payen de) 130
" (Hugues Payen de) 131
" (Pierre Payen de) 128
" (Pierre Payen de) 130
" (Pierre-Jacques Payen de) 128, 129, 130
" (Pierre-Louis Payen de) 131
Noyelle (Charles-Joseph de) 82
" Fleurimont (Philippe de) 82
Nutrat, (notaire) 27
O'Callaghan (E.-B.) 45, 78, 105, 118
Olier (Jean-Jacques) 31
Olivier (fils) 37
Oriot (Vital) 142
Ouatson (Angélique-Robert) 101
Palliot (Pierre) 11
Panet (Pierre-Louis) 52, 103
Papin (Hélène) 67
Parent (Marianne) 39
" (Pierre) 39
Paris (Paulin) 13
Parkman (Francis) 7, 22, 23
Péan (Mme) 134
Pensens (chevalier de) 80
Penthièvre (Sébastien de Luxembourg, duc de) 27
Perier de Salvert 43
Perot (Marie) 133
Perrier (Philippe) 19
Perthuis (sieur) 105
Perrault (Jacques-Nicolas) 156
Petit (Antoine) 12
Pezard de la Touche 43
Philibert (Nicolas-Jacquin) 130, 131
Philippe (Catherine) 133
Picoté de Belestre 135, 136
" " " (Françoise) 93
" " " (Marie-Anne) 93
Piot de Langloiserie (Suzanne-Huacinthe) 148
Planté (notaire) 81

Pontbriand (Mgr Henri Dubreil de) 41
Pontchartrain (Louis-Phelypeaux, comte de) 45, 47, 50, 123
Pothier de Pommeroy (Guillaume) 85
" " " (Jean-Baptiste) 85
" " " (René-Gédéon) 85
Pothier du Biusson (Louise-Marguerite) 80
" " " (Marie-Anne) 82
Pouchot (capitaine).. 121
Prévost (sieur) 56, 79
Provanchères (Siméon de) 9
Quean (Eustache) 19, 20
Queylus (abbé Gabriel de) 22, 31
Rageot (Gilles) 167
Raimbault (lieutenant) 159
" (Madeleine) 135
" (Marguerite).. .. .. 101, 138
" (Marie-Catherine-Louise) 143
" (Pierre) 37
Raimbault de St-Blin (Marie-Madeleine) 138
" " " (Paul-François) 120, 137
" " " (Pierre-Marie-Joseph) 120, 137, 138
Ramezay (Claude de) 38, 45, 46, 52, 53, 89, 90, 94
" (Elizabeth de) 115
" (Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de) 105
Raudot (intendant Jacques).. 124
Raymond (Jean-Louis, comte de) 57
Renaud du Buisson (Charles) 90
" " " (Louis-Jacques-Charles) 136
" " " (Madeleine) 100
Ribbitz de La Rivière 12
Richard (sieur) 72
" (Edouard) 103
Richelieu (maréchal de) 106
Rietstap 11
Rigaud de Vaudreuil (Pierre-François de).. .. .. 57, 69. 70, 90
Rigauville (abbé Charles-Régis des Bergères de) 81
Robineau (René).. .. .. 117, 167
Robineau de Villebon (Joseph).. 117
Robineau des Iles (sieur) 117
Robutel de la Noue (Zacharie) 123

Rohan (prince de) 107
Rolland (juge Jean-Roch) 62
Rollet Odette) 9
Rousseau de Souvigny 59
Rousseau de Villejoin (Madame) 79
" " " (Gabriel) 58, 59
" " " (Marie-Anne) 60
" " " (fils) 59
Rouveyre (M.) 10
Roy (J.-E.) 76, 166
" (P.-G.) 6, 35, 42, 44, 51, 60, 62, 66, 81, 83, 115, 118, 125, 133, 148, 150
" (Régis) 35, 58, 67, 76, 100, 103, 110, 113, 114, 116, 119, 143, 147, 149, 152, 155, 156, 158, 169
Rusé (sieur) 12
Sacquespée (Antoine-Gabriel-François de) 145
" (Joachim de) 145, 146
" (Joachim-Amable-Benoît, chevalier de) 145
" (Louise de) 143, 145, 146, 147
Sailly (M. de) 31
Saint-Onge (abbé Pierre Gareau de) 163, 164
St-Ours (Roch de) 97
" (Pierre-Philippe de) 135, 136
St-Ovide de Brouillan (Jos. de) 45, 54,59, 72, 104
St-Père (Agathe de) 38
St-Vallier (Mgr de) 140, 142
Salaberry (Ignace-Michel-Louis-Antoine de) 42
Salvaille (Louise) 37
Sancy (Harlay de) 12
Sauldin (Jean) 20
" (Louis) 20
Seez (Pierrette de) 8, 10
Senat (le P.) 43
Senécal (Geneviève) 88
Serey (Anne) 113
Shea (John Gilmary) 43
Sherbrooke (sir John Coape) 62
Simonnet (notaire) 35
Soubeiran (Pierre-Paul) 161
Stacey (John) 146

Subercase (Daniel-Auger de) 47, 53, 88, 94
Sully (Maximilien de Bethune, duc de) 12, 13, 14
Sulte (Benjamin) 21, 107, 164
Surlaville (Michel LeCourtois de) 57, 59, 84
Susane (général) 62
Tallemant des Réaux 13
Talon (Jean) 7
Tanguay (abbé Cyprien).. .. .. 21, 24, 44, 46, 76, 100, 113, 114, 116, 119, 121, 125, 133, 145, 166
Terlaye (abbé François-Auguste Magon de) 158
Tessier (Marie) 93
Testard de Montigny (Jacques) 38
" " " (Jean-Baptiste) 152
" " " (Jean-Baptiste-Jérémie) 152
Têtu (Mgr H.) 149
Thavenet (Marguerite de) 120, 147
Thwaites (R.-G.) 24
Tonty (Alphonse de) 93, 123
" (Henry de) 122
Trottier (Marguerite) 139
Trottier Desauniers (Adélaïde) 137
" " (Charles-Ovide) 137
" " (Marie-Anne) 137
" " (Marie-Madeleine) 137
" " (Pierre) 137
" " (Pierre) 137
" " (Pierre) 137
" " (Pierre-Luc) 137
Trottier Desrivières (Julien) 143
" " (Marie-Louise) 143, 144, 145, 150, 151
" " Beaubien (Charlotte-Marguerite) 165
" " " (Eustache).. 165
" " " (Eustache), fils 165
" " " (Hippolyte) 146
" " " (Ignace) 165
Tyne (Elizabeth) 153
Vaudreuil (Elizabeth Joybert, maquise de) 96, 114
" (Philippe de Rigaud de), gouverneur.. .. 34, 38, 45, 46, 53, 57, 58, 123, 125, 126

Vaudreuil-Cavagnal (Pierre Rigaud, marquis de) 70, 71, 86, 94, 98, 129
Vendôme (César de) 12, 27
" (Françoise de Lorraine, duchesse de) 25, 26, 27
Verchères (Catherine-Madeleine Jarret de) 133
" (Charlotte-Angélique Jarret de) 133
" (Charlotte-Gabrielle Jarret de) 137
" (François Jarret de) 133
" (Jean-Baptiste Jarret de 126, 133, 136, 138
" (Jean-Baptiste-Paul Jarret de) 133
" (Maruerite-Gabrielle Jarret de) 138
" (Marie-Anne Jarret de) 135
" (Marie-Madeleine Jarret de) 133
Viger (Victoire) 152
Villedonné (Etienne de) 40
" (Marie-Louise de) 40, 41, 42
Vincent (M.) 129
Walker (Thomas) 97
Wilson (Alexander) 153
" (Hon. Charles) 153
" Thoams) 153
Witkowski (Dr.) 9
Wolfe (général James) 86
Wrong (Geo. M.) 55

ERRATA

P. 76, 2e ligne—lire: "Marie-Louise Denys", au lieu de: Catherine Denys."

P. 96, 30e ligne—Idem.

P. 102, 4e et 5e lignes,—lire: "avaient eu pour grand'mères, Charlotte et Marie-Louise Denis, la tante et la nièce", au lieu de: "avaient eu les deux soeurs pour grand'mères, Marie-Louise et Charlotte Denis."

P. 102, 7e ligne—supprimer: "soeur des précédentes."

BNQ
C 000 028 562